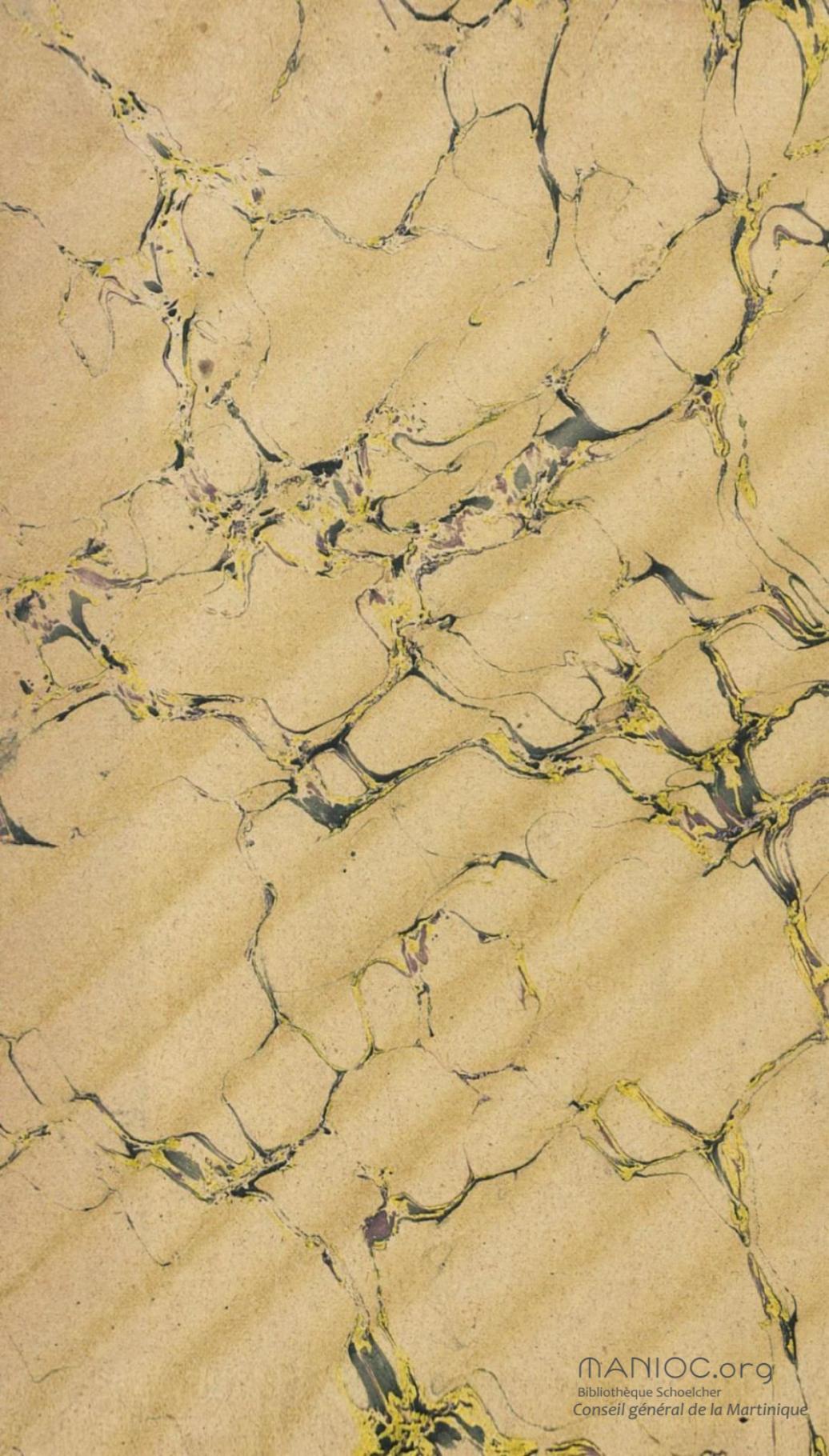
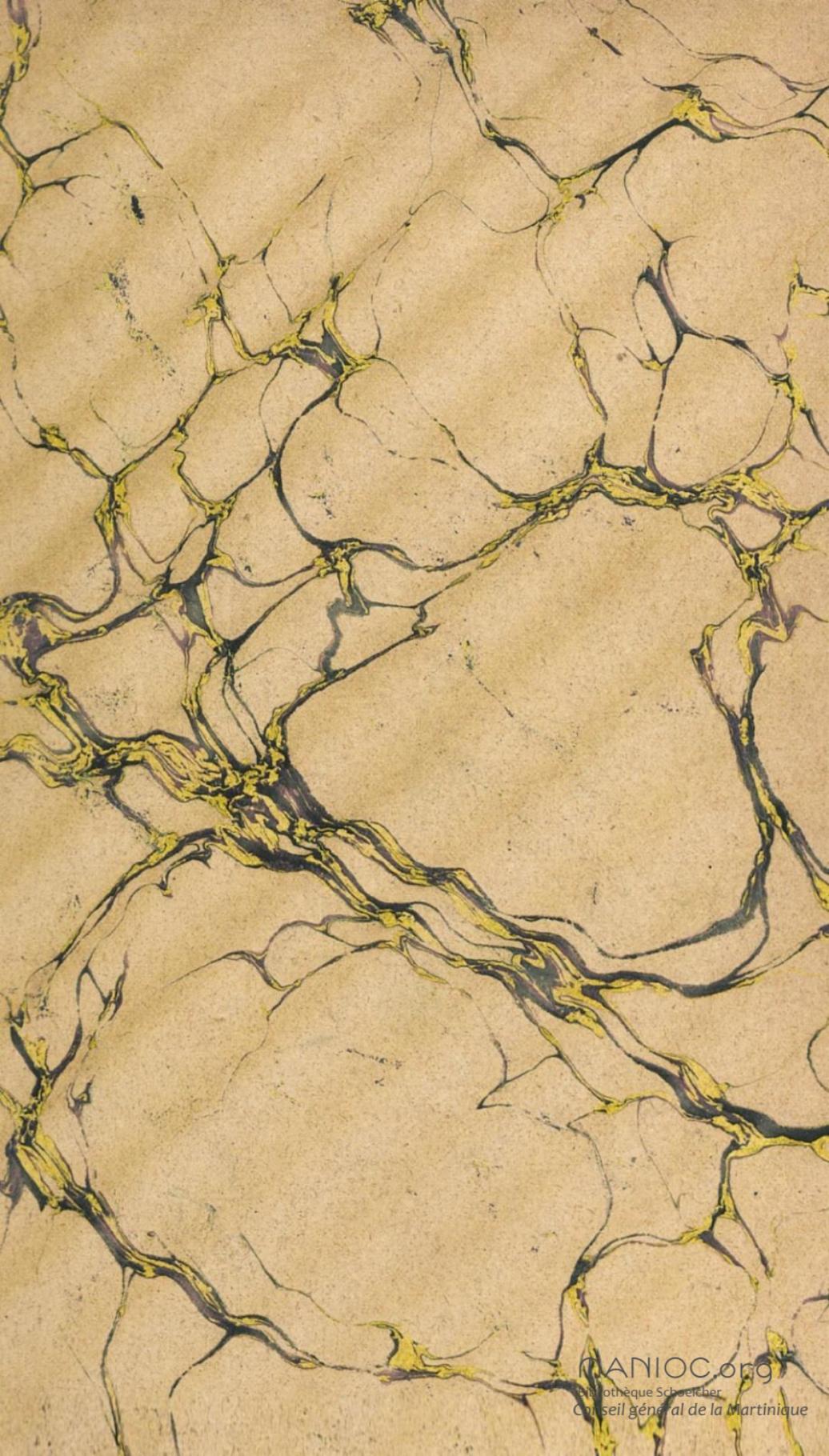


INSTITUTO
de Estudios e Investigaciones
del Consejo General de la Marisque





750^F₁₀₀

MÉMORIAL
DE
J. DE NORVINS

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en août 1896.



Belleg Dacourtieux & Hallard

Imp. A. Maire

J. de Norvins en 1811
d'après un dessin de Ingres

E. Flein, Nourrit et C^{ie} Edif.

944.04
NOR

SOUVENIRS D'UN HISTORIEN DE NAPOLÉON

MÉMORIAL
DE
J. DE NORVINS

PUBLIÉ AVEC UN AVERTISSEMENT ET DES NOTES

PAR

L. DE LANZAC DE LABORIE

TOME DEUXIÈME

1793-1802

Portrait en héliogravure



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1896

Tous droits réservés



137116

TROISIÈME PARTIE

L'ÉMIGRATION EN SUISSE. — LES PRISONS
DU DIRECTOIRE. — DÉBUTS DU CONSULAT

TROISIÈME PARTIE

L'ÉMIGRATION EN SUISSE. — LES PRISONS
DU DIRECTOIRE. — DÉBUTS DU CONSULAT

CHAPITRE PREMIER

LE CHATEAU DE GRENG

Je fus reçu à Greng par ma cousine et par son père comme une sorte d'enfant prodigue que je n'étais pas, mais à qui manquaient absolument deux choses qui avaient fini leur temps, la toilette et la bourse. Peu de jours après, étant redevenu présentable, j'allai à Fribourg et à Berne, remplir la mission guerrière dont m'avait chargé mon général, le comte de Karové. Partout je trouvai les dispositions les plus ardentes à fournir ce contingent de dix mille Suisses que le roi de Sardaigne voulait soudoyer et joindre à ses troupes. Ses commissaires avaient reçu à l'égard de cette levée, dont tout ce qui avait servi en France, officiers et soldats, demandait à faire partie, les engagements les plus positifs. On eût au besoin doublé le nombre, car rien ne peut donner l'idée de l'entraînement qui passionnait pour l'expédition de Lyon tous les vieux et tous les jeunes courages helvétiques. C'était pour eux une affaire de patriotisme; ils auraient volontiers mis sur leur drapeau : *Vengeance du 10 août 1792!* et cette devise menaçante était dans leurs âmes. C'était ce qu'il fallait pour une semblable guerre; contre les bourreaux et les assassins, il fallait des exterminateurs.

Mais, de même que j'avais laissé l'Autriche, si proche

parente des prisonniers du Temple, armée en Belgique pour un tout autre intérêt, je devais la retrouver paralysant de tout le poids de son omnipotence égoïste la couronne sarde et le bonnet de Guillaume Tell. Sa qualité de puissance dominante dans la coalition la rendait l'arbitre de toutes les volontés belligérantes des États de second ordre. Elle voulait être partout, afin de primer sur les succès de la guerre, et par le même esprit elle voulait qu'il n'y eût personne où elle ne serait pas. Ainsi, avec cette politique double, elle avait, sur l'initiative de la proposition sarde, annoncé la coopération souveraine d'une de ses armées, puis, ne faisant pas marcher cette armée, elle s'opposait à la formation et à la mise en campagne de l'armée combinée suisse et piémontaise, prête à voler au secours de Lyon. M. de Précý occupait vaillamment cette grande ville; mais, faute de secours, elle allait bientôt être réduite à subir le joug de la Convention. Telle fut à peu près la substance de la réponse que je reçus du comte de Karové, d'après ses correspondances de Turin. L'Autriche calcula sagement qu'en laissant une armée révolutionnaire faire le siège de Lyon, elle aurait cette armée de moins sur les bras, et pourrait parvenir plus facilement à réaliser dans la Flandre française l'expropriation, à son profit, des villes de Valenciennes, Condé, le Quesnoy et Landrecies, qui figuraient en première ligne sur son échiquier de conquérante, et qui bientôt après tombèrent en son pouvoir. Elle voulait prendre pour garder, et le Piémont pour conserver ou pour rendre au roi de France. Le Piémont était donc pour elle un mauvais voisin, peut-être un dangereux auxiliaire, surtout avec ses levées helvétiques.

Ainsi s'évanouit ma reprise d'armes, et je fus réduit à maudire du même anathème le cabinet de Vienne et le Comité de Salut public, en voyant errer et mendier sur les

chemins de la Suisse les compagnons de Précý, échappés au canon de Dubois-Crancé (1) et de Fouché (2). Peu après j'appris la mort du comte de Karové; son fils termina aussi bientôt sa vie tout jeune dans les rangs de l'armée autrichienne.

En arrivant à Greng, j'avais trouvé des lettres de Cologne, où les *tu* et les *vous* se succédaient avec une sorte de symétrie. La jeune baronne, un peu bel esprit et entêtée comme l'est toujours une fille de dix-neuf ans dans un premier amour que le mariage doit rendre éternel, ne perdait pas de vue cet avenir dont elle m'avait rendu l'espérance si douce. Aussi en m'écrivant ce qu'elle m'avait dit tant de fois, elle me demandait avec sa candeur germanique une réciprocité toute pareille : « Écrivez-moi ce que tu m'as juré, que vous m'aimerez toujours et que tu seras à moi comme je suis à vous. » Mais dans ma position, telle qu'elle me fut révélée dans toute sa vérité par mon oncle, par sa fille et par les lettres de ma mère, j'aurais eu à me reprocher une réelle trahison en suivant cette charmante personne sur le terrain du mariage, même pour une époque éloignée. Car alors pour tout Français, soit résidant, soit émigré, les événements seuls avaient une date certaine, et l'avenir n'en avait aucune. Je fus donc, dès mon débotté, bien convaincu que toute union matrimoniale m'était devenue impossible, et contre le sincère et profond chagrin que me causa cette révélation, je dus m'envelopper du manteau si peu philosophique de la nécessité. Toutefois, il fallait bien écrire et surtout répondre. Alors j'imaginai d'éluder la difficulté par un

(1) Edmond-Louis-Alexis Dubois de Crancé (1747-1814), ancien militaire, membre de la Constituante et de la Convention, dirigea en fait le siège de Lyon; il fut ministre de la guerre en 1799.

(2) Joseph Fouché (1763-1820), le futur duc d'Otrante, présida aux massacres de Lyon comme représentant en mission.

moyen bien connu des amants dans l'embaras : je répondais en vers. On sait que les serments rimés engagent moins, et d'ailleurs, à défaut de son cœur, je tâchais d'intéresser son esprit par la poésie des lieux que j'habitais. La matière était riche : le lac, la montagne, la forêt, le précipice, le torrent, la cascade, le lever et le coucher du soleil sur les glaciers, tout jusqu'à l'ossuaire des Bourguignons (1), où je faisais assez habituellement une station mélancolique, toutes ces vérités de mon séjour et presque toutes celles de ma vie de château servaient d'officieux mensonges à ma pénible correspondance.

Ce martyr de ma conscience dura trois mois, après lesquels, ayant enfin eu le courage de prendre mon parti, je donnai à ma belle Allemande ma démission solennelle de promis. La perte de la fortune de ma famille, l'incalculable durée de mon expatriation, qui me mettait hors de la loi française, et surtout la défense formelle de mes parents de songer à me marier ne furent que de trop bons arguments à lui soumettre. J'avais eu le tort dès mon arrivée, et je le lui avouais, de lui cacher ces tristes et invincibles obstacles à une union à laquelle j'attachais le bonheur de sa vie et de la mienne : la crainte de blesser un âme aussi abandonnée que la sienne m'avait seule entraîné à cette diplomatie épistolaire. Mais pendant que nous nous égarions l'un et l'autre, elle dans la marche à ciel ouvert d'une passion qui allait droit à son but, et moi dans la subtilité d'une retraite courtoise, la baronne mère, peu sensible à ma poésie, avait, avec son amour plus clairvoyant que celui de sa fille, deviné si juste toutes les diffi-

(1) Sur les bords du lac de Morat, à l'endroit où, en 1476, l'armée de Charles le Téméraire fut mise en pièces par les Suisses, on voyait encore, lors du séjour de Norvins, une sorte de pyramide bâtie avec les ossements des vaincus. Ce trophée barbare fut détruit en 1798 et remplacé en 1822 par une colonne.

cultés de ma position, qu'à la réception de ma dernière lettre, elle profita habilement du trouble et du dépit où elle vit tout à coup Clara pour lui proposer d'épouser un beau colonel autrichien, admis chez elle depuis deux mois et qui venait de lui faire demander la main de sa fille. Celle-ci était si malheureuse et si irritée qu'elle accepta.

Je donnerais volontiers tout ce que j'ai pu écrire de passable dans ma vie, et surtout ce que j'ose écrire à présent, septuagénaire émérite, pour ravoir la lettre que Clara m'adressa huit jours après cette scène de famille, alors qu'étant un peu plus calme, elle voulut clore d'une manière digne d'elle et de moi l'épisode de nos amours. Cette lettre, brûlée quatre ans plus tard avec toutes celles qui pouvaient prouver mon émigration, était un chef-d'œuvre d'esprit et de sentiment. Comme c'était pour la dernière fois, écrivait-elle ou à peu près, elle allait encore me parler à cœur ouvert. Alors elle reprenait toute l'histoire de notre liaison, avec une recherche de souvenirs qui me prouvait bien qu'elle durait encore... Puis avec une tendre raison elle nous plaignait également... Puis, passant brusquement à son nouvel engagement, « dont sa mère ne lui avait pas donné le temps de se justifier à ses propres yeux », elle me rappelait mon antipathie pour les Autrichiens, s'en prévalait par une sorte de bravade et disait : « Bientôt, je l'espère, je serai heureuse d'avoir épousé un de vos ennemis, si toutefois je parviens à me le pardonner... Mais adieu, adieu : je n'oublierai jamais que mon secret est le *tien*. » Ce dernier mot de familiarité intime, qui terminait une très longue lettre où le *vous* seul avait régné, me rendit naturellement plus sacrée et plus chère la discrétion qu'il m'imposait.

Ainsi cette mienne passion suivait les phases de la guerre, à cette époque où les Autrichiens reprenaient ce

que les Français avaient pris quelques mois plus tôt. J'avais dû battre en retraite comme la République, et un Autrichien m'avait remplacé dans une conquête où je n'avais remplacé personne. Ce colonel était du reste un homme de qualité.

Mon oncle maternel, M. de Garville, était un très bel homme et très recherché dans sa toilette, qui chaque jour lui prenait deux bonnes heures. Il faisait de l'agriculture et même de l'égalité en bas de soie. Par l'acquisition d'une assez belle abbaye en Franche-Comté, il avait pris position dans la République, mais de l'autre côté de la frontière, en mettant entre elle et lui le Jura et les lacs de Neuchâtel et de Morat ; la Révolution devait ainsi respecter son expatriation, qui datait des premières violences. Quant à sa propriété de Greng, elle datait du mariage de sa fille avec le vicomte d'Affry, et mon oncle avait dans le monde une telle renommée de sagesse, qu'on lui faisait compliment en 1789 d'avoir prévu de loin la Révolution en se ménageant un asile en Suisse. Au surplus, le malheur qui courait alors après tous les bien-êtres connus de la société parisienne, dont mon oncle avait été l'un des oracles, respectait comme un terrain sacré ce domaine de Greng, que traversaient chaque jour, sur la grande route de Genève à Bâle, les fugitifs de la Terreur et de l'émigration. Les habitudes de mon oncle elles-mêmes n'avaient éprouvé aucune modification. Sa maison était restée excellente et très hospitalière, à la manière de la neutralité suisse d'alors, et elle était tenue sur un très grand pied. Nos amis voisins, tels que les d'Affry, les Diesbach, les Mailliardoz, les Reynold, etc., s'étonnaient toujours qu'on pût faire de l'agriculture utile en parcourant ses terres en calèche. Malgré cela, ils faisaient comme moi, ils trouvaient le diner très bon et nous

tenaient assez fidèle compagnie quand leur agriculture à eux ne les clouait pas en veste et en sabots dans leurs prés et leurs labours. D'aucun des manoirs de ces grandes et nobles familles fribourgeoises jamais marchand de la rue Saint-Denis n'eût consenti à faire sa maison de campagne. Tout y était à l'avenant, le mobilier, la toilette, la cuisine; on ne faisait ni envie ni tort à personne; les brillants officiers aux gardes suisses, rentrés chez eux, n'étaient que de nobles paysans. Mon oncle, lui, tout au contraire, avait transporté au grand complet sur les bords du lac de Morat tous les pénates domestiques, artistiques et littéraires de sa maison de la place Vendôme, voisine de celle des d'Affry, qui y avaient laissé tout ce qui eût pu déparer le négligé héréditaire de l'habitation helvétique. Il fallait voir le comte Louis d'Affry, le landammann futur (1), fils du colonel des gardes suisses, ancien ambassadeur de France en Hollande, il fallait le voir avec sa femme et ses enfants, dans leur bicoque champêtre de Presles, près de Morat : on l'aurait pris pour un cultivateur de père en fils. Jamais métamorphose ne me frappa davantage, moi qui, leur voisin à Paris et de la même société, les y avais connus si grandement, si élégamment établis. Ils avaient le bon esprit de prendre le village aussi à cœur qu'ils avaient pris la ville et la cour, et le grand talent d'être également bien placés dans deux positions si différentes. Quant à mon oncle, on disait en Suisse le château de Greng comme on avait dit en Champagne le château de Brienne.

Ma cousine, la vicomtesse d'Affry, veuve depuis plusieurs années du frère du comte Louis, avait environ

(1) Louis-Auguste-Philippe, comte d'Affry (1745-1819), lieutenant général en France avant la Révolution; il fut en effet deux fois landammann ou président de la Confédération, en 1803 et en 1809.



trente ans, et le plus joli, le plus spirituel, le plus gracieux visage de blonde que j'aie jamais rencontré. Son mariage lui laissait encore un inconsolable regret. Une mutuelle inclination les avait portés, elle et son mari, à réaliser cette réunion des deux moitiés dont les ménages de province se vantent encore aujourd'hui. Ils eussent été frère et sœur, que l'on n'eût pas trouvé de consonance plus parfaite dans leurs habitudes, leurs goûts, leurs manières, jusque dans leur organe. C'eût été trop de bonheur sans doute : le vicomte d'Affry y succomba ; une maladie de poitrine l'enleva à l'affection de sa famille et de la nôtre et à l'amour désespéré de sa femme, à qui il ne restait plus à aimer que son père. La mort l'avait depuis longtemps privée de sa mère, sœur aînée de la mienne. Mon arrivée lui donna un frère. Son affection devint pour moi un bienfait journalier, dont son esprit délicat et cultivé et l'abandon de sa confiance renouvelaient sans cesse la douceur. Elle n'était plus aussi seule ; elle avait à qui parler en l'absence ou la présence de son père. J'étais un enfant de plus pour eux dans la maison, un ami au besoin, en cas de troubles domestiques s'élevant entre mon oncle, philosophe du dix-huitième siècle, novateur parfois audacieux et pour qui la tolérance n'était pas toujours de précepte, et sa fille, restée fidèle au catéchisme religieux et social qui avait élevé son enfance et éclairé sa jeunesse.

Je ne pouvais donc être arrivé plus à propos : car les deux commensaux que je trouvai établis à Greng offraient peu de ressources aux châtelains. L'un était un petit homme, espèce de trilby familier, qui pouvait un peu donner l'idée de ces nains bouffons des anciens manoirs ; on l'appelait le petit Vincent. Il donnait des leçons de dessin et de peinture à ma cousine, dont sa sœur, Mlle Rosalie, était femme de chambre : ce qui faisait que

lui, en sa qualité d'artiste, il mangeait avec nous, et elle à l'office. L'autre commensal était l'aumônier, paysan et curé franc-comtois émigré pour cause du serment. L'abbé Valeur, c'était son nom, servait ordinairement de plastron aux lazzis du petit peintre, pour amuser mon oncle. De fait Vincent était très facétieux, industrieux dans beaucoup de ces riens qui amusent à la campagne; il ne manquait pas non plus de politique pour être toujours agréable au maître de la maison et à sa fille; d'ailleurs, comme il était réellement sans conséquence, on lui passait tout, et il en profitait.

CHAPITRE II

FRIBOURG

Mon établissement à Greng était très heureux. Quand je m'en éloignais momentanément, c'était pour aller revoir d'anciens camarades de Paris et de Coblenz qui habitaient Fribourg avec leurs familles et qui m'y appelaient par les lettres les plus pressantes. Ainsi pour moi l'hospitalité était entière chez MM. de Forestier, mes amis d'enfance, dont le père était trésorier des gardes suisses ; j'avais mon logement chez eux à la ville et à leur campagne de Juvisy. Je retrouvai aussi à Fribourg mon meilleur ami du collège d'Harcourt, René de Brosses (1), fils et petit-fils de deux premiers présidents du parlement de Bourgogne. Son père, si célèbre dans les lettres (2), avait eu pour successeur son propre beau-père, M. Legouz de Saint-Seine (3), alors âgé de quatre-vingts ans, qui avait émigré avec toute sa famille et une partie de sa fortune. Les Juigné, neveux de l'archevêque

(1) René, comte de Brosses (1771-1834), fut conseiller à la Cour de Paris sous l'Empire et préfet sous la Restauration, à Lyon en dernier lieu.

(2) Le président Charles de Brosses (1709-1777), que la rancune de Voltaire empêcha d'entrer à l'Académie française.

(3) Bénigne Legouz de Saint-Seine (1719-1800) fut six ans conseiller au parlement de Bourgogne, trente-deux ans président à mortier et douze ans premier président.

de Paris (1), formaient aussi une tribu considérable des deux sexes. Ces deux familles, qui se réunissaient souvent, présentaient une société de vingt à vingt-cinq personnes, auxquelles se joignaient les Saint-Mesme, les Rougé, les Tholosan, etc., de sorte qu'entre nous de l'émigration, nous aurions pu facilement nous passer des indigènes. Mais nous nous en gardions bien, car nous étions admis avec une véritable cordialité dans les sociétés fribourgeoises, où il y avait une foule de jolies personnes. Là nous étions reçus, nous autres jeunes gens, soit en première, soit en seconde soirée, c'est-à-dire avant ou après le souper, qui avait toujours lieu en famille exclusivement. Moi, j'avais privilège sur la société locale par mes parentés et affinités et par de bien fidèles souvenirs de la maison paternelle, ouverte aux officiers suisses : je ne pus en douter par la continuité des prévenances dont je fus comblé pendant les quatre années de mon séjour dans leur pays.

Une sorte de camaraderie de famille régnait entre nous et les jeunes personnes des deux nations. Elle naissait de l'habitude de se voir sans prétentions (car nous étions de fort mauvais partis) et aussi de ce sans-gêne de l'émigration, sur laquelle le sans-gêne du pays avait heureusement influé. A la ville nous menions une vie de château, de laquelle était rigoureusement bannie, surtout pour les femmes, l'étiquette des toilettes. En cela, elles sacrifiaient de bien bonne grâce à la nécessité et à la simplicité des mœurs de la Suisse. Nous n'avions conservé de nos habitudes de l'ancien régime et du grand monde de Paris que la politesse, le bon goût et le savoir-vivre. Nous étions

(1) Antoine-Éléonor-Léon Le Clerc de Juigné (1728-1811), évêque de Châlons-sur-Marne, puis archevêque de Paris (1781). Ses frères, le marquis et le baron de Juigné, avaient tous deux une nombreuse postérité.

pauvres sans façons, et nous savions tirer parti de cette situation pour égayer notre existence. Ainsi, par exemple, Camille de Rougé (1), dont le nom était et est toujours très seigneurial dans le Poitou, avait pour homonyme à Paris, sauf la particule, un pâtissier très célèbre : le voilà qui tout à coup, par une inspiration bizarre, s'éprend du désir de faire des pâtés ! Il se mit chez lui à la besogne, et il réussit complètement à justifier la réputation attachée à son nom. Comme chacun voulait avoir de ses brioches parisiennes, dont il avait retrouvé la presque inimitable composition, on se cotisait, et il venait à domicile apporter sa main-d'œuvre. Nous, peu fiers, nous invitions le pâtissier à venir manger avec nous ses brioches et ses échaudés. Car l'échaudé classique avait aussi fait partie de ses études.

A Fribourg, l'émigration comptait de plus un savant, conseiller au parlement de Bourgogne, où il avait longtemps siégé avec le fameux conventionnel et non moins célèbre chimiste Guyton de Morveau (2), ancien avocat général. Ce vieux magistrat, nommé M. de Chamblanc (3), était venu naturellement s'établir à Fribourg sous l'aile de son premier président. Ainsi que Guyton, il s'était de tout temps passionnément adonné aux sciences naturelles, et aidé d'une belle fortune, il avait pu former chez lui un véritable musée. C'était, disait-il, dans son laboratoire que Guyton avait fait toutes ses expériences de chimie. Une riche bibliothèque, un grand cabinet de physique et de minéralogie et une précieuse collection de médailles

(1) Sans doute Auguste-Charles-Camille, comte de Rougé.

(2) Louis-Bernard Guyton de Morveau (1737-1816), avocat général au Parlement de Dijon, député à la Législative et à la Convention, eut le premier l'idée de la nomenclature chimique depuis lors en usage.

(3) Jean-Baptiste-François Jehannin de Chamblanc (1722-), conseiller honoraire depuis 1761.

avaient rendu sa maison l'un des principaux ornements de la ville de Dijon. Trente années de sa vie et tous ses revenus exclusivement avaient été consacrés à créer et à compléter ce bel établissement; M. de Chamblanc donnait tout à la science : car c'était à peine s'il mangeait et s'il était vêtu. Guyton, plus savant sans doute, mais moins riche, avait la libre jouissance de tous ces trésors scientifiques, et il en avait usé habituellement. — « Or ce Guyton, me dit M. de Chamblanc, ce Guyton, ayant abjuré tout à coup notre religion monarchique pour l'apostasie révolutionnaire, et jaloux, monsieur, de toutes mes richesses dont je l'avais fait jouir si longtemps, Guyton souleva contre moi ses jacobins, et ils menèrent l'affaire si chaudement, que pour sauver ma tête je n'eus que le temps de m'enfuir, n'emportant avec moi que les cinq médailles les plus précieuses de ma collection, qui ne me quittaient jamais et que voici... Croyez-vous bien, ajouta-t-il avec indignation, que pas plus tard que le mois dernier, cet homme a osé m'écrire pour me réclamer ces cinq médailles au nom de la nation, qui s'est emparée de toute ma fortune ! La nation, monsieur, et le citoyen Guyton se plaignent que j'aie laissé mon médaillier incomplet ! » Il y avait un mélange d'ironie, de vengeance et de haine si extraordinaire dans le faux rire qui sillonna tout à coup son vieux visage à ces derniers mots, qu'il en était devenu méconnaissable. En effet, cette réclamation adressée officiellement au propriétaire dépouillé était d'une impudence vraiment infernale.

Mais l'irritation qu'éprouvait M. de Chamblanc avait encore une autre cause, toute matérielle et à lui physiquement personnelle : c'est que littéralement il avait sacrifié à la science jusqu'à ses chemises, dont depuis nombre d'années il s'était interdit l'usage. Cette étrange éco-

nomie prenait sa source dans un système scientifique non moins étrange, qui consistait à supprimer tout ce qui pouvait contribuer à la déperdition journalière de la substance vitale, etc. Telle était la cause de la proscription dont ce digne magistrat, qui, du reste, était un homme de beaucoup d'esprit, avait impitoyablement frappé ce qu'il appelait les ennemis de l'homme, c'est-à-dire l'air, l'eau et la chemise. Aussi jamais en aucune saison sa fenêtre n'était ouverte, et il n'ouvrait sa porte pour sortir et pour rentrer qu'avec le plaisir de la refermer aussitôt. Il n'était donc supportable qu'en plein air, et mon entretien avec lui avait eu lieu hors de la porte de Bourguillon, où je le trouvai assis avec des crétiens, au soleil.

Par ce cynisme hygiénique, M. de Chamblanc me rappelait à Fribourg un autre savant que j'avais vu à Beauvais dans ma première jeunesse. Celui-ci se nommait M. Buquet. Je ne sais plus en quoi il était savant : mais ce que je n'ai pas oublié, c'est qu'il me reçut dans un bouge affreux, sale, obscur, au rez-de-chaussée, au fond d'une petite cour où le soleil n'avait jamais pénétré, et que là, après m'avoir montré force médailles et quelques animaux infects qu'il avait empaillés lui-même, il me dit avec un orgueil singulier : « Jeune homme, tel que vous me voyez, il y a plus de vingt ans que je ne me suis servi d'eau, ni en dedans, ni en dehors... » Je le crus sur parole.

Je n'étais à Fribourg qu'un oiseau de passage : mais j'y revenais souvent, et mes amis de collège, René de Brosses et Jacques de Juigné (1), venaient aussi faire à Greng d'assez fréquents séjours. J'allais ordinairement au-devant d'eux, et je les reconduisais toujours. Ces courses ne nous coûtaient rien ; nous allions à pied. Il n'y avait que quatre

(1) Jacques-Gabriel-Olivier, né en 1769 comme Norvins, fils aîné du baron de Juigné.

lieues de Suisse de Greng à Fribourg; nous n'y regardions pas, même en plein hiver, et quand nous y aurions regardé, les moyens de transport nous manquaient, sauf les hasards fort rares de rencontrer en route le char à bancs des d'Affry. C'était déjà beaucoup que les communications fussent faciles, et c'était de cela précisément que se plaignait amèrement le vieil avoyer de Fribourg, Verro, Helvétien antique : « Où est le temps, disait-il, où l'on ne pouvait aller d'un village à l'autre que par les gradins des rochers, ou par des échelles dressées contre leurs parois, ou par les troncs des sapins jetés au travers des torrents? La Suisse alors était à elle seule. Elle avait conservé ses mœurs gardées par la nature elle-même... Les ponts de pierre, les grandes routes, les voitures nous ont perdus... Alors, on ne savait pas ce que c'était qu'un mylord anglais! On le sait à présent!... » Et de ses deux vieilles et larges mains décharnées, en signe de profonde douleur, il se voilait le visage.

Toutefois, nous avons emprunté de l'ancienne simplicité, si justement regrettée par ce digne vieillard, l'habitude de faire nos courses en veste, avec un bâton ferré d'où notre paquet pendait sur nos épaules. De Greng à Fribourg, nous avons cependant une halte à moitié chemin, dans une espèce de gîte qui, n'étant ni une chaumière ni une maison bourgeoise, s'appelait vulgairement le château de Cormondi, gentilhommière fantastique à double girouette, au premier étage de laquelle on montait en dehors, comme dans un moulin, par un escalier de bois. Là nous trouvions l'hospitalité du rafraîchissement chez le marquis de Mailliardoz, ex-capitaine aux gardes, qui nous recevait en sabots, nous faisait la conduite et nous guettait au retour.

Dans l'hiver de 1793, le moyen âge vit à Fribourg sa

dernière journée : j'en fus heureusement l'un des témoins. Je l'avais vu la même année, ce vieux temps passé, dans la solennelle procession de Cologne aux fêtes de Pâques. Je la revis à Fribourg dans le drame non moins solennel de la Nativité de Notre-Seigneur. Car c'était un vrai drame, avec paroles, musique, évolutions, péripéties... Les acteurs, les actrices étaient tous de la vieille noblesse ou de la vieille bourgeoisie du canton. De nombreuses répétitions avaient eu lieu. Le théâtre était la grande place de Fribourg; les préparatifs avaient été faits à ciel ouvert. Un mois avait été employé à la confection des costumes de la Vierge, de l'Enfant (celui-ci était le moins coûteux), puis des anges, des rois Mages et de leurs trois escortes à cheval. Quant aux bergers, en raison de la différence de climat de la Palestine et de la Suisse au mois de décembre, ils avaient réchauffé d'une peau de mouton leur vêtement champêtre. Il fallait un beau temps, c'est-à-dire un beau froid de vingt degrés, afin que le mystère pût être représenté dans toute sa splendeur et que les vingt mille spectateurs de tous les cantons pussent jouir à leur aise de ce singulier spectacle, répandus depuis le pavé de la rue jusque sur les toits des maisons, dont toutes les fenêtres étaient pavoisées des plus jeunes et des plus jolis visages des filles de la ville et de la campagne, et des plus vieilles et grotesques tapisseries des bonnes maisons. Pendant une semaine au moins, la compagnie moresque du roi Balthazar avait travaillé et était parvenue à donner à son teint l'ébène de l'Éthiopie; celle du roi Melchior avait parfaitement reproduit le cuivre bronzé de l'Arabe, et enfin la compagnie du roi Gaspard avait, sans aucuns frais, conservé la couleur primitive des fils de Japhet. Des uniformes différents distinguaient ces trois troupes, montées sur de vilains chevaux bizarrement caparaçonnés.

Les timbaliers et les trompettes, tous du plus beau noir, portaient sur la tête des diadèmes de plumes de coq. Les rois avaient adopté les costumes fantastiquement orientaux des vieilles gravures : de grosses couronnes de clinquant surmontaient leurs vastes turbans, et des colliers de perles grosses comme des œufs s'étagaient sur leurs larges poitrines : de longs cimeterres pendaient à leurs côtés. L'un d'eux s'obstina, malgré les ardentes supplications de sa famille, à vouloir conserver ses pistolets aux arçons de sa vieille selle de velours. Cet anachronisme, tout révoltant qu'il fût aux yeux des archéologues et des maîtres d'école de Fribourg, eut pourtant son cours, parce que c'était un homme puissant qui le commettait. Mais les rieurs furent bientôt de son côté, quand on vit défiler sa compagnie armée de fusils à deux coups. Ces trois gardes royales étaient commandées par trois officiers de l'autre garde royale, de celle que le 10 août de l'année précédente avait vu massacrer à Paris. Leurs vieux parents représentaient les rois Mages. Une famille avait fourni la Vierge, une autre l'Enfant, une autre enfin saint Joseph ; ce dernier choix surtout avait obtenu l'approbation universelle...

Enfin parut le grand jour, Noël, le 25 décembre. On avait été exaucé : il faisait un de ces froids alpestres où le plus mauvais chrétien aurait gémi de voir son créancier dans la rue. Je n'ai pas la prétention d'avoir retenu l'orient de la place de Fribourg, tantôt plane, tantôt escarpée, tantôt large, tantôt étroite. Sur l'un des côtés s'élevait un grand tilleul séculaire, dont le nom était la *Tille*, tandis qu'à un angle opposé descendait une rue le long des toits de celle qui inclinait au-dessous ; accident commun aux villes qui, ayant commencé par s'élever sur la montagne, sont obligées, quand elles veulent s'étendre,

de se continuer dans la vallée. Ce fut de cette rue d'en haut, qui pointait sur la place, que le drame se mit en marche. Cette marche était bibliquement guidée par une immense étoile de cuivre doré, enfilée par un câble attaché à deux fenêtres, l'une au-dessus du point de départ, l'autre à l'autre bout de la place au-dessus du point d'arrivée, c'est-à-dire de la crèche, où un bel âne et un bœuf colossal de la Gruyère complétaient, avec de jolis anges bleu de ciel, le personnel dont j'ai parlé. Une pente presque insensible avait été habilement donnée à ce câble gigantesque, et une main savante lui imprimait, de la fenêtre du départ, le mouvement d'oscillation nécessaire à la marche progressive de l'étoile. Les rois Mages, tous les trois les yeux en l'air, parlaient à l'étoile ou parlaient d'elle entre eux, en vers allemands de la plus antique facture, ce qui occasionna aussi un dialogue assez vif avec et entre les bergers, qui disaient aux Mages : « Nous avons vu l'étoile avant vous ! » Cependant ils marchaient tous au petit pas, toujours disant leurs rôles et toujours suivant l'étoile qui cheminait sur leurs têtes : et afin qu'il y eût quelque chose de plus grotesque encore dans ce vieux mystère teutonique, des lions et des tigres de la suite de ces rois se jetaient à droite et à gauche sur les spectateurs, qu'ils attaquaient de coups de leurs queues et de lazzis fribourgeois. Enfin, impatiente d'arriver, l'étoile ayant pris sa course fut suivie au grand trot par tout le cortège, qui, la voyant s'arrêter au-dessus de l'étable, mit pied à terre. Les Mages se précipitèrent à genoux aux pieds de la Vierge et de l'Enfant, à l'universelle explosion des timbales, des trompettes et des armes à feu. Alors l'Enfant poussa des cris affreux, et on crierait à moins, car les Mages, après ce vacarme qui avait dû l'effrayer, se mirent à com-

mencer une longue scène dans laquelle intervinrent la Vierge et saint Joseph, que les anges soufflaient par derrière, et cela avec l'accompagnement d'une épaisse fumée s'exhalant tout à coup de grandes bassinoires que portaient des esclaves noirs en guise de cassolettes. Rien ne put consoler l'Enfant de ces horribles vapeurs, pas même les cages de pigeons, ni les agneaux, ni les fleurs de canettes dans des vases de papier doré; la myrrhe et l'encens, qui ne venaient pas de l'Arabie, avaient tout gâté.

Après cette malheureuse et trop fervente adoration, le cortège se remit en marche et parcourut toute la ville, précédé de ses lions et de ses tigres, les loustics de la fête. Cette farce pieuse avait coûté beaucoup d'argent, et elle fut jouée plus sérieusement qu'il n'appartenait à la fin du dix-huitième siècle. Je vis avec un certain plaisir que ce bon peuple de Fribourg ne demandait pas mieux que de redevenir tout à fait enfant. Mais, tandis qu'à la vue de la crèche il reprenait volontiers ses langes, de l'autre côté de la faible cloison du Jura, un autre peuple, dont les trois Mages étaient alors Robespierre, Danton et Billaud-Varennés (1), à la lueur aussi d'une étoile, mais sanglante, offrait des sacrifices humains à un autre berceau, celui de la Révolution.

Le mystère de la Passion avait également été célébré et représenté en public à Fribourg. Mais depuis deux ans, les magistrats en avaient interdit la solennité, parce que le montagnard qui représentait le Christ avait été flagellé avec tant de barbarie par l'un des suppôts de Caïphe, qu'oubliant tout à coup son rôle, il s'était élancé sur son bourreau, l'avait précipité dans une cave restée ouverte au niveau du pavé et l'avait tué raide. La Passion ayant

(1) Jean-Nicolas Billaud-Varennés (1762-1819), ancien Oratorien, député de Paris à la Convention, fut un des plus acharnés terroristes.

été si étrangement intervertie, il était impossible de s'exposer à la reproduire de nouveau. On me montra la cave, que la même habitude des magistrats et des citoyens laissait encore ouverte aux accidents et aux vengeances; alors je ne pus qu'applaudir à la prudence de ceux qui, en supprimant le mystère de la Passion, se méfiaient au moins autant de leur prévoyance que de la sagesse de leurs administrés.

CHAPITRE III

MADemoiselle D'ORLÉANS. — LE MARQUIS
DE MONTESQUIOU.

Vers la fin de l'été de 1793, toute la ville de Fribourg avait été en émoi au sujet d'un événement qui dans nos jeunes et ardentes imaginations avait pris bientôt une couleur romanesque. Le couvent des Ursulines, je crois, s'était ouvert la nuit à l'arrivée d'une voiture, de laquelle deux femmes, l'une d'un âge mûr et l'autre très jeune, disait-on, étaient descendues mystérieusement, puis l'inflexible porte du monastère s'était refermée sur elles. Il suffisait sans doute que, contrairement à la règle de tout couvent de femmes cloîtrées, cette porte eût été ouverte la nuit, pour saisir fortement l'attention et exciter la curiosité. Le lendemain matin, tant on est porté à espérer ce que l'on désire, le bruit se répandit que la jeune personne était Madame Royale, âgée d'environ quinze ans, et que l'autre dame était la Reine. Le couvent fut bientôt assiégé, c'est-à-dire cerné, par tout ce que nous étions d'émigrés et de serviteurs de la famille royale, Suisses et Français. Mais les murs étaient sourds à nos vœux, et nous eûmes recours à l'obligeance d'une dame de la ville, qui, proche parente de la supérieure, se chargea d'aller pénétrer ce mystère. Elle nous apprit alors que la jeune

personne était la princesse Adélaïde d'Orléans (1), que la princesse de Conti (2), sa tante, avait envoyé chercher afin de l'avoir près d'elle à Fribourg, où elle s'était retirée. Je dois le dire, le désenchantement de notre folle espérance fut une douleur véritable.

Cependant peu à peu l'intérêt revint pour cette princesse si jeune et si malheureuse, qu'une existence aventureuse avait frappée à son entrée dans la vie. On rappelait ce singulier voyage et ce long séjour faits en Angleterre avec Mme de Genlis (3) dans la société et l'intimité de Pétion (4); ensuite l'obligation où elle avait été à son retour de Londres, se trouvant portée sur la liste des émigrés, d'aller se réfugier en Belgique, où le duc de Chartres l'établit près de lui à Tournai. Quelques mois après, la bataille de Nerwinden l'avait forcée d'évacuer la Belgique avec l'armée française, et elle avait dû suivre à Saint-Amand la marche de la division aux ordres de son frère. Mais bientôt le duc de Chartres, lui-même frappé d'un décret d'arrestation après la défection de Dumouriez, avait confié sa sœur au comte de Montjoye (5), aide de camp de ce général, et l'avait fait partir pour la Suisse

(1) Eugénie-Adélaïde-Louise d'Orléans (1777-1847), dite *Mademoiselle d'Orléans* sous la Restauration et *Madame Adélaïde* sous le règne de son frère Louis-Philippe.

(2) Marie-Fortunée d'Este-Modène (1731-1803), femme de Louis-François-Joseph de Bourbon, dernier prince de Conti, et petite-fille du régent d'Orléans; elle n'était point la propre tante de Mademoiselle d'Orléans, mais sa proche parente par elle-même et sa grand'tante par son mari.

(3) Stéphanie-Félicité Ducrest de Saint-Aubin, comtesse de Genlis (1746-1830), *gouverneur* des enfants de Philippe-Égalité.

(4) Pétion ne fit qu'escorter la princesse et sa gouvernante de Paris à Londres, ce qui était déjà étrange. (Mme DE GENLIS, *Mémoires*, t. IV, p. 98-101.) — Jérôme Pétion de Villeneuve (1753-1793), député aux États généraux, maire de Paris en 1791, membre de la Convention, proscrit avec les Girondins et trouvé mort en Bordelais.

(5) La Révolution l'avait trouvé capitaine au régiment de Darmstadt et l'avait rapidement fait colonel; il mourut en Suisse peu après.

ainsi que Mme de Genlis avec des passeports du prince de Cobourg (1). Enfin, après avoir inutilement espéré trouver dans le canton de Zug une obscure hospitalité, Mademoiselle d'Orléans avait dû aux démarches du général de Montesquiou (2), réfugié à Bremgarten, la faveur d'être admise au couvent de Sainte-Claire. Cette princesse se trouvait placée entre deux difficultés qu'elle n'était pas en position de surmonter : l'une était Mme de Genlis, sa gouvernante, l'autre, la défaveur qui s'attachait à son nom.

Alors M. le duc de Chartres, désormais seul chargé de sa sœur, s'était adressé à Mme la princesse de Conti, qui s'était empressée de pourvoir à l'embarras le plus urgent à ses yeux en enlevant sa nièce à Mme de Genlis et en la plaçant sous la conduite de la comtesse de Pons Saint-Maurice (3), avec laquelle Mademoiselle était allée s'établir dans un petit village près de la ville de Constance : ce qui avait donné le temps à la princesse de Conti de négocier auprès du gouvernement de Fribourg l'admission finale de sa nièce au couvent cloîtré des Ursulines, où elle venait d'arriver la nuit, comme une prisonnière, dans sa seizième année (4). Il était donc impossible à l'émigration elle-même de ne pas entièrement séparer de la malé-

(1) Frédéric-Josias, duc de Saxe-Cobourg (1737-1815), feld-maréchal autrichien, commanda l'armée impériale des Pays-Bas de 1792 à 1794.

(2) Anne-Pierre, marquis de Montesquiou-Fezensac (1741-1798), lieutenant général, membre de l'Académie française, député de la noblesse de Paris aux États généraux, conquit la Savoie en 1792 et dut se réfugier en Suisse pour échapper à un décret d'arrestation.

(3) Emmanuelle-Marie-Anne de Cossé (1745-1796), femme de Louis-Marie de Pons, marquis de Grignols, seigneur de Saint-Maurice.

(4) Norvins, qui a évidemment connu le récit fort suspect de Mme de GENLIS (*Mémoires*, t. IV, p. 98-239), le contredit sur différents points : ainsi, non seulement la gouvernante affirme, contre toute vraisemblance, que c'est elle qui prit l'initiative de la séparation d'avec son élève, mais elle place cette séparation au printemps de 1794 et cite des lettres à l'appui.

diction dont son père était l'objet cette jeune et innocente princesse, dont la main avait été destinée au duc d'Angoulême trois ou quatre ans plus tôt... Et à ce sujet, notre politique de réfugiés, jugeant après l'événement, ne tombait pas, je le crois encore, dans une trop grande erreur en attribuant à la rupture de ce mariage le dissentiment devenu alors si public et depuis si fatal entre les deux branches de la maison de Bourbon; mais sans doute, à cette époque surtout, aucune prévoyance humaine ne pouvait présager les résultats lointains dont aujourd'hui nous sommes les témoins.

Un intérêt réel s'attacha donc à Mademoiselle, qui par une raison d'État fribourgeoise fut condamnée, sous les yeux de Mme la princesse de Conti, sa tante, à une véritable détention dans ce couvent, où aucune des dames de l'émigration ni de la ville ne put être admise à la voir. Tout à coup orpheline de ceux qui l'avaient aimée comme sœur et comme fille, abandonnée à l'incertaine garantie d'une hospitalité étrangère, déchuée sans espoir du haut rang où le ciel l'avait fait naître, Mademoiselle d'Orléans n'avait au-dessus d'elle, en fait de malheur, que la princesse dont le rang était supérieur au sien; Madame Royale seule était plus malheureuse que Mademoiselle! Aussi une sorte de chevalerie nous amenait souvent au pied de la tour du monastère.

Ce fut à cette époque que je vis arriver à Greng le marquis de Montesquiou. Au mois de novembre de l'année précédente, il avait pris lestement congé de son armée, où venait d'arriver le décret de sa mise en accusation et par conséquent l'arrêt de sa mort. On lui faisait un crime de ce qui, en d'autres temps et surtout avec d'autres gouvernants, eût fait la gloire d'un chef d'armée: on l'accusait, ce qui était vrai, d'avoir conquis la Savoie

sans combat et d'avoir traité avec Genève au lieu de s'en emparer de vive force, contre tout droit des gens ! Heureux d'échapper à ce qui s'appelait alors la *justice nationale*, M. de Montesquiou, en traversant la Suisse, s'était arrêté un moment chez mon oncle et s'était engagé à venir faire quelque séjour à Greng, aussitôt qu'il lui serait permis de quitter Bremgarten en Argovie, où il allait s'établir. M. le duc de Chartres ayant été, par son entremise, placé comme professeur dans le collège de Reichenau, et Mademoiselle sous la tutelle de Mme la princesse de Conti, M. de Montesquiou se trouva libre et nous donna quelques jours. Ce fut par lui que nous apprîmes les détails des persécutions dont M. le duc de Chartres n'avait cessé d'être l'objet, tant de la part des magistrats de tous les cantons qu'il avait dû parcourir pour y trouver un asile au moins journalier, que de toutes les fractions de l'émigration qui y étaient disséminées.

Sa conversation, si attachante par les ressources de son esprit, par son expérience d'homme de cour, d'homme politique, d'officier général, et par sa distinction littéraire, recevait aussi de la noblesse et de la sincérité de ses sentiments un charme inexprimable. Jamais depuis lors, sauf le duc de Liancourt et le marquis de La Fayette, je n'ai vu un grand seigneur patriote d'aussi bonne foi. Je confesse que mon royalisme en fut singulièrement impressionné ; l'ascendant irrésistible de cet esprit d'élite me préparait aux doctrines de deux autres esprits supérieurs, Mme de Staël et Benjamin Constant (1), que la Suisse devait bientôt revoir. M. de Montesquiou croyait à la République comme à un gouvernement possible après le renversement de la monarchie. C'était dans cette convic-

(1) Benjamin Constant de Rebecque (1767-1830) ; sa vie et ses écrits sont assez connus.

tion qu'après avoir cru voir dans les Girondins les continuateurs des principes de la Constituante, où il avait si honorablement siégé comme député de la noblesse de Paris, il avait vainement cherché à les attacher à la cause de la royauté avant la fatale journée du 10 août, et ensuite au salut personnel de Louis XVI, avec qui il avait été élevé; et ce fut, nous disait-il, la cause secrète de la proscription à laquelle il s'était soustrait en 1792. Mais, malgré cette persécution où sa tête avait été compromise, M. de Montesquiou admettait tellement la convenance, même pour un homme comme lui, de vivre sous la République, que pendant les deux années de sa retraite en Suisse, il s'étudia à se ménager les moyens de rentrer en France : ce qu'il finit par obtenir de la Convention en 1795, après lui avoir adressé un mémoire justificatif et demandé des juges. Aussi pendant ces deux ans il s'abstint de toute relation avec les émigrés, sur la liste desquels sa fuite de la Savoie l'avait fait placer. Sous l'empire de cette opinion arrêtée en faveur du système républicain, il nous dit que M. de Chartres refuserait la couronne si elle lui était offerte, que ce jeune prince partageait entièrement sa répugnance pour toute royauté, et qu'il ne consentirait jamais à rentrer en France que comme simple citoyen ou général d'armée.

CHAPITRE IV

M. DE MALESHERBES ; SA MORT. — SUPPLICE DE MADAME ÉLISABETH
ET DE LA FAMILLE DE LOMÉNIE.

Le marquis de Montesquiou appartenait à ce qu'on appelait le parti philosophique, qui depuis un demi-siècle déjà comptait dans ses rangs les hommes et les femmes les plus distingués de la société par leur esprit, leur fortune et leur naissance. Aussi les médiocrités qui ne pouvaient avoir que des prétentions se paraient-elles de ce nom de philosophes pour être reçues dans un certain monde, où on les tolérait comme échos ou comme frères servants. Je ne me rappelle pas le nom de cette vieille grande dame qui disait : « J'ai toujours dans ma chambre une bergère pour mes bêtes et un tabouret pour mon philosophe. » M. de Montesquiou faisait aussi partie de la grande secte des économistes, les philosophes de l'administration : le docteur Quesnay (1) avait fondé cette doctrine sous Louis XV, et le ministre Turgot, son plus ardent coryphée, avait fait adopter par Louis XVI l'abolition des corvées, la libre circulation des grains et la suppression des douanes à l'entrée de chaque province. Mon oncle était également des deux écoles, et ils se félicitaient avec raison l'un et

(1) François Quesnay (1694-1774), chirurgien et médecin, chef de l'école économique des *physiocrates*.

l'autre d'avoir eu de tout temps pour amis M. Turgot et M. de Malesherbes (1), celui-ci surtout, dont la vie politique et judiciaire avait été consacrée à la recherche et au triomphe des idées réformatrices. Mais, dit lui-même M. de Malesherbes, « M. Turgot et moi nous étions de fort honnêtes gens, très instruits, passionnés pour le bien; qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir? Cependant, ne connaissant les hommes que dans les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons mal administré; sans le vouloir, sans le savoir, nous avons contribué à la Révolution. » Tel est l'aveu, consigné par lui-même, que dans le séjour qu'il avait fait à Greng au mois d'août 1792, M. de Malesherbes, dans la candeur de sa conscience, avait cru devoir confier à M. de Garville; et ses regrets ne tarissaient pas sur les fautes qu'il se reprochait, ainsi qu'à son ami Turgot.

Aussi quand, peu de jours après son arrivée, il apprit la fatale journée du 10 août, ç'avait été avec l'accent du sentiment d'une véritable expiation qu'il s'était écrié : « Je pars, monsieur, je pars. — Et où voulez-vous aller? lui dit mon oncle. — Où je veux aller?... Eh! qui défendra le Roi, qui a le droit de le défendre, si ce n'est moi?... — Ah! monsieur, ils tueront le Roi et vous. — Je le sais. Mais c'est à moi qu'il appartient de tout entreprendre pour sauver celui qui fut mon maître, et ensuite, monsieur, de mourir pour l'avoir défendu. » Vainement mon oncle employa les supplications de la plus chaleureuse amitié, vainement il lui proposa avec instance d'appeler près de lui toute sa famille, et le conjura d'attendre à Greng avec elle des temps plus heureux : rien ne put

(1) Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes (1721-1794), président de la Cour des aides, directeur de la librairie, ministre de la maison du Roi, membre des trois académies.

ébranler ni affaiblir l'héroïque résolution de ce grand homme de bien. « Je l'emmenai dans mon cabinet, ajouta mon oncle, et là, seul avec lui, je lui montrai non le danger, mais l'inutilité absolue de cette généreuse démarche. Je lui parlai des trois générations de sa famille, dont la vie sans doute allait partager les périls de la sienne. M. de Malesherbes resta inflexible : il ne pouvait, me dit-il, trouver une mort plus glorieuse pour lui et pour les siens. Il nous quitta le jour même, et je crains bien de lui avoir dit un éternel adieu. »

En effet, peu de jours après, le *Moniteur*, devenu chaque jour plus fatal, nous apprit l'arrestation de M. de Malesherbes, bientôt suivie de sa mort, de celle de M. de Rosambo son gendre (1), de sa fille (2) et de sa petite-fille Mme de Chateaubriand (3). Un deuil véritable régna dans tout le château. Il était ravivé constamment par ces impressions locales qui ressuscitent si vivement ceux qui les ont partagées : à chaque instant, un mot dit dans le salon, ou à la promenade un objet matériel rappelait à mon oncle et à sa fille ce que M. de Malesherbes avait dit... Il revécut ainsi longtemps parmi nous, et bien que je ne l'eusse jamais vu, son souvenir autour de moi était si présent, sa mort si récente, son assistance auprès de Louis XVI avait été si généreuse, que je ne pus que partager les regrets de sa perte, comme si je l'eusse connu personnellement. D'ailleurs, indépendamment de la profonde admiration que m'inspirait sa conduite, il appartenait à une famille qui tenait un des premiers rangs dans mes amitiés du

(1) Louis Lepelletier, seigneur de Rosambo (-1794), président à mortier au Parlement de Paris

(2) Marie-Thérèse de Lamoignon de Malesherbes (1756-1794).

(3) Aline-Thérèse Lepelletier de Rosambo (1771-1794). Son mari, Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand (1759-1794), fut compris dans la même fournée (22 avril 1794).

grand monde, et depuis lors je n'ai pu sans une véritable indignation ou lire, ou entendre dire que M. de Malesherbes était un philosophe qui avait *servi* la cause de la Révolution. Et cependant il s'en défend si ingénument lui-même dans l'aveu qu'il a voulu rendre public : *sans le savoir, sans le vouloir*, dit-il... Au surplus je demande aujourd'hui, où sa mémoire est loin d'être refroidie comme sa cendre, je demande aux hommes *purs* qui lui ont survécu et qui le calomnient, où ils étaient quand Louis XVI était au Temple et que Malesherbes accourut de la Suisse pour venir le défendre et mourir ensuite sur le même échafaud.

Les pages du *Moniteur*, comme des annales de l'enfer, nous épouvantaient chaque jour par de nouvelles barbaries. Couvert du sang de la Reine, dont il avait été si avide, Robespierre envoyait à la mort par masses; il se dépêchait, comme s'il eût prévu qu'il ne lui restât plus que trois mois pour vivre et pour tuer. Les massacres des Dantonistes et des Girondins furent tout à coup rappelés à l'horreur publique par le massacre des fermiers généraux, au nombre de vingt-huit, parmi lesquels l'illustre Lavoisier demanda non la vie, mais un sursis, « pour terminer une expérience utile à l'humanité », ce qui avait fait rire Fouquier-Tinville (1).

Deux jours après, le 10 mai 1794, une dernière victime royale, l'ange qui survivait encore, la céleste Élisabeth allait à la mort avec vingt-quatre condamnés et leur inspirait, par la foi religieuse de ses paroles, le courage et l'exemple de son admirable résignation. Parmi ces vingt-quatre victimes, il y en avait cinq de ma parenté : le

(1) Fouquier n'assistait pas au procès, où il était remplacé par son substitut Lieudon; ce fut le président Coffinhal qui fit la fameuse réponse : « La République n'a pas besoin de savants. »

comte de Brienne, les trois frères de Loménie, et la vicomtesse de Canisy, mère de Mme la duchesse de Vicence; ils avaient vécu de la vie de M. de Brienne, ils moururent de sa mort. Les autres avaient été choisis également dans la haute société, comme dignes aussi de mourir avec la sœur du Roi. Mon oncle avait gardé le fatal *Moniteur*, à la réception duquel nous attachait une avidité désespérée; mais à sa profonde tristesse, craignant pour moi les plus grands des malheurs : « Mon père, ma mère, mes frères, lui dis-je, vivent-ils encore? » Car après le supplice des fermiers généraux, je devais craindre la proscription des receveurs généraux, dont mon père faisait partie, et mon anxiété eût été plus cruelle encore, si j'avais su qu'elle était résolue (1). A ces questions que mes larmes rendaient si pressantes, mon oncle avait répondu : « Toute la famille de Loménie a péri avec Madame Élisabeth! » Je restai plusieurs jours sous le poids d'une profonde douleur, que renouvelaient ces tristes souvenirs et celui, qui ne me quittera jamais, des vertus et de l'affection du comte de Brienne.

Trois ans après, à mon retour à Paris, dans le court intervalle de ma rentrée et de ma détention, le valet de chambre de mon père me dit que, se trouvant à la sortie de la place Vendôme sur la rue Saint-Honoré au moment où s'y arrêta la fatale charrette, M. de Brienne avait dit aux Loménie, en regardant notre maison située au fond de la place (n° 23) : « Voilà ce pauvre Montbreton à sa fenêtre : il ne se doute pas que c'est nous qui passons... Ce soir il sera bien malheureux... » Ainsi la dernière pensée de cet excellent homme avait été pour ma famille.

J'appris encore d'un témoin de mes amis qu'une scène

(1) Ils furent sauvés par la courageuse intervention de Gaudin, le futur duc de Gaëte, alors commissaire à la Trésorerie nationale.

d'un tout autre genre avait eu lieu sur ce théâtre commun, où vingt-cinq personnes des deux sexes, confusément entassées, allaient à l'échafaud. Dans le trajet de la Croix du Trahoir (1) à la place Vendôme, une des victimes, une belle jeune femme, en ayant reconnu une autre à une fenêtre, s'était tout à coup écriée en l'apostrophant et en se pressant contre un jeune homme qui allait mourir avec elle : « C'est bien lui, madame, c'est bien moi ! Regardez bien !... A présent vous ne me l'enlèverez plus : il est à moi, et je vais mourir avec lui ! » Et ses regards, sa voix, à défaut de son geste, exhalaient à sa rivale un sublime et triomphant anathème. Implacable impénitence de la jalousie devant la mort ! Scandale impie donné à la sainte Élisabeth, qui pria pour les coupables, et qui pria longtemps !... En sa qualité de victime royale, elle devait souffrir plus que ses compagnons et mourir la dernière, de leur supplice encore plus que du sien. Sur l'échafaud, à mesure que les femmes condamnées passèrent devant elle pour aller recevoir la mort, elle les embrassa.

(1) Coin des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec. Pour aller de la Conciergerie à la place de la Révolution, les charrettes prenaient le pont au Change, le quai de la Mégisserie, la rue de l'Arbre-Sec et la rue Saint-Honoré.

CHAPITRE V

SÉJOUR DANS LE CANTON DE BERNE

Je n'avais fait qu'entrevoir à Berne mon cousin d'Erlach, à mon premier voyage relatif aux levées helvétiques, et malgré les engagements de notre correspondance mutuelle, je ne pus aller séjourner chez lui que l'année suivante, dans son château de Kiesen, situé entre Berne et Thoune, sur ce beau chemin qui conduit dans l'Oberland. Le promontoire où le château est assis s'allongeait en jardin, au bout duquel était un kiosque octogone d'où l'on découvrait le vaste et sublime horizon des glaciers. Je choisis ce pavillon pour mon logement, afin de pouvoir jouir solitairement et à mes heures, sans troubler le repos matinal ou nocturne de personne, des beautés si variées et si imprévues que, dans la belle saison, répand sur les glaciers la double invasion du soir et du jour. Le château, où l'on travaillait encore, était habité par la famille du comte d'Erlach, composée de sa femme, fille du baron de Wildegg, vieux seigneur de l'Argovie, de leurs deux enfants et de leurs deux neveux, que l'on appelait très justement dans le canton de Berne les *Ménechmes d'Erlach* : je dirai pourquoi.

Pour retracer dans leur ordre les souvenirs de Kiesen, qui me sont encore chers, je dois dire qu'après avoir embrassé en arrivant mon cousin d'Erlach, j'y fus accueilli

à l'instant même par l'un des êtres les plus aimants et les plus intelligents que j'aie jamais rencontrés. Puisqu'il vit encore dans ma mémoire, il a de droit une place à mon soleil.

Il se nommait Turc, bien qu'il fût né Wurtembergeois. Sa taille était celle des beaux chiens de montagne. Son poil long, blanc et noir par plaques régulières, était plus frisé qu'ondoyant, et sa grosse queue touffue s'arrondissait noblement sur sa croupe. Sa tête, où se dressaient deux larges oreilles pointues, était armée ou ornée de deux yeux terribles ou caressants, et sa belle bouche montrait une formidable batterie de dents d'ivoire.

On sait que le chien, en cela bien supérieur à l'homme, a la faculté de *flâner* ses amis. Aussi Turc m'adopta; le consentement fut mutuel. Il y avait encore au rez-de-chaussée deux fenêtres à garnir, et comme elles formaient les seules ouvertures du château quand les portes étaient fermées, Turc se couchait au-dessous pendant la nuit. Mais deux jours après, les châssis et les persiennes y ayant été posés, il s'établit dorénavant à la garde de mon pavillon, qui, solitaire et éloigné du château, lui parut exiger sa surveillance. Le soir de mon arrivée il m'y avait accompagné, n'avait été reprendre son poste que quand ma porte avait été fermée, et toute la nuit avait fait la patrouille du château au kiosque. Comme je laissais rarement se lever le soleil sur les cimes empourprées des Alpes sans lui offrir mes adorations, jamais, au-dessous de la fenêtre que je m'empressais d'ouvrir pour saluer le grand astre sur le Grindelwald, jamais je n'ai manqué de trouver Turc, qui jugeant cette fenêtre le point le plus exposé de l'avant-poste que j'occupais sur la campagne, y avait établi sa garde vigilante. De cette communauté d'affections matinales que je partageais entre le soleil et Turc, il était résulté de la

part de celui-ci en ma faveur une amitié sans partage. Car, ainsi qu'aux montagnards, le lever du soleil lui importait peu, et il était loin de croire que j'y fisse la moindre attention; d'autant qu'il avait, lui, sinon mon premier regard, au moins ma première parole, et que tout de suite après ce bonjour, bondissant au travers de ma fenêtre et me portant ses deux grosses pattes sur la poitrine, il m'en disait autant à sa manière.

Un jour qu'après le dîner Turc m'avait suivi dans une de ces promenades à perte de vue où m'égarait souvent la passion bizarre de laisser ma tête et mes pas errer à l'aventure, j'étais arrivé dans un pâturage ombragé de grands arbres groupés sur de belles roches de granit, et le long duquel grondait, en se précipitant avec l'impétuosité qui la caractérise, cette rivière-torrent, l'Aar, qui élançée des cavernes du Grimsel, traverse sans s'y arrêter les lacs de Brienz et de Thoune, court baigner les murs de Berne et de Soleure et, devenue allemande ainsi que le Rhin son frère (1), s'y jette avec amour vis-à-vis Waldshut. Assis sur la mousse qui tapissait ces roches, et Turc couché à mes pieds, je m'amusais à griffonner au crayon sur un petit album, soit un croquis du paysage, soit quelques vers qu'il m'inspirait, et j'étais tellement absorbé dans ce double emploi de mon intelligence, que je ne m'aperçus pas du blocus qu'insensiblement un troupeau de vaches avait formé autour de moi. Mais une d'elles, plus curieuse encore que ses compagnes, s'étant brusquement avancée, Turc, et ce fut lui qui m'avertit de son indiscrétion, Turc s'élança à la gorge de cette vache, la fit tomber sur les genoux, et sans moi il l'étranglait. Les mugissements de la victime pouvant attirer à son secours les gardiens du

(1) L'Aar se jette dans le Rhin en face de la rive allemande de ce fleuve, mais elle ne quitte pas elle-même le territoire suisse.

troupeau, je jugeai prudent de battre en retraite; au surplus, le crépuscule qui vint me surprendre m'en donnait aussi le conseil. Mais comme j'avais absolument perdu la trace qui m'avait conduit dans ce pâturage et que, suivant l'usage, à force de la chercher je m'en éloignais davantage, Turc, averti mieux que moi encore de l'heure du souper, s'arrêta ferme devant moi, me regarda, et d'un air qui m'invitait à le suivre se mit en marche. Je le suivis. Il improvisa alors la route en droite ligne, par conséquent toute différente de celle que j'avais prise. Je dus passer à sa suite dans des chemins creux encaissés entre des haies qu'il franchissait d'un saut et le long desquelles il se dressait jusqu'à ce que je les eusse à mon tour escaladées. Dans un de ces ravins si communs en ce pays et qui servent à la fois de passage aux eaux et aux habitants, des pas s'étant fait entendre, Turc s'élança au-devant et par un qui-vive énergique arrêta deux paysans; il ne quitta ces bonnes gens que quand, après avoir échangé avec eux le GUTE NACHT, je les eus dépassés. Enfin une cloche sonna, et Turc, ayant reconnu celle du château, bondit avec des cris de joie pour m'engager à hâter le pas; car l'obscurité ajoutait encore aux difficultés de cette course au clocher, au terme de laquelle nous aspirions l'un et l'autre. Je fus bien agréablement surpris quand, après avoir sauté au travers de quelques jardins, je me trouvai au pied de mon observatoire hospitalier. On avait envoyé au-devant de moi partout où je n'étais pas, et c'était pour la troisième fois que la cloche venait de sonner. Mais le bruit tumultueux des flots de l'Aar m'avait empêché d'entendre les deux premiers appels du beffroi seigneurial, que par la supériorité de son organisation Turc sans doute avait bien entendus. Dès ce jour je lui appartins. Aussi quand je quittai Kiesen pour revenir à Greng, on fut obligé d'enfer-

mer Turc dans le grenier; je le vis passer sa tête par la lucarne et j'entendis longtemps ses hurlements de désespoir, qui me poursuivaient de lamentables adieux et de sauvages imprécations.

En effet, il me la gardait bonne. L'année suivante, Turc, qui avait sa justice à lui, me traita comme un ingrat, répondit en grondant à mes avances, ne voulut plus me suivre et refusa de ma main toute nourriture. En sa qualité de serviteur de la maison, il voulut bien ne pas me mordre, et voilà tout. Enfin, au lieu de veiller sur moi, il me surveillait. Aussi quand je repartis, on n'eut pas besoin de l'enfermer pour l'empêcher de me suivre, et peu de temps après Turc mourut sans m'avoir pardonné. Depuis lors je confesse avoir cru un peu à l'âme des chiens, sans outrager la nôtre; et en écrivant ces lignes, comme s'il les devinait, mon fidèle Esquimau vient poser sur ma table sa grosse tête sauvage, qu'éclairent avec amour deux yeux caressants.

Dans l'État de Berne, les mœurs de la société étaient rigoureusement politiques. L'esprit de famille y était inconnu; aucune familiarité, aucune habitude n'y réunissaient les parents les plus proches, à moins de ces grandes occasions, telles qu'un mariage, une succession, où le rassemblement de la famille est indispensable. Ainsi qu'en Angleterre il fallait, quand on voulait les voir, annoncer sa visite à son père, à son frère, à sa sœur, et cette étiquette, qui régnait également à la campagne, faisait que, fût-on voisins, on ne se voyait guère que lorsqu'on se rencontrait. C'est ce qui fit qu'après plusieurs séjours chez le comte d'Erlach à Kiesen, je n'ai pu faire connaissance avec mon autre cousin son frère, qui habitait un château sur la rive gauche de l'Aar. Il eût fallu, pour le consentement de celui-ci à ma visite, protégée par celle de son frère, toute une négociation, et je voulus épargner cette

diplomatie en y renonçant. Mais en revanche, comme le seigneur de Kiesen avait les mœurs plus hospitalières, indépendamment des frères de sa femme, MM. de Wildegg, les fils de ce frère invisible étaient en tout temps et à leur volonté bien reçus chez lui. Aussi ce fut à Kiesen que je me liai d'amitié avec ses deux beaux-frères et avec ses deux neveux.

Ceux-ci étaient jumeaux, et tellement semblables de traits, de taille, de gestes, de son de voix, de goûts, de sentiments, de pensées, que pour ne pas les confondre dans l'habitude de la vie de famille, leurs parents avaient exigé d'eux en signe de reconnaissance une variété quelconque dans leur vêtement, qui se déclarait à leur lever et servait à les distinguer pendant la journée. Comme nous ne faisons tous qu'une toilette par jour, l'effort de mémoire n'était pas grand; mais encore fallait-il ne pas se tromper pendant douze heures. De fait, il n'y avait qu'eux encore qui se reconnaissaient, et ils prenaient plaisir à nous embrouiller par des quiproquos fréquents, en échangeant leurs cravates noires ou blanches, etc. Aussi les nommait-on les *Ménechmes d'Erlach*. Nous étions inséparables, et malgré mon habitude avec eux à la chasse, à la pêche, aux courses de toute nature, malgré l'opiniâtreté que je mettais à tâcher de surprendre entre eux quelque différence, je ne pus y parvenir. Je dus encore en cela céder la palme à l'instinct supérieur de Turc, qui n'aimait que l'un des deux et ne s'y trompait jamais. Tandis que je ne voyais dans ces deux frères que deux êtres complètement semblables, comme deux étoiles, Turc y voyait deux êtres différents, comme lui et moi. « Si jamais vous vous mariez tous les deux, leur dis-je le soir d'une journée où ma mémoire n'avait pas été heureuse, il faudra bien, de peur des quiproquos de vos femmes, vous garder d'habiter ensemble. — Oh!

répondirent-ils, nous ne nous quitterons jamais et nous saurons bien les distinguer. Cela suffira. »

La campagne avait aussi comme la ville ses mœurs de famille, et ce fut mon hôte de Kiesen qui m'apprit pourquoi les jeunes filles des campagnes de la Suisse se mettaient assez généralement en état de se présenter comme nourrices aux jeunes mères de Berne, de Fribourg, etc. « C'est d'abord, me dit-il, par un calcul de ménage, parce que nos paysans ne veulent se marier qu'avec la certitude d'avoir des enfants; ensuite parce que les mois de nourrice deviennent des dots, avec lesquelles ces filles mères sont toujours sûres de trouver des maris. » Je le dis à regret, mais pendant les quatre années de mon séjour en Suisse, j'ai pu observer que certain verset de la Bible était pris avec une égale rigueur dans les cantons catholiques et les cantons protestants. Car à Greng j'étais placé entre les deux communions, et elles se rencontraient fidèlement chaque samedi dans les mêmes échos, qui retentissaient de ces cris de tendresse sauvage, nommés *intsalei*, qui le soir avertissaient de loin les jeunes promises de laisser leur fenêtre ouverte.

Mais un beau et jeune paysan de Kiesen n'avait adopté que la première moitié de ce système conjugal; comme il était riche, il n'entendit pas que la plus belle fille de Meiringen, qu'il avait connue à Berne, dût entrer de nouveau en maison, encore moins nourrir un autre enfant que le sien. Cette véritable merveille du Hasli était donc en pleine espérance de maternité, quand accompagné de sa mère et de ses sœurs il alla la chercher à Berne dans un char à bancs neuf, attelé de deux beaux chevaux, orné de rubans et de fleurs. Les parentés de la plaine et de la montagne avaient réuni les deux familles dans la maison nuptiale. Le château avait été solennellement invité à

assister à cette noce, qui dura huit jours. Nous nous contentâmes d'y paraître plusieurs fois en visite, et nous eûmes beau faire, nous les trouvâmes toujours à table. Là je vis les beaux *Wiederkommens* des anciens temps, dont un usage immémorial avait perpétué la tradition dans la vie [de moyen âge que menait encore le paysan allemand et helvétique. Ils étaient en cristal bleu, rouge, vert, blanc, guillochés, chamarrés de dorures fantastiques et portant chacun, en vieux langage et en vieux caractères tudesques, une devise pieuse, amicale ou guerrière. La mesure de ces verres était d'une pinte, et aux santés fréquentes portées aux époux, l'élégance voulait qu'ils fussent vidés tout d'un trait. Chaque convié en partant emporta le sien, qu'il avait bien gagné. Quant aux dames de la noce, elles reçurent des cadeaux d'une autre nature : bas de soie brodés, rubans, fleurs artificielles sur des petits chapeaux de paille très fine, dentelles noires pour orner les jupes et les corsages, agrafes et boutons d'argent, etc. Pendant ces huit jours, bêtes et gens furent largement traités par le jeune marié, et j'avoue que le luxe d'une telle hospitalité étonna singulièrement ma modeste et pédestre émigration.

Mais c'était le dimanche à Berne après l'office que l'on pouvait prendre l'idée du luxe vraiment incroyable que venaient étaler les femmes et les filles des riches montagnards. Plusieurs d'entre elles, au dire de Mme d'Erlach, avaient quelquefois un costume *champêtre* qui pouvait être évalué de mille à douze cents francs ! Quant au père de famille et à ses fils, ils étaient complètement vêtus d'étoffes de laine naturelle, filée et tissée par les mains laborieuses qui se cachaient les jours de fête sous des mitaines de soie noire. Le luxe du maître consistait, indépendamment de la rigoureuse sévérité du costume antique helvétique, grande barbe, larges culottes, rubans, ceinture, linge éblouissant,

à atteler à son char à bancs à six places quatre superbes chevaux entiers pareils, qu'il menait à grandes guides. Ces attelages étaient estimés jusqu'à six mille francs; j'ai vu le même luxe et la même valeur établis chez les cultivateurs des pays d'Elbing et de Dantzig. A cette époque, il existait chez les montagnards bernois des fortunes vraiment colossales. Dans un gros village de l'Oberland, un paysan riche de huit cent mille livres de Suisse (douze cent mille livres de France) épousa une fille qui en possédait moitié autant. Aussi ce furent des noces de Gamache : elles durèrent un mois.

La fortune de ces hommes aussi intelligents que laborieux n'avait d'autre origine que le troupeau, plus l'économie : la vie rustique restait la même malgré la richesse résultant du travail. Une industrie entre autres venait souvent se mêler à celle de la vie agricole, c'était celle des verreries; d'incalculables produits sortaient de ces usines improvisées, dont les constructions pittoresques et simples illuminaient fortuitement les paysages, au milieu des frimas d'un long hiver et sous la projection des glaciers éternels. « Ces hommes-là, me disait d'Erlach, achètent toutes nos terres et jamais nos châteaux, quand, suivant l'usage, nous revenons ruinés du service étranger. Il n'existe pas aujourd'hui dans notre canton un domaine seigneurial tel qu'il était il y a cinquante ans. Bientôt il ne nous restera plus que nos girouettes : nos paysans ont le reste. Nous avons commencé par la chevalerie et eux par un fromage. »

Peu de jours après cette causerie, nous partîmes pour aller voir ses beaux-frères dans leur château de Wildegg (1). De là nous visitâmes le plus noble manoir, devenu aussi rustique, dont le maître avait également commencé par la

(1) Ce château, qui existe encore, est voisin des bains de Schinznach.

chevalerie, mais avait fini par un trône, où règne encore sa famille. C'était le château de Habsbourg, berceau de la maison d'Autriche, bien inférieur en construction et en étendue, autant qu'il m'en souvient, au château de Pau devant lequel j'écris, berceau de la maison de Bourbon. La boiserie enfumée de la grande salle où Rodolphe reçut les électeurs qui lui apportaient la couronne subsistait encore. Cette boiserie, d'une couleur et d'un dessin uniformes, semblait se reposer tout autour en bancs massifs et semblables, qui allaient s'encadrer dans l'énorme fenêtre de dix pieds de profondeur, où la future impératrice d'Allemagne avait passé bien des loisirs à quelque ouvrage de broderie, à quelque lecture des Livres saints ou des légendes, ou bien simplement à filer la laine de ses brebis. Le propriétaire de ce vieux donjon princier, dont l'anecdote de Guillaume Tell dépouilla la maison d'Autriche, n'avait pas l'air, et avec raison, de le trouver trop vaste pour lui. Je vis avec plaisir qu'on y filait encore; les quenouilles et les rouets, antiques habitants de la grande salle, y continuaient sous les doigts de ses filles l'histoire des nobles châtelaines, et je ne pense pas que le comte de Habsbourg fût plus beau, plus fort et plus maître chez lui que le rustique vassal qui possédait et habitait son château. Celui de MM. de Wildegg, non moins antique et bastionné, figurait noblement dans le voisinage. Ils me disaient que les ancêtres de Rodolphe et les leurs s'étaient souvent fait la guerre. L'un d'eux, grand et robuste capitaine au service de Hollande, avait hérité d'une haine toute féodale contre la maison d'Autriche, bien qu'il n'eût pas, ainsi qu'avaient fait ses aïeux, à s'en prendre au voisinage. Il se nommait Rodolphe comme l'empereur, ou Rondi en bernois, et il fit honneur au vin du paysan qui remplaçait si heureusement pour lui l'ennemi de sa famille.

CHAPITRE VI

L'ABBÉ ROUSSEAU ET L'ÉVÊQUE DE SAINT-DIÉ.

LE CHATEAU DU LOWENBERG

Malgré la philosophie de mon oncle, malgré aussi l'espionnage très actif du comité intitulé *de salut public* et le danger que pouvait courir M. de Garville, tout en ayant voulu s'abriter par l'acquisition d'une abbaye en Franche-Comté, le clergé émigré était bien venu chez lui. Il avait déjà retiré à Greng un curé non assermenté. Il nous annonça la prochaine arrivée, pour un séjour illimité, d'un abbé Rousseau (1) qu'il avait connu jadis, nous dit-il, dans le salon de Mlle de Lespinasse, d'où protégé par elle, par d'Alembert et par quelques grands seigneurs philosophes, il était parvenu à obtenir la faveur de prêcher

(1) Ce personnage était destiné à une célébrité posthume que Norvins ne pouvait prévoir. Claude-Louis Rousseau (1735-1810), chanoine d'Albi avant la Révolution, évêque de Coutances en 1802, fut transféré à Orléans en 1807. Cinquante ans après sa mort, au plus fort de la campagne de Mgr Dupanloup en faveur du pouvoir temporel, le *Constitutionnel* crut embarrasser ce prélat en publiant une instruction de M. Rousseau qui justifiait la dépossession de Pie VII. Mgr Dupanloup riposta par une lettre où il jugeait très durement son prédécesseur (4 février 1860). Une nièce de celui-ci porta plainte, et un procès s'ensuivit qui, sans parler de la personnalité du prévenu, mettait en jeu la délicate question juridique de la diffamation envers les morts. Si le récit de Norvins avait été connu alors, Mgr Dupanloup et ses avocats eussent sûrement tiré parti de l'anecdote du sermon retouché chez Mlle de Lespinasse.

devant le Roi. Cette faveur était alors d'autant plus recherchée qu'elle menait à une abbaye, plus tard à un évêché : mais l'abbé Rousseau n'avait obtenu qu'un canonicat de province. Dans l'aperçu biographique que mon oncle nous donnait sur son nouvel hôte, ce qu'il y avait de curieux n'était pas seulement que le salon de Mlle de Lespinasse eût envoyé des prédicateurs à Versailles, bien que cela dût paraître déjà fort étrange aux catholiques les plus tolérants, mais c'était que ce salon fût préalablement le juge du sermon, afin d'en protéger le débit à la cour avec connaissance de cause. Cette assertion de M. de Garville me fut depuis confirmée par l'abbé Rousseau, qui avait dû, me disait-il, d'heureux changements dans son sermon aux observations d'un goût si exquis, d'un tact si sûr, que Mlle de Lespinasse lui avait faites et que probablement la cour de Rome et l'archevêque de Paris, M. de Beaumont (1), eussent trouvées peu orthodoxes. Aussi, dans leurs éternelles discussions sur la Révolution, sur le libre arbitre, sur les progrès de l'esprit humain et sur l'esprit de l'Église, mon oncle, qui trouvait dans l'abbé Rousseau un antagoniste ardent et infatigable, ne manquait jamais de lui dire : « L'abbé, vous reniez votre baptême. Vous êtes l'enfant des philosophes. Si vous l'oubliez, moi je m'en souviens. »

Cet excellent abbé Rousseau, que nous vîmes tous arriver avec plaisir, avait la fureur de lire ses sermons à tout venant. Il avait aussi, dans son naturel plus heureux que son talent, une disposition permanente à demander et à adopter toutes les critiques : de sorte que son auditeur et lui se séparaient toujours contents l'un de l'autre. Cependant le sermon ne lui suffisait déjà plus, et quand il nous

(1) Christophe de Beaumont (1703-1781), successivement évêque de Bayonne, archevêque de Vienne et archevêque de Paris, célèbre par ses luttes contre les jansénistes et les philosophes.

arriva, il se hâta de nous dire qu'il s'occupait de l'oraison funèbre de Louis XVI (1), dont par prudence il n'avait osé en France rien jeter sur le papier, ce dont il s'était empressé de se dédommager une fois en Suisse, aux couchées de son voiturin, ajoutant qu'il serait très heureux de nous soumettre ces premiers essais. Ce début promettait, et le bon abbé nous tint fidèle parole; car je puis certifier que, pendant les quatre ans environ que je passai avec lui à Greng, il ne fit pas autre chose que travailler à cette oraison funèbre, que les avis récoltés dans tout le bailliage de Morat et le canton de Fribourg lui firent remettre constamment sur le métier : ce qui faisait que je l'appelais l'abbé Pénélope. Mais ce qu'il y eut de vraiment singulier, après un travail qui sans cesse avait intéressé sa conscience de sujet, de chanoine et de prédicateur, et malgré le serment qu'il avait prêté devant nous de ne rentrer en France qu'avec nos princes légitimes, ce fut qu'il revint à Paris sous le Consulat et que, depuis, sans avoir fait, je pense, lecture à Napoléon de l'oraison funèbre de Louis XVI, il fut, au grand contentement de ses amis, nommé évêque de Coutances (2).

Nous avions donc déjà à Greng un curé et un chanoine. Mais bientôt le clergé eut sa hiérarchie complète : il nous vint un évêque, dans la personne de M. de Saint-Dié (3),

(1) Il n'était pas le seul. Dès le 18 mars 1793, un abbé Brivat, grand vicaire de Tulle, émigré, écrivait au comte de Provence pour demander à être chargé de cette oraison funèbre à la restauration de la monarchie. (Archives des affaires étrangères, *France*, vol. 588, fol. 44.)

(2) Dans les mandements qu'il composa à la louange de Napoléon, il mentionna à plusieurs reprises son émigration; mais trouvant sans doute le lac de Morat trop peu poétique ou biblique, il parlait de son exil « sur les bords de l'Euphrate ». (Arch. nat., AF. IV, 1044.)

(3) Barthélemy-Louis-Martin de Chaumont de la Galaizière (1737-1808), premier évêque de Saint-Dié et unique titulaire de ce siège avant la Révolution (l'évêché fut érigé en 1777).

frère de M. de la Galaizière, ancien intendant d'Alsace (1), ami de mon oncle. M. de Saint-Dié était le géant du clergé de France; il avait six pieds et était gros en proportion, avec une santé aussi robuste que sa construction était athlétique. Sans un œil cyclopéen qui lui sortait de la tête et faisait oublier l'autre, il eût été de droit, et je crois aussi d'inclination, colonel de carabiniers. Mais dès sa jeunesse, cet œil monstrueux avait décidé de sa vocation, comme le pied bot de l'évêque d'Autun et celui de l'évêque de Comminges avaient décidé de la leur. L'abbé Rousseau perdit d'emblée un grade à l'arrivée de l'évêque : mais il s'en consola par l'appui naturel qu'il devait en retirer dans ses campagnes avec mon oncle. M. de Garville s'en réjouissait par la même raison, car il n'avait peur ni du nombre, ni de la qualité de ses antagonistes. Avant tout pour lui l'évêque était un hôte, ensuite un argumentateur passionné, et cette dernière faculté n'était pas à ses yeux un des moindres avantages de son hospitalité. Bien que le chanoine Rousseau trouvât le prélat moins littéraire que lui, un courage moral égal à sa force physique honorait M. de Saint-Dié, qu'aucune considération n'eût fait transiger avec sa position religieuse. Quant à mon oncle, vis-à-vis l'évêque et le chanoine, car le curé ne comptait pas, il était hautement voltairien, et quand le clergé lui citait saint Ambroise et saint Augustin, il répondait lestement par Diderot, d'Alembert et Helvétius, avec lesquels il avait vécu. Et voilà en quoi l'asile qu'il donnait à ces ecclésiastiques était bien justement à leurs yeux une véritable vertu pratique, qui méritait et obtenait leur respect.

(1) Antoine-Pierre de Chaumont de la Galaizière, frère de l'évêque, n'était qu'intendant adjoint d'Alsace : l'intendant titulaire était leur père, Antoine de Chaumont, marquis de la Galaizière, conseiller d'État, ancien intendant de Montauban et de Lorraine.

L'abbé Rousseau était un chanoine presque exclusivement littéraire, en sa qualité d'orateur sacré, oubliant à Paris son canonicat de province, ainsi que certains évêques leurs sièges, et ayant malheureusement aussi comme eux perdu l'habitude du sacerdoce, qu'il avait sacrifié net à l'éloquence de la chaire. Celle-ci étant devenue pour lui comme pour les autres une obsession perpétuelle, tout lui était bon pourvu qu'il y déclamât, sa chambre, la vôtre, le salon, le jardin, la grande route... Les paysans en eurent peur d'abord. Mais comme malgré sa voix de stentor il était fort petit, que tous ses cheveux étaient blancs, qu'il avait toujours le chapeau à la main et qu'il les saluait tout en parlant seul à haute voix, ils l'appelaient tout bonnement le *fou* de Greng. Mon oncle fut toutefois obligé d'intervenir auprès de l'abbé pour l'engager à supprimer l'espèce de station quotidienne qu'il faisait à l'ossuaire des Bourguignons, où il se trouvait commodément assis et où, en présence de ces débris de la mort, il se livrait à toute la fougue de l'improvisation, ce qui avait commencé à donner à ses déclamations la couleur d'évocations nécromantiques. Tout luthérien qu'était le paysan, et parce qu'il était luthérien, il n'aimait pas qu'un prêtre catholique *prêchât les morts*.

Au retour de Fribourg, où l'abbé Rousseau était allé rendre ses devoirs et lire l'oraison funèbre de Louis XVI à l'évêque de Lausanne, qui en vertu de l'antique apostasie de son siège métropolitain y était établi, nous fûmes très étonnés de le voir officier un dimanche. Le curé Valeur avait été seul dans sa confiance, et bien lui prit d'en être assisté, car indépendamment de l'obligation où il était de se servir d'une loupe énorme pour lire, et de la confusion que son défaut d'exercice lui fit apporter dans le choix des prières, il commit des erreurs plus importantes, que le

curé, qui savait son affaire, redressa avec une patience respectueuse pendant qu'il était à l'autel. Ce temps parut long même à ma cousine, parce que l'abbé Rousseau avait déclamé son texte à haute voix, comme son sermon, au lieu de le réciter à voix basse. « Mon cher abbé, lui dit mon oncle, convenez qu'il faudrait être sourd pour appeler une basse messe celle que vous venez de nous dire. »

Bientôt ce fut le tour de l'évêque, qui eut la gracieuseté de proposer à ma cousine d'officier le jour de Pâques. La grandeur de la solennité et la taille de l'officiant étaient peu en rapport avec les dimensions de notre chapelle, si c'en était une; car l'autel était au fond d'une grande armoire qui s'ouvrait sur la salle à manger, et il fallait être un commensal du château pour savoir où l'on y disait la messe. Il résultait toutefois de cette cérémonie épiscopale la nécessité au moins courtoise de la double assistance du chanoine et du curé en grande tenue, l'un à la droite et l'autre à la gauche de Monseigneur. Mais l'abbé Rousseau, qui, fuyant la persécution républicaine, était arrivé à Greng avec une petite queue, s'était bien gardé d'avoir une soutane dans son bagage; il avait voyagé avec le passeport de son frère, fabricant de drap à Sedan, et quand il nous avait dit la messe, il avait dû emprunter la soutane du curé, qui la lui avait servie en habit marron. Pour assister l'évêque de Saint-Dié, qui, sauf sa mitre et sa crosse, avait avec lui toute sa toilette épiscopale, la soutane était de rigueur avec le rabat. Le bon curé n'en avait qu'une, mais il possédait deux rabats, et il en offrit un. Mais que faire du rabat sans la soutane? L'évêque en avait bien deux, mais elles étaient violettes, et quand elles eussent été noires, comme l'abbé ne lui allait qu'au coude, il n'aurait pu s'en revêtir. Il écrivit donc à Fribourg, d'où on lui répondit qu'il n'y avait pas un ecclé-

siastique qui en eût deux. Le voisinage fut bientôt instruit de la perplexité de l'abbé Rousseau, qui s'écriait partout involontairement : « Grand Dieu ! point de soutane ! »

Enfin cette lamentation arriva tout naturellement, apportée par lui-même, au château du Lowenberg (1), au delà de Morat, que M. de Rougemont de Neufchâtel avait loué au comte et à la comtesse de Tessé (2). Ce château était encore habité par la belle comtesse de Tott (3), chanoinesse d'Épinal ou de Remiremont, par le comte de Mun de Sarlabous (4), officier des gardes du corps, son fils Adrien (5), âgé de vingt ans, et le vicomte d'Agout, aide-major de cour. Ce fut au milieu de ces personnes réunies que l'abbé Rousseau vint déclamer sa complainte, à laquelle chacun prit un intérêt convenable. — « Ce n'est que cela », dit négligemment M. de Tessé, et il sortit du salon. Malgré le respect qu'en vieil abbé de cour le chanoine conservait au chevalier d'honneur de la Reine, il fut aisé de voir sur sa figure l'impression peu favorable que lui avait faite cette brusque sortie du maître de la

(1) Sur la société réunie au Lowenberg pendant l'émigration, on trouvera d'attachants détails dans l'ouvrage anonyme intitulé *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*. Mais lors du procès auquel a donné lieu la propriété de ce livre, le principal rédacteur, M. Auguste Callet, s'est vanté lui-même d'y avoir introduit des traits de pure imagination.

(2) René-Mans de Froulay, comte de Tessé et marquis de Lavardin (1736-1814), grand d'Espagne, lieutenant général, premier écuyer de la Reine, député de la noblesse du Maine aux États généraux, avait épousé Adrienne-Catherine de Noailles (1741-1814), fille du dernier maréchal de Noailles et sœur du duc d'Ayen ; le mari et la femme moururent à dix jours d'intervalle.

(3) Fille du baron François de Tott, qui avait émigré comme maréchal de camp, après avoir longtemps servi chez les Turcs.

(4) Alexandre-François, marquis de Mun de Sarlabous (-1816), lieutenant général en 1814 ; sa femme, qui était fille d'Helvétius, étant morte en 1799, Joséphine eut, dit-on, la pensée de lui faire épouser la future reine Hortense. (GUILLOIS, *le Salon de Mme Helvétius*, p. 186-187.)

(5) Claude-Adrien, marquis de Mun de Sarlabous (1773-1843), pair de France en 1815. C'est le grand-père du comte Albert de Mun.

maison..., quand celui-ci revint, suivi d'un valet de chambre portant un paquet. Ce paquet fut ouvert et, à la stupeur générale, il en sortit une soutane toute neuve : « En voici une, l'abbé, dit M. de Tessé; je vous l'enverrai ce soir. » Ce fut un vrai coup de théâtre, et chacun se regardait, tant cette aventure sortait du cercle habituel des surprises auxquelles M. de Tessé avait accoutumé son intérieur. L'abbé rayonnait de joie. Alors Mme de Tessé et M. de Mun, avec le sourire d'une intelligence pratique des faits et gestes de M. de Tessé, l'ayant engagé à expliquer la trouvaille de cette soutane, il répondit que c'était un cadeau qu'il avait destiné à leur aumônier de Chaville, mais que, ce misérable ayant prêté le serment, il avait gardé la soutane, de peur qu'elle ne tombât à l'usage d'un intrus et d'un apostat. Après cette explication, M. de Tessé fut dûment félicité d'une prévoyance aussi recherchée, et l'abbé Rousseau, que sa vocation de prédicateur avait habitué à voir de haut les choses d'en bas, s'écriait : « C'est vraiment providentiel ! » Et voilà comment il eut une soutane, pour pouvoir assister convenablement Mgr de Saint-Dié à la messe de Pâques.

La comtesse de Tessé était une de ces grandes dames imposantes dont l'esprit, la conversation, les habitudes et les manières étaient également du plus haut parage. On était tout à la fois chez elle à Paris et à Versailles; la vieille religion de l'ancien régime l'avait suivie dans toute sa pureté comme dans tout son charme. Elle était de celles qui ont de l'esprit pour ceux qui n'en ont pas (1). Aussi depuis son mariage avec M. de Tessé sa dépense sous ce

(1) « Sa figure était étrange : elle avait, dit-on, été très jolie et défigurée à vingt ans par la petite vérole... C'était une sorte de sibylle parlant toujours d'un ton imposant et doctoral, avec des grimaces affreuses et des tics presque convulsifs. » (VICOMTESSE DE NOAILLES, *Vie de la princesse de Poix*, p. 72-73.)

rapport avait doublé, et si lui n'en était pas devenu plus riche, elle n'en était pas devenue plus pauvre; elle était restée en fonds pour l'avenir. La première fois que j'eus l'honneur de dîner chez elle, voici ce qui arriva. En sortant de table, suivant son usage, M. de Tessé était allé dans son potager; c'était sa spécialité : il y cultivait une espèce de chou monstrueux dont il avait fait venir la graine du fond de l'Allemagne. « Si nous allions visiter l'armoire de M. de Tessé, dit Mme de Tott... — Voici une bonne occasion, reprit Mme de Tessé, cela amusera M. de Norvins », et je suivis ces dames. Mais quel fut mon étonnement, quand je vis les planches de cette armoire entièrement couvertes de toutes les espèces de la quincaillerie la plus commune, qui y figuraient par grosses ou par douzaines, ciseaux, étuis de corne et de bois, dés à coudre, éteignoirs, briquets, écheveaux de fil, petits et grands couteaux, tabatières de carton avec les portraits de Louis XVI, de Robespierre, de Charlotte Corday, sifflets, hameçons, etc., etc. ! « C'est la récolte du mois, dit Mme de Tessé; voilà le résultat de la promenade journalière de M. de Tessé sous les arcades de Morat. Demain, Mme de Tott et moi nous ferons une bonne distribution à nos voisins des champs. » Le comte de Mun, consulté, estima soixante francs toute cette quincaillerie. « Allons, dit Mme de Tessé, il n'y a pas de quoi le gronder : cela ne fait que quarante sous par jour... Quand nous étions riches, ce n'étaient pas des petits marchands à deux sous qui avaient la pratique de M. de Tessé : c'étaient Sykes, Foncier, le Petit-Dunkerque. Cette manie était d'autant plus chère qu'alors mon mari était fort galant, et que toutes ses emplettes n'arrivaient pas chez moi. Mais l'émigration a apporté à cette vieille maladie le remède que vous voyez : quarante sous par jour! —

Un de nos amis, dit le comte de Mun, avait une manie d'un caractère plus prononcé. Il entrait dans toutes les boutiques, et, bien qu'il fût le plus honnête homme du monde, il ne pouvait s'empêcher d'y voler. Aussi la marquise et sa famille avaient donné le mot à ces marchands pour qu'ils se laissassent voler, et on leur rapportait ce qu'on ne voulait pas garder. Au reste il faisait de grandes aumônes; il eût donné dix louis au Capucin des Ternes : mais il lui aurait volé sa tabatière de corne. »

Pendant que nous étions ainsi occupés à inventorier le cabinet de M. de Tessé, je jetai les yeux sur sa bibliothèque, dont l'aspect ne me parut pas moins étrange que celui de son armoire. — « Je vais vous expliquer, me dit M. de Mun, pourquoi vous n'y voyez que des volumes isolés. Mme de Tessé avait prié son mari de faire emballer un choix des livres qu'elle lisait de préférence, mais M. de Tessé ne voulut rien laisser d'entier aux Jacobins, et pour les attraper, il s'amusa à dépareiller ainsi tous les ouvrages de sa bibliothèque. Il faut lui rendre justice : il a été impitoyable même pour son propre sang, et vous voyez, entre un volume de Voltaire et un de Buffon, le tome second des campagnes du maréchal de Tessé (1). C'est, dans le fond, le même système que l'affaire de la soutane; mais il me paraît moins éclairé », ajouta-t-il avec ce sourire sarcastique où parfois s'oubliait le flegme de son visage. Car M. de Mun avait le privilège de dire de l'air le plus sérieux les choses les plus extravagantes.

Un jour que le Lowenberg avait diné à Greng, la conversation s'engagea sur le thème si rebattu des vanités humaines. Ce sujet fourmillait d'anecdotes prises dans la société; chacun ayant conté la sienne, M. de Mun prit

(1) René de Froulay, comte de Tessé (1650-1725), dut surtout son bâton de maréchal à ses talents de diplomate et de courtisan.

gravement la parole et dit : « Il y a peu d'années, dans une tournée que je fis dans l'Armagnac, où j'avais encore quelques métairies, j'allai rendre visite aux Capucins de mon voisinage, avec lesquels j'avais conservé de bonnes relations. « Ah! monsieur le comte, me dit le Père « supérieur, si vous étiez venu huit jours plus tôt! — Et « pourquoi, Père supérieur? — C'est que vous auriez vu « la plus belle solennité! — Laquelle donc? — Nous « avons reçu le Père visiteur! Il ne s'attendait à rien. « En entrant dans le réfectoire, tous nos Pères étaient « debout, immobiles des deux côtés de la table... Écoutez- « bien! — J'écoute. — Je frappai dans ma main, et tous, « d'un seul mouvement, ils portèrent la main droite au « capuce. Au second coup, le capuce tomba. Enfin, au « troisième, monsieur le comte, nos Pères portèrent tous « à la fois les deux mains à leur barbe, et saluèrent le « Père visiteur : cela faisait le plus beau coup d'œil!... « Que vous dirai-je? Le Père visiteur fut si content, qu'il « accorda à l'instant un demi-verre de vin à chaque « Frère au repas, qu'il prit avec nous, et il voulut même « dire le *Benedicite* et les grâces. A son départ, ce fut « tout autre chose : il dut traverser les deux rangs de « nos Pères à genoux et tête nue... « Oh! c'est trop fort! « s'écria le Père visiteur, je l'écrirai à Rome au Père « général! » Ah! monsieur le comte, quel honneur pour « le couvent! Le Père visiteur était profondément attendri « en nous donnant sa bénédiction. — On le serait à « moins, Père supérieur, lui répondis-je, et vous m'en « voyez moi-même tout ému. — Ah! reprit-il, si vous « aviez vu ce beau spectacle! » Mais, comme il allait m'en renouveler la description, pour mieux lui prouver ma sensibilité, je laissai tomber dans le tronc de fer attaché à la porte de sa capucinière une aumône passa-

blement retentissante, qui excita aussi la sienne, à laquelle je me dérobaï rapidement. Voyez, mesdames, où la vanité va se nicher ! »

« Elle descend encore bien au-dessous, monsieur le comte, lui dis-je, et si vous étiez venu avant-hier, vous auriez vu une vache devenue furieuse, parce que, par punition, le conducteur du troupeau lui avait ôté le gros grelot de cuivre du commandement et le chapeau de fleurs de la souveraineté. Cette reine déchuë ayant voulu tuer celle à qui ses insignes avaient été donnés, on fut obligé de la tenir attachée à l'arrière-garde du troupeau, où sont les ânes et les marmites. Mais arrivé ici, son maître, jugeant la punition assez forte, attacha au râtelier de l'étable le grelot et la couronne. La vache les ayant aperçus s'élança, se dressa et se mit à les lécher avec une passion inexprimable. Ils lui furent rendus, et à l'instant même, de féroce qu'elle était, elle redevint douce et caressante... » Nous allâmes tous à la ferme, la féliciter d'être remontée sur son trône, ce qui alors n'était guère de saison, et nous la vîmes se pavanant, agitant fièrement son grelot, à sa place dynastique, tout à côté du sultan.

Adrien de Mun avait assisté comme moi à la campagne et à la retraite de Champagne, qu'il avait faites comme garde du corps sous les yeux de son père et du vicomte d'Agout. Adrien, qui est mort en 1843, veuf de sa femme et de deux filles heureusement mariées, joignait à une figure charmante un esprit intelligent, gracieux et naïf à la fois. Il était le favori du château du Lowenberg, où il comptait, pour ainsi dire, autant de pères et de mères qu'il y avait d'hommes et de femmes; il semblait être l'héritier présomptif de toutes ces personnes, dont en même temps il était l'élève chéri et dévoué. Il était, par feu sa mère, le petit-fils d'Helvétius, dont il n'avait pas,

à beaucoup près, accepté tout l'héritage. Car il en était resté à son second baptême, à la chevalerie de l'émigration, et cela dura jusqu'au moment où la brillante apparition de Mme de Staël et de Benjamin Constant nous transforma en vrais Girondins.

En attendant cette étrange révolution dans nos esprits, habituellement en proie aux horribles surprises des nouvelles de France, nos journées se seraient passées doucement, au sein d'une société qui semblait s'être réunie par choix pour atténuer en commun les rigueurs de l'exil. Rien n'y manquait : le culte des arts se partageait libéralement aussi entre les châteaux de Greng et du Lowenberg. Dans celui-ci, la harpe, la belle voix et les doux pinceaux de Mme de Tott charmaient ses loisirs et les nôtres. A Greng, le piano, une voix flexible, étendue, sonore et une palette riche, élevée, poétique, distinguaient la nature supérieure de Mlle de Saint-Marc.

Cette jeune personne était arrivée chez mon oncle tout récemment, avec une gouvernante belle encore, qui pouvait bien être sa mère. « C'est la fille d'un de mes amis, nous avait-il dit; lui a dû s'expatrier par mer pour fuir la Révolution et courir après des intérêts compromis en Amérique. » Comme tous les genres de malheur étaient communs alors, et que la Suisse était la grande route ou l'asile de l'expatriation française, bien que je ne connusse à mon oncle aucun ami du nom de Saint-Marc, sa fille, qui de son côté n'en savait pas davantage, avait accepté, comme moi, les paroles de son père et s'était également livrée à l'attrait d'un véritable entraînement dans l'exercice de cette nouvelle hospitalité. Au premier aspect, Pauline de Saint-Marc commandait un intérêt puissant. Sa taille, au-dessus de la moyenne, était d'une élégance et d'une souplesse remarquables. Sur sa peau fine et

brune, la vigueur de son âge faisait à la moindre impression éclater ce coloris pourpré qui trahit le secret d'une impérieuse vitalité. Ses yeux vifs, doux, ardents, pénétrants, roulaient humides sous de longues paupières, qu'ombrageait une forêt de cheveux châains. Des mains et des pieds aristocratiques révélaient la noblesse de son origine paternelle, que je n'ai jamais connue. Elle devait l'animation singulière qui sans cesse vivifiait ses traits, ses gestes, ses paroles, à la richesse de sa propre nature et à cette excitation fébrile que cause le culte assidu des arts et des lettres. Car la peinture, la musique, la littérature avaient alors exclusivement passionné les facultés de son âme et de son esprit, et un égal succès avait couronné ces constantes études de son jeune âge. Aussi s'était-elle crue complètement heureuse en trouvant à Greng un piano, une belle bibliothèque, une riche collection de tableaux et un atelier de peinture organisé par le petit Vincent.

Quelque temps après, elle crut pouvoir encore joindre à ce bonheur celui d'un autre... Pendant plusieurs mois, une vie d'enivrante poésie se multiplia pour eux dans une foule d'enchantements, à qui le soin de se dérober à tous les yeux donnait sans cesse un nouveau charme. Cet amour de deux naufragés partageant le même asile trouvait un lien plus fort dans la continuation de la tempête qui l'avait causé. Le retentissement journalier des maux de la patrie commune imprimait, pour ainsi dire, à la sécurité qui abritait leur union le caractère d'une protection surnaturelle, d'une exception venue d'en haut : ils ne songeaient pas qu'ils devenaient impies en divinissant leurs penchants.

Enfant gâté du dix-huitième siècle et presque enfant trouvé de la société, Pauline, quelque élevée qu'elle fût

déjà par la supériorité de ses talents, s'était tout à coup sentie ennoblie par l'amour. L'indépendance de ses sentiments et de son caractère prenait aussi sa source dans la fausse position où le sort l'avait jetée. Loin des affections de son enfance et des compagnes de sa jeunesse, loin de la France et sous un toit étranger, elle sentit encore davantage qu'il lui manquait une famille, et elle s'attacha au cœur jeune comme le sien qui se donnait à elle dans son délaissement... Un duo chanté au piano avait renouvelé, pour elle et son ami, la scène de Roger et de Françoise de Rimini, scène charmante, plus ancienne sans doute que Dante, et...

Quel giorno più non vi cantammo avante.

CHAPITRE VII

LORD NORTHAMPTON. — LE BARON DE GRANDCOUR

Nous avons un voisinage très varié. A l'entrée du pays de Vaud, qui devait bientôt nous donner des visiteurs si distingués, la petite ville d'Avenches, rustiquement implantée sur une partie de l'antique Aventicum, capitale romaine de l'Helvétie, recélait au milieu de ses jardins, dans une vaste chaumière, le chef d'une noble famille anglaise. Lord Spencer Compton, comte de Northampton, voyageant avec sa femme et sa fille, s'était arrêté à Avenches, où sa femme tomba malade. Il y avait loué une maison dont dépendait un grand jardin, au milieu duquel une chaumière servait d'asile aux promeneurs. Après avoir prodigué à lady Northampton, qu'il avait épousée jadis par inclination mutuelle, tous les soins les plus tendres, il avait eu la douleur de la voir mourir. Le jour des obsèques, au moment où on enlevait le corps de la chaumière où il venait d'être déposé, un orage terrible gronda tout à coup ; le tonnerre tomba près de lord Northampton, et soudain il fut frappé d'une paralysie qui lui enleva à jamais l'usage de ses jambes. Alors, ne pouvant suivre au champ du repos celle qu'il avait tant aimée, il la fit ensevelir dans le jardin, qu'il acheta avec la maison. « Dieu veut, avait-il dit, que je

vive et que je meure sur la terre où ma bien-aimée repose. » Et comme la paralysie l'avait atteint dans la chaumière, il avait ajouté : « Et là sera ma dernière demeure. » Aussitôt un lit y avait été placé, et successivement, pendant que seul il habitait cette chaumière, on avait construit à l'entour, dans le style rural qui la caractérisait, un vaste salon, une salle à manger, une bibliothèque et des dépendances convenables. Sa fille, lady Francis, le modèle des filles, avait dévoué sa vie à celle de son père, et refusant de grands partis en Angleterre, elle s'était associée à son serment. Elle était restée avec ses femmes et ses gens dans la maison où sa mère était morte sous ses yeux.

Il y avait environ douze ans que lord Northampton était établi à Avenches quand je lui fus présenté par mon oncle; il m'invita à regarder son cottage comme une maison de famille et d'amis. Sa fille, très liée avec ma cousine qu'elle venait voir souvent, avait alors vingt-six ou vingt-sept ans. Elle était instruite, bonne, spirituelle, et d'après la manière dont elle faisait les honneurs de la maison de son père, il était facile de juger combien elle devait rendre heureuse leur vie intérieure. C'était elle qui allait rendre les visites qu'on faisait à son père. Il aurait pu facilement se faire porter dans sa voiture avec son fauteuil roulant et aller voir ses amis. Mais il avait pris à la rigueur ce qu'il avait appelé la voix du ciel, et pendant les quinze ans, je crois, qu'il survécut à sa femme, il ne sortit jamais une seule fois de l'enceinte du jardin qui gardait sa cendre.

Lord Northampton avait à peine cinquante ans quand je le connus. On voyait qu'il était de la plus haute taille, et son visage était le type de la beauté saxonne : noble et doux, plein de grandeur et d'aménité, il imposait et

charmait à première vue. Une inépuisable bienfaisance avait fait de ce véritable grand seigneur la providence du pays. Tout ce qui souffrait avait droit à son secours ; sa fortune considérable trouvait dans la sympathie de sa fille pour les malheureux un emploi journalier ; ils distribuaient l'aumône et le travail. Souvent elle allait à cheval, à de grandes distances, vérifier le résultat de leurs bienfaits. Les malades comme les pauvres venaient frapper à la chaumière ; le médecin avait ordre de pourvoir à tous les frais des traitements. Ce besoin impérieux d'une charité vraiment évangélique s'étendait jusqu'aux animaux : aux abords de la chaumière, on voyait toujours des chiens malades ou estropiés qui s'en allaient quand ils étaient guéris. Un jour que, parmi ces chiens, j'avais remarqué des visages nouveaux : « C'est celui-là, me dit lord Northampton en me désignant un vieux griffon qui n'avait plus voulu quitter la maison, c'est celui-là qui me les amène. Il va les chercher sur les routes : c'est mon recruteur. »

Grâce à leur élégance native, le père et la fille avaient su métamorphoser en un véritable Élysée ce jardin rustique d'un faubourg d'Avenches. Une riche bibliothèque avait trouvé place sous le chaume ; de belles estampes, des nattes et des tapis d'Orient décoraient le vaste salon, avec de grands vases de Chine remplis de fleurs. Cette habitation, où le génie de l'aristocratie anglaise avait avec tant de goût multiplié tant d'agrément sans nuire au caractère primitif, recélait la philosophie religieuse d'une douleur profonde dont rien, pas même l'hospitalité ni la bienfaisance, ne pouvait distraire l'âme de lord Northampton. Car c'était en souvenir de celle qu'il regrettait, qu'il avait fait disposer tout ce matériel de sa vie. Je dus cette confiance à sa fille, qui seule avait la

pensée intime de son père, et qui l'aidait à se rappeler les choses qu'avait aimées sa mère : aussitôt il les faisait exécuter comme si elle-même les eût commandées. Ainsi pour eux, lady Northampton était toujours vivante.

Quand, trois ans après mon arrivée, lord Northampton mourut, j'assistai à la douleur de toute la contrée : l'on vint de toutes parts, pauvres et riches, payer un tribut de respect et de deuil à la cendre du bienfaiteur de la Suisse. Sa noble fille (ah ! puisse-t-elle lire ces lignes !), toujours digne de sa mère, de son père et d'elle-même, rapporta en Angleterre, à la sépulture de famille, les restes désormais réunis de ceux à qui elle devait des jours qu'elle leur avait consacrés. Elle connut nos adieux : elle ne les reçut pas ; en perdant son père, nous la perdimes aussi. Mais nos vœux la suivirent, et les miens lui survivent peut-être.

L'abbé Rousseau, accueilli également chez lord Northampton, aurait bien voulu, ainsi que cela lui était arrivé dans toutes les maisons de notre voisinage, lire dans la chaumière d'Avenches l'oraison funèbre de Louis XVI, qui deux fois avait voyagé dans sa poche *incognito* et inutilement. Il s'en était non consolé, mais dédommagé suivant son usage, en la déclamant au retour à toute voix sur la grande route et en semant la terreur sur son passage, heureux, toutefois, de rencontrer des rouliers dont il acceptait volontiers l'escorte. Ce qui faisait dire à mon oncle que la déclamation à ciel ouvert de l'abbé était une arme à deux tranchants. « Ah ! oui, répliquait sa fille, les enfants chantent quand ils ont peur. »

Il est curieux que ce soit cinquante ans plus tard, c'est-à-dire en 1844, que j'aie découvert la raison péremptoire de l'indifférence de ce bon lord et de sa fille pour l'œuvre

de l'abbé Rousseau, bien que lui et moi, mais surtout lui, nous en eussions parlé souvent devant eux. Cette raison, la voici : c'est que lord Northampton était l'arrière-neveu, peut-être même le petit-fils du fameux évêque de Londres Henri Compton (1), fils de lord Spencer, comte de Northampton, qui avait célébré le mariage des deux filles de Jacques II, l'une avec le prince d'Orange, l'autre avec le prince Georges de Danemark, et qui depuis avait osé se mettre de lui-même à la tête de l'armée levée à Northampton par la première de ces princesses contre son père en 1688. Après un antécédent de famille aussi tranché, il n'aurait pu être convenable ni agréable à lord Northampton d'entendre les imprécations éloquentes de l'abbé contre ceux qui avaient abandonné, trahi et condamné Louis XVI, d'autant qu'en orateur avisé et bon Français, il n'avait laissé échapper aucune allusion à la partie révolutionnaire et régicide de l'histoire d'Angleterre. Ainsi l'abbé aurait eu cent fois de suite son manuscrit dans sa poche en entrant dans la chaumière, que jamais les maîtres de la maison n'eussent été disposés à l'en faire sortir. Cette découverte, si posthume, hélas ! ne peut qu'ajouter à l'opinion que j'avais conçue dans ma jeunesse du caractère et de la haute intelligence de ce noble pair de la Grande-Bretagne. Toutefois je regrette amèrement que mon ami l'évêque de Coutances soit mort sans avoir connu, pour le lui pardonner sans doute, le mauvais tour que l'évêque de Londres avait joué en 1688 à son panégyrique de la victime du 21 janvier 1793, en lui enlevant deux auditeurs aussi importants.

Dans le voisinage d'Avenches, nous avions encore pour ami un seigneur d'une tout autre nature. Celui-là n'avait

(1) Henri Compton (1632-1713), successivement évêque d'Oxford et de Londres.

rien à débattre avec l'histoire : sa noblesse lui appartenait en propre, ne la devant ni au champ de bataille, ni à des services rendus à sa patrie, encore moins à ses aïeux. Il était fils de M. Labat, libraire à Genève, qui à défaut d'un nom historique lui avait laissé une belle fortune. Mais la vanité s'étant emparée de lui, il avait couru les petites cours d'Allemagne, en avait rapporté quelques décorations et un habit rouge, et enfin, acquéreur d'un château dans le pays de Vaud, il avait figuré à Paris sous le titre de baron de Grandcour. Comme il s'était mis à tenir une bonne maison, il ne fut recherché par personne sur son avancement social ; et comme de plus il était fort ridicule, on s'en amusa si généralement qu'il s'était cru fort à la mode. Il parvint ainsi à s'établir dans la familiarité de plusieurs sociétés distinguées, où on le traitait sans conséquence. Une loge à l'Opéra compléta pour lui la faveur du grand monde (1). Il avait entendu dire que Louis XIV, pour se grandir, avait inventé les hautes perruques et les hauts talons : en conséquence, il avait placé sa petite stature entre une chaussure très élevée et un énorme toupet à fer à cheval. Un luxe bizarre de boîtes, de bagues, de diamants, de boutons d'habits couverts de scarabées et d'insectes en pierres fines, lui donnait avec son uniforme écarlate et ses épaulettes l'aspect d'un opérateur. Le chapeau à plumet blanc sous le bras, l'épée au côté ornée d'un nœud très galant, il se produisait partout avec une assurance et une bonhomie de fatuité imperturbables. Il disait : « Mon cher marquis... Mon cher duc... » aux plus grands seigneurs, qui le charmaient en lui répondant : « Mon cher baron... »

(1) Dans ses *Mémoires* récemment publiés, Mme DE CHASTENAY mentionne une soirée à Paris en 1792 « chez un baron de Grandcour, Suisse de naissance, très riche, très répandu, ridicule sans doute, mais bien excellent homme ». (T. I, p. 148.)

La Révolution étant arrivée au milieu de ses succès, il s'était cru détroné. Il avait jeté les hauts cris, bien qu'il ne fût pas de la paroisse. Étant venu à bout de se croire et de se dire persécuté, il avait frisé, autant qu'il avait pu, l'émigration, et était reparti en seigneur irrité pour son domaine de Grandcour, en faisant le serment, alors de rigueur, de ne rentrer à Paris qu'avec la famille royale; mais il ajoutait la condition d'y reparaitre avec ses armes et sa livrée. Il paraissait se méfier d'une royauté d'Orléans, qui aurait bien pu, confiait-il à ses amis, n'être qu'une royauté constitutionnelle, et le baron genevois n'entendait pas raison à cet égard.

Nous avions souvent sa visite à Greng, où il arrivait toujours à quatre chevaux avec ses gens bien galonnés. Nous allâmes tous un jour dîner à Grandcour; sa réception fut aussi seigneuriale que son dîner fut recherché. En sortant de table, nous le suivîmes dans ses jardins. Ils s'annonçaient par une immense terrasse qui de distance en distance était ornée de cénotaphes antiques, ramassés de tous côtés de la poussière des Romains. Le baron avait pour ces pierres sépulcrales une sorte de vénération de famille, et une entre autres, sans inscription, avait été destinée par lui à couvrir un jour sa noble cendre. Je lui proposai de me charger de son épitaphe, ce qu'il accepta, et ayant ramassé par terre un morceau de craie, j'écrivis sur cette pierre :

Ci-gît le baron de Grandcour,
Qui se fit grand et resta court (1).

(1) Bien plus tard, à Pau, l'épitaphe fut ainsi transformée pour le marquis de Gricourt :

Ci-gît le marquis de Gricourt,
Très souvent gris et toujours court.

(Note de Mme de Norvins?)

Comme il était fort petit, il ne prit mon épitaphe qu'au naturel et point au figuré, et il rit beaucoup de l'idée de ne pouvoir emporter au tombeau ni son toupet ni ses talons, à qui il devait sa grandeur actuelle. Cette plaisante interprétation partagea les rieurs entre lui et moi. Au reste, il s'était tellement inoculé sa baronnie vaudoise que jamais il ne mettait le pied à Genève. Comme il était chambellan de je ne sais plus quel petit souverain d'Allemagne, il disait : « Nous autres du corps germanique », et à Paris il se mêlait toujours avec les ambassadeurs. Sa nombreuse bibliothèque ne contenait naturellement aucune édition de Genève, de peur que l'on ne trouvât au bas de la première page : *Chez Labat, libraire.*

Au surplus, cette abjuration totale de son baptême se renouvelle aujourd'hui avec tant de candeur, qu'eût-on pour nom de famille un adverbe, on y joindrait la particule.

CHAPITRE VIII

LE DUC D'AYEN. — M. JACQUOT TRONCHIN. — LE LAC
DE MORAT

Un beau jour d'hiver, où vingt degrés Réaumur avaient durci comme un marbre de Paros la neige qui couvrait les chemins, j'étais allé pédestrement, selon mon usage, déjeuner chez lord Northampton. Sur ma route j'avais fait deux rencontres, marchant dans un sens opposé au mien, et d'après les us de la civilité helvétique, j'avais échangé le coup de chapeau obligé avec ces deux personnes. L'une était un homme maigre, élancé, à cheveux gris abrités d'un mauvais chapeau déformé; il était couvert plutôt que vêtu d'un vilain surtout de laine brune, qui par-dessous laissait voir un costume plus que vieilli de drap noir, terminé par de grosses guêtres sur de gros souliers. Un petit paysan portait derrière lui une valise assez mince, dont le poids semblait calculé à la fois sur ses forces et sur la rapidité de la marche de celui qu'il suivait. En effet ce voyageur passa si vite qu'à peine eus-je le temps de deviner que ce modeste équipage, porté avec une assurance pleine de distinction, cachait bien certainement un émigré et probablement un grand seigneur. A une heure de là, ce fut tout autre chose, et je cède encore à l'influence du fou rire qui me prit en voyant à pied, en avant d'une bonne

voiture bien attelée de deux forts chevaux noirs à tous crins, un monsieur d'une soixantaine d'années, coiffé d'une immense perruque à bourse, le chapeau sous le bras, l'épée au côté, vêtu d'un bel habit noir complet, sur lequel la saison lui avait fait placer un paletot primitif de ratine d'une éblouissante blancheur, vaste surtout sans taille : le tout était accompagné d'un jabot et de manchettes flottantes, de bas de soie et de souliers de castor avec de grandes boucles d'argent. Ce monsieur si bien mis, si bien suivi, avait l'air de continuer ses visites, et sa tournure magistrale me porta à croire qu'il était un des *Messieurs* de Berne, en tournée d'inspection. « Il va sans doute à Morat, me dis-je, achever sa mission, et sa visite m'a bien l'air de devoir ennuyer prodigieusement mon ami le Fribourgeois Gottreau, l'avoyer du bailliage. Quant au premier fantassin, nul doute qu'il n'aille chez la comtesse de Tessé : c'est une visite dans ses attributions. » Et j'arrivai avec ces idées chez mes amis de la chaumière, que le récit de mes deux rencontres amusa beaucoup.

De retour à Greng pour le dîner, quelle fut ma surprise de trouver dans le salon mes deux voyageurs ! Le rire allait me reprendre à l'aspect de l'homme à la perruque, qui n'avait eu à ôter que son manteau blanc pour paraître décemment vêtu ; mais un regard de ma cousine arrêta l'explosion, et je me contins. Quant à l'autre, il avait aussi dépouillé son surtout, et franchement il aurait pu se débarrasser aussi de ce qu'il couvrait ; mais sa petite valise ne pouvait contenir qu'un peu de linge, et le rechange lui était interdit. Ce fut pourtant à lui que je fus présenté d'abord, en ces termes : « Monsieur le duc, j'ai l'honneur de vous présenter mon neveu, M. de Norvins. » J'étais aux anges : j'avais bien deviné mon homme ; ce misé-

nable voyageur pédestre et à cheveux gris était M. le duc d'Ayen (1), fils de M. le maréchal de Noailles, cordon bleu, etc. Quant à l'autre : « Monsieur Jacquot Tronchin (2) », dit mon oncle..... Je n'entendis pas le reste. A ce prénom enfantin et rural, prononcé sérieusement, je perdis toute contenance, et je n'eus que la pauvre présence d'esprit d'attribuer cette étrange inconvenance aux grimaces que le petit Vincent faisait derrière ce M. Jacquot. Je ne m'étais trompé dans mes conjectures sur le compte de celui-ci que d'État à État : car au lieu d'être un commissaire de Berne allant exercer la souveraineté de la Seigneurie, M. Jacquot Tronchin venait d'être l'un des quatre syndics de la république de Genève encore florissante, et ayant achevé l'année de son syndicat, il entrait en vacances sur les grandes routes avec le chapeau sous le bras.

Ce monsieur était justement réputé l'une des plus fortes têtes de Genève, et de plus il était l'une de celles qu'on appelait *les trente têtes*, ce qui était le synonyme politique de millionnaire. De fait il était tellement versé dans la science du progrès financier de sa patrie, qu'il nous dit que si la Révolution française était arrivée dix ans plus tard, pas davantage, chacun des trente mille habitants de la ville et du territoire de Genève aurait fini par avoir trente mille livres de rente, et que c'était bien malheureux pour ses concitoyens, etc. « Ma foi, monsieur, dit le duc d'Ayen, nous tous qui sommes ici, nous en avons déjà perdu bien davantage... Mais nous avons une ressource

(1) Jean-Louis-François-Paul de Noailles, duc d'Ayen, puis de Noailles (1739-1824), pair de France en 1814.

(2) Il est probable que Norvins entendit mal ou feignit de mal entendre, et qu'il s'agit de *Jacob Tronchin* (1717-1801), dit Tronchin-Calandrini, du nom de sa femme, conseiller, frère du procureur général du même nom. (Henry TRONCHIN, *François Tronchin et ses amis*, p. 145, note.)

que vous autres de la vache à Colas (1) vous n'avez pas. Nous, c'est la foi qui nous sauve : n'est-ce pas, monsieur de Saint-Dié? » L'évêque, qui était bien loin de connaître au duc d'Ayen une pareille ressource, demeura interdit. Ceci se passait à table. « C'est pourtant, reprit le duc avec vivacité, c'est pourtant le Saint-Esprit qui me fait vivre... » A ces mots, ma cousine et tout notre clergé baissèrent les yeux... « Oui, madame la vicomtesse, ajouta le duc, je ne m'en dédis pas. Je serais un ingrat, si je ne répétais hautement que je vis du Saint-Esprit : et voici comment, puisque personne ici n'a l'air de vouloir me croire sur parole... » Mon oncle riait de tout son cœur ; il savait que le duc d'Ayen était tout simplement un athée (2), et il prévoyait un dénouement plaisant à cette déclaration. « Écoutez bien », reprit le duc en nous regardant tous ; ma cousine, effrayée de l'explication, aurait voulu renvoyer les gens, mais elle n'en eut pas le temps. « J'ai emporté cousu dans ma veste, poursuivit-il, mon Saint-Esprit de diamants, madame, et de temps en temps, quand je n'ai plus ni pain ni chausses, j'en casse un rayon et je le vends à un honnête luthérien, afin d'être vêtu comme vous me voyez et de pouvoir dépasser à pied, comme je l'ai fait ce matin à Payerne, la voiture de M. Jacquot Tronchin. » Le rire fut universel.

Ce n'était pas de la part du duc d'Ayen une philosophie de Diogène, montrant avec orgueil les trous de son manteau. Il avait été en naissant l'un des premiers seigneurs de la cour, destiné à une haute et grande fortune, avantages dont il avait joui pendant plus de cinquante ans, et cependant il ne sentait pas plus le malheur de se trouver

(1) On sait que cette expression populaire désignait les huguenots ; son origine donne lieu à diverses explications.

(2) Cf., entre bien d'autres, le témoignage du comte H. DE MÉRODE-WESTERLOO, qui épousa une petite-fille du duc d'Ayen, Mlle de Thésan. (*Souvenirs*, t. I, p. 219.)

à son âge dépouillé de toute espèce de fortune, que celui d'être sans religion. Il avait une force d'âme et une présence d'esprit perpétuelles qui le tenaient toujours au-dessus de sa position, sans se plaindre et sans en tirer vanité. Jamais je ne vis un tel aplomb dans l'adversité, et mon oncle m'en donna l'explication en me disant que de tout temps il avait traité aussi lestement ses grandeurs; à Versailles il était philosophe, comme il l'était à pied et mal vêtu sur les grands chemins de la Suisse. Le duc d'Ayen nous donna huit jours; il en réservait quatre ou cinq à Mme de Tessé (1). « Mon congé, disait-il, est de quinze jours, sur lesquels je dois prendre mes journées de marche pour aller et revenir. » Il habitait au pays de Vaud, sur les bords du lac, entre Rolle et Nyon, une petite maison appartenant à la comtesse de Golofkin, fille d'un professeur de Gœttingue, bonne et douce veuve chez laquelle il était en hospitalité (2), à condition qu'on lui laisserait porter ses vieux habits et faire ses voyages à pied. Le duc d'Ayen voulait être non le serviteur, mais le maître de sa pauvreté.

La facilité de son caractère faisait valoir le négligé de son esprit, et sa tolérance, dont à vrai dire il était un usufruitier très personnel, se déversait sur chacun comme l'emploi d'une justice qu'il réclamerait pour lui-même. Il avait eu la bonté de me prendre en bienveillance, et le matin il venait me chercher pour se promener en tête à tête avec moi. « Je pardonne tout, me disait-il, tout excepté la Révolution. J'excuse tout, même la dévotion. » En effet, il avait perdu le même jour (3) sur l'échafaud sa mère (4),

(1) Sa sœur.

(2) Il l'épousa un peu plus tard; elle mourut en 1823, sans lui avoir donné d'enfants (il avait eu cinq filles de son premier mariage).

(3) Le 22 juillet 1794.

(4) Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac (1724-1794); la maré-

sa femme (1) et sa fille la vicomtesse de Noailles (2); une autre de ses filles, Mme de La Fayette (3), s'était enfermée avec son mari dans les cachots d'Olmütz. Le grand crime de la Révolution n'était pas, selon lui, la ruine des rangs et des fortunes : c'était la cruauté, et il faisait de la barbarie régnante son habituel argument contre la divinité. Il soutenait qu'elle restait insensible aux douleurs de ce monde.

« En voyant les maux de la France, disait-il, c'était cependant une belle occasion pour le bon Dieu de sauver les innocents et de frapper les coupables. Tenez, jeune homme, dans ma bien grande jeunesse j'ai voulu avoir une affaire avec la Providence, et j'ai eu le dessus. — Oh! mon Dieu, monsieur le duc », m'écriai-je, et je fus au moment de me signer. Il continua : « Cette affaire, la voici. C'était le jour de la bataille de Fontenoy. La colonne anglaise serrée en masse nous foudroyait; Richelieu eut l'heureuse idée d'y faire une trouée avec du canon et celle plus heureuse encore de lancer contre elle la maison du Roi. J'avais l'honneur d'en être et même de commander une compagnie, bien que je n'eusse que quatorze ans; mais c'était le temps des privilèges, et la noblesse avait celui de se faire tuer avant les autres. L'ordre étant donné de se préparer à l'attaque, je me mis à courir sur le front de la troupe dorée où mes camarades étaient à leurs postes. Les trouvant tous plus ou moins sérieux au moment

chale était tombée en enfance et fut guillotinée sans trop comprendre de quoi il s'agissait.

(1) Anne-Louise-Henriette d'Aguesseau (1737-1794). Cf. la *Notice* qui lui a été consacrée par sa fille, Mme DE LA FAYETTE.

(2) Anne-Jeanne-Baptiste-Pauline-Adrienne-Louise-Catherine-Dominique de Noailles (1758-1794); elle avait épousé un cousin germain de son père, le vicomte Louis-Marie de Noailles, celui qui, dans la nuit du 4 août, prit l'initiative de la suppression des droits féodaux.

(3) Marie-Adrienne-Françoise de Noailles (1759-1807). Cf. sa *Vie* par sa fille, Mme DE LASTEYRIE.

du danger, il me vint dans la pensée de faire l'épreuve de leur courage, et je leur dis à haute voix : « Messieurs, nous allons probablement tous être tués d'ici à un quart d'heure ; mais voyons, quels sont ceux qui oseront dire avec moi, avant de nous jeter dans les rangs ennemis, que la sainte Vierge est une....., que Jésus-Christ est un....., et saint Joseph un.....? » Eh bien, mon cher ami, ils firent tous des signes de croix. Moi je criai : « En avant ! Vive le Roi ! » et j'entrai avec mon monde dans la phalange anglaise, d'où seul, je crois, de tous mes camarades, je revins sain et sauf, malgré mes blasphèmes. Que dites-vous de l'anecdote? C'était pourtant bien à moi à être tué le premier si Dieu m'avait entendu (1). »

Le duc d'Ayen était donc aussi net sur l'athéisme, et cela venait de loin, que Bossuet avait pu l'être sur les libertés de l'Église gallicane. Il le professait comme une thèse de morale. « L'athéisme a aussi son évangile, me dit-il; avez-vous lu le *Système de la nature*? C'est le catéchisme des hommes de bien. » Saint-Lambert, quelques années plus tôt, m'en avait parlé dans les mêmes termes, mais il avait ajouté : « Lisez-le, c'est un bon livre; j'en ai écrit quelques pages. » Le duc me pressa donc, d'après l'affection que je lui avais inspirée, de lire enfin ce livre, que Florian appelait « un abominable ouvrage ». La bienveillance et surtout la philosophie sans orgueil de sa pauvreté de grand seigneur tombé avaient pris sur moi tant d'empire, que je me décidai à courir les risques de cette lecture. Je l'avais sous la main dans la bibliothèque de mon oncle, où figuraient tous les ouvrages quelconques de cette philosophie du dix-huitième siècle, qui s'était

(1) Ou bien le héros de cette révoltante, mais significative anecdote est autre que le duc d'Ayen, ou bien le fait s'est passé ailleurs qu'à Fontenoy; car, lors de cette bataille, le duc avait non pas quatorze, mais six ans.

résumée dans le *Système de la nature* et qui finissait par le système de la Terreur.

Ma robe d'émigré, je l'ai dit, était déjà un peu entachée de constitutionnalisme républicain, car alors la monarchie, tout entière ensevelie dans nos regrets, n'avait aucune place dans notre avenir. Mais la foi de mon baptême n'avait pas subi d'altération, et je me plaisais même à sophistiquer l'Évangile pour appuyer d'une partie de ses préceptes l'hérésie politique qui peu à peu, dans l'habitude des conversations et des discussions du salon de Greng, et surtout au bruit des victoires de la France, s'infiltrait dans ma pensée. Jamais le patriotisme ne s'était éteint dans mon âme : il avait été monarchique au lieu d'être révolutionnaire. C'était avec le sentiment du plus pur, du plus ardent amour de la patrie que j'avais accepté ma part de complicité dans l'invasion sarde pour la délivrance de Lyon ; et aujourd'hui, à cinquante ans de distance, ma conscience de bon Français ne me permet pas de balancer un moment entre la délivrance de Lyon et la destruction de cette ville avec l'égorgeement de ses meilleurs citoyens, entre l'héroïque Précý et les cannibales Fouché et Collot d'Herbois : que l'exécration des âges français poursuive à jamais leur mémoire !

Cependant, pour plaire au duc d'Ayen, je m'étais mis à lire le *Système de la nature*. « Eh bien, me dit-il, que pensez-vous de cet ouvrage ? — Ma foi, monsieur le duc, si vous voulez que je vous parle franchement, je vous dirai d'abord que je ne le comprends guère, et ensuite qu'il m'ennuie à périr. — Allons, vous êtes trop jeune encore, c'est un bon défaut. Vous y reviendrez et vous m'en parlerez tout autrement. » Depuis ce temps-là je me suis bien gardé de me plaindre de l'ennui de cette lecture, car il fit que je la quittai et que je n'y revins pas.

En échange des traits d'histoire et des oracles philosophiques du duc d'Ayen, je n'avais à lui offrir que les détails de ma vie de campagne, dont le lac de Morat était le théâtre presque journalier. L'intérêt qu'il voulut prendre à ce que je lui en racontai m'en a conservé le souvenir. Voici donc à peu près ce qu'en nous promenant sur ses bords, je lui dis de cette petite mer domestique qui, « après avoir attaché son nom à de grandes choses de l'histoire, finissait par un bateau de pêche et un bain dans les roseaux ». Le duc, qui finissait par le bâton du voyageur et qui le portait bien, avait gaiement accepté l'allusion avec sa philosophie habituelle.

« Le lac de Morat avait occupé une grande place dans le monde romain. Il avait baigné les murs d'Aventicum, capitale de l'Helvétie, où avait longtemps résidé Vespasien. A présent sa fortune est réduite ; il est à une demi-lieue d'Avenches, et n'a plus que quatre lieues de tour sur deux de large ; mais bien que déchu de son ancienne splendeur, un joli village, assis sur le coteau de sa rive orientale, lui rappelle dans le nom de Constantine celui de l'épouse chérie de l'Empereur. Ce coteau, appelé le Vuilly, parsemé de villages, de hameaux et de maisons de campagne, sépare dans toute sa longueur, comme une cloison, les lacs de Neufchâtel et de Morat. Les habitations sont placées, comme vous le voyez, dans les conditions les plus heureuses : au-dessus d'elles règnent d'immenses vignobles, dont les versants descendent vers l'autre lac, et à leurs pieds celui de Morat leur offre une pêche abondante. Aussi ce beau bassin, bien que son calme recèle souvent de rudes tempêtes, est-il pour tous les riverains une grande route parcourue en tous sens de jour et de nuit pour la communication entre les quatre rives, pour la promenade et pour la pêche. Celle-ci a ses pirates. Le soir, à la

nuit tombante, nous disposons de grandes lignes dormantes, suspendues à des faisceaux de joncs; on va les relever au jour et souvent, grâce à ceux qui se lèvent plus matin, nous ne retrouvons que nos hameçons, moins les amorces et moins le poisson.

« Je suis à la tête d'une petite flottille, composée d'un joli bateau de promenade couvert d'un tendelet et d'un grand bateau de pêche, auquel se joint au besoin celui du meunier, qui est l'un de ceux qui se lèvent matin. Avec ces moyens de transport, je fais de fréquentes visites à mes amis du Vuilly, entre autres à M. de Castella, qui vient d'épouser la belle Mlle de Sédorf, dont l'habitation est voisine de la sienne, et qui avait pour amies, momentanément établies chez elle, Mlles d'Affry et de Diesbach. Vous saurez, monsieur le duc, que dans la belle saison le lac est un lieu de rendez-vous, d'assemblée, comme les Champs-Élysées ou les Tuileries pour les bourgeois de Paris. A six heures du soir, des populations de baigneurs des deux sexes, chastement parqués dans des enceintes de roseaux impénétrables à la vue, forment tout autour du lac des chœurs d'amphibies également rieurs et babillards qui, se voyant en plein air comme en pleine eau, donnent à leurs conversations toute la liberté qu'autorise le proverbe : *Autant en emporte le vent*. Mais le vent est loin de tout emporter. Les baigneurs insoucians et indiscrets ne savent pas ou plutôt ne savaient pas que l'eau, sur laquelle glissaient leurs paroles, était un puissant et fidèle conducteur qui les transportait à une très grande distance aux oreilles placées à son niveau. Nous autres jeunes gens, à qui cette loi de la physique vulgaire était connue, nous avons établi un soir notre embuscade d'écouteurs entre des roseaux que vous voyez en avant de ce petit cap, voisin de l'ossuaire des Bourguignons et qui s'ap-

pelle la pointe de Greng. De là, nos oreilles battaient en brèche les langues des baigneurs de Morat et celles de nos jeunes amies du Vuilly, dont une lieue de lac nous sépare. Vous pouvez croire qu'il en résulta pour nous des révélations d'une singulière espèce et d'étranges réponses à des confidences qu'on ne nous faisait pas. Cela occasionna de bizarres perturbations dans quelques ménages de Morat, dont les causeries féminines, placées plus près de nous, captivaient particulièrement notre attention.

« Nos amies du Vuilly y furent prises également. Elles parlaient de nous avec peu de charité, et Castella, ayant entendu sa *promise* l'accuser d'un propos qu'il n'avait pas tenu, lança au fil de l'eau avec une voix de stentor ces mots terribles : « Cela n'est pas vrai, et dans une heure « vous aurez de mes nouvelles. » Des cris de détresse mêlés d'éclats de rire lui avaient à l'instant répondu. A l'instant aussi il sortit de l'eau, ainsi que Charles d'Affry et moi, et nous étant habillés à la hâte, nous sautâmes dans mon bateau et nous cinglâmes à toutes rames vers la maison où nos ennemies nous attendaient. En effet, un de leurs gens était là pour amarrer mon bateau, et comme la scène devait continuer en plein air ainsi qu'elle avait commencé, nous trouvâmes ces demoiselles installées dans le jardin avec leurs grands-parents. Mais quand Castella voulut entreprendre sa justification, on lui rit au nez en chorus. Le fait est qu'elles étaient aussi savantes que nous, et c'était en récrimination de nos indiscretions à leur égard que Castella avait été choisi pour victime. Depuis ce jour nous consacra^{mes} le mot d'*écouteur au lac*, et ces gratuites communications nous épargnent pendant l'été les frais de correspondance. »

Ce porte-voix aquatique avait encore un emploi plus

relevé. Il nous apportait fidèlement la nouvelle des victoires que le canon de Huningue célébrait à toute volée; le Rhin la portait à ses affluents, ceux-ci à nos lacs, et l'air à nos montagnes. Ainsi nous avait été annoncée la reprise des lignes de Wissembourg et de Lauterbourg.

CHAPITRE IX

MADAME DE STAËL. — LA SOCIÉTÉ DE LAUSANNE

En sa qualité d'ambassadrice de Suède, la baronne de Staël avait été condamnée à assister à toutes les scènes de la Révolution. Témoin nécessaire des péripéties diverses qui avaient signalé les ministères de M. Necker, sa piété filiale avait été de bonne heure pour elle une école, à la fois morale et politique, où s'étaient puissamment développées les facultés de son âme et de sa haute intelligence. Les interruptions de la mission du baron de Staël, deux fois rappelé par son gouvernement (1), n'en avaient apporté aucune à celle qu'elle s'était donnée elle-même. Cette mission avait pris date des premiers périls de la famille royale. Dès lors son génie prophétique la dévoua tout entière à la fortune de la France, dont elle prévoyait les crimes et les adversités. Abandonnée sans réserve aux entraînements de sa nature généreuse, elle ne cessa de conjurer par tous les moyens les malheurs publics et les malheurs individuels.

Mme de Staël était attachée par une intime conviction

(1) Le second rappel du baron de Staël à Stockholm est de novembre 1796, postérieur par conséquent à l'époque que concerne le présent chapitre. Le baron devait reprendre pour la troisième fois ses fonctions diplomatiques à Paris au printemps de 1798.

aux idées réformatrices dont, à l'exemple de Turgot et de Malesherbes, M. Necker avait voulu faire une protection pour la royauté. Ses actions, ses conversations ne démentirent jamais la sincérité de la position qu'aux yeux de tous et pour le salut de plusieurs elle avait prise dès l'Assemblée des notables. Elle ne cessa de faire marcher de front, dans ses relations avec les hommes les plus influents de l'Assemblée constituante et de celle qui la suivit, le dogme conservateur de l'inviolabilité du Roi et celui, également imprescriptible, de la liberté nationale. Aussi, de concert avec l'un des hommes les plus distingués et les plus spirituels que j'aie connus, le comte Louis de Narbonne (1), ministre de la guerre à la fin de 1791, Mme de Staël avait conçu un plan d'évasion infaillible pour Louis XVI et sa famille : mais une jalousie ministérielle avait osé, disait-on, en refuser la connaissance au malheureux monarque. Je les ai entendus l'un et l'autre déplorer amèrement la non-exécution de ce projet, parce que le salut du Roi eût infailliblement étouffé la Terreur dans son principe.

Séparés après la fatale journée du 10 août, Mme de Staël et M. de Narbonne, elle restée à Paris et lui sauvé par elle et réfugié à Londres, n'avaient pas cessé de s'entendre pour tâcher de détourner de la tête royale le coup qui la menaçait. Un seul moyen restait alors : c'était celui qui consistait à défendre Louis XVI devant la Convention, celui qui, enlevant tout à coup le septuagénaire Malesherbes à l'hospitalité de mon oncle, lui avait assuré la double immortalité de la défense du Roi et de sa propre

(1) Louis, comte de Narbonne-Lara (1755-1813), ministre de la guerre du 6 décembre 1791 au 10 mars 1792, plus tard aide de camp de Napoléon, ambassadeur à Vienne, plénipotentiaire à Prague, commandant de la place de Torgau, où il mourut.

mort. Aussi, à la même époque où ce vieillard consulaire quittait la Suisse pour aller rendre un dernier office à « celui qui avait été son maître », le comte Louis de Narbonne écrivait de Londres à la Convention qu'ayant été ministre de Louis XVI, il réclamait l'honneur de la responsabilité des actes de ce prince et sollicitait un sauf-conduit pour venir le déclarer à la barre. Cette autorisation lui ayant été refusée, il avait adressé à M. de Malesherbes le projet de défense qu'il avait écrit, en le priant de le soumettre à Sa Majesté. Cette fois, son intention avait été remplie religieusement, et il avait eu la consolation de recevoir dans l'exil, de la part de ceux qui devaient mourir, le témoignage de la gratitude et de l'estime que méritait sa conduite.

Cette grande occasion de défendre le roi de France, Mme de Staël avait dû la céder à son père, qui, dès le mois d'octobre 1792, s'était hâté d'adresser à la Convention un admirable mémoire justificatif en faveur du monarque dont trois fois il avait été le ministre. Mais on n'avait répondu à cet envoi que par la confiscation de ses biens. Comme la famille royale et l'échafaud ne manquaient pas, Mme de Staël avait pris rang pour la défense de la Reine, et elle n'avait obtenu que le stérile honneur de rivaliser de dévouement avec son père.

Plus heureuse à l'égard de moins solennelles infortunes, grâce aussi au caractère politique du baron de Staël, dont la bonté égalait la sienne, elle avait pu, à l'aide de passeports et de noms suédois, soustraire à l'échafaud quelques victimes. A plusieurs elle avait donné dans sa maison un courageux asile, et afin que leur fuite même ne pût lui échapper, à son propre péril elle les avait convoyés hors de la France. Toutefois, au milieu de soins aussi graves, elle descendait à tous les genres de services. Ainsi

à Paris on courait chez elle la nuit, pour la prier de donner ou de faire donner aux absents des nouvelles des personnes qui leur étaient chères, et aussi de leur prescrire envers elles un silence absolu. Car la mort était dans chaque lettre de l'émigration, et je devais un jour en faire la fatale expérience.

Par une sorte de prédestination, ce fut le premier mot que me dit Mme de Staël quand, informé par elle de son arrivée, j'allai la chercher à Lausanne. Elle m'apportait de vive voix des nouvelles de ma mère, qui sans presque la connaître, et avertie de son prochain départ pour la Suisse, avait eu recours à elle pour me faire savoir tout ce qui pouvait m'intéresser. J'appris ainsi la détention de mon père, de mon frère aîné, de sa femme, de ses enfants presque au berceau, et leur libération par la mort de Robespierre. Le motif de l'arrestation de mon père caractérise cette époque. Comme il ne pouvait être à la fois à Paris dans sa maison et en Armagnac dans ses biens, on l'avait mis à Mont-de-Marsan sur la liste des émigrés, et on l'avait incarcéré à Paris pour être jugé comme tel! — Tout ce qui restait donc de l'ancienne société s'était instinctivement adressé à Paris à Mme de Staël, et à son retour en Suisse, on courait chez elle de toutes parts pour connaître le sort de ses parents et de ses amis. Ainsi, il y avait presse chez elle au départ et à l'arrivée. Sa mémoire vraiment surnaturelle remplaçait merveilleusement la correspondance la plus détaillée; car elle ne se serait chargée d'aucune lettre. Aussi, qu'on me passe le mot, c'était bien *par cœur* qu'elle avait appris et retenu tous les malheurs de nos familles. De la vie passée, qui eût pu lui rappeler ceux dont elle devait consoler l'absence, elle n'avait rien oublié. Ainsi, aux premières paroles de ma mère, Mme de Staël lui avait dit en parlant de moi, et je

le sus d'elle-même : « Monsieur votre fils, madame, est un de mes anciens amis du bal de l'Opéra ; je ne l'ai point oublié... De plus, M. de Garville, votre beau-frère, est un fidèle ami de mon père. » Il y avait d'autant plus de générosité dans cet accueil si bienveillant, que Mme de Staël ne pouvait ignorer combien ma famille paternelle, dont M. de Calonne faisait partie, avait été opposée à l'administration de son père, qui jusqu'au dernier moment de sa vie fut un dieu pour elle.

Je passai une semaine à Lausanne, où Mme de Staël me présenta à son amie intime la charmante et bien spirituelle Mme Rilliet-Huber (1), la compagne chérie de sa première jeunesse, et à Mme Necker de Saussure (2), sa cousine, à qui elle disait de si bonne foi : « Je donnerais avec joie la moitié de l'esprit qu'on m'accorde pour la moitié de la beauté que vous avez. » Sa cousine lui répondit : « Si c'est un échange, je l'accepte de grand cœur. » En effet, Mme de Saussure était d'une beauté remarquable, et en relisant son admirable notice sur le caractère et les œuvres de Mme de Staël, je pense que, sans trop s'appauvrir, elle eût pu consentir au sacrifice. Je fus tenté de demander à Mme de Staël ce qu'elle ferait de ce surcroît de beauté ; mais, dans la crainte qu'elle ne me répondit : « Vous êtes bien curieux », je m'abstins et je fis bien. C'était sa seule faiblesse, et elle y revenait sans cesse dans l'abandon de la causerie : elle était réellement

(1) Jeanne-Catherine Huber, mariée à Jean-Louis Rilliet; tous deux appartenaient à la bourgeoisie de Genève.

(2) Albertine-Adrienne de Saussure (1766-1841), fille et sœur des deux savants de ce nom, mariée à Jacques Necker, neveu du ministre; elle a écrit, outre la notice mentionnée au texte, un traité de pédagogie intitulé *l'Éducation progressive*. « Elle a porté dignement, disons mieux, elle a honoré les deux noms les plus illustres qui aient eux-mêmes honoré son temps et son pays. » (Duc DE BROGLIE, *Souvenirs*, t. I, p. 360.)

inconsolable de n'être pas belle, et chez une personne douée d'une puissance d'esprit si supérieure, ce regret si franchement accentué trahissait sans doute une ambition démesurée, dont elle garda le secret pour elle.

Toutefois la beauté des autres femmes, bien qu'elle fût constamment pour elle le motif d'une secrète envie, au lieu de lui présenter une rivalité ne lui offrait qu'un attrait, auquel elle cédaît toujours. Elle allait au-devant d'elles; elle les aimait parce qu'elles étaient belles. La noble nature de ses idées le voulait ainsi, et d'ailleurs plusieurs de ses amitiés l'ont prouvé. Aussi elle se plaisait à leur parler de leur beauté, par la même raison qu'elle aimait qu'on lui parlât de son esprit. Elle disait qu'à la première vue d'une belle personne elle se sentait disposée favorablement pour elle, comme si dans ses idées la beauté dût être la première condition de l'existence d'une femme. Sous ce rapport elle se trouvait incomplète; mais elle était si bonne, si indulgente que jamais elle ne faisait remarquer ce qui pouvait manquer à celles dont elle admirait la beauté avec tant de désintéressement et de sincérité. La générosité était une des grandeurs de son esprit.

Ce fut également sous le patronage de Mme de Staël que je fus admis chez la baronne de Montolieu, si connue alors par le charmant roman de *Caroline de Lichfield* (1). Toutes ces dames se réunissaient à certains jours chez Mme Blaquier, fille de l'historien Rapin de Thoyras (2), âgée de quatre-vingts ans, la doyenne des beaux esprits, dont elle tenait le sceptre avec un amour de famille qui

(1) Jeanne-Isabelle Polier (1751-1832), mariée successivement à Benjamin-Adolphe de Crousaz et au baron Louis de Montolieu; des cent volumes qu'elle a laissés, le *Robinson suisse* a seul survécu.

(2) Paul de Rapin-Thoyras (1661-1725), neveu de Pellisson et réfugié de l'édit de révocation, auteur d'une *Histoire d'Angleterre*.

le rendait léger pour tous les âges. Ces beaux esprits n'étaient pas tous du beau sexe. Plusieurs hommes dont les preuves littéraires étaient déjà faites, tels que MM. Pictet (1) de Genève, de Châteauevieux (2), etc., étaient de la société intime et habituelle de ces dames. Les voyageurs de quelque distinction recherchaient avec empressement le plaisir d'être admis dans cette réunion. Ce fut là que je retrouvai M. Terray, jeune homme plein d'instruction, mon ancien condisciple; il était aussi voyageur, mais sa qualité d'émigré en faisait comme moi un voyageur sédentaire. Nos souvenirs suffisaient à renouer notre amitié; la conformité de notre existence devait la resserrer davantage. Tout jeune et remarquable qu'il était sous beaucoup de rapports, il avait un défaut ou un mérite bien rare : il était timide. Parmi les étrangers brillait M. Wickham (3), ambassadeur d'Angleterre, dont je parlerai plus tard. Mais le phénix de cette société était alors absent, occupé à construire son bûcher à Brunswick; il devait y ressusciter brillant, superbe et... garçon (4). Je devais voir Benjamin Constant avant ses amis; car il ne passait jamais sur la route de Bâle à Lausanne sans s'arrêter à Greng chez mon oncle, à moins qu'il n'allât à Neuchâtel voir Mme de Charrière (5); alors sa route était par Bienne, mais cette route, il devait bientôt l'oublier.

(1) Marc-Auguste Pictet (1752-1825), naturaliste, et son frère, Charles Pictet de Rochemont (1755-1824), militaire et agronome.

(2) Jacob-Frédéric Lullin de Châteauevieux (1772-1841), agronome et publiciste.

(3) William Wickham (1761-1840), avocat, directeur de l'intérieur en 1794, reçut bientôt une mission secrète en Suisse, puis y fut officiellement chargé d'affaires; il fut nommé plus tard ambassadeur à Berlin, puis à Vienne, sans prendre possession de ces postes, et fut en dernier lieu lord de la Trésorerie.

(4) Benjamin Constant avait épousé une dame d'honneur de la duchesse de Brunswick; il divorça bientôt.

(5) Isabelle de Tuyll van Seeroskerken (1740-1805), mariée à M. de

J'eus l'audace (ceci est une vraie confession) de débiter chez Mme Blaquier par la lecture d'un mauvais petit poème allégorique en prose et en vers, premier et dernier tribut que je payai à ce pitoyable genre de littérature. Je profitai d'une soirée à laquelle Mme de Staël ne pouvait assister. Jamais je n'aurais osé lire devant elle, comme si j'eusse pressenti ce que plus tard elle me dit devant mon ami Constant, qui le redit à tout Paris, sauf ma réponse : « Je crois comprendre toutes les langues de l'Europe, mais j'avoue que je ne comprends pas le Norvins. » Je répondis : « C'est précisément, madame, ce que chacun a pu dire à son voisin à la Tour de Babel ! » Comme j'avais malencontreusement pris la parole dans une discussion politique où personne ne s'entendait, Mme de Staël admit l'à-propos avec une grâce parfaite et dit : « A présent je comprends le Norvins. » — Pour en revenir à ma lecture chez Mme Blaquier, la cause vraiment impérative en avait été la bienveillance de Mme de Montolieu et les encouragements qu'elle avait bien voulu donner à ma muse naissante. Au surplus, je m'en tirai avec les honneurs de la guerre, tant à Lausanne l'hospitalité était généreuse et complète. Aussi j'y retournai plusieurs fois avec Adrien de Mun, sur l'invitation de Mme de Staël, à qui il fut présenté à Greng, où elle vint nous faire une visite.

Au commencement de l'année 1794, à la sollicitation de son mari, Mme Necker venait pour la première fois de sa vie de publier un ouvrage qui, intitulé *Réflexions sur le divorce*, obtint un succès général. Au mois de mai suivant, M. Necker pleurait un divorce éternel (1). Comme l'adoration mutuelle avait depuis leur union divinisé

Saint-Hyacinthe de Charrière; elle composa de petits romans et fut la première amie de Benjamin Constant.

(1) Mme Necker mourut le 6 mai 1794.

pour ainsi dire l'un pour l'autre leur existence, la mort même ne devait pas en interrompre le cours. Voici donc la légende qui courait alors et qui dans le pays de Vaud dure peut-être encore. On disait que le cercueil de Mme Necker, renfermé dans une caisse de bois précieux et incorruptible, était suspendu à chaque bout par une forte chaîne dans un bassin de marbre rempli d'eau vive, au milieu d'un petit bâtiment sépulcral que leur piété commune avait fait construire dans un lieu retiré et ombragé du parc de Coppet, pour y réunir un jour leurs cendres. L'eau qui entourait perpétuellement le cercueil devait l'isoler à jamais de tout contact, et son renouvellement intarissable le défendait de la corruption. Plusieurs lampes entretenues nuit et jour éclairaient cette sépulture hydraulique. Telle était la première partie du récit déjà traditionnel (1).

Quant à la seconde, bien qu'elle présentât un caractère d'in vraisemblance bien plus prononcé, il me fut impossible, pendant mon séjour à Coppet avec mon oncle, en 1795, de ne pas m'en rapporter à son témoignage et à celui de Constant et de Châteaueux, que j'y retrouvai. Voici ce fait étrange. Chaque jour, depuis la mort de sa femme, M. Necker toujours seul allait s'enfermer pendant une heure ou deux dans la retraite funèbre, et chaque jour, depuis un an, il trouvait sur la tombe une lettre de Mme Necker datée de la veille... On assurait que cette correspondance d'outre-tombe dura pendant quinze mois. On ajoutait que M. Necker n'avait pu découvrir, ni qui en

(1) En réalité, Mme Necker, qui redoutait les inhumations précipitées, avait désiré que son corps fût placé dans une cuve de marbre aux trois quarts remplie d'esprit-de-vin, à l'intérieur d'un petit monument, et que les restes de son mari fussent plus tard réunis aux siens. Lorsqu'en 1817 le cercueil de Mme de Staël fut déposé dans le mausolée, Victor de Broglie vit les deux cadavres et fit murer définitivement la porte. (*Souvenirs*, t. I, p. 383-384.)

avait le dépôt, ni comment on pouvait s'introduire dans l'asile mortuaire dont lui seul avait la clef... Je confesse avoir dans le temps et à Coppet même prosaïquement traduit ainsi ce miracle quotidien. M. Necker avait un vieux valet de chambre qui avait la confiance de sa femme et en avait reçu le dépôt épistolaire, ainsi qu'une seconde clef, pour remplir ses intentions dans le lieu de la sépulture. Bien avant moi sans doute, M. Necker, plus intéressé à pénétrer ce mystère, avait eu la même pensée sur la *complicité* de son valet de chambre ; sans doute aussi il en avait obtenu une confiance entière. Quoi qu'il en soit, pendant notre séjour à Coppet, où tout ce que je pus voir de loin du pavillon funéraire fut la grille de fer qui en fermait la première enceinte, quelle que fût l'ancienne et religieuse amitié de mon oncle pour M. Necker, jamais celui-ci ne l'engagea à l'y accompagner ; ce qui nous prouva que telle avait été l'intention de Mme Necker.

Tout ce qui se passait dans leur intérieur intime était pour ainsi dire d'un ordre abstrait, à leur usage propre, exclusif, étranger à la vie des autres. M. et Mme Necker s'étaient choisis dans leur jeunesse pour se rendre toujours heureux, et ils s'étaient tenu parole. L'idée de se survivre ne pouvait que leur être également insupportable. L'on était porté à croire que Mme Necker, incessamment préoccupée de l'isolement où sa perte plongerait son mari, jalouse de tromper son veuvage par une continuation quelconque des habitudes de son cœur, consacrait depuis longtemps ses journées à préparer à la vie posthume de M. Necker des consolations jusqu'alors inconnues (1).

(1) C'est ce qu'affirme expressément lady BLENNERHASSET (*Mme de Staël et son temps*, traduction française, t. II, p. 219).

CHAPITRE X

RÉUNION CHEZ MADAME DE STAEL A LAUSANNE.

SUICIDE DE BENJAMIN CONSTANT

Nous apprîmes à Greng que Mme de Staël attendait plusieurs de ses amis, et que par respect pour le deuil de son père, ne pouvant les recevoir à Coppet, elle avait loué à Lausanne, dans la partie de la ville voisine du lac et qui, je crois, se nomme la Rive, un grand château pour les réunir tous sous son toit. Les uns venaient d'Angleterre, les autres de l'Allemagne et de l'intérieur de la Suisse. Tous venaient faire auprès d'elle le pèlerinage de l'amitié et de la reconnaissance, car leur salut était son ouvrage. Ces nouveaux hôtes étaient le comte Louis de Narbonne, Mathieu de Montmorency (1), sa mère Mme de Laval (2), la comtesse de Jaucourt (3) et son mari (4),

(1) Mathieu-Jean-Félicité, vicomte de Montmorency-Laval (1767-1826), député de la noblesse de Montfort-l'Amaury aux États généraux, pair de France en 1814, ministre des affaires étrangères en 1821, duc en 1822, gouverneur du duc de Bordeaux en 1826.

(2) Catherine-Jeanne Tavernier de Boullongne (1748-1838), fille d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, mariée à Mathieu-Paul-Louis, vicomte de Montmorency-Laval.

(3) Charlotte de Bontemps, épouse divorcée du comte (futur duc) de la Châtre.

(4) Arnail-François, comte, puis marquis de Jaucourt (1757-1852), colonel des dragons de Condé en 1789, membre de l'Assemblée législative, membre et président du Tribunat, sénateur, premier chambellan de Joseph

membre distingué de l'Assemblée législative, que Mme de Staël avait eu le bonheur d'arracher aux prisons de l'Abbaye *la veille des massacres de Septembre*. Elle engagea également à partager ce noble asile Benjamin Constant, récemment revenu de Brunswick. Heureux de son divorce après quatre années de mariage d'inclination, il l'était bien plus d'avoir fait connaissance avec Mme de Staël. C'est ce que peu de jours après il exprima de cette façon à sa vieille amie Mme de Charrière dans une lettre du 21 octobre 1794 : « C'est la seconde femme que j'ai trouvée, qui m'aurait pu tenir lieu de tout l'univers, qui aurait pu être un monde à elle seule pour moi. Vous savez quelle a été la première. »

Suivant son usage, Constant s'était arrêté un jour à Greng en se rendant à Lausanne, où sa sœur, Mlle Constant, s'occupait de la traduction de *Caleb Williams*, célèbre roman de Godwin (1), travail où elle fut aidée par son frère. Mais un amour traduit de l'allemand par lui seul devait bientôt l'occuper exclusivement, ainsi que le révélait sa lettre à Mme de Charrière, qui la prit pour ce qu'elle était, une lettre de congé et d'adieu.

Ce souvenir de Constant, il y a cinquante ans, m'est encore bien présent. Il y a quelques êtres que l'on retient toujours, et c'était la seconde fois que je le voyais. Dès l'abord il exerçait sur vous une grande séduction d'esprit, dont son jeune visage portait l'empreinte gracieuse. Dans les intervalles de l'abandon, où son désir de plaire le livrait soit aux caprices d'une mobile imagination, soit aux piquants aveux d'une sorte d'incrédulité de lui-même, sa parole, à laquelle il avait l'art de vous suspendre, avait

Bonaparte, membre du gouvernement provisoire en 1814, pair de France, ministre de la marine au début de la seconde Restauration, lieutenant général.

(1) William Godwin (1756-1836), romancier et sociologue.

acquis, sur les théories alors si obscures de la liberté des peuples, une gravité pleine de charme et de persuasion. Je l'avais trouvé, lors de notre première rencontre à Greng, tant soi peu audacieux de dire en 1793, parmi les lamentables échos des barbaries conventionnelles, devant notre clergé et devant moi, émigré incarné, que la République était possible en France. Mais comme depuis le marquis de Montesquiou nous avait tenu le même langage, j'étais déjà façonné à écouter les sophismes du chambellan de Brunswick, tandis que pour ma cousine, la vicomtesse d'Affry, bien qu'elle eût le droit d'être sensible aux séductions de l'esprit, pour l'évêque, le chanoine et le curé, Constant fut tout simplement un révolutionnaire, malgré la vigoureuse réprobation dont il frappait Robespierre et les terroristes. « Est-ce qu'un calviniste peut être autre chose qu'un jacobin ? » disait le curé franc-comtois, qui n'avait jamais lu que son bréviaire. — « Cela se peut, lui répondis-je, mais je vous engage à ne pas parler ainsi devant Mme de Staël, que nous verrons sans doute ici bientôt. »

De fait, les *lumières* n'avaient fait aucun progrès dans l'émigration. Elle ne connaissait toujours que les blancs et les bleus, n'admettait aucune nuance entre ces deux couleurs, flétrissait du même anathème Mirabeau, Vergniaud et Robespierre; de ces deux mots, *monarchie constitutionnelle*, devenus sacramentels pour la bonne compagnie de la Révolution, elle retranchait invariablement l'adjectif. Ainsi retranchait-elle de la communion sociale les *renégats* Narbonne, Jaucourt, le catholique Mathieu de Montmorency, pour lesquels la maison de la fille de Necker était un asile bien naturel... Se croyant punis pour leur ancien scepticisme politique, les émigrés, comme frappés de remords, pensaient expier leurs hérésies par l'excès de l'intolérance.

Il y avait déjà quelque temps que cette réunion d'hommes et de femmes si distingués vivait chez Mme de Staël, qui, afin que rien ne manquât à la douceur de son hospitalité, l'avait enrichie de ses deux amies les plus chères, Mme de Saussure et Mme Rilliet-Huber. Lullin de Châteaueux, compagnon d'enfance de Constant, homme d'un esprit original et éclairé, avait également été appelé à la partager. Mais de tous, sans doute, l'ami le plus honoré de Mme de Staël était Mathieu de Montmorency, déjà publiquement et intérieurement si religieux. Sa mère, la vicomtesse de Laval, avait été de tout temps l'ennemie passionnée de Mme de Staël (1), à qui elle devait sa vie et celle de son fils, et qui l'eût sauvée avec la même générosité, quand même Mathieu n'eût pas été son fils. L'un et l'autre venaient d'apprendre la condamnation et la mort de l'abbé Hippolyte de Montmorency (2), mon intime ami du collège du Plessis, et Mme de Staël avait apporté dans ses consolations auprès d'une mère et d'un frère ce qui seul pouvait les faire accepter, le partage de la douleur. Agée de vingt-huit ans comme Mathieu, elle était pour lui une véritable sœur, et elle portait à sa mère, dont elle avait oublié les injustices, une sorte de sentiment filial que l'âge de Mme de Laval justifiait suffisamment aux yeux de tous, mais non aux siens. Chaque jour donc Mme de Staël était et se montrait plus heureuse de leur offrir à tous deux chez elle une famille et une patrie.

L'arrivée de M. de Narbonne l'avait surprise dans ces nobles soins. Son attachement pour elle avait commencé, ainsi que celui de son ami Mathieu de Montmorency, aux

(1) Cette antipathie devait persister. « Parmi les très nombreuses aversions de Mme de Laval, écrit BARANTE, qui fit sa connaissance en 1801, Mme de Staël tenait le premier rang. » (*Souvenirs*, t. I, p. 89.)

(2) Les généalogies l'appellent Anne-Pierre (1769-1794).

premiers orages de la Révolution. Successivement cet attachement s'était éclairé et fortifié de tout ce que la gravité des événements avait dû imprimer de généreux et de solennel à leur caractère. L'ambition de sauver le Roi ensemble avait naturellement exalté et ennobli à leurs yeux cette communauté de sensations et d'intelligence qui les unissait. Au milieu du grand mouvement qui agitait et dispersait l'immense société parisienne, ils s'étaient reconnus, rapprochés, choisis, et le monde avait pu calomnier cette préférence mutuelle dont l'attrait de l'esprit avait fait les avances et dont, si je puis m'exprimer ainsi, la politique de l'infortune générale avait sanctifié l'habitude.

Il faut avoir vécu en des temps orageux, et surtout dans cet horrible passage du bien-être monarchique au bouleversement révolutionnaire, pour apprécier le besoin que deux êtres aussi distingués, attirés l'un vers l'autre par une puissante sympathie, devaient ressentir de se dévouer ensemble aux périls de la France. Aussi l'honneur national et l'intégrité de la patrie avaient été pendant les trois mois du ministère du comte Louis de Narbonne l'unique pensée de son administration. Il était allé lui-même organiser contre la menace de l'invasion étrangère la résistance de nos frontières du Nord et l'appuyer par la formation de trois armées de cinquante mille hommes, dont les commandements furent donnés à M. de La Fayette et aux généraux Luckner et Rochambeau, tous deux proclamés par lui-même maréchaux de France à la tête de leurs troupes. Ainsi commença cette armée dont les destinées devaient être si glorieuses et consoler la France du règne de ses bourreaux. De tels actes honoraient sans doute suffisamment M. de Narbonne, même aux yeux des ennemis de la monarchie constitutionnelle. Vint après le projet commun de sauver le Roi et la Reine, et ensuite de les

défendre. Voilà ce qui pour l'histoire, à qui ces faits appartiennent, honorera à jamais les relations de la baronne de Staël et du comte de Narbonne.

Ils avaient d'autant plus besoin de se revoir, après une séparation dont tant d'événements funestes avaient marqué la durée, qu'ils restaient à peu près seuls de tout ce qu'ils avaient aimé ensemble. Le trône, la liberté, la société n'existaient plus; de l'intimité de Mme de Staël, il n'y avait plus que ce qu'elle avait pu sauver, Jaucourt, Mathieu et lui. Elle avait donc fait de sa maison un refuge, où ses amis devraient vivre en commun et où elle-même n'aurait qu'une part égale dans la liberté qu'elle accordait à tous. Et sans doute il était bien juste qu'au moins la paix d'une vie dont elle répandait sur les autres toutes les prospérités fût respectée. Il n'en fut pas ainsi. Une fausse colombe était entrée dans l'arche, et au bout de huit jours le célibataire de Brunswick déclarait hautement à Mme de Staël ce qu'il avait confié dans sa lettre du 21 octobre à sa vieille amie disgraciée de Neufchâtel.

Les faits domestiques ont cela d'exigeant que, pour être réputés vrais, il leur faut indispensablement la consécration de témoins. Les faits historiques sont moins difficiles; ils se contentent de la voix publique, et se passent des détails, souvent des causes qui les ont produits. Voici donc ce que mon ami Châteaueux, témoin oculaire, me raconta à Greng, où il vint passer une semaine avec nous. Je regrette de ne pouvoir transmettre ce que son récit, à l'image de sa conversation, avait de spirituel, de piquant, d'imprévu.

« Le paradis hospitalier de Lausanne a aussi ses anges rebelles. A l'arrivée de M. de Narbonne, Mme de Laval, si malheureuse, si triste, si douce, prit tout à coup l'attitude d'une femme outragée plutôt que passionnée, qui

réclame son bien. C'était se souvenir de loin et nous rejeter dans l'histoire ancienne, car elle a dix bonnes années de plus que le comte Louis. Ce changement de décoration ne pouvait échapper à Constant, qui y vit une protection pour la passion insensée dont il nous donnait la représentation journalière. Ses persécutions (c'était ainsi que Mme de Staël traduisait ses déclarations) continuant d'éprouver des refus sans appel, il résolut de frapper un grand coup. Ce fut un parti pris contre un autre qui ne l'était pas moins, car Mme de Staël, ne voulant ni répondre à son cœur, ni même parler à sa raison, mais seulement à son esprit, qui la charmaient, avait eu dès l'origine de ce singulier impromptu de campagne la bonne grâce de ne pas le prendre au sérieux, et elle avait bien voulu ne traiter que de défaut d'usage ou d'aveuglement juvénile des adorations à effet dont elle partageait le spectacle avec ses amis. Parmi ceux-ci, Mathieu et moi nous nous permettions de siffler le débutant, tandis que sa mère, et il n'y comprenait rien, se faisait un plaisir habituel de protéger Constant de toute sa pitié. Quant à Mme de Staël, invariablement et plus que jamais retranchée dans les coquetteries de la conversation commune, elle continuait avec la même supériorité les enchantements de cette brillante intelligence, également incapable de fatigue, de repos et de découragement.

« Cependant, depuis quelques jours Constant paraissait livré à une sorte de mélancolie, d'apathie même, qui soit dans le salon, soit à la promenade, l'isolait des conversations dont il avait ordinairement le besoin de créer les impromptus et les discussions. Comme chacun était réellement fatigué des démonstrations de sa malheureuse passion, nous espérions qu'enfin il avait pris son parti et que cette tristesse couvrait honnêtement le projet de son départ.

« Mais le soir d'un jour où son humeur avait dégénéré en véritable misanthropie, à minuit, comme chacun était retiré dans son appartement, des cris affreux et douloureux se firent entendre dans le sien. Les domestiques accoururent et le trouvèrent dans son lit, pâle, défiguré, en proie au plus violent délire et à d'atroces convulsions. Alors ils jetèrent l'alarme dans le château en criant : « Au secours ! M. Constant se meurt ! » De toutes parts on accourut en négligé de nuit. J'allai appeler Mme Rilliet, qui s'empressa de me suivre chez le malade ; alors Constant, tournant vers elle un regard qui semblait devoir être le dernier, lui dit d'une voix défaillante : « Ah ! madame, dites-lui que je meurs pour elle. Ah ! priez-la, au nom d'un mourant, de venir recevoir un dernier adieu, s'il en est encore temps, et que je meure heureux après l'avoir vue ! » — Vivement émue, Mme Rilliet disparut. Mme de Staël était déjà couchée : « Levez-vous, levez-vous, ma chère, » cria-t-elle en entrant brusquement : Constant se meurt... « Il veut vous voir avant de mourir. » Il ne fut pas difficile à Mme Rilliet de faire passer son émotion dans l'âme si impressionnable de Mme de Staël. « Il y va de la vie, lui dit celle-ci : je vous suis ! » — Pendant ce temps j'étais entré chez Mathieu, que je trouvai en robe de chambre de piqué blanc, lisant les *Confessions* de saint Augustin. Au premier mot, sortant tout à coup de la placide sérénité de sa charité chrétienne, et comme profané par une telle nouvelle, il s'écria avec un accent de vieille aristocratie : « Qu'on jette par la fenêtre cet homme, qui ne fait que troubler cette maison et qui la déshonore par un suicide ! » Cette boutade fut si franche que, malgré le sérieux de l'aventure, je ne pus m'empêcher de rire. Cependant au nom de Mme de Staël Mathieu se leva de son fauteuil, alluma froidement son bougeoir et me suivit chez Constant,

— Tout le château, maîtres et valets, entourait son lit, où il se débattait et poussait des cris déchirants, quand parut Mme de Staël. A cet affreux spectacle, elle s'écria éperdue : « Malheureux, qu'avez-vous fait!... Le médecin! Le médecin! » Ces mots rapides, entrecoupés de sanglots, produisirent un effet magique : « Ah! c'est vous, dit le moribond, c'est vous! Vous me rappelez un moment à la vie... » — Ah! vivez! vivez, cher monsieur Constant, je vous en conjure! » Ces mots furent jetés avec l'accent d'un véritable désespoir, car l'altération du visage de Constant ne nous laissait aucune espérance. Mais lui : « Ah! puisque vous l'ordonnez, je tâcherai de vivre... », et il y était déjà si bien parvenu que, saisissant la main de Mme de Staël avec une sorte d'étreinte nerveuse dont elle fut effrayée, il y imprima un long baiser... Le miracle de sa résurrection n'était plus douteux pour aucun de nous, quand le médecin arriva. Alors, pour ne pas gêner la confession de Constant, chacun se retira un peu moins attendri, et Mathieu, disant : « Quelle comédie, bon Dieu! » ralluma son bougeoir et remonta chez lui.

« J'étais sorti avec Mmes de Staël et Rilliet, et j'entendis ce petit dialogue : « C'est singulier, ma chère, comme Constant m'a prise au mot. Vous m'aviez pourtant assuré qu'il allait mourir. — Que voulez-vous! il me l'avait bien dit, et en le voyant vous l'avez cru aussi. — Il a dit aussi qu'il tâcherait de vivre, et j'espère que c'est à moi qu'il tiendra parole. — En vérité, ce serait bien juste. — Ce serait au moins poli », répondit Mme de Staël, et elles se mirent à rire d'un rire de pitié. — Mais comme elle ressentait encore une sorte d'horreur de ce long baiser dont la bouche livide de Constant avait souillé sa main, en rentrant chez elle Mme de Staël la plongea dans une eau parfumée. « Ainsi, ma chère, vous vous en lavez les

« mains, dit Mme Rilliet. — Oh ! pour cela oui, et sans re-
« mords, et plus que jamais en toute sûreté de conscience »,
répondit Mme de Staël en se remettant au lit. Mme Rilliet,
en me contant le lendemain ce dernier épisode de la tragi-
comédie de Constant, me confia que, causant ensemble ces
jours-ci des prétentions de Constant, Mme de Staël lui
avait dit : « Je sens que j'aurais pour cet homme une
« antipathie physique que rien ne saurait vaincre. »

Châteauvieux termina ainsi son récit : « Le médecin,
bien et dûment endoctriné par Constant, lui donna tout
ce qu'il fallait pour opérer sa guérison complète. En effet
le lendemain, sauf un reste de pâleur ajouté à sa pâleur
naturelle et une assez grande faiblesse, le mourant de la
veille était à peu près rétabli. Pour l'honneur de tous,
nous convinmes de lui garder à lui-même son propre
secret. Toutefois, peu de jours après, l'on sut que de très
bonne heure passionné pour les grandes aventures, Con-
stant avait toujours avec lui ce qu'il fallait pour se tuer et
pour s'empêcher de mourir. »

Cette aventure, devenue publique par le nombre et la
diversité des témoins, ne compta plus désormais dans l'inté-
rieur de Mme de Staël que comme un épisode ridicule.
Constant eut cependant l'incroyable talent, tant les res-
sources et les séductions de son esprit étaient variées et
puissantes, et sa persévérance imperturbable, d'en tirer
parti à son avantage. De sorte qu'à la fin, sauf Mathieu de
Montmorency, qui moralement et religieusement lui resta
implacable, chacun eut l'air de lui savoir gré d'avoir eu
l'audace de braver ainsi l'hospitalité, l'amitié, l'opinion, et
de survivre à ce pénible événement avec toute l'indépen-
dance et l'aplomb de ses facultés. Constant s'annistiant
lui-même, on amnistia Constant, et bientôt j'en fus le
témoin.



CHAPITRE XI

MADAME DE STAEL A GRENG. — COPPET

Cette réunion d'élite avait cela de bien remarquable, que la jalousie d'esprit n'y existait pas, parce que chacune des personnes qui la composaient, hommes ou femmes, eût été d'emblée le coryphée d'une autre société. Pour la première et la dernière fois peut-être, la supériorité avait été mise en commun. A cette époque, déjà en arrière d'un demi-siècle, ces caractères, ces esprits, ces facultés avaient toute la force, tout le charme, toute la grâce de la jeunesse, et la nature s'était plu encore à embellir l'œuvre de l'intelligence. Le château de Mme de Staël était une espèce d'Olympe champêtre où, sous ses auspices, quelques dieux de la civilisation française, détronés et poursuivis par de nouveaux Titans, avaient trouvé un asile, et où également, comme ceux de la Grèce, ils se consolaient de leur grandeur perdue dans la jouissance des affections humaines. Le moment de la séparation le prouva. Indépendamment des devoirs qui rappelaient Mme de Staël à Coppet et à Paris, ses trois amis, MM. de Jaucourt, de Narbonne et de Montmorency, inséparables désormais dans l'exil, étaient convenus de s'établir sur les bords du lac de Biemme, dans un village qui s'appelait la république de la Neuveville, impercep-

tible démocratie où les trois personnages les plus marquants de l'émigration constitutionnelle pouvaient se croire à l'abri de toute persécution politique de la part de l'émigration monarchique de la Convention et de l'oligarchie helvétique. Mais l'hospitalité de Mme de Staël ne voulut pas s'arrêter aux limites de son domicile, et le château de Greng fut accepté par elle et ses amis pour la solennité des adieux. Il y avait, pour toutes ces personnes, une sorte de philosophie élégante à vouloir se séparer en présence d'autres témoins qu'elles-mêmes.

Ce fut une vraie fête à Greng que la réception de ces hôtes brillants. Mme de Staël arriva, ayant dans sa voiture Mme Rilliet et Constant; jamais, je crois, autant d'esprit ne se trouva réuni dans un si petit espace. De toutes façons, Mme Rilliet, amie de ma cousine, devait être du voyage. Mais une autre raison pour qu'elle en fût, c'est que Constant en était aussi, et qu'il fallait éviter à Mme de Staël l'embarras du tête-à-tête avec le jeune suicidé. Dans la seconde voiture étaient la vicomtesse de Laval, son fils et le comte Louis de Narbonne, dans la troisième le comte et la comtesse de Jaucourt, dont le mariage romanesque, justifié par tous les entraînements de l'amour et de l'esprit, venait de donner à la loi du divorce la consécration d'un bonheur véritable. Ah! pourquoi alors la tachygraphie ne me fut-elle pas révélée? Avec quelle ardeur et quelle fidélité aurais-je recueilli ces éclairs, ces étincelles qui, pendant deux fois vingt-quatre heures, illuminèrent notre intérieur! Véritable féerie dont, hélas! il ne m'est plus resté que le souvenir de ceux qui la produisaient.

Peut-être, pourtant, à force de me rappeler certains traits de leur physionomie, pourrai-je entrevoir encore les silhouettes d'une double scène, dans la soirée de la

veille des adieux. Rien de plus expressif ne frappa jamais mes yeux ; cependant, toute l'imagination, toute la délicatesse, toute la passion humaines seraient incapables de rendre les paroles, les piquants sourires, les délicieux sarcasmes, les fantaisies de cœur et d'esprit, les caprices, les taquineries qui, à chaque instant, variaient, ranimaient ou dénaturaient, pour dérouter les témoins, cette scène de salon.

Entre la grande console, placée vis-à-vis la cheminée du salon, et la porte de la salle à manger, il y avait un grand canapé. C'était l'après-dîner : tout le château était réuni. Un homme gracieux, élégant, *desinvolto*, alla s'étaler à peu de chose près sur le canapé, dans l'entrain négligé d'une conversation dont lui-même il avait improvisé le sujet, et qu'il soutenait avec toute la vivacité et la pétulance de son esprit. Comme il parlait, une femme s'élança de l'angle opposé du salon et, franchissant cette distance, vint s'abattre comme une colombe de proie sur un petit tabouret placé au bas du canapé ; appuyant son coude sur ce qui en restait de libre, elle s'amusa, ou elle se plut, ou même elle s'étudia à fasciner de ses regards et de ses paroles celui qui parlait au-dessus d'elle. L'ayant à la fin autant embarrassé par de piquantes et rieuses réfutations que par la position de familiarité suppliante qu'elle avait choisie, elle vit son succès et s'abandonna bientôt, pour le rendre plus décisif, à un laisser-aller de générosité si affectueux, qu'elle le rendit presque confus du bonheur dont elle l'accablait. Il y avait une double raison à cette étrange modestie de la part du vaincu : c'était la présence d'une autre femme et d'un autre homme qui, parfois, se crurent obligés d'intervenir par quelques gestes et quelques monosyllabes, afin de rappeler aux deux interlocuteurs qu'ils étaient là ; tandis que,

dans le fond du salon, derrière nous tous, comme une étoile à l'horizon, était un autre jeune homme, pensif et triste, qui avait l'air de prier pour ceux qui parlaient.

Mme d'Affry, avec la finesse de tact qui lui appartenait, jugea qu'une promenade conviendrait à tout le monde. On l'accepta : on avait besoin d'air. Mathieu sortit de sa mélancolie pour approuver tout haut la proposition : « Oui, dit-il, allons voir les plantations de Norvins sur le bord du lac. » Et on y alla. Comme il n'y avait pas eu d'interruption de camaraderie depuis le collège entre Mathieu de Montmorency et moi, que notre première jeunesse avait continué cette camaraderie dans le monde et que tous deux alors nous étions expatriés, le présent resserrait encore pour nous les liens du passé, et nous fîmes cette promenade bras dessus, bras dessous, comme d'anciens amis retrouvés l'un pour l'autre. « J'espère bien, me dit-il, que tu viendras me voir à la Neuveville. » Je n'eus pas de peine à m'y engager ; car j'étais entraîné à reporter sur lui la première affection de ma vie, celle qui, dans notre commune enfance, nous avait unis, son frère Hippolyte et moi, au collège du Plessis.

D'ailleurs, Mathieu m'inspirait une sorte de respect par la simplicité, la franchise et l'indépendance de sa piété au milieu de tous ces philosophes dont il était l'ami. Il était pieux comme il était blond. La religion lui était redevenue une nature, qu'il ne fraudait jamais dans aucune circonstance. Elle lui avait donné le courage du franc-parler. Je dis le courage, et vraiment au milieu de la société que nous formions à Greng, il en fallait souvent. D'ailleurs, sa charité naturelle venait toujours adoucir ce que la présence d'esprit de sa foi vigilante aurait pu avoir de rigoureux pour les autres. Mathieu était

complètement évangélique, et son épreuve, puisqu'il faut le dire, était perpétuelle.

Il en fut distrait par une autre épreuve, d'un genre plus innocent, sans doute. Le matin même du jour de son départ, l'abbé Rousseau le prit au saut du lit et lui fit subir la lecture du panégyrique de Louis XVI, qu'il n'avait pu parvenir à glisser dans les rares intervalles de l'hospitalité recherchée de M. de Garville. Cependant, j'eus le bonheur d'arriver à temps dans la chambre de Mathieu pour lui éviter les interminables commentaires de l'auteur, en annonçant le déjeuner. Ce repas fut d'une gaieté très singulière; après quoi, les voitures arrivèrent, et de celle de sa mère, au milieu du mélange des adieux, Mathieu me cria : « Norvins, à bientôt ! » Mmes de Staël et Rilliet devaient nous rester quelques jours avec Constant. Je ne sais ce qui se passait entre ces trois personnes : mais après le départ de leurs amis, elles parurent comme plus libres d'elles-mêmes et plus communicatives.

Le château de Greng venait de jouer, sans s'en douter, le rôle d'une sorte d'île de la Conférence, où la plus spirituelle diplomatie avait été mise en jeu. Le congrès s'étant séparé avec l'ultimatum réciproque qu'il avait apporté, nous rentrâmes dans le repos de la vie de campagne. Ce fut à ce repos que je dus de connaître et d'apprécier encore mieux toute la distinction des amis qui nous restaient. Dès ce moment, ils firent réellement partie de mon existence intellectuelle, dont ils éclairaient l'horizon par leurs entretiens. Aussi allai-je plusieurs fois les chercher à Lausanne jusqu'à ma rentrée définitive en France, où mon admiration pour Mme de Staël devait revêtir un caractère plus sacré. Adrien de Mun, non moins passionné pour cette femme dont la bonté égalait le génie, nous tint fidèle compagnie pendant le séjour

qu'elle fit à Greng. Il y arrivait tous les matins du Lowenberg pour l'entendre, même aussi pour la voir, de sorte que nous fîmes ensemble, à son école, notre stage politique. Bientôt, sous l'influence des dissertations où mon oncle prenait une part active, Adrien et moi, nous nous laissâmes entraîner insensiblement à la séduction doctrinaire d'une monarchie représentative. Mais, malgré le respect que Mme de Staël conservait à la famille royale, à ses yeux, les princes qui avaient passé et repassé le Rhin, à la suite de l'étranger, étaient bien plus éloignés de la couronne que cet enfant sur qui se continuait lentement, sous les verrous du Temple, le meurtre de son père, de sa mère et de sa tante. Elle voulait croire à la maternité de la nation en faveur de ce rejeton de tant de rois, et parce qu'elle était mère, elle ne désespérait pas de la France; car ses sentiments devenaient souvent ses opinions. Mais quand Louis XVII mourut à son tour, l'amour de la France lui resta seul, et elle rêva alors, à défaut d'une royauté possible, la pureté et la grandeur d'une république.

Quelque temps après qu'elle nous eut quittés, j'accompagnai mon oncle à Coppet, où elle nous avait donné rendez-vous. Je l'avoue, je me trouvai singulièrement intimidé à l'aspect de M. Necker, que je n'avais jamais vu qu'en buste, alors que ce buste, en compagnie de celui du duc d'Orléans, était porté en triomphe dans les rues de Paris par ceux qui depuis avaient demandé, obtenu et salué des plus horribles imprécations le supplice du Roi. Dès ma première jeunesse, j'avais appris de tout ce qui m'entourait à détester M. Necker comme l'un des principaux auteurs de la Révolution. Mais, indépendamment de l'indulgence que me commandaient mes opinions nouvelles, le culte que je professais pour sa fille, le deuil

profond dont il honorait publiquement la mémoire de Mme Necker, et aussi l'hospitalité dont il me témoigna la plus gracieuse bienveillance, m'imposèrent facilement le devoir d'une sorte d'amnistie au moins extérieure. Je subissais, de plus, un grand étonnement à l'égard de sa personne : jamais je n'avais vu un être humain qui lui ressemblât. Son visage pyramidal se terminait à sa base en un véritable fanon, et à son sommet par une étrange coiffure dont les boucles étaient placées plus haut que ses sourcils (1). M. Necker avait d'ailleurs un ensemble si imposant, si magistral, sa parole était si grave, sa physionomie avait quelque chose de si arrêté, qu'il me parut tout de suite également absurde d'aimer ou de haïr un être aussi matériellement impassible et invulnérable. Aussi bien alors, ne pouvant le prendre ni en sympathie ni en aversion, je dus me contenter de le prendre en spectacle. Il y avait toujours pour quelqu'un d'aussi jeune que moi, enlevé d'aussi bonne heure aux choses du monde, un puissant attrait de curiosité à voir et à entendre un homme qui, né protestant, était parti d'un comptoir de banque pour être trois fois ministre du Roi Très Chrétien, deux fois l'idole de la nation, et qui cependant, complètement indifférent au souvenir de ses grandeurs, se renfermait à la campagne entre l'étude, l'amour de sa fille et de ses petits-enfants et la religion de son veuvage.

En dédommagement de cette enceinte impénétrable à ma jeunesse, où se tenait le dieu de Coppet, j'aurais bien désiré aborder celle où il avait un rendez-vous journalier avec la correspondance journalière aussi, au moins pour

(1) « Je n'ai jamais vu personne qui lui ressemblât, et sa coiffure était également unique en son genre. » (Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 82.)

la date, de feu Mme Necker. Mais quand j'eusse été assez malavisé que d'oser rôder autour du tombeau mystérieux, il m'eût été difficile de ne pas encourir le reproche d'une sorte de violation téméraire de la part des nombreux habitants du château. C'était bien le moins que je fisse comme tout le monde, et c'eût été mortellement déplaire à Mme de Staël que de chercher à pénétrer un asile qui n'était ouvert qu'à elle et à son père. Soit du baron de Staël, récemment arrivé de Suède, soit de Constant, de Châteaueux, etc., je ne pus rien apprendre que ce que, sur la foi des bruits populaires, j'ai déjà dit de ce singulier mystère épistolaire. Ils n'en savaient pas et ils avaient le bon esprit de ne pas se soucier d'en savoir davantage. Cette ignorance me coûta : mais il fallut s'y résigner.

Mme de Staël nous permettait d'assister à sa toilette, où elle causait environ deux bonnes heures, en dérangeant toujours tout ce que sa femme de chambre refaisait sans cesse à sa coiffure, quand dans l'abandon de la conversation la tête de sa maîtresse ne lui échappait pas tout entière. Nous étions admis aussi à venir causer près de son lit, où adossée à un grand oreiller elle s'amusait, en vous parlant, à faire rouler dans la plus belle main qu'on pût voir, soit un papier blanc en forme d'allégrador, soit une petite branche d'un arbuste. Ce mouvement gracieux et souvent expressif, suivant l'intérêt qu'elle imprimait ou qu'elle accordait à la causerie, faisait ressortir à chaque instant la perfection de son bras, et parfois dégageait aussi un très beau cou, qu'également elle songeait peu à dérober au regard, tant elle était sûre, et elle avait presque raison, qu'on était auprès d'elle uniquement pour l'écouter et non pour la voir. En cela, elle se traitait trop rigoureusement, car, de plus, elle avait des yeux d'une beauté et d'une expression incomparables.

Malheureusement, et je le dis avec un regret bien sincère, ma mémoire après tant d'années reste plus fidèle à ce que j'ai pu voir qu'à ce que j'ai pu alors entendre. D'ailleurs, quelle mémoire aurait eu assez d'esprit pour retenir ce que Mme de Staël improvisait sous tant de formes dans ses entretiens ? Sans doute, c'étaient ces causeries d'intimité, ces conversations de salon, si imprévues, si brillantes, souvent sublimes, et supérieures, je ne crains pas de le dire, à ce qu'elle a écrit, qu'il eût été bien précieux de transmettre à la postérité. Car vraiment, écrire était pour elle une sorte d'abaissement de cette nature, dont la parole, ainsi qu'une harmonie de l'air et du ciel, était la véritable essence. Mais comme elle pensait toujours, et qu'il n'eût servi à rien qu'elle eût parlé sans témoins, elle se résignait à écrire, et alors elle se traduisait.

Malgré cet incomparable talent de parole qui n'aurait dû compter que des interlocuteurs d'élite, je me souviens qu'un soir, à Lausanne, chez elle-même, un parleur dont heureusement pour lui j'ai oublié le nom osa lui rompre brutalement en visière, au milieu d'une discussion où elle brillait d'un éclat extraordinaire. La pythonisse, comme si tout à coup elle eût été pétrifiée, regarda fixement cet homme et resta muette. Mais lui, l'être stupide et grossier qui venait de lui briser la parole sur les lèvres, sortit du salon, orgueilleux comme d'un triomphe du silence général qui avait saisi notre réunion. A l'étonnement que je témoignai à Mme de Staël de sa clémence envers ce monsieur, qu'il lui eût été si facile de terrasser au premier mot et de remettre à sa place, elle répondit quelque chose qui signifiait qu'il était impossible de répliquer à un coup de bâton, et que tout homme malappris qui viendrait se poser devant elle, avec le dessein bien arrêté

de la contredire, réussirait toujours à la réduire au silence. Elle était sans défense, elle demeurait sans voix devant un guet-apens, comme devant une énorme stupidité. Semblable disgrâce lui était quelquefois arrivée à Paris dans son salon, et elle s'en était toujours tirée ainsi, à son honneur, ajouta-t-elle en riant : « Mais, reprit-elle, je n'avoue pas cette faiblesse à tout le monde ; car les sots sont nombreux, et il faut bien que je parle. »

CHAPITRE XII

SOCIÉTÉ DE GENÈVE

Nous quittâmes Coppet, où j'aurais bien désiré prolonger mon séjour, pour aller visiter M. Saladin (1), le millionnaire, dans son château-féerie de Crans (2), et le duc d'Ayen, le pauvre, dans l'ermitage de Mme de Golofkin. La variété de ces hospitalités ajoutait à l'agrément de notre course dans le pays de Vaud et dans celui de Genève. Les lois somptuaires de cette république contribuaient aux thésaurisations dont elles proscrivaient l'emploi, la jouissance et le spectacle sur son territoire : car, entre autres choses, il était défendu à ces immenses fortunes de Genève d'entrer dans la ville autrement qu'à pied. Alors c'était le pays de Vaud qui leur donnait un asile bien entendu : là se réfugiaient les équipages, les festins recherchés, les toilettes brillantes, les bals, les comédies de société et les séances du tapis vert, où s'épanchait le trop-plein des fortunes. Toutefois ce fut pour moi un vrai plaisir de retrouver le duc d'Ayen vêtu du mauvais habit noir qu'il avait à Greng : « C'est bien, lui

(1) Sans doute Michel-Jean-Louis Saladin, l'un des fils de Jean-Louis Saladin (1701-1784), administrateur de la Compagnie des Indes et résident de Genève à Paris.

(2) Le château de Crans, aujourd'hui propriété de M. van Berchem, est situé sur les bords du lac Léman, entre Céligny et Nyon.

dis-je, monsieur le duc ; vous économisez le Saint-Esprit. » La comtesse de Golofkin, veuve d'un seigneur russe, était, en sa qualité plus ancienne de fille d'un professeur de Gœttingue, un peu bas bleu, mais très aimable, et sans autre pédanterie que la rigueur d'une simplicité puritaine dans sa mise. Elle avait un faux air de quakeresse ; peut-être était-elle méthodiste. Quoi qu'il en soit, elle était douce, d'une humeur égale, soignée, rangée dans sa petite maison, dont le duc d'Ayen, avec ses cheveux gris, était le seul et perpétuel mouvement. Je crois me rappeler qu'ils étaient encore à marier : ce qui eut lieu pourtant.

Nous nous étions arrêtés deux jours à Genève en quittant Coppet. Mon oncle y avait d'anciens amis, entre autres M. Jacquot Tronchin, celui qui voyageait dans la neige, le chapeau sous le bras, à pied devant sa voiture, et M. de Micheli, officier aux gardes, que nous emmenâmes avec nous. Celui-ci m'avait vu naître ; je lui étais attaché dès l'enfance. Il avait, notamment en histoire naturelle, des notions très multipliées qui en faisaient à la campagne un commensal très agréable.

J'avais conservé aussi de mon premier voyage de jeune étudiant en vacances quelques bonnes connaissances, telles que MM. Calandrin, deux frères alors la fleur de l'élégance et de la galanterie et les favoris des jeunes personnes, chez lesquelles, selon l'usage du pays, j'avais passé avec mon frère de charmantes soirées où il n'y avait ni pères ni mères. Comme ma première apparition à Genève datait de huit à neuf ans, je les retrouvai toutes mariées, sauf une demoiselle qui s'était vouée au célibat en faveur de la botanique. Cette science, qui depuis l'âge de quinze ans lui faisait courir seule les montagnes avec toute sécurité, semblait lui avoir été inspirée par la singulière analogie de son nom. Elle s'appelait Mlle Planta-

mour, traduction honnête, disait-on à Genève, d'un nom ancien qui l'était moins.

Je revis également mon ami Le Corbière, jeune homme plein d'instruction, de systèmes et de mélancolie, qui m'avouait ne jamais s'arrêter sur le pont du Rhône, dont l'eau est si transparente à Genève, sans éprouver un très vif désir de s'y précipiter : « C'est pour cela, me disait-il avec une voix douce et flûtée, que je n'ai jamais voulu apprendre à nager. » Afin de le détourner de ce mauvais dessein, ses amis s'étaient entendus pour se moquer de lui, au lieu de le combattre par le raisonnement ; car c'était son terrain favori, et il était un imperturbable logicien, ergoteur, penseur. Alors il eut peur du ridicule, et ce fut ce qui heureusement le préserva contre cette manie, qui alors était en vogue dans sa patrie. De fait, par rapport à la population, on comptait chaque année à Genève une fois plus de suicides qu'à Londres, où en ce temps ils étaient si nombreux. Tous ces suicides étaient par immersion, à cause de cette attraction mystérieuse et puissante entre le Rhône et les Genevois des deux sexes. Pendant mon séjour en Suisse, une jeune et jolie personne d'une des meilleures familles de Genève, entourée d'affections et libre de ces peines du cœur qui peuvent altérer la raison, s'était deux fois précipitée du pont dans le Rhône, et deux fois elle avait été sauvée. Peu après, dans l'intention de la distraire, sa famille l'avait menée à Lyon pour y séjourner chez une de ses amies qui y était mariée. Mais le suicide avait voyagé avec elle, et le Rhône, qui deux fois l'avait reçue à Genève, l'attendait encore à Lyon. Aussi courut-elle s'y jeter du pont des Brotteaux, et elle périt misérablement à la fleur de son âge. C'était ce troisième essai que mon ami Corbière appelait un argument en faveur de sa tentation.

J'avais eu occasion de rencontrer chez Mme de Staël, à mon premier séjour à Lausanne, un homme qui me séduisit bientôt par sa position d'ennemi officiel de la Révolution, comme aussi par son esprit et par la distinction dont il m'honora. Cet homme, devenu fameux depuis par la persistance et la nature de ses hostilités contre la république consulaire, combattait alors en Suisse la république de la Convention avec acharnement et, je ne le sus que plus tard, par des moyens qui, pour moi-même émigré irrité, n'étaient pas de bonne guerre. C'était M. Wickham, ambassadeur d'Angleterre en Suisse. Il avait, sans trop le cacher, établi une sorte d'enrôlement, soit d'espions vulgaires, soit d'agents actifs plus relevés, qu'il introduisait en France avec des passeports pseudonymes que la Suisse, seule puissance qui ne fût pas alors en guerre avec la France, pouvait uniquement délivrer. Beaucoup d'émigrés, disait-on, maîtres ou valets, avaient accepté ces missions dangereuses, auxquelles l'argent ne manquait pas. L'on assurait que plusieurs d'entre eux s'en étaient servis tout simplement pour rentrer chez eux ; d'autres avaient mieux gagné leur argent en allant relever leur émigration dans les rangs de la Vendée. Un autre moyen de guerre de M. Wickham, c'était encore ou une fabrication de faux assignats à Genève, ou un entrepôt de ceux qu'on lui envoyait de Londres. Cela se passait sous les yeux naturellement très ouverts du résident de la République française, le fameux ex-abbé Soulavie (1). L'introduction de ces faux assignats fut une véritable machine infernale que, pendant tout le règne de la Terreur, l'Angleterre ne cessa de lancer en France par toutes les frontières. Ces assignats étaient distribués gratis par

(1) Jean-Louis Giraud-Soulavie (1752-1813), rédacteur des *Mémoires du maréchal de Richelieu* et d'autres compilations suspectes.

sommes considérables à des agents d'un ordre inférieur, tels que des domestiques suisses ou français, et j'en eus la preuve par l'un des gens de ma cousine Mme d'Affry, qui, retournant en France, fut trouvé nanti de faux assignats qui lui avaient été confiés pour remettre à un de ses parents à Besançon. On eut beaucoup de peine à le sauver; comme il était Suisse, son gouvernement intervint. D'après les avis que donnait le résident de France à Genève, l'inquisition à la frontière française était de la plus extrême rigueur, et il résultait de ce genre d'hostilité britannique la peine de mort tant pour ceux qui avaient apporté que pour ceux qui avaient reçu, même en payement, les faux assignats. Jamais moyen de plus atroce perturbation pour nuire au crédit de son ennemi n'avait encore été inventé et mis en usage.

J'ignorais complètement toutes ces ténébreuses machinations, quand, à l'époque de 1793, où la France méritait si bien d'être haïe, je cédaï volontiers à la sympathie que m'inspira tout d'abord la profonde horreur de M. Wickham pour les terroristes et les bourreaux de Louis XVI; je trouvaï très élégant à cet Anglais de détester si hautement les régicides. Peu de jours après mon arrivée à Lausanne, où je l'avais rencontré habituellement dans la société avec un intérêt réciproque, M. Wickham, à la suite d'une causerie particulière, me proposa sérieusement de servir l'Angleterre contre la République, m'offrit un traitement assez considérable et m'engagea à devenir, près de lui, le centre d'une correspondance relative à la guerre souterraine que son gouvernement entretenait en France. Je déclinai nettement sa proposition, en lui disant que je verrais ma honte dans des services que je ne pourrais avouer ni à mes amis ni à mes ennemis... Je dois le dire, M. Wickham accepta mon refus, ajoutant qu'il en respectait le principe, et il m'engagea en tout état de

cause à m'adresser à lui pour tout ce qui pourrait m'être agréable. Peu de temps après, des amis de Paris, propriétaires à la Martinique, étant parvenus à sortir de France, arrivèrent à Greng. C'étaient M. et Mme Haudry de Soucy et leurs enfants. L'embarras pour eux était de vivre hors de France et d'avoir des passeports anglais pour se rendre à la Martinique, où était toute leur fortune. J'écrivis à Berne à M. Wickham, pour le prier d'accorder un passeport à cette famille, et, courrier par courrier, il me répondit qu'en se présentant de ma part à l'ambassade il lui serait délivré : ce qui eut lieu, bien qu'alors le gouvernement britannique s'opposât au retour des anciens propriétaires dans la colonie, dont il s'était emparé. Dans ces temps si malheureux, il était impossible de rendre à des Français fugitifs un plus grand service; c'était pour eux, ou jamais, le motif d'une de ces reconnaissances qui engagent la vie tout entière (1). Je le sens encore aujourd'hui si profondément, que je me plais à renouveler à M. Wickham l'hommage de celle que je lui vouai à cette occasion. Ce qui ne m'empêcha pas depuis de me déclarer hautement son ennemi politique, alors que son nom et celui de M. Drake (2) figurèrent fatalement parmi les causes qui précipitèrent spontanément, par la violation à main armée du droit des gens, la catastrophe à tout jamais exécration de l'infortuné duc d'Enghien.

(1) Bien des années après, le hasard des locations parisiennes me fit loger sous le même toit que M. de Soucy, dans une maison de la rue Blanche, 43. Mais sa mémoire fut infidèle au souvenir que je retrace ici, ou sa reconnaissance fut bien discrète, car je n'entendis pas parler de lui. (*Note de l'auteur.*)

(2) Ce personnage, consul d'Angleterre à Venise en 1795, puis ministre résident à Munich, passait pour le meilleur élève de Wickham et organisa après lui les conspirations d'émigrés; ses intrigues contribuèrent, en 1804, à exaspérer Bonaparte et à déterminer l'arrestation du duc d'Enghien. (Cf. Comte BOULAY DE LA MEURTHE, *les Dernières années du duc d'Enghien*, p. 89-100.)

CHAPITRE XIII

RETOUR EN FRANCE ET ARRESTATION

Il y avait bientôt six ans, de l'automne de 1791 au printemps de 1797, que j'étais parti de Paris à franc étrier, pour aller aider *nos princes* à rétablir Louis XVI sur son trône, ou à s'y asseoir à sa place et faire bon marché de la Révolution. Les dix-huit premiers mois de mon émigration avaient eu pour étapes Metz, Coblentz, Gœttingue, Hambourg, encore Coblentz, Marienborn, et la France jusqu'à Verdun, et la France jusqu'à Liège, puis Cologne, où je me crus marié, et ces dix-huit mois si remplis avaient doucement expiré en Suisse dans un paradis de famille.

Mais quatre années venaient de s'écouler à Greng, et venaient aussi de sonner pour moi le désir, le besoin, l'espoir de mon retour en France, où j'avais eu le bonheur de conserver mon père, ma mère et mes frères, sauf celui qui guerroyait encore dans les hussards de Saxe. Pendant mon absence, la patrie, se faisant de temps en temps contre-révolutionnaire, avait été singulièrement nettoyée de deux à trois cents clubistes, buveurs de sang, régicides, qui avaient eu le dévouement de se faire tuer les uns par les autres, à la manière des brigands romains sous le pontificat de Sixte-Quint, qui leur *conseilla* ce

sacrifice. Des noms désormais immortels avaient aussi illustré les armées de la République. J'étais impatient de voir ces hommes nouveaux, déjà si grands dans notre histoire, que la nation seule faisait alors. A la religieuse chevalerie qui m'avait engagé au service de la cause royale, désormais oubliée par toutes les monarchies de l'Europe, avait succédé l'orgueil d'être le concitoyen de Moreau, de Masséna, de Bonaparte, qui chaque jour élevaient le nom et la puissance de la France sur les ruines des royaumes étrangers. Le héros de la liberté, le jeune Bonaparte, mon contemporain d'âge, que j'avais vu élève au collège de Brienne, occupait sans cesse ma pensée. Il allait donner, il allait rendre à la France toute cette poétique Italie que regardaient les Alpes, dont je voyais les cimes dorées par le soleil qui éclairait ses triomphes.

Ainsi qu'aux oiseaux voyageurs, le printemps conseillait aux émigrés le retour au nid paternel. D'ailleurs, le Directoire semblait de jour en jour vouloir faire oublier la Convention. La détention venait de remplacer la peine de mort pour les conspirateurs royalistes Brottier (1) et la Villeheurnois (2); une telle modification ne pouvait nous échapper. De plus, l'année précédente, les Bourbons d'Espagne, de Sicile, de Parme avaient signé la paix, et ceux d'Espagne l'*alliance offensive et défensive* avec la République; tout récemment le Saint-Père avait aussi négocié avec les adorateurs de la déesse Raison. Il était impossible de traiter d'un côté plus philosophiquement le lien de famille, de l'autre plus évangéliquement l'apo-

(1) L'abbé André-Charles Brottier (1754-1798) était le chef d'une conspiration royaliste découverte au printemps de 1797; c'est malgré le Directoire que le conseil de guerre ne condamna lui et ses complices qu'à la reclusion; déporté après Fructidor, il mourut à Sinnamari.

(2) Charles-Honoré Berthelot de la Villeheurnois (1750-1799), maître des requêtes avant la Révolution, mort aussi à Sinnamari.

stasie, ni de légaliser avec plus d'éclat la reconnaissance du droit du plus fort. A cette dernière nouvelle de la paix du Pape, mon oncle s'était mis à rire, et l'abbé Rousseau s'était contenté de renfermer dans son portefeuille le panégyrique du Roi, dont il allait faire hommage au Souverain Pontife. On disait bien et assez haut à Fribourg que le roi d'Espagne et le Pape s'étaient faits Jacobins. Les esprits forts de l'émigration, et c'était le petit nombre, restés inébranlables dans leur foi, ne marchandèrent pas avec leur conscience. Mais le grand nombre philosophait sur ces actes extraordinaires.

Par une belle matinée de cet hiver de 1797, me promenant de bonne heure sur la route de Morat, je me vis tout à coup accosté familièrement par un très petit homme grotesquement affublé de l'uniforme des hussards de la Mort, dont le vicomte de Mirabeau-Tonneau (1) était le colonel à l'armée de Condé. Ses immenses moustaches, ainsi que son lugubre costume, le défiguraient tellement que j'eus besoin de sa propre révélation pour reconnaître mon ancien et très spirituel ami d'Eprémèsnil de Maréfosse, que j'avais vu marier en 1789 avec une femme charmante. Nous nous embrassâmes de bien bon cœur, et puis vinrent les questions : « Es-tu devenu bourgeois de Morat? — Non, je suis depuis quatre ans chez mon oncle, dont voici le château et où je vais t'emmener déjeuner. — C'est impossible; je rentre. — Où? — En France. — Avec quel passeport? — Celui de mon domestique. — Par où? — Par Genève. — Avec ce costume? — Non : pas si bête! Il y a des Juifs et un lac à Lausanne.

(1) André-Boniface Riquetti, vicomte de Mirabeau (1754-1792), frère du grand orateur, député de la noblesse de Limoges aux Etats généraux et ardent adversaire de la Révolution; son surnom lui venait de son embonpoint et aussi de son intempérance.

— Et où vas-tu te cacher en France, n'ayant plus ton père? Ah! tu vas chez ta femme? — Encore moins. Elle s'est remariée; elle a sanctifié le divorce. Mon cher, elle a épousé un grand vicaire (1). — Pas possible? — C'est comme ça, et j'entends que ce divorce sacré soit à deux fins. — Comment? — Je rentre aussi pour me marier. — Avec qui? — Je n'en sais rien. Je vais chercher femme en Normandie : il n'en manque pas. Si tu rentres, je t'invite à la seconde noce comme à la première. » Son voiturin arriva; il y monta : — « Adieu! — A revoir! — Mais où te trouverai-je à Paris si je rentre? — Au boulevard de Coblentz! — Adieu! — Adieu! » Et en effet, il se maria en Normandie. Décidément, en 1797, de tous côtés le vent pour l'émigration était à la rentrée.

J'avais su par Mme de Staël que je n'étais pas inscrit sur la liste des émigrés, de sorte qu'en rentrant en France, je ne courais pas le risque d'être, en cette qualité, rayé de la liste des vivants. Car cette loi de mort n'avait pas été rapportée : elle n'était que suspendue... sur la tête des imprudents ou de ceux qui seraient dénoncés. Je n'avais donc pas un moment à perdre pour revoir ma famille, la place Vendôme où j'étais né, les Tuileries, les Champs-Élysées, les boulevards, témoins de ma première enfance et de ma première jeunesse. J'avais assez du beau lac de Morat, de ses échos de toute nature, de l'ossuaire des Bourguignons, même de l'aspect des Alpes, aussi des

(1) Ce prêtre marié, que nous retrouverons, s'appelait Legras de Bercagny et était parent de Regnaud de Saint-Jean d'Angely; il fut successivement secrétaire général de la Dyle (Bruxelles) en 1800, préfet de Magdebourg en 1806, directeur de la police du royaume de Westphalie en 1807, préfet de la Côte-d'Or aux Cent-jours. Le poète ARNAULT, beau-frère de Regnaud, a raconté, sans prononcer aucun nom, comment, dès 1792, d'Éprémèsnil de Maréfosse riait de ses propres infortunes conjugales. (*Souvenirs d'un sexagénaire*, t. I, p. 406-408.)

facéties du petit Vincent et toujours des sermons de l'abbé Rousseau. Car dès longtemps celui-ci était resté seul des hospitalités de mon oncle. Pauline de Saint-Marc s'était envolée depuis deux ans et n'était plus revenue : elle était allée prendre terre ailleurs, où l'avait rappelée le mystère paternel. Quant à l'évêque géant, il était parti aussi, laissant le trictrac, qu'il avait rendu si cher à M. de Garville, veuf de leur orageuse rivalité, et dans un abandon que le piquet de l'abbé Rousseau ne parvenait pas à faire oublier. En un mot, j'avais le mal du pays. Je m'ennuyais à Greng. Or, quand l'ennui gagne le paradis, il empêche les anges de prier. Moi, toutefois, je priais chaque jour ma mère de me rappeler auprès d'elle; d'un autre côté, à mon insu, mon oncle priait M. Barthélemy (1) de me faire délivrer un passeport. Ce passeport, je ne l'attendis pas; c'était lui qui m'attendait à Bâle.

De son côté, mon excellente mère n'avait pas eu besoin d'entendre mes vœux : elle s'était contentée d'écouter les siens. Mon oncle avait reçu d'elle, toujours par l'entremise de Mme de Staël, et dans les premiers jours d'avril, une instruction non signée, relative à mon rappel, sans désignation de nom. La première disposition, *sine quâ non*, était une interdiction formelle de toute correspondance de la part de ma famille suisse, et la seconde, l'obligation d'anéantir ou de laisser à Greng toute celle qui aurait pu prouver non seulement mon émigration, mais même mon absence. La maison paternelle, la vraie patrie, étant le prix de ces sacrifices, je préfèrai brûler les lettres de la belle Clara de Cologne, plutôt que de les

(1) François, comte, puis marquis Barthélemy (1747-1830), neveu de l'abbé érudit du même nom, fut ambassadeur en Suisse de 1792 à 1797, plénipotentiaire français à Bâle, membre du Directoire, sénateur, pair de France.

laisser derrière moi avec la crainte qu'elles fussent lues par d'autres yeux que les miens. La politique de ma famille était donc non de pouvoir justifier mon retour, mais au besoin de prouver que je n'étais pas parti. Depuis six ans d'une position aussi inoffensive pour la République qu'avait dû être mon absence, personne ne pouvait être intéressé, soit à Paris, soit à la campagne, à me trahir et à me dénoncer. Mon oncle, consulté par ma mère qui avait une vieille confiance dans sa prudence, n'avait rien trouvé qui dût modifier ni faire retarder les dispositions de mon départ. Mais alors aussi, pour plus de garantie, il avait cru devoir à son tour consulter M. Barthélemy, qui lui avait répondu par l'offre de mon passeport. L'opinion de l'ambassadeur, juge très compétent de la situation des choses par rapport aux personnes, était alors d'autant plus imposante qu'il était désigné par un parti puissant pour remplacer le membre sortant du Directoire exécutif; rien ne m'était donc plus favorable que de rentrer en France sous ses auspices et en arrivant de trouver en lui un protecteur aussi haut placé. Mes adieux furent bientôt faits, et sous le serment du silence épistolaire de la part de ceux qui les reçurent, je partis pour Bâle, le cœur assez gros du passé, mais bien plus gros de l'avenir, que m'ouvraient les bras de toute une famille chérie.

Je saluai pour la dernière fois de ma vie, sur ma route, tous les lieux amis de mon séjour de quatre ans en Suisse, depuis les coteaux du Vuilly jusqu'aux portes de Berne, d'où j'envoyai de bien tendres adieux à Kiesen, à ce joli château de famille qui bornait au nord mes excursions, comme au sud celui de Coppet. Enfin je revis Bâle, non plus comme une étape de l'exil, mais comme le port du retour, au bruit du canon de Huningue, qui annonçait à toutes volées aux Alpes et aux lacs helvétiques le passage

du Rhin et la reprise de Kehl par Moreau. Peu de jours auparavant, Hoche avait aussi reconquis le grand fleuve à Neuwied; pour la troisième fois depuis les Gaulois et les Mérovingiens, le Rhin redevenait français!... Ce canon fut pour moi d'heureux augure : la victoire républicaine serait nécessairement l'amnistie généreuse de l'émigration. D'ailleurs, je ne pouvais en douter, en voyant dans les rues de Bâle se coudoyer familièrement les uniformes de la *nation* et ceux de l'armée de Condé. Ce fut sous l'empire de cette impression, la plus vive et la plus douce que j'eusse jamais éprouvée, que j'allai présenter à *notre* ambassadeur la lettre de créance de mon oncle. M. Barthélemy m'accueillit avec une bienveillance recherchée; l'amitié qu'il portait à M. de Garville était ancienne, et il avait à cœur, me dit-il, de lui en donner un nouveau témoignage en me rouvrant les portes de la patrie. En garantie de mon passeport d'étudiant allant à Göttingue en 1791, j'en reçus un de citoyen voyageur retournant à Paris, puis, m'ayant invité à dîner, l'ambassadeur me congédia. Le soir, encouragé par sa bonne réception, j'osai lui parler du désir que je partageais avec mon oncle et tous les *bons Français* de le voir prendre place au Directoire. — « Oui, me dit-il, mes amis le veulent. Mais (et ce furent ses propres paroles, que je n'ai jamais oubliées) comment veut-on que je m'assoie à côté de ceux qui ont tué le Roi? — Ce sera, monsieur, répondis-je, un immense sacrifice dont la France entière vous saura gré. — J'ai refusé, reprit-il; on est revenu à la charge, et mes lettres d'aujourd'hui me pressent plus que jamais d'accepter. J'avoue, d'après ce que l'on m'écrit, que je suis bien combattu : car, si je refuse définitivement, ce sera, au lieu de moi, un régicide de plus au Directoire... Au surplus, à votre arrivée, vous saurez si j'ai accepté, et dans ce cas,

vous viendrez me voir au Luxembourg. Mais encore une fois, je crains, je suis certain d'y être bien déplacé, et ici je suis bien heureux ! » M. Barthélemy voulut bien faire remettre à ma mère par son courrier une lettre dans laquelle, d'après ses instructions, je lui désignais le jour de mon départ, qui fut le lendemain, et aussi le bureau de la diligence où, en débarquant, je me trouverais reçu et patronné par l'un de mes frères.

Il faisait si beau quand je sortis de Bâle que je crus voir dans la parure printanière qui revêtait la campagne une sorte de fête que mon pays donnait à mon retour. Aussi ma nature, alors si impressionnable, s'éprit d'un amour presque insensé pour cette patrie que je revoyais si riante et si gracieuse ; le printemps et la piété filiale se mirent à l'instant même entre la Terreur et moi. Je ne puis dire que j'amnistiai le passé : je ne m'en souvins plus, ma vie se donnait à l'avenir. Comme je n'étais pas né pour argumenter sur mes sentiments, je reçus d'eux avec une espèce de fanatisme, non les principes, mais les idées politiques qui avant le premier relais me métamorphosèrent complètement en *citoyen*. J'arrivai donc à Paris philosophe et presque républicain ; je ne prenais pas le livre à son commencement, mais à la page où je le trouvais ouvert.

Je ne puis décrire aujourd'hui, pas plus que je n'aurais pu le faire alors, ce qui se passa en moi aux approches et à l'entrée de ma ville natale, où je me crus reconnu de tout ce que je voyais. Encore moins pourrais-je exprimer cette reconnaissance de mon frère Auguste à la descente de la diligence, ni surtout ce que j'éprouvai d'étrange quand, tout en m'embrassant comme après une courte séparation, il me dit à l'oreille : « Contiens-toi, on nous regarde ! » La joie qui débordait en moi de toutes parts

se glaça tout à coup, comme si je venais d'être piqué par un aspic : car dans mon délire de revoir Paris, j'aurais embrassé comme des amis tous ceux qui me voyaient descendre de voiture. Mais je fus bien plus étonné quand mon frère dit hautement au cocher du fiacre où il me fit monter : « — Cocher, au Roule ! — Et pourquoi pas, lui dis-je, à la place Vendôme (où j'étais né et d'où j'étais parti) ? — Ni l'un ni l'autre ; c'est pour tromper les citoyens qui t'ont vu débarquer. » Je commençais à douter un peu de la raison de mon frère, qu'on appelait le Sage de la famille. Il me dit alors que nos parents habitaient dans la rue d'Anjou la maison de notre grand-père, mais qu'il me menait rue d'Aguesseau, dans celle de notre frère aîné, où ma mère m'attendait et où je devais loger. — « Est-ce qu'il n'y a pas de place chez ma mère, rue d'Anjou, lui dis-je ? — Si, mais nous ne sommes pas sûrs de nos portiers. — Il n'y a qu'à les renvoyer. — Ce serait peut-être dangereux à présent. Tu logeras plus tard avec nous. D'ailleurs, tu ne dois pas rester à Paris pour le moment, mais ces jours-ci aller à Corcy chez Montbreton. — Et pourquoi n'irions-nous pas tous à Brienne, où est mon père ? — Parce que tout le château et tout le bourg connaissent ton émigration, et qu'il n'y manque pas de Jacobins qui te dénonceraient. De plus, notre chère cousine, Mme de Brienne, n'est pas de celles qui compromettent un moment leur repos, même pour leurs amis les plus intimes. » Ce fut ainsi que, petit à petit, dans ces confidences préparatoires, s'effeuillaient ces roses de la patrie que j'avais crues semées sur ma route depuis la porte de Bâle jusqu'à celle de la maison paternelle. J'étais donc à peu près dégrisé de mon ivresse patriotique, quand mon frère ayant crié au cocher : « Rue d'Aguesseau ! » le fit arrêter à la première maison à gauche.

Le bonheur de revoir ma mère, la providence chérie de toute ma vie, et mon frère aîné, sa femme et ses trois enfants, chassa bientôt les soucis que les révélations de mon frère Auguste avaient dû me causer. Mais tout de suite après ces moments d'une effusion d'âme si passionnée, si violente que, pour ne pas y succomber, la nature elle-même en limite la durée, le drame de mon retour reprit son austérité un instant suspendue. Ce fut ma mère elle-même qui, bien certaine de son empire sur moi, me mit chez sa belle-fille aux arrêts de rigueur. Elle redoutait, me dit-elle, ma liberté dans les rues et surtout dans les salons, et ceux-ci à tel point que je dus négocier avec elle l'autorisation d'aller remercier Mme de Staël de toutes ses obligeances pour moi à Paris et pendant mon séjour en Suisse. Il fut convenu que j'irais le surlendemain, à la nuit, sous la conduite de mon frère aîné. « Le salon de Mme de Staël, me dit ma mère, est redevenu un salon tout politique. Je ne veux pas que tu y paraisses. Dieu sait ce qui peut s'y passer ! » Mon excellente mère, dont le cœur faisait mieux que partager ma reconnaissance envers Mme de Staël, était loin cependant d'avoir dépouillé le souvenir des principes que M. Necker et sa fille avaient hautement professés en faveur de la Révolution, et puisqu'il faut le dire, elle était un peu scandalisée de ceux que je n'avais pas craint d'avouer, et qu'assez justement elle attribuait à ce qu'elle appelait « les doctrines de Lausanne et de Coppet ».

M. Barthélemy, arrivé à Paris sur ces entrefaites, avait été proclamé membre du Directoire. Alors mon départ pour la terre de mon frère fut ajourné après cette autre visite également reconnue indispensable.

Je fis ma visite à Mme de Staël *sur la brune*, c'était la consigne maternelle, entre l'après-dîner et la soirée, où

s'ouvrait son salon. Quand on nous annonça mon frère et moi, elle vint à ma rencontre avec un empressement si cordial, c'est bien le mot comme c'était la chose, que j'en fus visiblement ému. Elle avait bien raison; c'était un ami qui lui revenait : — « Pour ceux-là, me dit-elle, j'y suis toujours. Vous ferez comme à Greng, comme à Coppet. Le soir, j'ai du monde bon à voir pour vous; vous êtes d'âge à connaître, à apprécier les hommes distingués de votre pays, et aussi les étrangers. — Malheureusement, dit mon frère qui avait ses instructions, nous l'emmenons après-demain à la campagne. — Eh! bon Dieu! il vient d'y passer quatre ans! — Cela est vrai, mais ma mère..... — Ah! c'est trop juste : elle a été six ans sans le voir. Mais après elle, je réclame mes droits et je compte sur quelques retours à Paris avant l'hiver. » Je prolongeai ma visite le plus possible; j'étais en pays ami. Mme de Staël avait auprès d'elle ses enfants, son mari, M. Schlegel (1) et Constant, que je fus bien heureux de revoir. C'était presque le salon de Coppet, moins son père, qu'elle regrettait, disait-elle, à chaque heure du jour.

Le lendemain, je fus admis chez le nouveau directeur. M. Barthélemy, lui, au lieu de m'engager à me reposer à Paris de mon long exil, me félicita d'aller le continuer à la campagne : « Je ne suis ici que depuis trois jours, et vous voyez que je vous envie..... Je savais bien que je regretterais Bâle ! » Je quittai cet homme excellent avec le sentiment du nouveau respect que m'inspirait le sacrifice qu'il venait de faire de son repos aux intérêts du pays. Hélas ! j'étais bien loin de croire que ce sacrifice dût être encore plus grand et surtout que mon obscurité

(1) Auguste-Guillaume Schlegel (1767-1845), critique et poète, éditeur des *Nibelungen*.

si inoffensive dût être atteinte par l'éclatante proscription dont intérieurement déjà il sentait son existence menacée.

Trois mois après, j'appris la terrible révolution du 18 fructidor à la campagne, à Corcy, chez mon frère aîné, dans la forêt de Villers-Cotterets, où nous passions nos journées à chasser avec notre voisinage. Alors, il était moins question que jamais pour moi de revenir habiter à Paris. J'y reparus pour le traverser, comme j'avais déjà fait, car je retournais à Courson (1), chez Henri de Montesquiou (2). Arrivé à sept heures du soir chez ma mère, et ma place dans la diligence d'Arpajon étant retenue pour le lendemain, je fus arrêté dans mon lit par cinq suppôts de la police, à six heures du matin.

(1) Le château de Courson est situé dans la commune de ce nom, canton de Limours (Seine-et-Oise). Il avait été acquis en 1775 par le beau-père de Henri de Montesquiou, Dupleix de Bacquencourt, conseiller d'État, guillotiné en 1794. Plus tard, Rose-Zoé de Montesquiou ayant épousé le général duc de Padoue, le château passa entre les mains de son fils, qui l'a légué en 1888 au comte de Caraman.

(2) Henri, comte de Montesquiou-Fezensac (1768-), sous l'ancien régime capitaine-colonel en survivance des Suisses du comte d'Artois, plus tard chambellan de Napoléon, comte de l'Empire et membre du Corps législatif. C'était le second fils du conquérant de la Savoie; son frère aîné succéda sous l'Empire à Fontanes comme président du Corps législatif, et à Talleyrand comme grand chambellan.

CHAPITRE XIV

LE BUREAU CENTRAL, LE DÉPÔT ET LA COMMISSION MILITAIRE (I)

La chambre que j'occupais faisait partie de l'appartement de ma mère et n'en était séparée que par un corridor étroit, où s'ouvrait une petite porte sur un escalier de dégagement qui, du premier étage, descendait dans la cour de l'hôtel. Aussi ma mère fut-elle réveillée brusquement par le bruit que firent ces hommes avec leurs souliers ferrés, leurs gros bâtons, et la violence avec laquelle ils forcèrent ma porte au lieu de l'ouvrir; ils se précipitèrent autour de mon lit, où je dormais profondément, rêvant au plaisir d'aller le jour même dîner à Courson, chez Henri de Montesquiou. Il fallait bien connaître les êtres de la maison pour arriver à me chercher par cet escalier dérobé, au lieu de prendre naturellement celui qui, du perron, conduisait à l'appartement. Aussi ne fut-il douteux pour aucun de nous que le portier, dont le maintien à son poste ne prouvait que la politique et l'ancienne méfiance de ma famille, n'eût déjoué cette

(1) On trouvera, dans un Appendice placé à la fin de ce volume, l'analyse des pièces officielles aujourd'hui subsistantes qui sont relatives à la comparution de Norvins devant la commission militaire et à sa détention. Sauf sur quelques points de détail, elles confirment absolument son récit.

politique et justifié cette méfiance, non seulement en servant de guide aux sbires pour arriver jusqu'à moi, mais encore par l'avis, que nécessairement lui seul avait pu donner la veille à la police, de mon retour de la campagne et de mon départ pour le lendemain.

Ma mère et mon frère Auguste, s'étant levés aussitôt, assistèrent à cette scène si imprévue de mon réveil, et bien que profondément inquiets, ils se partagèrent, en me parlant et en parlant aux agents de police, ce courage sublime de la peur et de l'affection que les crises et les proscriptions révolutionnaires n'avaient pu enseigner qu'à ceux qui n'avaient pas quitté la France. C'était avec un cœur déchiré que ma mère me disait : « Sois tranquille, on n'a rien à te reprocher. »

En effet, la cause de mon arrestation devait être d'autant plus inconnue à ma famille qu'ayant presque constamment habité la campagne depuis mon retour de Suisse, je n'avais pu me compromettre à Paris et que, d'ailleurs, puissante garantie, je n'étais porté sur aucune liste d'émigrés. Par conséquent, je n'avais pas dû aller me dénoncer comme tel, en prenant pour moi, l'ordre donné sous peine de mort à tout émigré rentré, d'évacuer dans la huitaine le territoire de la République. Le coup d'État du 18 fructidor, qui avait condamné à la déportation mon protecteur, M. Barthélemy, et tant d'autres citoyens considérables et distingués, avait aussi renouvelé contre l'émigration toutes les rigueurs des lois révolutionnaires, à peu près tombées en désuétude depuis l'établissement du gouvernement directorial. Me déclarer émigré, quand j'étais sorti et rentré avec des passeports légaux, c'eût été d'abord une espèce de suicide gratuit ; c'eût été ensuite appeler la ruine sur la fortune médiocre qui restait à mes parents, en la faisant replacer sous le séquestre ; c'eût été

de plus donner l'éveil sur l'absence de mon frère, l'officier de hussards combattant à l'étranger contre la République, et attirer la foudre sur la tête de mes parents pour n'avoir pas, dans le temps, déclaré cette absence. Or, par une singulière exception, bien que mon frère Villemoyenne eût émigré, trompettes sonnantes, avec son régiment, on avait tellement ignoré son existence que, dans les actes nombreux qui précédèrent et suivirent la mise en liberté de mon père, dans ceux relatifs à sa radiation et à la levée de nos séquestres dans les départements de la Seine et des Landes, il ne fut jamais question que de trois frères, au lieu de quatre que nous étions. Mon arrestation ne pouvait être que l'effet d'une erreur, qui, bientôt reconnue, me rendrait à la liberté. Ce fut sous l'empire de ces réflexions, du moins je le crus alors ainsi, que ma mère, mes deux frères et moi, nous nous séparâmes en nous disant : « A ce soir ! »

Trois de ces hommes de proie montèrent avec moi dans un fiacre. Un autre se mit sur le siège, à côté du cocher, qui me parut agréer aussi mal que moi un pareil voisinage. Le cinquième, plus jeune ou plus nouveau dans l'ordre des alguazils, était parti en avant, à toutes jambes, pour aller porter à qui de droit l'heureuse nouvelle de ma capture.

Ce fut ainsi escorté que j'arrivai au Bureau central, où de suite je fus *allumé* par le guichetier, puis *tuilé*, décrit et inscrit par le greffier, en présence du concierge, sur un énorme registre, avec le signalement le plus minutieux d'un passeport. Après avoir été ainsi immatriculé parmi les pensionnaires de la République, un guichetier me conduisit au *Dépôt*, salle d'asile universelle où, à l'instant, se résuma à mes yeux la personnification si compliquée de ce qui s'appelait alors le Bureau central et se nomme

aujourd'hui la préfecture de police. Cette prison, dont les hôtes se renouvelaient sans cesse, était le vestibule qui menait à toutes les autres, le réceptacle où, successivement, étaient entassés, à toute heure de jour et de nuit, ceux que pouvaient atteindre les polices politique, criminelle, correctionnelle, commerciale et municipale. Là ainsi se trouvaient confondus les honnêtes gens, les vagabonds, les mendiants, les filous, les escrocs, les faussaires, les voleurs, les assassins, etc., en attendant leur translation aux différents cercles de l'enfer judiciaire qui devaient les réclamer. En entrant dans ce pandémonium de la civilisation parisienne, je ressentis un avant-goût passablement sinistre de la vallée de Josaphat. Mais comme il est de la nature d'une vallée d'être en plein air, elle n'aura pas, du moins, l'exécrable infection de cette salle longue, basse et profonde où croupissaient tant de misérables. Un horrible méphitisme, dont les causes étaient à jamais inévitables dans un tel local, y empoisonnait l'air épais et chaud qui s'exhalait en vapeur condensée de cette voirie humaine et ruisselait sur les murailles moisis, où des clous arrachés au lit de camp avaient gravé autour des noms les plus criminels les hideuses arabesques de la débauche et du supplice. Dans ce repaire, la place manquait pour marcher, les bancs manquaient pour s'asseoir, et le fétide lit de camp, vaste divan de la geôle dont il remplissait la profondeur, cachait sa paille noire et hachée sous une trentaine de détenus, qui se disputaient des lambeaux de couvertures tapissées des insectes les plus dégoûtants, ou qui les enlevaient à ceux qui dormaient.

La transition était brusque du bon logis paternel à ce cloaque égalitaire de l'administration de ma ville natale. « En voilà un bon », cria le guichetier en me poussant en

avant et en me refermant la porte sur le dos. En raison de cette annonce, dont je ne connus pas d'abord toute la portée et qui, au moment même, m'entoura d'une curiosité pleine d'intérêt, il n'aurait tenu qu'à moi de me faire passer pour un voleur du plus haut parage, de la *haute pègre* : ce que pouvaient justifier, aux yeux de ceux qui me regardaient, l'élégance de mon costume et de mes manières, et l'avenir que ma jeunesse promettait à la profession. Toutefois cette annonce n'avait été qu'une *bonne plaisanterie* du guichetier, qui, la tête passée dans le judas de la porte, en guettait l'effet, et quand il entra pour la réparer, en me recommandant comme un *ci-devant* au *prévôt* de la salle, voleur mouchard émérite, être très méprisable et très utile, il vit que je l'avais prévenu, celui-ci lui montrant que je venais de payer largement ma bienvenue aux camarades. L'instinct du prisonnier m'avait saisi à leur aspect : je devais le conserver longtemps.

Aussitôt que j'avais été enlevé, ma mère avait envoyé mon frère Auguste chez le citoyen Réal (1), dont elle avait reçu de bons services pendant la Terreur, et qu'elle constitua mon défenseur officieux, d'abord pour agir auprès des commissaires du Bureau central, ensuite pour m'assister dans le cas d'un jugement; car elle devina, contre toute probabilité, que c'était comme émigré que j'étais poursuivi. Réal savait le reste : c'était que la commission militaire, où dans ce cas je serais infailliblement traduit,

(1) Pierre-François, comte Réal (1765-1834), procureur au Châtelet avant la Révolution, substitut du procureur de la Commune en 1792, puis défenseur officieux, commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine en 1799, conseiller d'État après Brumaire, membre du conseil supérieur de police, préfet de police aux Cent-jours. (Cf. son portrait dans PASQUIER, *Mémoires*, t. I, p. 268 : « ...Il valait mieux que la vie qu'il avait menée, et l'avocat de Babeuf avait plaidé la cause de quelques émigrés qu'il avait sauvés. »)

n'admettait pas de défenseur officieux ; et c'était rationnel, car elle n'était instituée que pour constater l'identité et condamner à mort. L'important était donc d'aborder avec mes deux passeports celui qui devait préalablement m'interroger au Bureau central, afin de l'éclairer et de terminer mon affaire dans son cabinet. Je n'appris que plus tard que mon frère avait remis mes passeports à Réal. Mais celui-ci, en sa double qualité de très honnête homme et d'excellent avocat, était fort occupé ; on ne le trouvait pas facilement, et il ne pouvait pas disposer de son temps. De sorte que plusieurs jours s'écoulèrent sans que j'entendisse parler d'aucune démarche pour mon élargissement, ne pouvant communiquer avec qui que ce fût avant d'avoir été interrogé. J'étais donc au secret dans cette grande salle, où nous étions, je crois, quatre-vingts, tout ainsi que le sont dans la vaste Sibérie les cent cinquante mille exilés qu'y entretient annuellement la *justice* du très clément empereur de toutes les Russies, sans aucune autre communication qu'avec leur geôliers qui les battent et les quarante degrés de froid qui les tuent.

Je me trouvai donc abandonné exclusivement aux consolations de l'hospitalité du Dépôt. Si j'avais à maudire ceux qui m'y avaient enfermé, je n'eus pas un moment à me plaindre de ceux qui l'habitaient avec moi. Dans mon esprit, M. le vicomte de Barras (1) ne gagnait pas à la comparaison, bien au contraire. Les habitués, ceux qui revenaient souvent pour les petits vols et les délits courants des rues, des boutiques et des théâtres, sachant d'ailleurs que j'étais aussi un enfant de Paris, m'avaient, au détriment des anciens, ménagé sur l'infernal lit de camp une *bonne place* qu'ils avaient bien nettoyée, de sorte qu'avec

(1) Il s'agit du fameux conventionnel et directeur Paul-Jean-François-Nicolas Barras (1755-1829), dont la famille était de très ancienne noblesse.

le manteau qui me fut envoyé de chez moi le premier jour, et dont je m'abritai la nuit, je dormis profondément, comme doit faire tout bon prisonnier. Quelques secours journaliers de toute nature, confiés par mes frères au guichetier qui y trouvait son compte, assurèrent également mon *bien-être*, et j'avais encore des compensations variées, sans compter le cours de philosophie pratique que je devais aux incidents de la localité.

Je me rappelle qu'un jour, à l'arrivée d'un horrible nain, la chambrée s'écria : « Ah! voilà Bastien! Il faut qu'il fasse le tour du banc : ça amusera monsieur. — Oui, sans doute, répondis-je; voyons le tour du banc. » L'artiste, que je croyais un saltimbanque, ne me prévint pas d'abord sous le rapport de la force; mais il restait l'adresse, et je m'attendais à quelque exercice d'équilibriste. Un banc de sept à huit pieds de longueur fut aussitôt placé en travers de la salle, et au moment où je croyais que Bastien allait sauter dessus pour y faire la roue ou quelque chose d'équivalent, il se mit à genoux devant au beau milieu, puis le saisissant tout à coup avec ses dents, il l'enleva et d'un tour de reins se trouva debout, promenant élégamment ce banc massif dans la salle, les deux poings appliqués sur ses hanches. Comme je témoignais une grande satisfaction de ce tour de force, un ami me dit : « Pour un petit écu, Bastien enlèvera le banc avec deux de nous autres dessus. — Voici l'écu », dis-je en le jetant sur le banc. La joie et ma considération furent universelles. Aussitôt Bastien, après avoir mis l'argent dans sa poche, plaça un petit filou à cheval à chaque bout du banc, se rejeta à genoux, ouvrit sa large mâchoire, ressaisit le banc avec ses dents, l'enleva tout habité qu'il était, et eut la force incroyable de se lever, puis de se remettre à genoux; sans avoir fait usage de ses mains,

il déposa doucement sur le plancher le banc et sa garniture. Ce petit monstre était fort aimé de la chiourme, et comme j'en faisais partie, je le pris aussi en gré, m'inquiétant peu du motif de sa détention, surtout quand je le vis mettre généreusement à la disposition de ses amis la moitié de ce que je lui avais donné. Bastien était reconnaissant : c'était à eux qu'il était redevable de ma sotte curiosité, il en partageait avec eux le profit. Rentré en France avec une sorte de disposition au fatalisme, mon arrestation si improbable ne pouvait que m'y pousser davantage. Ma philosophie s'enrichit donc tout à coup de la religion du fait accompli, que grâce à Dieu je conserve toujours. Me trouvant en prison, il fallait bien me résigner et chercher à tirer parti de la situation. Stoïcisme chrétien toutefois, qui en rapportait à Dieu la rigueur et le courage.

Pendant que je m'endormais ainsi dans les délices du Dépôt, ma mère avait appris par nos cousines Mmes de Damas et de la Briche que Lacretelle le jeune (1), frère de celui que tant de fois j'avais vu chez elles avant la Révolution, était enfermé au Bureau central, où avec un autre détenu il jouissait d'une chambre particulière. Cet excellent Lacretelle l'ainé, averti par ces dames de mon arrestation, s'était empressé d'aller en informer son frère, qui à l'instant même obtint de son compagnon, M. de Bécave, et de Saint-Denis son guichetier, mon admission en tiers dans cette petite chambre, où ils pouvaient à peine se retourner. Immense service, dont ma bien juste reconnaissance, devenue la plus tendre amitié pendant notre

(1) Jean-Charles-Dominique Lacretelle, dit *le Jeune* (1766-1855), publiciste et historien ; le tableau de sa vie pendant la Révolution, publié sous le titre de *Dix années d'épreuves*, contient des pages qui confirment le récit beaucoup plus détaillé de Norvins. —

commune détention, se plait à remercier encore aujourd'hui Lacretelle le jeune.

Tandis que cette œuvre de bienveillance se préparait en ma faveur et à mon insu dans l'étage supérieur, Réal avait obtenu que je serais enfin interrogé. Ces deux services si différents marchèrent de front pour deux résultats qui ne se ressemblaient guère, l'un qui rendait ma détention plus que supportable, l'autre qui m'envoyait à la mort. En effet, aussitôt que j'eus comparu, escorté de trois des familiers qui m'avaient arrêté, le commissaire qui m'interrogeait m'ayant tout à coup mis sous les yeux deux lettres interceptées depuis trois mois, qui m'avaient été écrites de Greng par ma cousine d'Affry, je fus si saisi de son manque de parole à ses promesses et aux ordres réitérés de ma mère, ces lettres étaient si exactement à mon adresse, rue d'Anjou, *faubourg Honoré*, et si bien signées Adèle d'Affry (1), que je ne pus avoir un moment l'idée de ne pas les reconnaître. Entraîné soudain par une séduction rétrospective dont ma cruelle position ravivait encore l'attrait, je profitai de l'occasion pour les lire dans leur entier tout haut devant cet homme, vraiment malheureux de mon égarement, et devant deux autres témoins dont le contrôle était implacable pour lui comme pour moi, et cela tout en maudissant et chérissant l'amitié si tendre qui les avait tracées. La reconnaissance de ces lettres suffisant au commissaire et à ses adjoints, on me fit signer ce court interrogatoire; ce que je fis, me doutant bien un peu que je signalais mon arrêt de mort. Mais, et je le dis avec une conviction consolante, de ma vie je n'ai su mentir, et jamais, même au péril de mes jours, je n'aurais pu renfermer en moi ces émotions vivaces que me rendit

(1) Ces détails sont rigoureusement exacts. (Voir à l'Appendice.)

le rappel imprévu d'une vie de quatre années de bonheur, d'affection, de sécurité, de liberté.

Mon émotion et mes aveux prouvèrent également ma complète inexpérience des hommes et des choses de la Révolution; car le commissaire interrogateur, je le sus trop tard, s'attendait de ma part à une dénégation totale. Lacretelle le jeune me dit, le moment d'après, où il me reçut dans sa chambre : « Il faut nier jusqu'à l'évidence. Cela embarrasse toujours les juges, et on gagne du temps. » C'était vrai : mais ma nature s'y opposait. Ce ne fut pas le seul assaut que la douloureuse amitié dont à l'instant même il s'éprit pour moi devait livrer à la naïveté de ma conscience, surtout quand je lui eus dit que j'étais parti comme étudiant en 1791 avec un passeport des affaires étrangères, que j'étais rentré avec celui de l'ambassadeur de la République, et enfin que je n'étais sur aucune liste d'émigrés.

Or, voici ce qui avait eu lieu à l'égard de ces maudites lettres de ma cousine. Suivant l'usage révolutionnaire, elles avaient été interceptées sur leur timbre étranger, et comme le ministre de la police, le citoyen Cochon (de Lapparent) (1), bien qu'ex-régicide, était opposé à toute mesure inquisitoriale, il avait rejeté toutes les lettres de cette catégorie. Mais au lieu de les détruire, les sous-ordres, qui sont toujours plus tyranniques que leurs chefs, les avaient conservées soigneusement et reclassées dans leurs cartons, *pour des temps meilleurs*. Aussi du moment où ce ministre, d'une administration si regrettable, eut été en raison de sa douceur et de sa justice fructidorisé par le

(1) Charles Cochon (1749-1825), député suppléant aux États généraux, membre de la Convention et du Conseil des Anciens, ministre de la police générale, déporté en Fructidor; après Brumaire, préfet, puis sénateur et comte de Lapparent.

vicomte de Barras et déporté à Oléron, celui qui lui succéda, le citoyen Sotin (1), étant naturellement dévoué à la politique de ce détestable coup d'État, ses bureaux se remirent à l'instant même à *faire du zèle*, et les lettres écrites de l'étranger furent exhumées des cartons de la police, puis envoyées aux inquisiteurs du Bureau central, qui ordonnèrent mon arrestation.

Enfin je revoyais mes deux frères. Ils avaient chacun une permission de me voir une fois par semaine : l'ainé, Louis de Montbreton, avait choisi le mercredi, et Auguste le dimanche. Mais comme Lacretelle l'ainé, plus favorisé, pouvait chaque jour visiter son frère, il en devint un troisième pour moi, et à tout jamais un ami. Homme de bien sans peur et sans reproche, philosophe sans orgueil et sans égoïsme, homme de lettres sans pédanterie et sans jalousie, d'un commerce sûr, aimable, confiant, indulgent, ma vieille mémoire le chérit et le vénère aujourd'hui! — Cependant, durant les visites de mes frères et de Lacretelle l'ainé, je remarquais de petits apartés entre eux et Saint-Charles (Lacretelle le jeune), dont ils prenaient soin de me distraire (2). Je sus d'eux seulement que Mmes de Valence (3) et Tallien, celle-ci encore en grand crédit au Directoire, s'occupaient de ma mise en liberté avec cet entrain des femmes généreuses pour sauver leurs amis ou

(1) Pierre-Jean-Marie Sotin de la Coindière (1764-1810), commissaire central du département de la Seine, ministre de la police, puis ambassadeur Gènes, consul à New-York et enfin percepteur dans une bourgade de la Loire-Inférieure.

(2) « Notre liaison, formée sous les auspices du malheur, devint bientôt une étroite amitié, mais je n'en jouissais pas sans de profondes alarmes sur le sort de mon compagnon. Il montrait une confiance que je ne pouvais partager et que je n'aurais pu dissiper sans cruauté. » (LACRETELLE, *Dix années d'épreuves*, p. 341.)

(3) Edmée-Nicole-Pulchérie Brulart de Genlis (1767-1847), fille de la fameuse Mme de Genlis et femme du général de Valence.

les honnêtes gens malheureux. J'étais dans cette dernière catégorie pour ces dames, que je n'avais fait qu'entrevoir dans ma première jeunesse, et notamment Mme Tallien quand elle était venue faire, lors de son premier mariage, sa visite de noce, visite triomphale, chez Mme de La Briche. Tout prisonnier que j'étais, j'éprouvais un charme particulier à me savoir protégé par deux femmes aussi jolies, et ma reconnaissance tourna bien vite en adoration, quand j'appris que, toutes souffrantes qu'elles étaient l'une et l'autre, à la nouvelle de mon arrestation, elles s'étaient livrées, aux dépens de leur santé, aux démarches les plus constantes et les plus actives, qui méritaient un tout autre résultat.

Un certain mercredi, jour à jamais néfaste et heureux dans ma vie, et dont ce n'est sans doute point par désintéressement philosophique que j'ai oublié la date, un certain mercredi je m'étais levé rempli de l'espérance que la visite fraternelle du dimanche m'avait laissée et dont celle du jour même pouvait m'apporter la confirmation. Après avoir déjeuné tranquillement avec mes deux compagnons, à neuf heures, un bruit extraordinaire de chevaux, de soldats, d'armes, et où l'on distinguait le roulement d'une charrette, se fit entendre dans la cour. Je dus penser à la translation de plusieurs de mes ex-camarades du Dépôt, qui pouvaient avoir affaire avec le tribunal criminel. Nous étions tous trois aux fenêtres pour tâcher de distinguer combien d'habitants le Dépôt allait perdre à cette opération, où la force armée était, au dire des gardiens, représentée par un effectif inaccoutumé de trois cents hommes, infanterie, cavalerie et gendarmerie, plus une vaste charrette couverte de toile rouge, spécialement affectée aux assassins. Comme un tel déploiement militaire nous faisait naturellement supposer l'enlève-

ment d'une vingtaine de malfaiteurs, la porte de notre chambre s'ouvrit, et Saint-Denis, le guichetier dont nous étions les locataires, beau et bon jeune homme, de trente environ, taille et force d'Hercule, à la voix puissante dont un seul éclat suffisait pour imposer silence aux trois étages de détenus des deux sexes, Saint-Denis, son bonnet de police à la main, vint à moi, me disant tout bas et tout tristement : « Monsieur, c'est vous qu'on demande. — Au greffe? répondez-je. — Non, c'est à la commission militaire; ils viennent vous chercher. — Mais ce n'est pas pour m'emmener qu'est là cette charrette rouge, et qu'il y a tant de troupes? — Faites excuse, monsieur, et je suis obligé (le concierge entrain) de voir ce qu'il y a dans vos poches. » Le pauvre garçon était tout tremblant en les palpant en dehors. Je vins à son aide en les vidant et ne conservai que ma tabatière et mon mouchoir. Je laissai sur ma table mon portefeuille, mon argent et ma montre. Celle-ci me devenait inutile!... Ce nom de commission militaire était horrible, et, par une atroce anomalie de l'époque, on avait placé ce tribunal de sang dans l'antique sanctuaire de la cité, dans l'Hôtel de ville, dont la consécration révolutionnaire datait des premiers jours de la liberté! Tandis que je préludais moi-même par mon propre dépouillement au drame dont les apprêts étaient si sinistres, et que je recevais de mes compagnons des adieux d'autant plus véritables qu'on ne revenait jamais de la commission militaire à la prison dont on était parti, du bas de l'escalier en spirale, une voix stridente articula grossièrement ces mots : « Dépêchons! la troupe attend! »

C'était le capitaine qui s'impatientait. On me fit descendre. Arrivé sous la porte, je frémis à la vue de l'horrible charrette, dont l'ouverture semblait continuer celle

du guichet, tant elle avait été habilement disposée pour qu'il n'y eût plus qu'à y entrer de la dernière marche de l'escalier. De droite et de gauche, il régnait une muraille d'infanterie hérissée de baïonnettes : elle tapissait toute la cour. Un piquet de gendarmerie et une compagnie de hussards étaient là aussi pour soutenir cette infanterie et l'éclairer dans sa marche, et, en y reconnaissant l'uniforme de Saxe, qui semblait me dénoncer, je fus vivement frappé de cette fatalité... Cependant, voyant le Directoire suffisamment garanti contre moi par cette force armée, je me pris à dire poliment au capitaine, vieux soudard révolutionnaire qui commandait l'expédition : « Citoyen commandant, je vous prie de me laisser aller à pied, et de m'épargner l'infamie de monter dans cette charrette. — C'est une voiture tout comme une autre, me répondit ce misérable avec un sourire de bourreau. — Pour vous, peut-être, repris-je avec dureté, mais pas pour moi. — Pour vous aussi... Montez ! Dépêchons ! » Comme je vis que les soldats se disposaient à m'y aider, je montai. Ce fut mon premier acte de soumission à cette force brutale qui, selon toute probabilité, devait m'arracher la vie le lendemain dans la plaine de Grenelle, et à ce capitaine qui devait y commander le feu.

La charrette était garnie de deux bancs qui se regardaient dans sa longueur, omnibus-corps de garde à l'usage de la mort. Deux soldats, le sabre nu, se placèrent à mes côtés ; quatre autres, appuyés sur leurs fusils, se placèrent vis-à-vis de nous. La troupe et la charrette se mirent en marche. Il faisait un de ces beaux jours où tout Paris est dans la rue. Aussi ce fut à travers les flots d'une immense population, attirée par la curiosité et l'intérêt d'une pompe aussi extraordinaire, que je suivis, au pas le plus lent, la longueur du quai, depuis le Bureau central, où avait com-

mencé la mise en scène, jusqu'à l'Hôtel de ville, qui devait fournir le dénouement. Toute la populace des deux sexes se pressait, se poussait entre les rangs des soldats, qu'elle était parvenue à traverser, pour voir le grand criminel contre lequel on prenait de telles précautions. Comme il y avait alors, ainsi qu'aujourd'hui, beaucoup de crimes, les bonnes femmes me criaient : « Va, monstre, assassin de ta mère ! » D'autres : « C'est bien lui, avec son air muscadin, qui a noyé c'te jeune fille ! — Eh ! non ; c'est un de ces chauffeurs qui brûlent le monde tout vivant, reprit un gros homme. — Taisez-vous donc, reprirent les plus physionomistes parmi les femmes ; vous voyez bien que c'est encore un jeune homme comme il faut qu'ils vont faire périr », ce qui voulait dire un émigré. Alors, d'impassible que j'avais été aux premières suppositions : « Oui, oui, m'écriai-je, et je suis un enfant de Paris ! » Un long murmure de pitié accueillit ces mots, qui furent répétés dans la foule. Comme mes deux voisins au sabre nu n'avaient que la consigne de me tuer si, par impossible, je tentais de m'échapper, et non celle de m'empêcher de parler, il y eut encore quelques bonnes paroles d'échangées entre mes compatriotes du quai et moi, qui ne cherchais qu'à captiver leur bienveillance. Ma tête marchait plus vite que la charrette : ces prolétaires étaient de bons auxiliaires. Mon jugement était public, c'était la loi : il pouvait m'être utile d'avoir pour moi l'auditoire. *Prendre un parti et tirer parti* était devenu ma devise : j'y demeurai fidèle pendant cette longue matinée, où, j'ose le dire, je n'eus pas un seul motif de rougir de moi-même. — Je me souviens très bien que dans cette horrible charrette, ayant eu envie de prendre du tabac, je portai vivement ma main droite à la poche gauche de mon gilet, où était ma tabatière. A l'instant même, voyant la pointe des deux

sabres sur ma poitrine, je partis d'un éclat de rire involontaire, que partagèrent les spectateurs à fusils et autres; puis, ayant ouvert ma boîte : « En voulez-vous, camarades? » dis-je aux sabreurs honteux et heureux d'avoir vu sortir de ma poche une jolie tabatière d'écaille, au lieu d'un poignard ou d'un pistolet. On en rit beaucoup dans la charrette, de sorte que ma garnison ne m'était plus ennemie. L'escorte extérieure ne l'était pas davantage : car elle avait laissé s'entasser entre ses rangs, derrière et devant moi, une masse énorme d'individus en veste et en bonnet rond qui savaient que j'étais un *pays*.

Ce fut dans ces dispositions réciproques que le cortège s'arrêta sous l'arcade Saint-Jean, après avoir été à peu près obligé de stationner sur la place de Grève, tant la foule devint immense. Le capitaine disposa sagement sa troupe; et, par un habile quart de conversion, cette horrible charrette se trouvant encore acculée sur la porte du *prétoire*, je pus facilement en sortir et, presque porté par la multitude et les soldats, monter quelques degrés et arriver enfin à la porte fatale, qui s'ouvrait sur une salle assez grande, garnie de gradins, où mes compatriotes du quai, bousculant les soldats, s'entassèrent outre mesure. Au milieu de cette salle était une grande table ovale, couverte d'un tapis vert, autour de laquelle je trouvai siégeant neuf ou dix militaires de tout grade. A leur tête et au centre, figurait comme président le général de brigade Cathol (1), ancien caporal aux gardes françaises, et, au dernier rang, un maréchal des logis des hussards, ce qui m'affecta sensiblement. Derrière le fauteuil du président était une grande cheminée faisant face à la porte.

(1) Ce personnage avait précédemment présidé à Valenciennes, à la fin de 1794, une commission militaire qui prononça de nombreuses condamnations à mort.

Il y avait un bon feu, soigneusement entretenu par deux gardes nationaux à épaulettes qui, n'étant pas du nombre des juges, tournaient le dos à la table. Mais, placés de chaque côté du fauteuil de Cathol, les pieds sur les cheneets, ils avaient et remplirent fidèlement la mission, sans doute en leur qualité de praticiens révolutionnaires, de couler à l'oreille du général (plutôt façonné au sans-gêne des fusillades qu'il avait tant de fois commandées contre les Vendéens qu'aux subtilités des interrogatoires) des questions insidieuses, d'une malveillance et d'une inquisition savantes, afin de me faire contribuer le plus possible à partager avec mes juges le poids de ma condamnation, bien qu'elle fût résolue d'avance. Tel avait été le succès des pressantes sollicitations de Mme Tallien auprès du vicomte de Barras ! Je conserve encore à cette belle créature, malgré l'inutilité de ses efforts, le beau surnom de *Notre-Dame de Bon-Secours* qu'elle sut si bien mériter pendant la Terreur. Mais la terreur du Directoire n'était pas celle d'une frénésie politique, comme en 1793 : elle était, et c'est bien pire, la terreur d'un système froidement calculé : cruauté misérable et subsidiaire destinée à justifier le coup d'État du 18 fructidor, quelle que fût l'innocence des victimes. Les directeurs d'alors se montrèrent impitoyables, et prouvèrent que les esprits faux sont plus implacables que les esprits violents ; car les proconsuls de 1793 ne le furent pas toujours. Deux jours avant ma comparution à la commission militaire, j'avais appris dans ma prison que le général Bernadotte, couvert des lauriers des armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie, était allé en personne demander à ce Directoire, pour prix de tous ses services, la vie du marquis d'Ambert (1),

(1) Agricole-Marie, comte Merle d'Ambert, ancien colonel de Royal-marine, fut fusillé comme émigré rentré le 2 juillet 1798. On verra, à

son ancien colonel, et qu'elle lui avait été refusée. Aussi, de son armée d'Italie, le général Bonaparte avait écrit qu'il approuvait la journée du 18, mais qu'il blâmait celle du 19, qui avait donné le signal des proscriptions.

On procéda à mon interrogatoire. On aurait entendu voler une mouche dans l'auditoire, exclusivement composé d'une population naturellement tumultueuse et passionnée, et à qui, au besoin, eussent peu importé les baïonnettes qu'on avait semées dans ses rangs. Je répondis simplement, mais avec un accent ferme, comme un homme qui annonce qu'il veut mourir debout. J'articulai très haut ma naissance, place Vendôme, aujourd'hui n° 23, mon domicile actuel, rue d'Anjou-Honoré, n° 6, et l'année de mon départ, en 1791, pour aller perfectionner mon éducation en Allemagne. A cette dernière déclaration, Cathol se prit à sourire, et les autres levèrent les épaules; ils avaient l'air de se dire: « Il est un peu vieux pour un étudiant: c'est un menteur. » Les conseillers de la cheminée parlèrent à l'oreille de Cathol qui, après avoir bien écouté, me dit d'un ton tranchant, avec l'aplomb d'une conviction foudroyante: « Pourquoi n'avez-vous pas profité du bénéfice de la loi qui, après la glorieuse journée du 18 fructidor, accorda huit jours aux émigrés pour prendre des passeports et sortir du territoire de la République? » Je me levai, et jetant un coup d'œil sur les gradins, je répondis « que ce bénéfice de la loi m'était d'autant moins applicable, que je n'étais pas émigré, n'étant sur aucune liste et étant sorti de France avec un passeport aussi légal que celui qui m'y avait fait

l'Appendice, que la comparution de Norvins devant la commission eut lieu dans les premiers jours de novembre 1797; d'ailleurs, le « bon feu » dont il parle est inconciliable avec la date de juillet. C'est le récit de Mme de Staël, cité plus loin, qui a dû l'induire en erreur sur ce point.

rentrer, il y avait cinq mois; qu'en conséquence je n'étais pas justiciable de la commission militaire; que j'invitais la commission à se déclarer incompétente; que nulle autorité ne pouvait annuler celle de mes deux passeports, l'un délivré par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères du Roi, en 1791, et l'autre par le citoyen Barthélemy, ambassadeur de la République en Suisse... » A ces mots, ce fut une véritable clameur parmi tous les hommes du tapis vert, et Cathol, se rendant leur interprète, me dit : « Cela prouve que vous étiez depuis longtemps le protégé des contre-révolutionnaires. Aussi l'échafaud a fait justice de Montmorin (1), et la déportation vient de frapper votre Barthélemy. » Je vis que les suppléants de la cheminée lui témoignaient leur satisfaction. Moi, au contraire, me levant et frappant de mes deux poings sur la table, je criai avec une sorte de rage : « Ainsi, on ose me rendre coupable de la conduite politique de Montmorin et de Barthélemy, et m'imputer à crime ces passeports, si antérieurs aux motifs quelconques de leur condamnation ! L'époque de mon départ, 1791, et celle de ma rentrée, il y a cinq mois, me justifient suffisamment, et j'en appelle hautement à la conscience de mes compatriotes ! » Je me tournai de nouveau du côté des spectateurs, qui s'émurent visiblement. Alors Cathol, se lançant soudain en manœuvre indépendante, et pour assommer d'un seul coup sa victime : « Vous parlez de vos passeports, me dit-il; où sont-ils ? » Alors aussi les deux conseillers militaires murmurèrent aux oreilles du général, d'un air mécontent qui pour moi, attentif à chaque incident, signifia avec raison : « Vous venez de dire une bêtise. »

(1) Il avait été égorgé aux journées de Septembre, et non décapité.

En effet, je répliquai à très haute voix que mes passeports étaient entre les mains de ma mère ou du citoyen Réal, mon défenseur. « Il n'y a pas de défenseur à la commission militaire, dit brusquement Cathol. — Cela me prouve, répondis-je, que je ne devais pas y être traduit... Mais je viens de nommer le citoyen Réal : qui est-ce qui ne connaît pas ici le citoyen Réal pour un bon républicain ? (Murmures d'assentiment dans l'auditoire.) Oui, tout Paris le connaît pour un homme qui ne se serait pas chargé de défendre un ennemi de la République. (Nouvelle approbation...) Que son nom, au moins, à défaut de son ministère, serve à ma justification!... Citoyen président, ajoutai-je d'un ton plus calme et plus grave, je vous adjure de me laisser écrire à ma mère pour lui demander mes passeports. (Silence universel...) Citoyens juges, repris-je, c'est au nom de la justice seulement que je demande l'envoi de ces passeports, auxquels, et avec toute raison, vous attachez la preuve de mon innocence. » Une véritable agitation, mais très expansive dans l'auditoire, se manifesta parmi les membres de la commission. « Vous ne pouvez refuser à un accusé ses moyens de défense, ajoutai-je avec force; vous m'avez demandé où sont mes passeports : je vous le répète, ils sont chez ma mère. Au nom de la justice, laissez-moi écrire à ma mère ! » Derrière moi, j'entendis murmurer : « Oui, oui... » — « Allons, écrivez », dit Cathol avec un dépit qu'il ne voulut même pas dissimuler. A l'instant, j'allongeai vivement le bras sur le tapis vert, où je pris un cahier de papier dont je détachai une page, et le cœur tremblant, mais la main ferme, j'écrivis à ma mère sous la double inspiration de ma profonde tendresse et du moment suprême où j'étais arrivé : « ... Je vous écris à la commission militaire..... Envoyez-moi de suite les deux

passports : ma vie en dépend... Adieu, ma mère ! Adieu, mon père ! Adieu, mes frères ! Je vous aime et vous embrasse encore... » Telle fut à peu près cette lettre. « Voulez-vous la lire ? dis-je au président. — C'est inutile. » Après avoir mis le cachet et l'adresse : « Qui veut la porter ? dis-je en me tournant du côté de l'auditoire, malgré les soldats. — Moi ! moi ! s'écrièrent une vingtaine de voix. — Ce sera moi, dit un jeune ouvrier qui, sautant tout à coup du haut des gradins, entre les soldats et moi, m'enleva la lettre que je tenais en l'air. J'ai travaillé dans la maison, dit-il, je la connais : je serai revenu bientôt avec les papiers... » Il était parti.

Ici commença un bien long et bien cruel entr'acte, pendant lequel les juges, le peuple et moi, nous regardions la pendule. Dans un autre lieu, sans que je pusse m'en douter, d'autres yeux la regardaient aussi avec une impatience désespérée... Quant à moi, je savais ces passports dans les mains de Réal, dont j'ignorais l'adresse, ce qui m'avait forcé d'écrire à ma mère ; et comme, en sa qualité d'avocat, il suivait les tribunaux, je savais aussi qu'il faudrait peut-être plusieurs heures à mes frères pour le trouver. Déjà, au bout de cinquante minutes, je voyais l'impatience sillonner en signes non équivoques le visage des juges : heureusement, ils avaient déjeuné !... Parfois, à de longs intervalles, quelques questions m'étaient adressées en manière de passe-temps, et j'y répondais avec une concision toute laconique. Une, entre autres, très saugrenue, me vint du maréchal des logis de hussards, en patois franco-alsacien. J'avais gardé le silence : mais lui me renouvela brutalement sa question, et alors je lui répondis en allemand que je ne lui reconnaissais pas le droit de m'interroger, ce qui fit rire les ouvriers bottiers et ébénistes allemands répandus dans l'auditoire. Ce bel

uniforme de Saxe, qui m'avait été hospitalier à Liège cinq ans plus tôt, me sembla déshonoré par la malveillance gratuite de celui qui le portait, et je lisais à loisir dans ses regards menaçants quel plaisir je lui aurais fait si je lui avais confié ce souvenir, qui m'eût à l'instant même envoyé à la mort.

Cependant deux heures s'étaient écoulées, et le jeune ouvrier ne revenait pas. A mesure que l'attente semblait se refroidir du côté de l'auditoire et s'irriter du côté des juges, l'anxiété de mon âme redoublait; sourdement j'étais parvenu à une sorte de frénésie intérieure qui m'inspira la résolution, en cas de condamnation, de saisir le sabre du factionnaire de droite, de sauter sur la table, de tuer le président et enfin de mourir en combattant, au lieu d'être traîné le lendemain à la plaine de Grenelle pour y être froidement fusillé... Tout à coup on cria derrière moi : « Voilà les papiers de ce jeune homme ! les voilà ! » et, en effet, de main en main, malgré mes gardes, arriva jusqu'à moi un paquet cacheté. Mais au moment de l'ouvrir pour en tirer mes passeports, je m'avisai de regarder l'adresse et je vis : *Au citoyen général président la commission militaire*. Ce ne pouvait donc être que l'ordre de ma condamnation ou un ordre de service quelconque. « C'est pour vous », dis-je à Cathol, et je lui lançai le paquet, tout en demeurant les yeux en arrêt sur son visage. J'y remarquai une vive émotion, et n'ayant plus rien à ménager, quel que fût mon sort, je m'élançai presque sur la table, et de ma main droite j'abaissai sur le tapis la lettre qu'il tenait, en disant à toute voix : « Général, mon jugement est public; si cette dépêche me concerne, je vous somme de la lire tout haut ! — Oui, dit-il froidement, elle vous regarde », et il lut sans retard, je lui dois cette justice : « Je vous invite, citoyen général, ainsi que

la commission militaire, à surseoir au jugement du citoyen Norvins et à le faire réintégrer en prison. Je vous salue. *Signé* : Lemoine, général de division commandant de Paris (1). » Soudain l'auditoire s'écria, et je crois l'entendre encore : « Point de sang ! Ce jeune homme est innocent ! » Dégringolant des gradins sur les soldats, plusieurs de mes nouveaux amis se pressèrent autour de moi avec les vives expressions que leur inspiraient à la fois mon salut et leur propre conscience. Les juges eux-mêmes m'abordèrent. Eux, ils savaient mieux que personne pourquoi ils osaient me féliciter : leurs compliments judaïques étaient la palinodie des coups de fusil qu'ils me destinaient. L'un d'eux seulement, le capitaine d'état-major Borel (2), qui depuis logea dans ma maison, me dit tout bas en me serrant la main : « Vos passeports ne vous auraient pas sauvé. »

Pourtant le drame continuait à la porte et sur les gradins. Me retournant à ce nouveau tumulte : « Voilà son frère ! le voilà ! » cria-t-on, et mon frère Louis, porté par la foule, me tomba sur la poitrine... Un attendrissement dont le pathétique échappe à tout récit saisit l'assemblée. Mon frère me dit à l'oreille : « Tu dois la vie à Mme de Staël. » C'était lui qui avait apporté la lettre du général Lemoine au général Cathol.

Comment ce bon frère était-il là ? Malgré mon peu de valeur et de mérite sans doute aux yeux de Dieu, je ne puis croire encore aujourd'hui, comme alors, qu'à une intervention toute providentielle ; on va en juger. Mon frère Louis venait régulièrement chaque mercredi à une

(1) Louis Lemoine (1764-1842) avait reçu après Fructidor le commandement de la division militaire de Paris.

(2) Pierre-Aimé Borel (1748-1824), soldat sous l'ancien régime, réformé comme chef d'escadron en 1796 et affecté au conseil de guerre de la division de Paris, remis en activité de 1800 à 1807.

heure précise me voir à la prison. Ce jour, et là, selon moi, fut le doigt de Dieu, un rendez-vous indispensable l'appelait ailleurs à cette heure. Pour ne pas perdre sa visite hebdomadaire, il l'avança de trois heures, et partit de la rue d'Aguesseau à neuf heures, pendant que je partais de la prison. Il y arriva une demi-heure après, apprit par le concierge la nouvelle de mon enlèvement, et au lieu d'aller en porter le coup mortel à ma mère, ainsi que je fus obligé de le faire deux heures plus tard en lui écrivant, il eut l'inspiration de courir chez Mme de Staël, dont il connaissait l'amitié pour moi et l'inépuisable bienveillance pour tous les malheureux. Elle était souffrante, et il n'était pas dix heures quand il osa forcer sa porte. « Il y va de la vie de Norvins, madame, lui dit-il en entrant dans sa chambre à coucher. — De la vie ! dit-elle : je me lève ; allez demander mes chevaux ! » Peu de minutes après ils étaient en voiture.

C'est Mme de Staël elle-même qui, vingt ans plus tard, retraçant avec toute la modestie de sa mémoire et toute la chaleur de son âme ce cruel épisode de la vie que je lui dois, m'a donné le moyen d'illustrer ce chapitre d'une manière digne d'elle et de moi, en transcrivant son récit (*Considérations sur la Révolution française*, t. II, p. 191-193) :

« Deux jours après le supplice de M. d'Ambert (1), je vis entrer dans ma chambre, à dix heures du matin, le frère de M. de Norvins de Montbreton, que j'avais connu en Suisse pendant son émigration. Il me dit avec une grande émotion que l'on avait arrêté son frère et que la commission militaire était assemblée pour le juger à mort ; il me demanda si je pouvais trouver un moyen quelconque de le sauver. Comment se flatter de rien obtenir du Directoire, quand

(1) Non pas deux jours après, mais huit mois avant ; voir plus haut la note de la page 144.

les prières du général Bernadotte avaient été infructueuses? Et comment se résoudre cependant à ne rien tenter pour un homme qu'on connaît, et qui sera fusillé dans deux heures si personne ne vient à son secours? Je me rappelai tout à coup que j'avais vu chez Barras un général Lemoine, celui que j'ai cité à l'occasion de l'expédition de Quiberon, et qui m'avait paru causer volontiers avec moi. Ce général commandait la division de Paris, et il avait le droit de suspendre les jugements de la commission militaire établie dans cette ville. Je remerciai Dieu de cette idée, et je partis à l'instant même avec le frère du malheureux Norvins : nous entrâmes tous les deux dans la chambre du général, qui fut bien étonné de me voir. Il commença par me faire des excuses sur sa toilette du matin, sur son appartement; enfin je ne pouvais l'empêcher de revenir continuellement à la politesse, quoique je le suppliasse de n'y pas donner un instant : car cet instant pouvait être irréparable. Je me hâtai de lui dire le sujet de ma venue, et d'abord il me refusa nettement. Mon cœur tressaillait à l'aspect de ce frère, qui pouvait penser que je ne trouvais pas les paroles faites pour obtenir ce que je demandais. Je recommençai mes sollicitations, en me recueillant pour rassembler toutes mes forces; je craignais d'en dire trop ou trop peu : de perdre l'heure fatale après laquelle c'en était fait, ou de négliger un argument qui pouvait frapper au but. Je regardais tour à tour la pendule et le général, pour voir laquelle de ces deux puissances, son âme ou le temps, approchait le plus vite du terme. Deux fois le général prit la plume pour signer le sursis, et deux fois la crainte de se compromettre l'arrêta. Enfin il ne put nous refuser, et grâces lui soient encore rendues! Il donna le papier sauveur, et M. de Montbreton courut au tribunal, où il apprit que son frère avait déjà tout avoué. Mais le

sursis rompit la séance, et l'homme innocent a vécu.

« C'est notre devoir, à nous autres femmes, de secourir dans tous les temps les individus accusés pour des opinions politiques : car qu'est-ce que des opinions dans les temps des partis ? Pouvons-nous être certains que tels et tels événements, telle ou telle situation n'auraient pas changé notre manière de voir ? Et si l'on en excepte quelques sentiments invariables, qui sait comment le sort aurait agi sur nous ? »

A peine mon frère m'eut-il appris que je devais la vie à Mme de Staël : « Cours vite chez ma mère, lui dis-je ; je lui ai écrit d'ici : elle me croit condamné ! » A ces mots il était parti comme l'éclair... et il était temps. Car Réal, qui avait mes passeports, n'était pas à Paris ce jour-là, et mon frère trouva notre mère sous le coup de ma mort. Il eut donc le bonheur de lui rendre aussi la vie par la nouvelle si inespérée, si improbable de mon salut. Mais cette émotion contraire lui causa une crise à laquelle elle eût succombé, si elle n'eût été secourue contre la joie de ma résurrection par les soins de famille qui l'avaient soutenue contre la crainte de ma condamnation. Elle venait d'envoyer mon frère Auguste aux informations à l'Hôtel de ville, et elle l'attendait ainsi que mon frère Louis, qu'elle avait inutilement fait chercher, afin d'aller tous les trois frapper aux portes du Directoire pour obtenir ma grâce, si mon arrêt eût été prononcé. Mme de Staël, et nouvelles grâces lui en soient rendues, épargna à ma mère l'horrible humiliation de supplier le vicomte de Barras, dans le cas où il eût daigné, pour la recevoir et la refuser, s'arracher un moment aux orgies dont le palais du Luxembourg était journellement le théâtre.

CHAPITRE XV

DEUX ANS DE DÉTENTION A LA FORCE

Je devais la vie à la généreuse intervention de Mme de Staël, il n'en fut pas ainsi de ma liberté. Je devenais, bien sans le vouloir, l'homme-lige des époques : prédestination peu agréable à être un jour historien. En effet, j'avais perdu ma liberté par le coup d'État du 18 fructidor, et elle ne devait m'être rendue que par le coup d'État du 18 brumaire : soit vingt-cinq mois de captivité entre la *légitimité* de Barras et l'*usurpation* de Bonaparte. Et vraiment après quarante-cinq ans je ressens un peu d'orgueil de pouvoir dire, le seul sans doute en France, que j'ai dû la vie à Mme de Staël et la liberté à Napoléon. C'est probablement ce qui fait qu'un vieillard qui n'est plus rien compte encore son existence pour quelque chose. A cet égard je ne puis me tromper : car j'éprouve un bonheur infini à réunir dans l'hommage d'une même reconnaissance deux natures si supérieures dont le génie causa peut-être l'inimitié, et dont la Providence aura réconcilié les cendres.

Le crédit de nos amis, celui même de Mme de Staël ayant échoué complètement pour notre mise en liberté, à Saint-Charles Lacretelle et à moi, nous dûmes au moins à leurs bons offices le bonheur d'être transférés à la

Force (1). Le bonheur, c'est bien le mot et ce fut bien la chose. L'amour du bien-être prisonnier nous avait gagnés : la *prison* au lieu du *Dépôt*, c'était monter en grade. Saint-Charles avait échappé à la déportation comme journaliste, et moi à la fusillade comme prétendu émigré, et certainement sa mort eût été bien plus douloureuse sur la plage pestilentielle de Sinnamari que la mienne dans la plaine de Grenelle. Ainsi notre position, étant la même du côté de la proscription directoriale, devait nous présenter comme une même faveur l'asile de la prison et même la privation illimitée d'une liberté dont il ne tiendrait qu'à nous de rendre le sacrifice plus léger, en mettant l'étude en communauté, comme nous avons déjà fait l'amitié. Mais au Bureau central c'était à peine si de temps en temps l'obsession de notre voisinage nous permettait de lire. Car, indépendamment d'une sorte de cohabitation avec les ménages de nos guichetiers, au même étage que nous était le Dépôt des détenues du beau sexe, bien autrement intraitable que le Dépôt masculin, dont j'avais fait partie et qui avait accueilli avec une joie véritable mon retour de la commission militaire.

Nous avons obtenu facilement et amplement, de tout le personnel actif et passif du Bureau central, les renseignements les plus favorables sur la prison de la Force : grandes cours, vastes parloirs, belles chambres ouvertes toute la journée, et un brave homme de concierge ; c'était un vrai paradis. Aussi le jour de notre transfèrement fut pour nous un jour de fête, et nous sautâmes lestement, M. de Bécave, Saint-Charles et moi, dans les deux fiacres qui, indépendamment de nos petits bagages, devaient

(1) La prison de la Force, qui avait remplacé l'hôtel de ce nom et qui fut démolie elle-même en 1850, était rue du Roi de Sicile, dans le quartier du Marais.

aussi transporter les hommes de police chargés de nous escorter et de nous écrouer dans notre nouvelle demeure. Là au moins je pourrais revoir mon excellente mère, qui, elle aussi, avait grand besoin d'embrasser le fils qu'elle avait cru perdu, et pour laquelle toute visite dans l'infâme et fétide séjour du Bureau central avait été décidée impossible par mes frères. Aussi avait-elle activement concouru avec Réal à obtenir notre changement de prison.

Je n'ai pas encore parlé de mon père. Il était resté malade à Brienne, où ma mère l'avait laissé pour venir me recevoir à Paris et veiller à ma sûreté. La crainte que je pusse être dénoncé à Brienne comme émigré avait tellement perverti l'affection immémoriale de ma vieille cousine, qu'elle avait, en refusant de me recevoir dans ce château où cinq ans plus tôt je lui avais fait de si tendres adieux, complètement cédé au calcul d'une prudence toute personnelle. Pourtant, si ma rentrée n'était pas pour moi sans danger, évidemment ce danger devait être, et l'événement le prouva, bien plus grave à Paris qu'à Brienne, où la présentation de mes deux passeports eût à l'instant même éclairé et désarmé l'inquisition municipale. Mon père, dont j'étais d'autant plus aimé que j'étais son plus jeune fils et que j'en étais séparé depuis longtemps, avait dû accompagner ma mère; mais étant tombé malade, il était resté au château, où tranquilisé sur mon compte par la correspondance de famille, il partageait entièrement notre sécurité. Il songeait à venir nous rejoindre à Paris, quand arriva la catastrophe de mon arrestation.

La nécessité et la difficulté de lui cacher ce cruel événement qui, après avoir menacé mes jours, allait se continuer dans une détention sans limites, se présentèrent également à ma mère. Avant tout, il fallait ménager

l'excessive sensibilité de mon père, âgé de soixante-treize ans, à peine rétabli et dont la tendresse n'eût peut-être pas résisté à un coup si imprévu. Qui le savait mieux que moi? Depuis mon retour je lui écrivais chaque semaine, et ses réponses me prouvaient de quelle impatience de me revoir son âme était remplie. Il fallait donc le tromper, jusqu'à ce que ma mère, revenue près de lui à Brienne, eût pu le préparer à connaître enfin la vérité. Dans un conseil de famille qui eut lieu dans le parloir de la Force, huit jours après ma translation, j'ouvris l'avis de me charger de cette pieuse fraude, en écrivant à mon père des lettres datées de Corcy, chez mon frère Louis, et qui lui seraient adressées avec le timbre de Villers-Cotterets. Ma mère lui manderait que nos affaires la retenaient encore à Paris, et lui enverrait mon frère Auguste pour le tranquilliser jusqu'au moment de notre prochaine réunion à Brienne. Dans mes lettres, je continuerais de lui rendre compte de notre vie de campagne, de nos chasses, de nos courses de voisinage, etc. Ce plan fut arrêté et exécuté, et un jour Saint-Charles crut que j'étais devenu fou, quand je lui dis que la veille j'avais tué un chevreuil dans la forêt de Villers-Cotterets... En effet, je venais de l'écrire à mon père, et j'attendais ma mère pour lui remettre ce faux en écriture domestique et privée. Je ne saurais dire aujourd'hui ce qui m'affectait le plus, ou d'écrire ces lettres ou d'en lire les réponses. Mais ces impressions, quelque vives qu'elles fussent, étaient bientôt dominées par celle de la complète sécurité dont je soutenais les vieux jours de mon père.

M. de Bécave eut à la Force une chambre séparée de la nôtre, qui ne pouvait contenir que le lit de Saint-Charles et le mien, plus une table où nous dinions modestement au milieu d'une pile de livres. La nourriture de l'esprit

était plus abondante que celle du corps, dont la dépense était moins forte. J'ai passé deux ans en prison avec M. de Bécave, sans savoir pourquoi il y était détenu, et grâce à sa taciturnité naturelle et à la loi d'un silence de trappiste qu'il s'était imposée, nous étions portés à croire, Saint-Charles et moi, que ceux qui l'avaient mis en prison n'en savaient pas davantage. Quant à ce qu'il pouvait avoir été et ce qu'il était originairement, il n'était pas douteux, au peu d'accent que son peu de paroles nous faisait remarquer, que le Midi l'avait vu naître soixante ans plus tôt, et qu'il devait être un vieux capitaine retiré, ancien chevalier de Saint-Louis en sa qualité ou d'ex-mousquetaire, ou d'ex-gendarme de la garde, ou d'ex-garde du corps, et par là-dessus émigré, ce qu'on n'avait pu lui prouver et ce dont il n'avait pas jugé à propos de convenir. Il n'eût pas été comme moi homme à reconnaître les lettres qu'on aurait interceptées. Sa politesse régulière, à défaut d'une urbanité courante, nous paraissait, au milieu des ruines de toute nature dont nous faisons partie, celle d'une société perdue, antérieure à la nôtre : c'était, comme on dirait à présent, du Louis XV *pur sang*. M. de Bécave paraissait n'avoir pas de ressources, et il s'en inquiétait peu ; il ne recevait pas de visites, et sauf de rares envois d'effets à son usage, il n'avait aucune relation avec le monde extérieur. On n'était pas tenté d'essayer auprès de lui la moindre investigation, de crainte de lui manquer : de sorte qu'entre l'aimer et le respecter le choix n'était pas douteux. C'était un stoïcien gentilhomme, ne se plaignant ni n'approuvant jamais, parce que pour cela il aurait fallu parler, ce qui ne lui arrivait guère qu'à sa partie d'échecs, pour dire à Saint-Charles : « Au roi !... A la reine !... Mat ! » Ce monosyllabe lui était plus familier, parce que Saint-Charles perdait presque

toujours, et il l'affectionnait aussi comme étant un intermédiaire, sans conséquence comme sans réplique, entre le silence et la parole. A ce caractère si impassiblement et si inoffensivement réfractaire, qui le faisait vivre à part entre nous deux au Bureau central, M. de Bécave, grand, maigre, sec, joignait une nature physique non moins insaisissable; l'harmonie était complète. N'ayant désormais plus rien à signaler d'un homme qui se recommençait le lendemain tel qu'il était la veille, je me contente de dire que, quand Saint-Charles et moi nous eûmes un *salon*, sa misanthropie, ou sa défiance, ou sa crainte d'être reconnu étaient telles qu'il fuyait à la première visite; un jour où il fut surpris, par Desfaucherets (1), je crois, à sa partie d'échecs, il en fut si troublé qu'il la perdit, bien qu'elle fût gagnée, et disparut.

J'eus bien le temps, pendant deux ans, de faire de la philosophie pratique sur les compagnons et les événements de toute nature qui surgissaient et se renouvelaient avec une prestigieuse fécondité, pour disparaître et reparaitre encore, spectres renaissants d'eux-mêmes sous d'autres noms, sous d'autres formes, dans les cercles divers de l'enfer de la Force. Le Directoire y jetait une à une les victimes de son choix, au milieu des faussaires, des voleurs, des assassins et de ces exécrables chauffeurs dont la race et non la mémoire est enfin perdue depuis près d'un demi-siècle. Le vicomte de Barras n'y regardait pas de si près pour ses jugements derniers; il l'avait bien prouvé à son 18 fructidor, quand il avait frappé du même ostracisme deux hommes aussi ennemis de principes que Barthélemy et Carnot, et tant d'autres qui pour la première fois de leur vie furent condamnés ensemble. Il pou-

(1) Jean-Louis Brousse-Desfaucherets (1742-1808), auteur dramatique, administrateur des hospices de Paris.

vait donc, dans la logique de sa justice, renfermer sous la même clef Lacretelle, Bécave, moi, etc., et les criminels dont j'ai à parler. Toutefois, sauf l'infirmerie, qui posait le niveau de l'égalité sur toutes les souffrances physiques, nous étions séparés en différents bâtiments, où étaient tant bien que mal classés les détenus.

Les contrastes extérieurs ne manquaient pas. Le greffe, où le bourreau venait faire la toilette des condamnés, et le grand mur du chemin de ronde du *bâtiment neuf*, où étaient entassés sans mélange les criminels destinés au baigne ou à l'échafaud, étaient l'un et l'autre adossés au théâtre de Beaumarchais, alors fort en vogue. Mon camarade de collège Picard lui confiait souvent ses comédies, après être venu nous les lire dans la prison. Mais ce ne fut que lorsque nous fûmes assez heureux pour partager avec le concierge son logement, dont les fenêtres solidement grillées donnaient sur la rue des *Droits de l'homme* (ci-devant du Roi de Sicile). Nous y parvînmes, comme on parvient à tout, par un noviciat. Le nôtre se passa dans la dernière chambre au rez-de-chaussée à gauche du bâtiment nommé la *Dette*, situé sur une vaste cour au fond de laquelle s'élevaient quelques arbres. Ces arbres avaient leurs oiseaux, libres et nourris par ceux qui ne l'étaient pas. Je me souviens qu'au pied d'un de ces arbres, le dernier à droite, à la manière de la douleur antique, j'enterrai ma longue chevelure. Saint-Charles, lui, persista dans le triste esclavage de la poudre, de la queue et du perruquier. Quant à moi, je ne cherchais qu'à me donner sous les verrous le plus de liberté et d'indépendance possible. Cet adieu révolutionnaire au costume mondain inaugura dignement ma vie de prisonnier, à laquelle heureusement ne fit défaut aucune des facultés que le ciel m'avait départies.

La *Dette*, malgré son privilège nominal, se ressentait du péle-mêle de l'époque, tel que, d'ailleurs, le présentaient aussi les salons du vicomte de Barras, roi directorial, si connu pour le mélange inqualifiable de sa société. Sauf un curé, nommé, je crois, l'abbé Bourdon, grand et bel homme d'une quarantaine d'années, et un autre détenu plus jeune, remarquable par une sorte de distinction, que nous vîmes jouer ensemble à la balle, nous fûmes peu séduits par la physionomie et les allures des autres habitants, qui erraient solitairement ou se promenaient soucieux plusieurs ensemble. Fidèle à mon nouveau baptême et à mes souvenirs de collègue, j'eus bientôt pris ma place à la partie de balle, espèce de longue paume sans raquette, où je tenais le fond alternativement avec le curé. Notre vaste cour était fermée au midi par trois étages de bâtiments, garnis chacun d'une galerie sur laquelle s'ouvraient les chambres. Celle du troisième étage était habituellement très peuplée, et à cela il y avait un étrange attrait, celui d'une communication à la fois visuelle et orale entre nous autres de la *Dette*, voleurs, faussaires, assassins et honnêtes gens, et le troisième étage de la *Petite Force*, qui, de l'autre côté de deux hautes murailles, renfermait la belle moitié du genre humain de la *Grande Force*, c'est-à-dire les receleuses, voleuses, empoisonneuses et aussi quelques détenues politiques. Or, des deux galeries supérieures des prisons des deux sexes, placées en regard, s'exhalaient toute la journée d'horribles imprécations de vengeance ou de haine et de non moins horribles déclarations d'amour. Celles-là accusaient d'anciennes ou de récentes complicités ; celles-ci en préparaient d'autres pour l'avenir et révélaient ce qu'on appelait des mariages. Ceux ou celles qui avaient les yeux assez bons pour inspirer leurs préférences, mais dont l'organe n'était pas assez fort pour

les faire connaître, étaient aidés par les autres, qui leur servaient de porte-voix. Ces créatures de la Petite Force avaient des yeux de lynx. Saint-Charles et moi nous fûmes tentés d'aller prendre sur le fait ces accords à ciel ouvert. Mais à peine arrivés sur la galerie, notre nouveauté, notre costume et notre jeunesse excitèrent tout à coup de la part de nos voisins d'outre-murs un délire si passionné, que bien nous en prit d'en être séparés par deux cents toises et de hautes murailles. Cependant deux ou trois drôles qui étaient là nous demandèrent nos noms et nous dirent ceux de nos conquêtes, nous offrant obligeamment de nous marier. Je dois à la vérité de déclarer que nous eûmes la chasteté de refuser leurs bons offices. Alors eux, avec leurs voix de stentor, prirent plaisir à proclamer notre vertu, et tout à coup les colombes redevenues harpies nous saluèrent des plus atroces injures.

Pendant cette scène tumultueuse, une autre avait lieu, mais muette, à l'extrémité gauche de la tribune aux amours. Un homme jeune, celui avec qui j'avais déjà fait la partie de balle et dont la tenue, l'air mélancolique, la tournure un peu cléricale et une sorte de beauté romanesque nous avaient frappés, retiré dans l'angle du balcon, faisait sans parler des gestes très expressifs à une femme qui y répondait de la même manière et dont le vêtement, noir comme le sien, la faisait distinguer de ses compagnes. Je remarquai qu'ils se parlaient par des signes différents de ceux de l'alphabet manuel des écoliers. « C'est sa femme, nous dit un habitué; ils s'écrivent tous les jours *plein une feuille de papier*, et se font commerce de signes pendant deux ou trois heures. » Cela nous donna bonne idée de ce jeune homme, qui, ayant terminé sa causerie télégraphique, descendit avec nous. L'occasion était toute trouvée d'entrer en conversation, et, avec une

simplicité infinie, il nous raconta qu'il avait été l'ami intime de Saint-Just, « le plus beau, dit-il, le plus éloquent et le plus vertueux des hommes. La République n'avait pas eu un meilleur citoyen, ni la nation un plus beau génie pour la représenter et faire à tout jamais triompher la liberté. » En prison il faut être tolérant : nous passâmes condamnation sur les vivacités de son exaltation patriotique et amicale, tout en remarquant avec quelle subite et incandescente chaleur ce naturel à l'extérieur si froid, si abstrait, si mélancolique, venait de se volcaniser, à propos de l'un des plus sanguinaires vizirs de la Terreur. Le supplice de Saint-Just et la prison nous garantissant suffisamment, nous continuâmes l'entretien avec notre compagnon sur son éducation et sur la littérature, dont il nous parla en amateur exercé et doué d'un esprit de critique en harmonie avec l'indépendance de ses passions politiques. Cette dernière découverte nous fit oublier la première : nous l'engageâmes à venir causer chez nous, et en témoignage de notre hospitalité littéraire, nous mimes nos livres à son service. Il accepta nos offres avec reconnaissance, tout en nous priant d'y faire participer sa jeune femme, victime, ainsi que lui, d'un complot dont bientôt, disait-il, l'atrocité paraîtrait au grand jour. Nous traduisimes naturellement ce complot en persécution politique, et notre intérêt augmenta en faveur du citoyen Génois : c'était son nom.

Comment ne pas prendre en une sorte d'affection un homme qui savait son Horace par cœur et qui envoyait à sa femme l'*Émile* de Rousseau? Nous étions donc dans toute la confiance de notre bonne fortune, quand peu de temps après, allant au fond de la cour courir après une balle égarée, je fus croisé par un de nos plus hideux compagnons, qui jusque-là avait eu la pudeur de ne pas

m'adresser la parole. Il me dit en passant : « Citoyen, ne voyez plus Génois », et il continua sa marche. J'allai de suite porter à Saint-Charles cette étrange confidence, qui nous donna à penser, bien qu'elle vint de l'être le plus ignoble de la prison. Le lendemain, recevant la visite du concierge, le bon Ducatel (1), je lui parlai de mes doutes sur le degré de foi que je devais accorder aux paroles de ce détenu, dont je n'ai jamais oublié le nom. Il s'appelait Verjade. Son frère et lui avaient été arrêtés pour assassinat suivi de vol; son frère avait été exécuté, et lui, condamné aux galères, avait obtenu, sous promesse de *rendre service à la République*, de faire son temps de bagne à la Force. Verjade était un *mouton*, et cette qualité m'expliqua ses allures auprès de certains détenus de la plus basse classe. « ... Et voilà pourquoi, ajouta le concierge, Verjade, qui est un misérable, vous a donné un bon avis. — Mais enfin, lui dis-je, Génois, qu'a-t-il fait? — Génois a un mauvais sommeil : mais vous saurez tout dans vingt-quatre heures, répondit Ducatel, et vous frémirez. » En effet, depuis plusieurs jours, Génois ne fréquentait plus la cour, encore moins le jeu de balle; il avait cessé de nous demander des livres, après nous avoir rendu ceux que nous lui avions prêtés. D'après ce qu'il nous avait dit, nous devions le croire occupé à mettre en ordre ses moyens de défense, qui devaient hautement faire proclamer son innocence et celle de sa femme. A la fin de cette même journée et dans celle du lendemain, Génois, traversant la cour, m'évita contre son usage et se mit à arpenter à grands pas la partie la plus reculée de la cour. Verjade ne m'avait pas plus trompé que le concierge : vingt-quatre heures après nous apprimes l'enlèvement de Génois et celui de sa

(1) Ce nom est très authentique, comme le prouvent des signatures au bas d'états conservés aux Archives nationales, F7, 3299¹⁸.

femme pour la Conciergerie, prison-cachot dont on ne sortait guère que pour aller au bague ou à l'échafaud. Notre littérature à Saint-Charles et à moi se trouva singulièrement honteuse et indignée d'avoir eu un pareil partner.

Le fait est que Verjade, qui, pour *rendre service à la République*, ne dormait pas, avait, dès sa première nuit dans la chambre de Génois, entendu celui-ci s'écrier dans un affreux cauchemar : « Ma femme ! ma femme ! nous sommes perdus ! On vient nous arrêter ! Voilà les gendarmes ! » En connaisseur pratique, il avait dit à qui de droit que Génois et sa femme étaient deux assassins. C'était là ce que Ducatel appelait un mauvais sommeil.

Voici ce que j'ai retenu de cet horrible épisode de notre détention à la Force, d'après l'instruction, les débats et finalement le jugement de l'un des plus exécrables procès qui aient jamais souillé les annales judiciaires. En 1797, il ne fit qu'une impression médiocre, après les grandes scènes de meurtre dont la France avait été le théâtre et la victime.

Pendant la Terreur, Génois, ex-séminariste, avait servi avec un acharnement atroce les proscriptions de son ami Saint-Just, dans la persécution générale organisée par les comités révolutionnaires contre les prêtres et les royalistes. Il s'était associé, à titre de femme, une ex-religieuse, et, familiarisés l'un et l'autre, dès leur plus tendre jeunesse, au maintien et au langage des élèves de l'Église, ils allaient, déguisés, frapper dans la campagne à la porte des châteaux ou des maisons opulentes. Là, se disant l'un curé fugitif, l'autre béguine chassée de son couvent, ils obtenaient, outre la plus bienveillante hospitalité, des secours pour le clergé réfractaire dont ils prétendaient faire partie ; après avoir pendant plusieurs jours exploré avec

une infernale perversité les relations des familles dont ils avaient provoqué la bienfaisance, ils allaient dénoncer au comité voisin leurs hôtes et leurs amis, et l'échafaud consacrait leur apostolat sanguinaire. Quand, par le supplice de Saint-Just et de Robespierre, la Terreur fut à peu près détrônée, Génois et sa complice, se trouvant *sans ouvrage*, étaient revenus à Paris, où ils purent vivre encore assez longtemps du produit des aumônes qu'ils avaient extorquées à tant de victimes au nom de la proscription de l'Église. Mais ces ressources commençant à s'épuiser, ils appelèrent la religion au succès de nouveaux crimes. Ainsi, à l'aide de leur instruction ecclésiastique, ils étaient parvenus à ouvrir une école pour les enfants dans le quartier du Temple. Cette position leur ayant concilié la confiance des habitants et ayant multiplié leurs relations dans les classes inférieures, ils s'étaient introduits successivement dans une foule de petits ménages de femmes seules, vieilles rentières du service domestique, retirées dans cette partie de la ville où les logements sont à bon marché. Ils allaient les visiter, les recevaient chez eux et se mettaient facilement au courant de leurs ressources. Enfin, un assez grand nombre de ces femmes ayant disparu, le quartier s'en émut, et la police fit des recherches. Elle sut bientôt qu'elles avaient fréquenté le citoyen et la citoyenne Génois, qui, malgré leurs dénégations et les témoignages des parents de leurs élèves, furent tout à coup arrêtés et renfermés dans les deux prisons de la Force. L'énorme quantité d'effets à l'usage de femmes de toute taille qui fut saisie chez eux et chez les revendeurs du Temple, et la reconnaissance, par les voisines, de ces hardes ainsi que des bijoux comme ayant appartenu aux femmes qui avaient disparu, formèrent la conviction de de la cour criminelle; Génois et sa femme, transférés de

la Force à la Conciergerie, venaient d'y être écroués comme prévenus de plusieurs assassinats. Il fut prouvé que, sous un prétexte quelconque, ces misérables appelaient ces femmes chez eux, et qu'à peine étaient-elles assises sur un grand fauteuil derrière lequel était fixé un tourniquet, qu'on leur passait une corde autour du cou et qu'on les étranglait. Après quoi ils fouillaient dans les poches de la victime, y prenaient la clef de sa chambre et la dévalisaient. Quant aux corps, Génois les jetait la nuit, tantôt dans un égout, tantôt dans un puits, et le plus loin possible de sa demeure. Ces cadavres mutilés étaient restés inconnus.

Les défenseurs des prisons, de qui j'eus ces détails, me dirent que Génois et sa femme étaient restés impassibles aux deux ou trois audiences pendant lesquelles plus de cent personnes avaient minutieusement reconnu chacun des effets des victimes, en y joignant toutes ces circonstances de voisinage et d'accablants témoignages sur les jours et presque les heures où elles avaient été chez les Génois pour ne plus revenir chez elles, et sur les vêtements qu'elles portaient alors. Une dénégation complète, suivie d'un silence invincible, avait été leur défense personnelle. Ils avaient entendu leur condamnation avec un stoïcisme inébranlable, et heureux, dirent-ils, de mourir ensemble, ils s'étaient tendrement embrassés sur l'échafaud.

Le mouton Verjade n'avait pas manqué de me saluer d'un sourire de satisfaction après la condamnation de Génois, à laquelle son *observation* nocturne n'avait pas été étrangère. Il était fier de m'avoir donné un bon avis, et il aurait pu sans doute m'en donner beaucoup de la même nature, tant il paraissait et disparaissait de gens de son espèce à qui il tenait *fidèle compagnie*. — D'autres

venaient aussi, d'une tout autre catégorie, qui également ne revenaient plus une fois partis. De ce nombre furent deux jeunes gens, dont les noms appartenant à ma famille me frappèrent particulièrement et m'inspirèrent tout de suite un intérêt de plus, bien que je fusse convaincu qu'ils ne pouvaient être mes parents. L'un, se disant et écroué sous le nom de *Loménie de Brienne* (1), à peine âgé de dix-huit ans, petit, d'une jolie figure et d'une physiologie très expressive, ne fit que passer sous notre toit. Il avait été pris dans la Vendée. Appelé à la commission, il eut affaire à Cathol, et le lendemain il avait vécu. Le pauvre enfant mourut sous ce nom, qui ne pouvait être le sien : car, d'après ce qu'il me dit lui-même, il se croyait fils du feu comte de Brienne, qui n'avait jamais eu d'enfants; je me gardai bien de le désabuser. Reconnu et déclaré fièrement Vendéen par lui-même, son jeune courage, digne d'un sort meilleur, alla au-devant du martyr. — L'autre portait un nom qui me tenait de plus près : il s'appelait, comme l'un de mes oncles, *Marquet de Bourgade* (2). Il avait vingt-quatre à vingt-cinq ans, était de Bordeaux comme ma famille paternelle et arrêté comme émigré. Il fut un peu étonné quand je lui dis que, si tel était son nom, il était mon cousin germain; il me parut n'en pas savoir davantage, et je m'abstins également de lui dire que mon oncle n'avait jamais été marié. Nous n'eûmes guère le temps de vérifier la parenté en ligne

(1) Sur Louis-Victor Loménie de Brienne, détenu effectivement à Paris, mais jugé ensuite par la commission militaire du Finistère et fusillé à Quimper en octobre 1798, on peut consulter les pièces réunies par M. Victor PIERRE dans le recueil intitulé *18 Fructidor* (p. 407-410), notamment la protestation communiquée alors aux journaux par Mme de Brienne et une lettre de M. Charles de Loménie en date du 8 avril 1893; il en résulte que c'était un bâtard ou un imposteur.

(2) Ce nom ne figure point dans le recueil très complet de M. Victor PIERRE.

indirecte ; il disparut également, comme le petit Loménie : le lendemain il n'y paraissait plus. Le flot de la prison recouvrait les naufragés.

Nous étions parvenus à loger chez le concierge. Saint-Charles, comme mon ancien, eut sa chambre à lui ; elle donnait dans la mienne, qui éclairée de deux fenêtres et possédant une cheminée fut destinée à nous servir de salon, de salle d'étude commune et de salle à manger. Nous trouvâmes logés dans deux petites chambres qui précédaient deux jeunes gens de dix-sept à dix-huit ans, emmenés enfants en Angleterre par leurs parents, et dont à leur rentrée en France la justice de l'époque avait fait deux émigrés et deux prisonniers. L'un se nommait Coutan, d'une famille de négociants normands, l'autre Darbelle, et celui-ci est devenu le célèbre professeur de calligraphie que tout Paris a connu. Ils partageaient avec nous les loisirs du salon, dont ils savaient respecter l'asile quand Saint-Charles et moi nous travaillions, ou quand il nous venait des visites. Ils avaient toute l'insouciance de leur âge, dont les fantaisies, la gaieté et les causeries nous amusaient. Saint-Charles leur imposait beaucoup, et il avait habituellement leur confiance pour les arbitrer dans leurs querelles, qui ne tarissaient pas, par la raison qu'ils étaient inséparables. Tous deux bons, honnêtes et pleins de naturel, ils ajoutaient une variété de plus à toutes celles dont notre existence était sans cesse ou troublée ou consolée. Car il n'y a pas de vie moins uniforme que celle de la prison, surtout en temps de révolution : les différents départements dont était composée la Grande Force alimentaient journellement notre curiosité. Indépendamment de ces intérêts intérieurs, nous avions au travers de nos barreaux de fer l'aspect de la rue, de sorte que rien ne pouvait nous

échapper des accessoires ou de la mise en scène de nos drames domestiques. Ainsi j'eus l'agrément fort souvent de reconnaître bien escortée l'horrible charrette rouge qui m'avait transporté à la commission militaire, et qui servait à voiturer à la Conciergerie les criminels condamnés à mort, ou à Bicêtre ceux que le bague réclamait. Rien de ce qui concerne la pompe du supplice ne nous était étranger : le bourreau qui venait de faire au greffe la toilette des condamnés et ses valets qui avaient rivé leurs fers nous étaients alors parfaitement connus. Que de fois aussi, au travers des capucines, des pois de senteur et des giroflées dont j'avais garni nos deux fenêtres, placées au-dessus de la porte de la prison, nous avons vu et entendu les assassins qui allaient à la mort en commander eux-mêmes la marche d'une voix guerrière et sonore, comme s'ils allaient au combat, et cela aux applaudissements de la foule, qui dans ce moment oubliait leurs crimes et saluait du nom de courage leur impudente férocité ! Alors le prêtre n'existait pas auprès du patient pour lui inspirer le repentir. Il n'était pas loin cependant ; bien que réfractaire, le bon curé Bourdon n'eût pas mieux demandé. Mais le prêtre était écroué, comme l'avait été l'assassin, et il ne pouvait que prier pour lui en secret.

Aussitôt qu'on eut appris dans le monde, où notre absence tenait sa place, que nous avions un salon donnant sur la rue et qu'au lieu de trois guichets il n'y en avait plus qu'un à franchir pour arriver jusqu'à nous, il y eut presse de la part de nos amis des deux sexes au Bureau central pour obtenir la permission de venir nous voir. Instruites par ma mère, qui, elle, avait eu le droit de braver tous les guichets, Mmes de Damas et de La Briche, mes cousines, Mmes de Vintimille et de Fezensac, Mmes de

Mornay (1) et d'Holbach, etc., vinrent visiter l'échappé de Grenelle, qui leur présenta l'échappé de Sinnamari : Saint-Charles se trouva bien payé des soins dont il m'avait comblé dès mon arrestation par l'amitié que plusieurs de ces dames lui portèrent et lui ont conservée jusqu'à leur dernier moment. Il y avait un véritable courage de la part de Mme de Damas à venir braver la République en allant visiter un émigré dans sa prison, elle dont le mari et les beaux-frères étaient toujours émigrés et sur la liste, elle qui déjà correspondait avec Louis XVIII, à qui M. de Damas était attaché, et qui sous les verrous du vicomte de Barras me donnait des nouvelles de la famille royale. Le péril était trop réel pour elle, et il s'augmentait encore du nom supposé que portait sa permission. La moindre indiscretion pouvait la perdre ; elle pouvait être reconnue et dénoncée par les *observateurs* que la police du Bureau central envoyait journellement dans les prisons, soit comme visiteurs, soit comme détenus temporaires avec un écrou de *faveur*. Ma mère et Mme de La Briche obtinrent de son amitié pour elle et pour moi le sacrifice de visites habituelles, et ce fut pour ne pas me compromettre qu'elle eut la générosité d'y consentir. Mais elle ne nous perdait pas de vue, et dans ses *Mémoires*, qui, il y a quelques années, me furent prêtés pour quelques heures, M. Lacretelle lui a consacré l'hommage d'une gratitude personnelle (2). Quant à moi, je lui écrivais pour la tenir au courant de ma vie, et je regrette amèrement aujourd'hui les délicieuses lettres dont elle charma ma captivité. Mais aussi, comme M. Lacretelle, je lui dus une recon-

(1) Augustine-Louise de Caulaincourt (1778-), sœur du duc de Vicence, mariée : 1^o à Christophe de Mornay, comte de Montchevreuil ; 2^o à Ange-Philippe-Honoré, comte d'Esterno.

(2) *Dix années d'épreuves*, p. 357.

naissance particulière pour un envoi de poudres de Janus, qui m'enlevèrent totalement une fièvre opiniâtre qui était de trop dans ma prison.

Mme de La Briche et ma mère s'étaient entendues pour alterner leurs visites. Elles avaient le courage l'une et l'autre de venir à pied, pendant l'hiver, de leur faubourg Saint-Honoré, pour passer deux heures dans la prison du faubourg Saint-Antoine. Quelquefois le hasard ou notre bonne étoile réunissait chez nous plusieurs de ces dames avec le frère de Saint-Charles, ou les miens (1), ou le spirituel Desfaucherets, vieil ami que me donnèrent les frères Lacretelle, ou Frénilly (2), mon camarade d'enfance, ou Picard, mon camarade de collège, ou Lemercier, mon compagnon de jeunesse, ou le petit Méjean (3), la fleur de l'esprit languedocien, ou le grand Hochet (4), le type des vrais amis. Certainement, ces jours-là, nous ne pouvions regretter sous le rapport de la conversation que bien peu de salons, et aucun sous celui de l'amitié et du bien-être de cœur et d'esprit, que ne pouvaient troubler ni les affaires que nous n'avions pas ni la captivité qu'il nous faisait oublier. Il résultait pour nous de ces visites deux avantages : d'abord du bonheur véritable, puis un peu de

(1) « Sa mère (de Norvins) était un modèle de grâces et de vertu. Ses frères, qui lui avaient sauvé la vie par leur vigilance, étaient d'un commerce fort aimable et fort intéressant. » (LACRETELLE, *Dix années d'épreuves*, p. 356.)

(2) Auguste-François Fauveau, baron de Frénilly (1768-1848), l'un des défenseurs des Tuileries au 10 août, fondateur du *Correspondant* en 1817, député de 1821 à 1827, pair de France de 1827 à 1830.

(3) Étienne, comte Méjean (1766-1846), secrétaire du club des Jacobins en 1793, secrétaire général de la préfecture de la Seine après Brumaire, puis ministre secrétaire d'État du royaume d'Italie; après la chute de Napoléon, il suivit le prince Eugène en Bavière.

(4) N. Hochet (1772-), emprisonné comme suspect pendant la Terreur, collaborateur du *Publiciste*, sous Napoléon secrétaire de diverses sections du Conseil d'État; en 1815, il remplaça Loaré comme secrétaire général du Conseil d'État, et prit sa retraite en 1839.

renommée. On nous trouvait si bien établis, si libres, si dégagés de chagrins, de récriminations, même d'espérances, qu'on venait nous voir aussi un peu par curiosité (1). Celle-ci s'accrut tout à coup quand on sut que Saint-Charles et moi nous faisons ensemble une tragédie en cinq mortels actes, sous le nom d'*Aristomène*, renouvelé de Marmontel, moins excusable que nous (2). Cette rapsodie de collègue, vrai labeur de prisonniers, fut lue depuis par moi au Théâtre-Français (3) et reçue à correction; puis finalement devenue ma propriété par le perfide désintéressement de mon complice, et consciencieusement retouchée, j'eus toutefois le bon goût de ne pas m'exposer aux chances de la représentation, et je la laissai dans le portefeuille, où elle est encore. Mais elle occupait dès lors suffisamment un public d'élite : nos amis, à qui nous lisions ce que nous avons écrit dans l'intervalle de leurs visites, disaient le soir dans le monde que non seulement pas un vers, mais pas même un hémistiche n'avait échappé à une collaboration simultanée, tant nous étions devenus homogènes. Desfaucherets, Picard et Lemer cier ne tarissaient pas de témoignages sur les miracles de notre connivence littéraire. Par là les matinées de la Force eurent une sorte de vogue, surtout quand, en compensation de nos informes essais tragiques, ils nous lisaient leurs œuvres avant de les publier ou de les livrer à la scène. Quant aux soirées, nous étions plus réservés, à

(1) « Nous étions vraiment devenus des prisonniers à la mode. » (LACRETELLE, *Dix années d'épreuves*, p. 360.)

(2) Lacre telle a raconté comment, en vrais classiques, les deux collaborateurs avaient substitué une fille d'Aristomène au vulgaire renard qui, d'après la légende, aurait révélé au héros messénien l'existence d'une issue par où il s'évada. (*Ibid.*, p. 361.)

(3) Mme de Rémusat fit d'actives démarches à cette occasion. (Lettre du 4 décembre 1805 : *Correspondance*, t. I, p. 386.)

moins qu'un pique-nique improvisé par nos amis ne prolongeât au delà de la clôture obligée et sous le bon plaisir du concierge les heures que nous appelions si justement nos heures de liberté, bien qu'elles fussent sonnées au cadran de la prison.

L'un de ces pique-niques, dont nous fournissions le pot-au-feu et nos amis le diner, augmenta une fois d'une entrée ma contribution personnelle. Saint-Charles m'ayant témoigné le désir d'avoir un oiseau dans sa chambre, sans me dire lequel, la nuit suivante, dès qu'il fut profondément endormi, j'accrochai au-dessus de sa tête une grande cage d'osier et je me couchai. Mais à peine l'aurore avait-elle de ses doigts de rose coloré les vitres et les barreaux de nos fenêtres, qu'il fut ainsi que moi brusquement réveillé par les cris d'un canard affamé, qui avertirent également nos deux jeunes compagnons et le bon concierge, mon complice indispensable. Comme la gaieté se communique même en prison, Saint-Charles partagea bientôt l'hilarité générale. Nos amis étant venus nous voir ce jour-là, l'anecdote du réveille-matin fut une bonne fortune pour eux et pour nous. Constitué rapporteur du méfait qui avait interrompu le repos de mon voisin, je conclus à l'amende pour moi et à la peine de mort pour l'oiseau. Mes conclusions adoptées, il en résulta pour le lendemain un pique-nique solennel qui réunit les juges et les coupables autour de la victime : apologue à l'usage de l'époque.

Nous avons trouvé parmi nos compagnons de la Dette un vieux cuisinier émigré qui, réduit, à son âge, à la pitance légumineuse de la prison, avait accepté avec empressement la proposition de faire notre petit ordinaire, sur lequel il se nourrissait pour tout salaire. Notre changement de domicile n'avait rien dérangé : le père Lettu,

c'était son nom, continuait son modeste service auprès de nous. Mais un jour de visite des citoyens administrateurs du Bureau central, l'un d'eux, nommé Salior (1), ex-libraire, étant venu nous demander, suivant le protocole, si nous n'avions pas quelque réclamation à faire, n'en avait reçu, selon notre usage, d'autre que celle de notre mise en liberté. Malheureusement, c'était l'heure de notre diner, et le père Lettu, peu révérencieux à l'endroit des autorités, entra, le bonnet de coton sur l'oreille, le couteau passé dans son tablier, et mit tranquillement notre couvert. « Qui êtes-vous, citoyen ? » lui dit Salior avec une morgue d'autant plus ridicule qu'avec son chapeau, où se dressaient trois plumes tricolores, il n'allait pas à la mèche du bonnet du père Lettu, qui était très petit. — « Je suis Lettu, répondit-il sans le regarder. — Et pourquoi êtes-vous en prison ? — C'est pour avoir fait là-bas ce que je fais ici (et il continuait de dresser notre table). — Ah ! ah ! vous êtes émigré ? — Je n'en sais rien : je suis parti, il y a six ans, avec M. le marquis. — Est-il rentré avec vous ? lui dit Salior, en fixant sur lui ses vilains petits yeux inquisiteurs. — Oh ! non (et il se mit à pleurer) : mon maître est mort là-bas. Sans ça, je ne serais pas ici depuis trois ans ! — Vous êtes donc au service des citoyens ? — Ma foi ! ces messieurs m'ont demandé, pour m'obliger, de faire leur petit fricot, et je fais ce que j'ai fait toute ma vie. — Je le vois, dit Salior en se rengorgeant. C'est contraire au bon ordre ; je vous défends de continuer. Il y a un traître pour la prison. Entendez-vous, citoyen concierge ? — Eh bien, en voilà d'une autre ! » murmura le père Lettu

(1) Est-ce Marie-François Salior (1740-), avocat en 1789, ultérieurement inspecteur à Saint-Cyr et au Prytanée français ? (Renseignement communiqué par M. A. Bégis.)

en s'en allant. Nous, nous gardâmes le silence, de peur que cet horrible petit tyran ne nous privât de notre logement et ne nous renvoyât dans l'intérieur. Salior sortit tout fier de son exploit. — « Est-ce qu'il est le frère ou l'ami du traître ? demandai-je au bon concierge. — Frère et ami », me répondit Ducatel par une allusion révolutionnaire.

J'ai nommé le petit Méjean : je dus encore son amitié aux frères Lacretelle, et bien que nous soyons à tout jamais séparés par la distance de Pau à Munich, qu'il habite, ou peut-être même par celle que l'on ne peut plus franchir que dans l'éternité, j'ai, en ce moment encore, la véritable jouissance de lui rester fidèle. On verra, après le 18 brumaire, quelle place il occupa dans ma vie, et la position que je dus à son affection. Dans ma première jeunesse, je ne l'avais connu que de vue, à l'époque où Mirabeau attachait à sa grande école politique les jeunes gens que l'instinct de son génie avait su distinguer. Le fait est qu'alors, et j'ai oublié d'en parler en racontant mes souvenirs des Tuileries, les trois jeunes hommes les mieux coiffés de Paris, Soubeiran (1), Maret (2) et Méjean, se promenaient régulièrement ensemble avant et après les séances de l'Assemblée, où les deux derniers (3) prenaient des notes pour Mirabeau, ainsi que Frochot (4),

(1) Deux frères de ce nom étaient grenadiers au bataillon de la garde nationale des Filles-Saint-Thomas; l'un d'eux devint aide de camp de La Fayette et passa en Belgique avec lui.

(2) Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano (1763-1839), publiciste, chargé de missions diplomatiques, secrétaire général des consuls, ministre secrétaire d'État sous l'Empire, ministre des relations extérieures de 1811 à 1813, pair de France en 1831, président du conseil pendant trois jours en 1834.

(3) Ils faisaient alors ménage commun. (ARNAULT, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. I, p. 208.)

(4) Nicolas-Thérèse-Benoit, comte Frochot (1761-1828), prévôt d'Arnay-le-Duc, membre de la Constituante, puis administrateur de la Côte-d'Or, préfet de la Seine et conseiller d'État, destitué après l'affaire Malet.

le futur premier préfet de la Seine. Quant à Frochot, il n'était pas à beaucoup près aussi remarquable que ses trois amis sous le rapport de la coiffure, et il partageait peu la solennité de leurs promenades. Mais eux, toujours le chapeau à la main et poudrés à frimas, ils trouvèrent le moyen de traverser toute la Révolution avec leur frisure, plus heureuse que celle dont M. de Robespierre dut faire au bonheur de la France le tardif sacrifice. Maret, dès lors, posait dans le *Logographe* la base de ce *Moniteur universel* dont il fut à la fois le créateur et le premier rédacteur. Il se préparait ainsi, sous les yeux de Mirabeau, à devenir pendant quinze ans, sous ceux de Napoléon, le ministre secrétaire d'Etat de l'Empire, recueillant jour par jour, depuis l'ouverture des séances législatives, par une rédaction et une mémoire infatigables, les discussions de ces lois qui devaient produire un jour l'immortel Code civil qui nous régit.

« Voici, Messieurs, ma récolte de ce matin », nous dit en entrant dans notre chambre le concierge Ducatel. C'étaient les clefs de toutes les portes de la prison, intérieures et extérieures, dont il venait de faire la saisie et de remplir un panier. Elles avaient été faites pendant la nuit par les voleurs serruriers du bâtiment neuf avec toutes les cuillères, les fourchettes et les plats d'étain dont se composait leur ménage. Il en fit l'essai devant nous aux serrures des guichets de la première cour et à celles de la porte d'entrée : rien n'y manquait. Peu de jours après, ayant fait changer ces dernières serrures, il reçut un billet anonyme qui lui donnait le détail et la description minutieuse de celles qui les avaient remplacées, et qui étaient qualifiées d'*anglaises* par le correspondant. Celui-ci lui resta inconnu, parce que dans le bâtiment neuf le métier de mouton était mortel. A ce sujet, il nous

conta qu'à une visite des inspecteurs des prisons, comme ils découvraient avec horreur un cadavre sans tête couché dans un lit, la chambrée répondit tranquillement qu'on l'avait amené ainsi !

Un autre jour, il régnait une grande joie au bâtiment neuf. Il y avait festin. Le traiteur si protégé par le citoyen Salior n'y pouvait suffire, et les paniers de bouteilles de vin et d'eau-de-vie se succédaient sans interruption. Le sujet de ces agapes infernales était bien *légitime*. Les faussaires de l'une des chambrées avaient trouvé le moyen de fabriquer des billets de la Caisse d'escompte, dont ils avaient le matin touché la valeur, c'est-à-dire une somme de sept mille francs. Leurs maitresses, à qui ces billets avaient été distribués en toute confiance, leur en avaient fidèlement rapporté le montant, et leur dévouement à toute épreuve, qui, avec raison, déconcerte les moralistes, se signalait au parloir enfumé autour du festin diabolique par des chansons et des tendresses dont la vertu des guichetiers se serait justement alarmée, s'ils n'avaient noyé leurs scrupules dans le vin des voleurs. Ceux-ci, au milieu de leurs joies, toujours fidèles à la *grande association*, n'oublièrent pas les *amis* de la Conciergerie et de Bicêtre, ni ceux qui *travaillaient* dans Paris : la probité de leurs concubines fut chargée de cette distribution, qui fut répartie avec la fidélité ordinaire... Les administrateurs du Bureau central trouvèrent le tout très plaisant : ceux du Trésor le prirent plus au sérieux ; il y avait du froid entre ces deux puissances. Ceux-ci dirent que ceux-là devaient mieux garder les voleurs. Le Bureau central répliquait que le Trésor devait mieux vérifier les billets de Caisse. Tout le monde avait raison, le Trésor, la police et le bâtiment neuf.

Je recevais souvent la visite d'un défenseur habituel

des voleurs : il se nommait l'avocat Guinier. Parfois, il venait avec sa femme, jeune et Anglaise, qu'il laissait chez moi avec son parapluie, pendant qu'il allait exploiter sa clientèle dans l'intérieur. Il ne tarissait pas sur la probité des voleurs à remplir tôt ou tard leurs engagements avec lui, qu'ils eussent ou non été condamnés. Dans ce dernier cas, disait-il, comme ils ne pouvaient pas *travailler*, ce n'était qu'une affaire de temps : jamais un échappé du bague ne rentrait dans la circulation sans lui avoir bientôt après apporté ou fait remettre le prix de sa défense inutile. « Enfin, nous dit-il à Lacretelle et à moi, un jour de foule aux Tuileries, ma femme à qui je donnais le bras s'aperçut, en rentrant chez elle, qu'on lui avait coupé les trois quarts d'une très belle dentelle qui garnissait son mantelet. Le lendemain, ayant reçu visite de l'un de mes clients, je lui contai l'aventure avec les reproches que méritait une telle déloyauté. « Donnez-moi, me dit-il, « le morceau qui reste de cette dentelle. » Je le lui donnai. Le jour suivant, il me rapporta une garniture neuve toute pareille, et la voici. — Vous savez alors, maître Guinier, combien il a dû la payer. — Oh! oui, à peu près, je m'en doute », me répondit-il.

Je continuais avec fruit mon cours de philosophie, sans cesse ravivé par les plus étonnants impromptus de la perversité humaine. J'en citerai deux seulement, dont l'un pourra donner à réfléchir aux moralistes et aux juriconsultes, l'autre à Satan lui-même.

On amena un homme d'une cinquantaine d'années, vêtu en bon fermier. Il avait acquis une propriété dans l'un des départements au delà de la Loire, dans celui de la Vienne, je crois. Comme il labourait son champ, un homme passant dans le chemin vicinal qui le bornait s'arrêta et le salua en l'appelant par son nom. Il n'y ré-

pondit pas et continua son labour. L'autre, alors, courut à lui, et lui prouvant par la complicité d'un vol aux environs de Paris qu'il le reconnaissait bien, le menaça de le dénoncer comme contumace, s'il ne lui donnait pas une somme qu'il fixa. « Je viens de faire mon temps à Toulon, ajouta-t-il, ce sera ton tour d'y aller si tu ne me donnes pas ce que je te demande. » — Le fermier, qui avait changé de nom et qui s'était marié et établi dans le pays, où il jouissait d'une excellente réputation, s'obstina à nier l'identité, se croyant invulnérable à la dénonciation d'un forçat libéré, et l'éconduisit rudement. Dénoncé toutefois par son ancien complice, il avait été arrêté et amené à la Force comme contumace d'un jugement qui les avait condamnés l'un et l'autre aux fers. Malgré les nombreux témoignages de sa nouvelle famille, de ses voisins et des autorités de son canton, qui s'accordaient à attester sa bonne conduite et sa probité, il fut condamné à aller expier au bagne les années de repentir que prouvait sa vie devenue irréprochable. J'allai voir cet homme au greffe, comme il allait partir pour sa fatale destination. « J'étais redevenu honnête, disait-il; je rendais ma femme heureuse; j'élevais bien mes enfants; je remerciais Dieu chaque jour de ce qu'il m'avait retiré de la mauvaise vie de ma jeunesse. Et c'est quand je suis devenu innocent que je suis puni comme criminel et que je deviens le bourreau de ma famille! » Ce malheureux versait des torrents de larmes. — Il résulta du jugement que la propriété qu'il avait acquise, étant le produit du vol, fut vendue au profit de qui de droit, et que la famille de cet homme, à tout jamais déshonorée, fut réduite à la mendicité. J'avoue qu'encore aujourd'hui, sous l'impression de cette scène, de ce jugement et surtout de la perversité gratuite du dénonciateur, je pense que jamais l'appui des circon-

stances atténuantes n'eût été plus justement invoqué. Mais alors elles n'étaient pas inventées, bien que la criminalité ne fût pas plus répandue qu'aujourd'hui. — Toutefois cet homme redevenu réellement honnête n'avait oublié qu'une chose : c'était la source de cette honnêteté, due à une fortune acquise par un crime.

Quand les cachots de la Conciergerie étaient pleins, on avait recours à ceux de la Force, qui en était la digne succursale. Par une disposition récente de la loi, la peine de mort était appliquée à tout vol avec effraction commis par trois complices et au-dessus. Trois condamnés, un homme fait d'une quarantaine d'années et deux jeunes gens de dix-huit à dix-neuf ans, attendaient leur exécution. La veille du jour fatal, leur cachot s'étant ouvert plusieurs fois au traiteur et au marchand de vin, il était résulté de ces visites un long festin, qu'animait une turbulente gaieté. Le concierge, que j'avais mis souvent dans les intérêts de mes observations, me proposa de venir écouter à la porte du cachot, et j'entendis chanter en chœur à toute voix le couplet qui était bien de circonstance :

Nous n'avons qu'un temps à vivre :
Amis, passons-le gaiement!

.

« Hélas, dis-je à Ducatel, la nuit de ces misérables sera affreuse sans doute, et Dieu sait quel en sera le réveil ! » Je me trompais. Le lendemain matin avant le jour, le guichetier ayant été, selon l'usage à l'égard des condamnés, faire la visite des cachots avec sa lanterne et son chien, dès qu'il eut ouvert celui qui renfermait ces trois malfaiteurs, il jeta tout à coup un cri d'alarme qui réunit à l'instant autour de lui tous les veilleurs de la

prison. Sa tête s'était heurtée contre les pieds de deux pendus, qu'à l'aide de sa lanterne il reconnut pour être les deux jeunes gens. Il cherchait son troisième hôte, celui qu'il appelait le *professeur*, quand ce misérable, contrefaisant le miaulement du chat, lui découvrit sa retraite sous le lit de camp. « Je l'ai échappé belle, dit-il en riant. Ils voulaient que je me pendisse comme eux : mais j'avais exprès mal enfoncé le clou dans le plafond et me voilà. Eux, ils ne se sont pas manqués ! A présent, nous ne sommes plus qu'un au lieu de trois, et j'en appelle. Il faut faire venir mon défenseur. » Pendant qu'il résumait ainsi sa position devant l'état-major de la prison, le juge de paix, le commissaire de police, etc., le chirurgien des prisons faisait silencieusement une toute autre enquête, et il constatait que c'était le *professeur* qui avait déterminé la complète strangulation de ses complices en les tirant par les pieds ; ce qui lui avait été inspiré par l'espoir insensé qu'il avait attaché à la règle : *Qui de trois ôte deux reste un*. Cependant, comme il promettait d'importantes révélations, le tribunal ordonna un sursis à son exécution. En attendant le succès que, malgré son nouveau crime, il avait la stupidité d'attacher à ces révélations, il raconta avec complaisance les détails du festin et les circonstances du double suicide. « Ces drôles-là, dit-il au concierge, qui vint me répéter tout le récit, se montèrent dès le matin à se tuer pour ne pas périr de la main du bourreau. Ils avaient déjà du vin dans la tête. Ils étaient jeunes et forts, et pour éviter d'être tué par eux, je dus consentir à me pendre aussi. En conséquence, nous demandâmes force cochonaille et nous graissâmes avec, après les avoir tordues en corde, les lanières que nous fîmes de la toile de nos paillasses. Puis nous arrachâmes trois clous du lit de camp et

nous les enfonçâmes, chacun le sien, dans le plafond. Après nous être embrassés et nous être passé la corde autour du cou, debout tous les trois sur le lit de camp, au moment de nous élancer à la fois, le petit André s'écria : « Arrêtez, mes amis ! je ne veux pas que ce bracelet des « cheveux de ma maîtresse tombe entre les mains d'un « vil guichetier. » Et à l'instant, sautant en bas, il remplit un verre, déchira le bracelet avec ses dents, le jeta dans le vin et l'avalâ ; puis remontant, il se repassa la corde autour du cou, donna le signal, et ils s'élancèrent. — Oui, lui répondit le concierge : mais tu ne dis pas tout. Après cela tu les tiras par les pieds, et tu restas seul. — Farceur ! lui dit l'assassin. » Peu de jours après il fut guillotiné.

Tels étaient nos passe-temps, qui se succédaient avec une singulière variété. Une fois entre autres, il s'agissait de MM. X..., condamnés aux galères pour avoir fabriqué un quaterne de huit cent mille francs à la loterie d'Angers, dont ils étaient, l'un directeur et l'autre contrôleur, je crois : le directeur se nommait Comant, ou à peu près. Je les vis passer pour se rendre au greffe, d'où, après l'horrible toilette, ils allaient être expédiés pour Brest. La figure du directeur me frappa au point de ne jamais l'oublier : car je devais le revoir et le reconnaître à trois époques de ma vie, qui trouveront place dans ce mémorial (1). Comant était d'une taille ordinaire, très robuste ; ses traits fortement accentués, ses grands yeux d'un noir brûlant, ses sourcils épais, son grand nez, son énorme bouche, son teint basané, quelque chose de sauvage, de flibustier répandu sur toute sa personne, fixèrent telle-

(1) Comme on le verra, notre manuscrit ne raconte que la première de ces trois rencontres ; la seconde eut lieu à Rome, dans les dernières années de l'Empire, et la troisième à Paris, sous la Restauration.

ment mon attention, que malgré moi l'étrangeté de sa physionomie, saisie seulement à son passage dans la cour du greffe, resta gravée dans ma mémoire.

Bientôt nous fûmes distraits de la vie commune et de ses détails courants, vols, faux, assassinats, galères, exécutions, par une véritable épopée, dont le sujet passablement héroïque était l'évasion combinée des Titans du bâtiment neuf par le théâtre Beaumarchais. Sans doute, c'était bien un autre sujet à traiter que le classique Aristomène, qui avait dû son évasion à la queue d'un renard ; mais, je l'avoue à ma honte, je n'en eus pas même l'idée. Cette vigoureuse entreprise, conçue et mise à exécution par soixante ou quatre-vingts bandits jeunes, robustes et déterminés, échoua tout à coup devant la démarche insouciant de l'enfant.

N'importe de quel bras Dieu daigne se servir.

La petite fille du concierge, allant jouer dans le couloir étroit qui sépare le bâtiment neuf du théâtre Beaumarchais, le trouva occupé par des hommes armés de barres de fer, avec lesquelles ils avaient déjà déraciné deux pierres au niveau du sol. Au moment où la curiosité naturelle de l'enfant la poussait à s'approcher, aperçue et menacée par l'un d'eux, la peur lui donna des ailes : elle s'enfuit en jetant les hauts cris, donna l'alarme, et l'on put arriver à temps. Car l'enlèvement d'une troisième pierre donnait passage aux conjurés, et je m'en assurai de mes propres yeux. C'était assurément une bonne fortune pour l'enfant d'un concierge, et surtout pour son père. Toutefois cette évasion si bien ourdie était à deux étages. Car si au ras de terre les prisonniers n'avaient eu contre leur délivrance que l'épaisseur d'une pierre déjà ébranlée, à cinquante ou soixante pieds au-dessus il ne s'en était fallu que de

la longueur de quatre à cinq pouces. La sape n'avait été tentée que parce que le pont destiné à établir le passage des combles de la prison à ceux du théâtre s'était trouvé trop court; on le voyait tristement suspendu avec ses agrès à une fenêtre du dernier étage, faute d'avoir pu s'abattre et s'appuyer sur la muraille du salut. Ce pont était un fragment du vaste lit de camp d'une chambrée, qu'un travail de plusieurs nuits avait silencieusement détaché; à force de bras il avait été transporté et placé debout devant une fenêtre, destinée à devenir une porte, dont tous les barreaux, sauf les inférieurs, où le pont volant avait été amarré, étaient sciés ou descellés, afin de livrer passage à la garnison.

Cependant celle-ci, aussitôt après l'incident de la petite fille, était rentrée dans la place. Maitresse de toutes les clefs par la séquestration des guichetiers, saisis dans leurs lits et enfermés dans les latrines, elle se proclama en état de siège, acheva tranquillement l'enlèvement des barres de fer à toutes les fenêtres, sauf celles du rez-de-chaussée, s'en arma et, après avoir réuni en magasin toutes les provisions de bouche qui lui restaient ainsi qu'aux guichetiers, elle se plaça militairement sous les ordres de celui qui avait conçu et dirigé l'entreprise. On l'entendait répondre par les quolibets les plus outrageants de l'argot aux sommations que le citoyen Salior et ses collègues emplumés, soutenus d'un fort détachement de soldats la baïonnette au bout du fusil, ne cessèrent de renouveler pendant deux heures aux brigands. La clôture des guichets et des fenêtres du rez-de-chaussée les garantissant suffisamment contre toute surprise, c'était du premier étage que leur chef rejetait fièrement les allocutions des citoyens administrateurs et défiait les soldats. « Il vous faudrait du canon pour enfoncer nos portes, leur disait-il, mais la

ruelle est trop étroite pour le brutal, et quand les portes seraient forcées, vous trouveriez la guerre sur toutes les marches et à tous les étages. Vous repasserez un autre jour. » Après cette harangue, il leur tourna le dos et disparut avec sa horde des fenêtres de l'ouest pour se montrer à celles du levant, qui donnaient sur notre jeu de balle : je les vis passer en revue par leur général, qui les félicitait d'être si bien armés. N'ayant plus à qui parler, les administrateurs et les soldats se retirèrent, sauf un poste de surveillance qui bivouaqua toute la nuit dans le chemin de ronde.

Le lendemain, comme on avait espéré les réduire par la famine, l'administration en grand costume et la troupe, plus forte, se représentèrent et furent également accueillies par les apostrophes les plus sanglantes. Ils avaient mis dehors leurs gardiens, ne voulant pas nourrir des bouches inutiles. Ma position de détenu semblable à la leur faisait taire ma conscience et m'intéressait à ces prisonniers, qui avaient pris pour cri de guerre la devise de la République : *Vivre libre ou mourir!* — Cependant le soir on parla de capitulation. On craignit de porter au dernier degré d'exaspération tant d'hommes plus ou moins destinés à l'échafaud, qui le savaient bien, et pour qui la mort à recevoir, quand ils pourraient aussi la donner, était une bonne fortune. On eut peur également, et avec raison, que les autres divisions de la prison, où l'innocence n'avait que de rares représentants, ne fissent cause commune avec les frères du bâtiment neuf. De sorte que la nuit ayant été accordée de part et d'autre pour porter conseil, le troisième jour, après l'échange des articles d'une vraie capitulation, dictée ou reçue par les insurgés avec une insolence sans pareille, la transaction du transfert à la Conciergerie du général et de six des principaux acteurs

de ce drame fut adoptée et exécutée avec une singulière solennité. Ils avaient exigé et on leur avait accordé trois conditions préalables. D'abord ils pourraient faire informer de suite celles qu'ils appelaient leurs femmes de leur changement de domicile. Ensuite elles devaient leur apporter leurs plus beaux habits, afin de quitter la Force et de paraître à la Conciergerie en costume décent. Enfin, et cette condition était la plus difficile à obtenir, ils feraient à pied leur translation triomphale. Quant aux menottes, complément obligé de la toilette de tout transféré, il n'en fut point question, pas même pour mémoire : cela allait tout seul.

J'eus naturellement le plaisir de voir passer ces *sept chefs impitoyables* dans la cour du greffe, comme des assiégés sortant avec les honneurs de la guerre. On m'assura que leurs adieux avec leurs camarades avaient été sans faiblesse. Ils étaient tous en grande tenue : le général était un beau garçon d'une trentaine d'années, fort bien tourné et affectant des airs de Spartacus. Entré au greffe, où les bons gendarmes prirent la liberté d'enchaîner par des *manchettes* celle de ses gestes, je le perdis de vue un moment avec ses compagnons. Alors je courus à mes fenêtres sur la rue. Celle-ci eût été complètement envahie par la foule la plus populacière du faubourg, à qui le projet d'enlever les héros du bâtiment neuf pouvait sans trop d'injustice être attribué, si dès le matin une double haie de soldats, soutenus d'un fort détachement de mes hussards de la commission militaire, n'eût occupé cette petite rue dans sa longueur depuis le guichet de la prison jusqu'à la grande rue du faubourg. L'article trois, relatif au transport pédestre des capitulés, avait donné à penser à la police avec d'autant plus de raison que malgré les agents et la troupe, un groupe de jolies créatures, de la

famille de celles qui figurent dans la Tentation de saint Antoine, s'était, sous la protection de la populace, emparé de l'angle étroit que forme la porte de la Force avec la maison voisine. Ces femmes, d'une élégance et d'un entrain très pittoresques, aussitôt que la porte s'ouvrit, échangèrent avec les prisonniers des paroles symboliques et des regards dont l'expression réciproque excita les applaudissements de la foule. Le peuple fit place à ces nymphes de la geôle pour les laisser dépasser le cortège, jalouses qu'elles étaient de se trouver aux portes de la nouvelle demeure où la délivrance de leurs *hommes* serait pour elles l'objet de nouveaux efforts. Et comme le crime, j'ignore par quelle fatalité, est doué d'un génie plus inspirateur et plus puissant que la vertu, peu de mois après, ce qui restait à la justice de ces sept malfaiteurs perça les voûtes du cachot et se sauva par la grande salle du Palais. Ce jour-là il y eut grande réjouissance au bâtiment neuf... et moi, je l'avoue, j'admire ces criminels. — « Vous êtes des honnêtes gens, vous autres, me dit un jour en passant un voleur qui allait à l'eau ; vous êtes ici pour longtemps, et je vous y trouverai encore quand j'y reviendrai. » Il eut raison.

Peu de jours après le grand drame du bâtiment neuf, nous eûmes la petite pièce. Vis-à-vis l'une de nos fenêtres, qui donnait sur la cour du greffe, il y avait un bâtiment dont le rez-de-chaussée n'était percé que par le guichet et l'unique étage par deux mansardes, soigneusement grillées, éclairant deux chambres de force réservées aux détenus les plus rusés et recommandés par la police. Un matin je fus attiré à ma fenêtre par les sons mélodieux d'une flûte très exercée, et je vis à l'une des mansardes un jeune homme élégant, de ceux qu'on appelait alors muscadins, qui me remercia de mes applaudissements en

faisant sur son instrument de véritables tours de force. A la distinction de sa tenue, de ses manières et de son talent, je me persuadai qu'il était émigré et je m'apitoyai sur son sort. Mes compagnons regardèrent aussi comme une bonne fortune le voisinage de cette muse inconnue qui venait nous charmer, et nous en étions là, quand je demandai au concierge quel était ce beau joueur de flûte. — « C'est le plus habile filou de Paris », me répondit-il négligemment, et nous restâmes profondément désenchantés. Mais cependant, comme sa supériorité comme voleur ne faisait aucun tort à sa supériorité de virtuose, nous primes notre parti de jouir de ses mélodies, qu'il n'interrompait guère que pour ses repas et son sommeil. Un soir même il les prolongea beaucoup plus tard que de coutume, et à la clarté de quelques étoiles, je savourai les accents mélancoliques d'une délicieuse romance. C'était son chant d'adieu : le lendemain matin l'oiseau s'était envolé par le plafond de la mansarde. Rappelé à ma fenêtre par les cris des guichetiers, je vis avec un étonnement incroyable s'étendre depuis le toit de la mansarde jusqu'à la cime de celui du greffe, qui pointait en ligne perpendiculaire vers une lucarne ouverte du théâtre Beaumarchais, une suite non interrompue de lambeaux de linge et de couvertures destinés à assurer les pas du fugitif sur cette pente rapide. Ce fut ainsi que l'on connut le chemin qu'il avait osé prendre pour rentrer dans la circulation. On n'avait trouvé dans sa chambre que le bois de son lit, sur lequel sa chaise était debout, et au-dessus un trou qu'il avait on ne sut avec quoi, tant on l'avait bien fouillé, pratiqué largement dans le plafond, et au delà un autre dans la toiture. Le soir même de cette prodigieuse évasion, il fut reconnu au théâtre des Italiens par un mouchard, à qui son arrestation avait été inconnue : mais il crut devoir

dérouter cette reconnaissance en allant jouer de la flûte dans les départements. Sa spécialité était le théâtre, où il trouvait toujours quelque figurante disposée à lui tenir ouverte une lucarne pour les moments difficiles.

Pour en finir avec les voleurs, dont la puissante organisation ne saurait trop être remarquée, je dirai qu'il y eut un jour un vrai festival au bâtiment neuf en réjouissance de l'évasion du bague de Toulon d'un fameux chef de bande, dont l'absence avait rendu la sécurité aux grands chemins. L'avis en fut donné à la Force vingt-quatre heures avant qu'il parvint à la police par les rapports de la gendarmerie. Comme Paris était de tout temps le siège central de la *haute pègre*, toutes les nouveautés qui la concernaient y étaient toujours dirigées. Les colporteurs, les mendiants, les aubergistes, et à leur insu les courriers et les diligences servaient à la communication de ces renseignements. De plus, certains signes convenus, comme une brique, un bâton, placés par un passant à tel ou tel endroit d'un chemin ou d'un village, véritables hiéroglyphes de l'argot, instruisaient les malfaiteurs en tournée de ce qu'il leur importait de connaître et de faire savoir à leurs amis des villes et des campagnes.

Quant aux moyens que les prisonniers et leurs visiteurs, surtout leurs visiteuses, employaient pour dérober les instruments de délivrance aux fouilles les plus rigoureuses des préposés des deux sexes, il n'y en eut peut-être pas de plus ingénieux que celui que, malgré mon incrédulité, je fus obligé de reconnaître de mes propres yeux. Un jour que le hasard m'avait conduit au greffe, j'y fus témoin de la confiscation d'une marmite de terre pleine de viande, qu'une femme apportait à un prisonnier. Le contenu fut transvasé, la marmite brisée par le gardien, qui dans la partie inférieure et dans le couvercle

trouva plusieurs limes, que le potier avait fait cuire avec son vase. Les boulangers rendaient aussi les mêmes services, ce qui obligeait à couper les pains. Malgré toutes les précautions, souvent de la plus dégoûtante inquisition, il était impossible de tout deviner et de tout découvrir. — Quand les dames de notre connaissance venaient nous voir, les fouilleuses ne manquaient jamais de tâter leurs poches, afin qu'il en sortit une honnête rétribution qui les empêchât de faire leur service en conscience. Nos excellentes amies, au lieu d'être découragées par là de leurs fréquentes visites, s'étaient à leur manière stylées aux habitudes du premier guichet, qu'elles ne franchissaient plus sans avoir à la main un argument contre la curiosité de ces vilaines femmes.

Il y avait déjà quelques mois que ma correspondance de la campagne avait cessé avec mon père : elle avait été remplacée par celle de la prison. Ma mère seule avait pu lui révéler ce mensonge officieux : pour que le coup fût moins rude à sa vieillesse, à sa santé chancelante et à sa tendresse pour moi, elle avait dû se rendre à Brienne, d'où elle m'annonçait leur départ commun pour Paris. Enfin j'allais revoir mon bon père ! Par une horrible fatalité dont l'impression n'est pas encore morte en moi depuis quarante-sept ans, la première fois qu'il me visita dans ma prison devait être aussi la dernière : c'était un adieu éternel qu'il vint donner et recevoir ! Mon père avait alors deux ans de moins que je n'ai aujourd'hui : il avait soixante-quatorze ans, mais une âme plus jeune, par conséquent plus faible que sa vieillesse. Car il n'avait pas d'autre infirmité que l'excessive sensibilité qui, successivement éprouvée par les maux publics et privés, avait à la fin détruit en lui la force vitale, en lui rendant trop personnelles les douleurs des autres, et à plus forte raison

celles qui lui tenaient de plus près. Il était né optimiste : la Révolution avait brisé son culte, et il ne lui en était resté que d'inconsolables regrets. Le séjour de Brienne, frappé de l'absence éternelle de celui qui le lui avait rendu si cher pendant quarante ans, entretenait en lui, à son insu peut-être, cette profonde mélancolie qui minait ses jours. Cependant son âme avait conservé une faculté bien élevée, qui ne devait pas l'abandonner même à son lit de mort : « Mon cher enfant, me dit-il, je n'ai pas à me plaindre de la Providence. J'ai été heureux pendant cinquante ans : c'est bien plus que l'homme ne doit espérer et attendre de son créateur. Mais toi, mais tes frères, si jeunes... Quel avenir vous est réservé? » Après ces mots le deuil de son âme s'était brisé en sanglots ; ma mère, mes frères et moi nous ne pouvions le calmer : comme Rachel, il pleurait et ne voulait pas être consolé. Il eut même, après cette explosion de douleur, un mouvement d'éloquence et comme d'inspiration prophétique, où il fut entraîné, contrairement à sa première nature, à nous prédire d'innombrables infortunes. La destinée devait enregistrer cette espèce d'oracle, que la situation rendait plus solennel, et l'avenir devait se charger de l'accomplir en grande partie.

Saint-Charles, à qui rien de la plus délicate convenance de l'amitié ne pouvait échapper, s'était éclipsé à l'arrivée de mon père. Il avait senti qu'il n'y avait pas de place, même pour lui, à cette entrevue qui après tant de chagrins et de dangers réunissait pour la première fois ma famille et moi. Quand après une ou deux heures d'absence il reparut, il nous retrouva tous encore sous l'empire d'une vive émotion. Je fus assez heureux pour que l'expression de la reconnaissance de mon père vint compléter celle que tous les miens et moi nous lui conservions

pour les premiers soins dont, au Bureau central, il avait accueilli ma funeste position.

Le coup fatal était porté. Ces dernières émotions et surtout la douleur de m'avoir vu en prison avaient tué mon père; je ne devais plus le revoir. Il tomba malade. Je sus tout mon malheur en apprenant son danger. Je sollicitai la faveur d'aller recevoir sa bénédiction sous l'escorte des sbires de la police, mais ce fut en vain. Cette demande parut tellement absurde que je n'eus pas même l'honneur d'un refus. On ne fit aucune réponse aux supplications du prisonnier demandant à aller embrasser son père pour la dernière fois! Cette demande, de la part du plus grand criminel, n'eût pas été plus mal accueillie, et je me rappelais qu'autour de moi des condamnés avaient pu recevoir les adieux de leurs parents, qui les suivaient encore jusqu'à l'échafaud.

Le lendemain des funérailles, que ma douleur solitaire célébra dans sa prison, mon frère Auguste vint me voir et me rendit compte des derniers moments de mon père. Le matin même, notre bien-aimée cousine, Mme de Damas, était arrivée avec un prêtre insermenté, suppléant ainsi par sa tendre amitié au complet abattement où ma mère était plongée. Auguste avait introduit ce prêtre, dont quelques paroles d'une piété affectueuse allèrent au cœur de mon père : « Monsieur l'abbé, lui répondit-il, Dieu sait que je n'ai rien à me reprocher envers ma femme, mes enfants, ma famille, mes amis et les pauvres; je crois avoir rempli tous mes devoirs sur la terre. Je le remercie du bonheur qu'il m'avait accordé; je recommande à sa miséricorde tout ce que je laisse après moi... » Un sanglot tout paternel l'interrompit : puis, reprenant courage, il ajouta (et ce furent ses dernières paroles en présence de mon frère) : « Quant à moi, je me confie à la Provi-

dence. » Sur un signe du prêtre, mon frère sortit de la chambre. Peu de moments après, le prêtre sortit aussi, frappé au plus haut degré, dit-il à Mme de Damas, de la profonde sécurité de conscience et de la confiance absolue en la miséricorde divine où il avait laissé mon père. La religion avait donc été satisfaite, ainsi que la société à laquelle nous appartenions et qui s'était conservée avec le courage d'une caste proscrite, malgré la persécution et à cause d'elle. C'est aussi sous ce rapport que j'aime à reconnaître le service que Mme de Damas rendit à ma famille. Elle connaissait depuis longtemps le peu de penchant de mon père pour le clergé, qu'il avait vu de trop près dans sa vie, disait-il, et à qui il n'avait jamais pardonné son refus, en 1788, de payer le misérable déficit de cinquante millions accusé par M. Necker et qui devint non la cause, mais le prétexte de la Révolution. — Ma mère et mes deux frères étant rentrés chez mon père avec Mme de Damas, il donna ses derniers moments à ses deux fils absents, mon frère Villemoyenne et moi, et en regardant ma mère et mes deux frères, il ferma les yeux et s'éteignit dans sa tendresse de père et d'époux.

L'avocat Réal était devenu mon ami : il l'avait voulu ainsi par le constant intérêt que, depuis ma traduction à la commission militaire, contre laquelle il avait vigoureusement protesté, il ne cessa de témoigner à ma famille et à moi. On avait, nous disait-il, profité de son absence momentanée pour assassiner son client; j'avais failli être victime d'une vengeance révolutionnaire, dont un scélérat, qu'il nommait tout haut, avait voulu frapper mon défenseur; il en avait la preuve, il le lui avait dit à lui-même... Telle était la nature de nos épanchements en prison. Je regrette d'avoir oublié le nom de ce misérable: mais comme j'aurai encore à en parler plus tard, je le

désignerai sous le pseudonyme de Lambert; c'était un ancien limonadier. Je sais seulement qu'il exerçait alors des fonctions qui, sauf la mort à laquelle Mme de Staël m'avait soustrait, lui continuaient encore sur ma destinée une puissante influence. « Soyez tranquille, me dit Réal, je le surveille et il sait que j'ai en réserve de quoi le perdre. » Et comme je lui demandais avec une véritable effusion de cœur à quel titre ma famille pendant la Terreur, et moi depuis mon retour, nous avions pu lui inspirer tant de dévouement, voici ce qu'il me répondit : « J'étais un petit garçon de sept à huit ans, que j'aimais déjà monsieur votre père. Le mien était garde chez M. de X..., ami du vôtre, qui venait sans cesse chasser dans sa terre de X..., près de Poissy. Moi, à la tête des petits paysans, je rabattais le gibier : cela se nommait être *guenard*. Jamais après la chasse, quand monsieur votre père donnait un louis d'or au mien, il ne manqua de me donner un gros écu de six livres. Comme c'était le plus grand plaisir de ma vie, et qu'il se répétait souvent, je ne l'ai jamais oublié. Voici à présent pour vous. — Comment! pour moi? — Hé oui, sans doute. Mon maître, m'ayant pris en amitié, me fit donner de l'éducation, me plaça chez un procureur au sortir de mes études, et finalement m'acheta une charge de procureur au Châtelet, où je vous vis débiter brillamment en 1789. Je vous eus alors des obligations que vous avez sans doute oubliées. De sorte que, quand nous devinmes tous révolutionnaires et que monsieur votre père fut conduit à la Bourbe avec les receveurs généraux, je me dévouai tout naturellement à le servir ainsi que madame votre mère, et par conséquent vous voyez que vous me reveniez de droit dès que vous fûtes arrêté. Encore une fois, soyez tranquille : je veille sur vous, et du moment où il y aura jour pour votre

liberté, je le saurai et j'agirai. A présent il n'y a rien à faire : mais je puis monter en grade et avoir voix au chapitre... Adieu! A revoir! Je cours au Palais, où je dois plaider... Patience et courage! » — « Si je n'aime pas cet homme-là toute ma vie, dis-je à Saint-Charles, je serai bien malheureux. » Certainement je me suis tenu parole, et à Réal aussi pendant toute la sienne, et ma mémoire continue mon engagement.

Des prisonniers de deux espèces bien différentes, et toutes nouvelles pour moi depuis mon séjour à la Force, vinrent en même temps, par un rapprochement bizarre, jeter une singulière variété dans notre population. Il était impossible à la justice directoriale de réunir sous le même toit des ennemis plus acharnés. Les uns étaient des hommes de la Compagnie du Soleil ou de Jésus, si fameuse à Lyon en 1795 par le massacre de quatre-vingts prisonniers terroristes, et qui depuis continuaient sur les Jacobins qu'ils rencontraient un peu attardés ce qu'ils appelaient la guerre sacrée, en les noyant dans le Rhône. Les autres étaient des fanatiques de la liberté, phalanstériens précoces et implacables dont, en 1820, j'ai retracé dans mon *Tableau de la Révolution française* (p. 110) la physionomie et l'étrange nature.

Ils étaient deux de la première catégorie et trois de la seconde. En ma qualité d'émigré, j'avais titre auprès des compagnons de Jésus, et en celle de victime du Directoire, auprès des enfants de Brutus. La grande et belle tournure du Lyonnais Perussel (1), espèce d'Hercule-Apollon de cinq pieds huit pouces, jeune, blond, superbe, avait bientôt attiré mon regard, non moins que l'élégance singulière de son costume, qui consistait en une espèce de dolman

(1) François Perussel (1744-), chef de la Compagnie de Jésus.

bleu de ciel et un pantalon de tricot de soie blanche, collant et dessinant merveilleusement ses formes athlétiques. Sa tête, où de grosses tresses se perdaient dans un énorme catogan, était coiffée d'une sorte de béret qui complétait son costume théâtral. La Terreur républicaine était moins bien représentée que la Terreur royaliste dans la personne du tanneur Metge (1), dont le pauvre vêtement et la non moins pauvre figure annonçaient assez la décadence de son parti et surtout la sienne. Mais sous ces ruines brûlait, comme une lampe dans une catacombe, un cœur ardent de fanatisme, qu'il décorait des noms de patriotisme et de philanthropie. Il appelait la mort sur les ennemis de la liberté, dût-il être aussi frappé du même coup. Metge était destiné à périr pour sa cause et avec elle : rien ne pouvait déranger la ligne droite qu'il s'était tracée; il avait le fatalisme et la persévérance quand même de son opinion. Quant à ses vertus d'homme, les voici. Il avait adopté et recueilli dans sa misérable chambre les deux enfants d'un ami mort sur l'échafaud, et il s'était constitué le défenseur gratuit de tous les proscrits de son parti. Il avait renoncé à son état de garçon tanneur, qui lui donnait du pain, pour servir contre tous et contre lui-même la cause du peuple. Il portait sans orgueil les haillons de son apostolat, et sans bassesse il allait de porte en porte vendre pour quelques sous la brochure révolutionnaire ou philosophique qu'il avait composée la nuit pour faire vivre ses enfants adoptifs. Dans son système de la fraternité du genre humain et de l'égalité des biens et des conditions, il trouvait tout simple de demander pour lui ce qu'il pratiquait pour les autres, de sorte qu'en prison il ne manqua jamais de rien pour lui ni pour

(1) Bernard Metge (-1800); il avait été, en l'an III, administrateur du département du Mont-Terrible (Porrentruy).

ses enfants, dont un voisin aussi pauvre que lui s'était chargé.

Je me plaisais à mettre en rapport le paladin de la *justice du Roi*, qu'il avait *laissée passer* tant de fois sous le pont des Brotteaux, et le Diogène de la justice du peuple. Ce n'était pas sans un intérêt assez piquant que je les voyais se promener ensemble, eux qui hors de la prison se seraient égorvés de si bonne foi. Je vis la même chose depuis dans un autre *lieu d'asile*, au palais de la Bourse en 1815, où la République, l'Empire et la Restauration, à couteaux tirés dans la rue, cotaient fraternellement ensemble l'agiotage de la rente. Tant l'influence de la localité est puissante sur les esprits les plus superbes ! Un guichetier et un agent de change suffiront toujours pour les pacifier.

Metge, en caractère élevé et qu'aucune éducation n'avait altéré, m'avait secrètement tenu compte de mon franc-parler avec lui, dont le faible était de se croire une puissance populaire. Il me dit un jour : « Citoyen Norvins, nous allons, mes amis et moi, être libres ces jours-ci : mais nous viendrons vous voir et nous ne vous perdrons pas de vue. » Il était bon d'avoir des amis partout, surtout avec la certitude que j'avais que Metge était un complot incarné et que tôt ou tard il ferait encore parler de lui. Je confiai cette conquête à Réal, qui, ayant défendu les babouvistes et le royaliste Tort de la Sonde (1), s'était si

(1) Barthélemy Tort, dit de la Sonde (1738-1818), d'abord musicien au théâtre de Montauban, puis secrétaire du comte de Guines, ambassadeur à Londres, fut mis à la Bastille pour divulgation de correspondances confidentielles. Réfugié en Belgique, il y servit d'agent secret à Dumouriez, qui lui fit obtenir des fournitures militaires; le règlement de ces marchés donna lieu à d'interminables débats, au cours desquels Tort fut emprisonné à plusieurs reprises comme conspirateur royaliste. Les partisans de Naundorff ont prétendu que Tort de la Sonde avait activement coopéré à l'évasion de Louis XVII. (*Renseignements communiqués par M. A. Bégis.*)

hautement placé dans toutes les opinions par le courage avec lequel il n'avait cessé, dès les temps les plus orageux, de prêter son ministère à toutes les infortunes. « D'abord, me dit-il, il n'y a pas d'ami à dédaigner en temps de révolution. Ensuite, je connais Metge : c'est un vrai Spartiate, et il vous sera fidèle. Qui sait ce qui peut arriver? Le Directoire ne tient à rien, et Metge pourra nous être utile. Je le voyais souvent aux tribunaux, où il passait sa vie à défendre lui et les Jacobins. »

En effet, Metge m'avait déjà été utile. Il avait été visité à la Force par le citoyen Gâteau (1), alors directeur des vivres à l'armée d'Helvétie. Gâteau m'avait tout d'abord pris en intérêt, étant lié avec Réal, qui lui avait raconté mon épopée. Aussitôt la libération de Metge, il avait demandé une permission spéciale pour venir me voir; et un jour que nous étions dans ma chambre en tête à tête : « J'ai trouvé, me dit-il, un moyen de vous faire sortir d'ici, si Lambert (ce pseudonyme dont j'ai parlé) consent à mettre à exécution la proposition que je vais vous faire. Je suis à la tête des vivres de l'armée d'Helvétie, où vous avez tant d'amis et de parents. Je vous donnerai une commission d'inspecteur : vous aurez tant d'appointements; vous vivrez avec moi, et nous partirons ensemble la semaine prochaine. » Je lui sautai au cou, et il me quitta pour s'entendre avec Réal et aller ensuite chez le farouche Lambert, qui, assurait-il, ne pouvait rien lui refuser. Je ne dormis pas de l'espoir de revoir ce beau pays où j'avais goûté pendant quatre ans une si douce hospitalité : je retrouverais mon oncle de Garville; je

(1) Pierre-Germain Gâteau (1758-1814), compatriote et ami de Saint-Just, l'avait accompagné aux armées comme administrateur des subsistances; il avait été arrêté le 11 thermidor an II et était demeuré plus d'un an en prison comme terroriste.



pardonnais mon arrestation à sa fille, etc., etc. Enfin je rêvai délicieusement à la Suisse et j'attendis la visite de Gâteau avec une indicible impatience.

Gâteau m'avait vivement intéressé par sa conversation; c'est à lui que j'ai dû de véritables notions sur les choses et les hommes révolutionnaires. Ainsi, remarquant une singulière breloque d'acier suspendue à sa montre : « Que diable est-ce là? lui dis-je. — C'est une guillotine, me répondit-il. Je conserve cette horrible breloque en mémoire du siège de Lyon. » Et il continua : « J'étais chargé des vivres de l'armée de Dubois-Grancé, et je me trouvai à Lyon quand Collot d'Herbois et Fouché de Nantes y arrivèrent comme proconsuls. Vous savez qu'ils firent mitrailler huit mille habitants des plus considérés. Alors, il y allait de la vie : il fallait hurler avec les loups. En ma qualité de chef de service, je dinai souvent chez les proconsuls; personne n'eût osé refuser leur invitation. On y servait les volailles avec leurs têtes, et la politesse de ces cannibales était d'inviter leurs convives à couper la tête de ces oiseaux avec une petite guillotine qui faisait partie du surtout. Les plus féroces plaisanteries accompagnaient ces exécutions gastronomiques, et tout refus de la part des invités eût attiré infailliblement sur eux le même traitement. De cette familiarité avec la guillotine, que l'on avait à table devant soi, la mode vint de la porter en breloque, et je tiens celle-ci de Fouché. Il avait une verve extraordinaire, celle d'un esprit vraiment infernal : il trouvait le moyen de déridier la férocité sérieuse de Collot en donnant à leurs barbaries un côté plaisant. C'était Fouché qui avait imaginé de prendre le café sur le balcon de leur maison, alors que sous leurs fenêtres commençait sur la place Bellecour l'épouvantable scène des mitraillades... Fouché, tout en prenant voluptueusement son café, ne

perdait pas de vue le moindre détail de cette fête sangui-
naire et riait sur les victimes. »

Gâteau revint deux jours après : je vis sur son visage le mauvais succès de sa tentative. « Le misérable, me dit-il, n'a rien voulu entendre... Je l'ai vu quatre fois. J'ai eu beau lui dire : « Est-ce que tu oublies que nous avons bu
« du sang ensemble?... » — Comme Gâteau vit l'horrible impression que me causèrent ces mots : « Ne prenez pas cela à la lettre, me dit-il, c'est de l'argot révolutionnaire; cela voulait dire seulement que nous avons été Jacobins ensemble... Croiriez-vous qu'après une telle adjuration, sacramentelle entre nous, il est resté froid, impassible, et il n'est sorti de son système négatif que pour me dire :
« Norvins est un prisonnier important, un homme dange-
« reux, puisque les royalistes et les patriotes s'y intéres-
« sent. Il a esquivé la fusillade : il pourrait bien ne pas
« éviter la déportation. — Eh bien, c'est ce que je te
« propose, lui répliquai-je, je veux le déporter en Suisse.
« Je l'emmène de sa prison : il partira sans avoir mis le
« pied dans la rue, sans avoir pris congé de sa famille.
« — Non ! non ! me dit-il, et ne m'en échauffe plus les
« oreilles ! » Puis il me tourna le dos. C'est ainsi qu'il m'a congédié tout à l'heure. » — Ce vilain homme m'avait envoyé à la commission militaire pour jouer un mauvais tour à son ennemi Réal; il continuait sa vengeance. Gâteau me quitta plus affligé que peut-être je ne l'étais moi-même. Car il y avait dans un coin de mon royalisme, épuré par la persécution, une horrible répugnance à servir dans une administration de la République; il me fallait bien, quand tout me manquait, me rattraper à quelque chose.

Dès les premiers jours de ma translation à la Force, j'avais été au-devant d'une autre déportation, en faisant

demander d'être enrôlé pour l'armée d'Égypte. Cette démarche n'avait pas été plus heureuse. Mais n'ayant pu aller joindre le général Bonaparte, le sort voulut que ce fût lui qui vint m'ouvrir les portes de ma prison : et je puis bien nommer inespérée cette haute faveur dont m'a honoré la fortune, en attachant ma délivrance à celle de mon pays.

Cependant depuis dix-huit mois de détention je m'en étais fait une espèce de royauté. Tous nos amis répandaient dans le monde des récits très variés sur la philosophie que je professais au moins par mon exemple dans la prison : c'était cette sorte d'auréole qui, par les rapports de sa police, avait aussi au plus haut degré offusqué le citoyen Lambert. Mais, outre cette clientèle extérieure dans la bonne compagnie, j'avais involontairement usurpé une clientèle intérieure moins élégante, qui était celle des voleurs. Ceux-ci, ayant su que j'avais quelque crédit sur le concierge, s'adressaient à moi dans la cour de la Dette pour en obtenir quelque faveur, comme une prolongation d'entretien avec leurs femmes ou leurs amis, et j'avais été assez heureux pour leur rendre ces petits services. La cause de la détention pouvait bien me rendre sobre de ces relations, mais son égalité et sa similitude me désarmaient toujours. J'étais devenu un prisonnier modèle.

Au milieu de ces jouissances, une nouvelle qui pouvait m'en faire envisager le terme vint agréablement me surprendre. Nous étions en 1799 ; Réal, mon ami, mon défenseur, venait d'être nommé commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département de la Seine. Il avait donc enfin « voix au chapitre », et il en usa, non pour me mettre en liberté, mais pour empêcher ma déportation à Sinnamari, où l'on mourait. Je ne le

sus que peu de jours après, et par lui-même. Les instances de Gâteau avaient été si vives auprès de Lambert, que celui-ci avait incessamment travaillé avec succès à me faire déporter. Jamais de ma vie je n'eus plus d'importance : j'étais aimé de tous les partis ; il fallait se hâter de se débarrasser de moi, etc., etc. « Mais, me dit Réal, heureusement que ma signature est indispensable, et vous savez que je ne la donnerai jamais. L'arrêté qui vous déporte est dans mon secrétaire : il n'en sortira pas. — J'en suis certain, répondis-je à Réal, mais convenez, mon cher protecteur, qu'après vingt mois de prison il est au moins bizarre d'avoir intérêt à y rester. »

Quinze jours auparavant, Metge et ses deux camarades de la prison étaient venus me revoir, et quand, sur leur demande, les portes de ma chambre furent bien fermées, Metge avait pris la parole et m'avait dit : « Citoyen, nous venons vous donner un témoignage de l'amitié et de l'estime que vous nous avez inspirées, en vous confiant un secret auquel votre libération est attachée. » A ces mots, j'ouvris prodigieusement mes deux oreilles. « Oui, reprit-il : vous allez devoir votre liberté aux vrais patriotes. » Soudain, ma pensée se porta sur un autre moyen dont, la veille, le bon Lacretelle l'ainé avait fait la révélation à son frère et à moi : « Mes amis, nous avait-il dit, il y a du bon dans ces gens-là (ceux qui gouvernaient), et je ne doute pas que vous ne deviez un jour votre liberté à la propagation des lumières. — Continuez », dis-je à Metge, dont le moyen me parut devoir être plus héroïque ; et il continua : « Il y a un complot pour renouveler les massacres des prisons... » Mes cheveux se dressèrent sur ma tête. — « La justice du peuple se fatigue de ce qu'elles regorgent d'assassins, de voleurs et de conspirateurs. Les formes des tribunaux sont trop lentes. Nous avons natu-

rellement pensé à vous sauver, vous et ceux que vous nous désignerez. C'est une chose convenue avec nos amis : le matin même vous serez appelé avec eux et vous sortirez. » Pendant qu'il disait cela, je me pris à penser à la malheureuse princesse de Lamballe, qui en effet était sortie du guichet et avait été égorgée sous ma fenêtre ! « Nous viendrons nous-mêmes vous chercher », ajouta Metge. — Je le remerciai en mon nom et en celui de mes amis, Saint-Charles, mes deux jeunes voisins, le silencieux Bécave, le curé Bourdon et un autre de nos habitués, M. de Charnacé, le plus inoffensif et le plus gastronome des émigrés. Après m'avoir bien recommandé le secret sur cette horrible confidence, Metge me quitta pour aller plaider gratuitement en faveur de plusieurs patriotes qui n'avaient pas de pain chez eux et en recevaient au moins en prison. Dès qu'il fut parti, je cherchai à me persuader qu'il était devenu tout à fait fou ; mais la présence et le témoignage de ses deux compagnons me rassura sur sa raison et m'inquiéta davantage sur sa confidence. Je ne devais certainement pas trahir celui qui voulait ménager mon salut et celui de mes amis dans ce grand attentat ; mais je ne devais pas davantage laisser commettre cet attentat par mon silence. Je me décidai en conséquence à tâter le concierge, qui étant du faubourg, où naturellement les exécuteurs seraient recrutés, pouvait par ses parents et ses amis avoir entendu parler de cet exécrable projet. D'ailleurs, il venait tant de gens de toute couleur visiter les prisonniers, que moi qui causais avec tout le monde, je pouvais bien en avoir appris quelque chose. Je lui dis donc négligemment quelques mots sur cet ouï-dire de la grande cour, et je fus pétrifié, quand il me répondit qu'il avait déjà pris ses précautions pour nous et pour sa famille, mais que la police veillait et que

les faux frères du faubourg ne perdaient pas de vue les frères et amis. Après cet aveu, il m'engagea à le suivre au bout d'un petit corridor fermé sur le carré de notre appartement et du sien. Il en ouvrit la porte et me conduisit à une autre qui menait à un degré dérobé, au bas duquel était une forte porte de sûreté, qu'il entrouvrit également et qui donnait sur la petite rue des Droits de l'homme. « C'est par là, me dit-il, que nous nous sauverions tous la nuit au besoin, mais tout a été découvert, et afin d'ôter tout espoir de reprise et de succès à ce complot, demain on ne parlera que de cela dans tout Paris. » Et ce fut vrai. De nos fenêtres, je voyais se succéder des patrouilles qui continuèrent la nuit, et qui en imposèrent aux massacreurs; les postes avaient été doublés à toutes les prisons. J'avoue que je ne fus pas fâché de me voir si bien gardé, car si la bonne intention de Metge pour moi n'était pas douteuse à mes yeux, sa garantie n'était pas à beaucoup près d'un aussi bon aloi. En définitive, je préférerai pour ma libération le moyen tant soit peu dilatoire de mon ami Lacretelle l'aîné.

Je fus alors distrait bien agréablement par une visite de Mme de La Briche, accompagnée de Mathieu Molé (1), alors âgé de dix-huit ans. « Je viens, me dit-elle, vous présenter M. Molé, qui épouse ma fille la semaine prochaine. » C'était certainement de sa part un acte d'amitié plus que de parenté, car celle-ci était légère entre nous, tandis que l'autre a été pour moi, depuis ma plus tendre jeunesse jusqu'à la chute de l'Empire, une source toujours renaissante d'agréments, de jouissance et de bonheur.

(1) Louis-Mathieu, comte Molé (1781-1855), successivement auditeur, maître des requêtes, préfet, conseiller d'État, directeur général des ponts et chaussées et grand juge sous Napoléon; pair de France et ministre sous Louis XVIII; président du conseil sous Louis-Philippe; membre des deux assemblées républicaines.

En raison de mon vieil attachement pour la famille de Lamoignon, où j'avais entrevu autrefois Mathieu Molé dans sa petite enfance chez son arrière-grand'mère, Mme Berryer, je reçus avec un véritable plaisir la nouvelle de son mariage avec ma jeune cousine Caroline, l'une des compagnes de mon premier voyage en Suisse avant la Révolution. Ils étaient, à quelques jours près, du même âge : il n'y avait que du bonheur à leur prédire et à en attendre. Je fis comme Mme de La Briche : je pris mon parti d'en être heureux. Ce jour, marqué alors d'une pierre blanche dans ma vie de prison, en est resté l'un des plus doux souvenirs : on voit que sous ce dernier rapport je n'étais pas gâté. Je rappelai cet agréable incident de ma détention, il y a quelques années, à M. le ministre des affaires étrangères, qui ne l'avait pas oublié.

Ici, je crois, doit trouver sa place une assez plaisante anecdote. Nos fenêtres étaient garnies de fleurs, qui avaient fini par nous en cacher les barreaux. A l'aide de cette végétation, nous pouvions nous dérober à la curiosité des maisons de la petite rue qui faisait face à la porte d'entrée de la Force et donnait dans la grande rue du faubourg. Il nous était également facile, en écartant nos capucines et nos pois de senteur, de nous montrer en nombre pair ou impair. Or, un jour que ce nombre était représenté par le jeune Darbelle, joli garçon de dix-neuf ans qui avait encadré dans les fleurs son beau visage, nous découvrîmes par notre autre fenêtre qu'il était en rapports d'œillades avec une dame tout juste assez jeune pour être sa mère, et qui avait pris poste à une fenêtre de la première maison à droite. Pendant un entr'acte de cette scène muette, où Darbelle avait, pour un moment, quitté sa fenêtre, il me prit fantaisie de chanter à toute voix derrière nos fleurs je ne sais plus quelle romance passion-

née, et un moment après la dame se mit à applaudir. Alors, je trouvai plaisant d'engager Darbelle, dont la voix était beaucoup moins belle que le visage, à reprendre position à la fenêtre et à remuer les lèvres, les yeux et un peu les bras, afin de faire croire à la voisine que c'était lui qui chantait. Moi je m'assis derrière lui sur un tabouret, pendant que debout il exécutait la pantomime convenue; Saint-Charles était plus loin avec Coutan, et pendant que je chantais, ils indiquaient à Darbelle le degré d'expression à donner à ses regards et à ses gestes. Cette comédie impromptu mêlée de chant eut pendant plusieurs jours tout le succès que nous pouvions désirer : la dame écoutait avec un intérêt toujours croissant. Enfin, impatiente de voir de plus près le beau chanteur, elle lui fit signe de lui écrire, espérant avec raison qu'il se nommerait. Le billet ne tarda pas à lui arriver par notre commissionnaire affidé : il renfermait la prière de prendre au Bureau central un permis pour visiter le citoyen Darbelle. Un moment après la réception de ce billet, où aucun mot sacramentel de la situation ne fut oublié, nous la vîmes sortir, jeter un coup d'œil significatif sur nos fenêtres et disparaître à droite dans la rue du faubourg : elle allait au Bureau central. Deux heures après, la dame nous arriva, et elle fut bien étonnée de nous trouver quatre au lieu d'un pour la recevoir. Mais elle le fut bien davantage quand elle entendit les remerciements de Darbelle, dont l'organe était peu harmonieux. — « Ce n'est pas vous, monsieur, qui chantiez », lui dit-elle en femme intelligente. Pour terminer l'embarras de Darbelle et le sien, je fredonnai le dernier couplet qu'elle avait vivement applaudi, et un rire général compléta la scène. Malgré cela ou à cause de cela, elle vint nous voir souvent. — Cette plaisanterie courut et amusa nos amis de l'autre monde.

Je ne sais même plus si Picard ne broda pas un petit acte sur cette donnée, qu'il trouva très comique.

Cette aventure eut de droit un grand succès dans la prison, auprès des détenus admis dans notre intérieur et qui par la constante bonne volonté du concierge venaient nous voir avec leurs visites. Du nombre de celles-ci était une femme charmante, qui fit dès lors la conquête de ma mère. C'était Mme Antoinette de Turpin, ex-chanoinesse : elle venait voir M. de Charnacé, émigré à qui elle était fiancée. A une physionomie singulièrement spirituelle elle joignait au plus haut degré ce qui la lui donnait, et une âme de feu qui lors de l'arrestation de l'infortunée Marie-Antoinette l'avait portée à quitter sa Vendée pour venir s'offrir comme otage de la Reine à ceux qui devaient la tuer... Jamais je n'ai vu, non l'opinion, mais la religion royaliste mieux représentée. Mme de Turpin était une fleur de lis sans tache : telle elle se montra dans les temps les plus dangereux des proscriptions républicaines, soit à Paris, soit dans la Vendée, soit dans l'Anjou. Ce fut chez elle que je fus assez heureux pour connaître et apprécier plusieurs de ces glorieux chefs des armées de la Loire dont le nom est allé à la postérité avec celui de leurs vainqueurs. De ce nombre étaient Scépeaux (1) et Bourmont (2), à qui la France doit l'Algérie, souvenir glorieux qui en efface un autre. — Mais ma mémoire toujours

(1) Marie-Paul-Alexandre-César de Boisguignon de Scépeaux (1769-1821), beau-frère de Bonchamp, se distingua dans plusieurs affaires, fit sa paix en 1795, reçut un grade sous Napoléon et mourut maréchal de camp.

(2) Louis-Auguste-Victor, comte de Chaisne de Bourmont (1773-1846), enseigne aux gardes françaises, se distingua à l'armée de Condé et en Vendée, où il dirigea l'insurrection de 1799 ; incarcéré sous le Consulat, il s'évada, prit du service en 1810 et devint général de division. Rallié à Napoléon avec Ney aux Cent-jours, il déserta la veille de Ligny ; la Restauration le fit pair de France, puis, en 1829, ministre de la guerre ; en 1830, commandant de l'expédition d'Alger et maréchal.

plus ou moins historique doit subir les entravés de la chronologie. L'événement qui nous réunit plus tard tant de fois chez Mme de Charnacé se préparait lentement dans les conseils de la Providence. Le clergé, dont la résurrection était jugée bien impossible en 1799, n'avait pas encore salué le nouveau Cyrus, et il n'avait toujours d'autre témoignage de son existence d'autrefois que le directeur Sieyès et le ministre Talleyrand-Périgord, passés l'un et l'autre aux infidèles depuis 1789.

La révolution politique du 30 prairial an VII, qui avait appelé Réal comme commissaire du gouvernement au département de la Seine et mon ami de collège Lemaire (1) en la même qualité au Bureau central, avait été un 18 fructidor au petit pied, par l'élimination des directeurs Larevellière-Lépeaux (2) et Merlin (3) et leur remplacement par le général Moulin (4) et Roger Ducos (5). Celui-ci était l'ami de Lacretelle aîné, qui en obtint d'abord le transfèrement, ensuite la mise en liberté de son frère. J'ai, dans ce moment, sous les yeux quelques

(1) Nicolas-Éloi Lemaire (1767-1832), humaniste, se montra d'abord ardent révolutionnaire, puis s'assagit par degrés et finit par se cantonner dans les études littéraires et philologiques; professeur de poésie latine au Collège de France, puis à la Sorbonne (dont il devint doyen en 1825), c'est lui qui dirigea la publication de la *Bibliotheca classica latina*.

(2) Louis-Marie Larevellière-Lépeaux (1753-1824), botaniste, député à la Constituante et à la Convention, proscrit sous la Terreur, membre du Directoire, protecteur des théophilanthropes.

(3) Philippe-Antoine, comte Merlin, dit *Merlin de Douai* (1754-1838), avocat et jurisconsulte, député à la Constituante et à la Convention, ministre, membre du Directoire; sous Napoléon, conseiller d'État et procureur général à la Cour de cassation, exilé en 1816. (Cf. son portrait dans les *Mémoires* du chancelier PASQUIER, t. I, p. 267.)

(4) N. Moulin (1752-1810), ingénieur des ponts et chaussées avant 1789, entra dans l'armée, devint général de division et fut quelques mois membre du Directoire en 1799.

(5) Roger Ducos (1754-1816), député des Landes à la Convention, membre du Directoire et du Consulat provisoire, sénateur, comte de l'Empire, pair des Cent-jours.

méditations écrites à la Force; la sixième commence par ces mots : « Si vous avez un ami qui soit captif avec vous, ah ! ne souhaitez votre séparation que pour sa liberté ! » J'ai oublié le lieu de la translation de Saint-Charles, mais jamais la profonde impression de l'isolement où je me trouvais tout à coup enseveli après tant de mois passés ensemble dans la plus complète communauté de sentiments et même de pensées qui ait jamais réuni deux hommes. Mon chagrin était d'autant plus réel qu'il n'était pas douteux pour moi qu'il ne fût aussi le supplice de Saint-Charles. Heureusement, et je le dis encore dans toute la sincérité de ma conscience, il devint libre, il vint me voir, et je fus consolé.

Pendant j'avais dû au départ de Saint-Charles une autre consolation à laquelle il m'était interdit même de songer, mais que me réservaient la bonté innée et l'affection véritable de Ducatel, profondément touché du chagrin de ma solitude. Ce bonheur sans nom pour un détenu, c'était de sortir à la nuit de ma prison, de me sentir à l'air libre de la rue, d'en fouler le pavé, d'en revoir le mouvement. Une telle faveur était impossible avec le voisinage de Saint-Charles sans qu'elle nous fût commune, et alors la responsabilité du concierge, dont la fortune et celle de sa famille étaient dans son guichet, eût été trop exposée; de plus, il y allait pour lui, indépendamment de la perte de son emploi, des peines les plus graves. De nos deux jeunes compagnons, un était déjà libre, de sorte qu'avec un tour de clef à la porte de l'autre, me disait Ducatel, il n'y aurait plus que nous deux à la maison. — Il était neuf heures quand il donna ce tour de clef, en lui souhaitant le bonsoir. « Venez à présent, me dit-il, nous allons souper en ville ! » Après avoir franchi les deux portes du petit corridor, le petit

escalier, et enfin la porte cadénassée qui donnait sur la rue des Droits de l'homme, je me trouvai dehors, très heureux et très embarrassé de ma personne, tant j'eus peur d'être reconnu de quelques familiers de la prison et de compromettre le sort de mon guide. — « Où me menez-vous ? lui dis-je. — Nous allons souper chez mon oncle, qui nous attend. » Cet oncle était déjà pour moi une ancienne connaissance : je l'avais vu plusieurs fois à la Force. Mais lui seul était dans le secret ; sa famille me crut un ami de Ducatel, qui m'annonça comme un jeune avocat dont il lui avait parlé. Le souper fut bon et très gai ; mais minuit nous ayant surpris à table, il fallait que l'oiseau rentrât dans sa cage : cinq heures après, mes convives devaient être debout à l'atelier, et Ducatel faire sa ronde dans sa forteresse. Ces trois heures dérobées à la police directoriale furent sans doute les plus agréables de ma détention, par cela seul qu'elles étaient un plaisir défendu. Mais de plus, elles eurent le mérite très réel de la nouveauté pour un élève de la haute société parisienne, et ainsi que Lacretelle l'aîné le disait de nos gouvernants, je me pris aussi à dire, et avec plus de raison, à propos de ces artisans : « Il y a du bon dans ces gens-là ! » Nous rentrâmes par la porte secrète, sans qu'on se doutât de notre absence. Je remerciai mon bon Ducatel de la soirée que je venais de passer : « Mon oncle est plus content que vous, me dit-il, et c'est lui qui viendra vous remercier. Nous irons ailleurs une autre fois, et où vous voudrez ; mais la première sortie me revenait. »

Cette autre fois ne se fit pas attendre. Auguste de Frénilly vint me voir, et comme il était mon ami d'enfance, et que je l'aimais aussi pour son esprit, en le voyant je ressentis le plus vif désir d'aller rendre chez lui à Ducatel le souper que son oncle m'avait donné la veille. Mais

avant d'aborder cette confiance avec Frénilly, je devais consulter le concierge, qui après avoir reçu de moi les plus minutieux renseignements sur la maison de Frénilly, son quartier, où j'étais inconnu, son état de garçon servi par un seul domestique, et enfin sur la confiance entière qu'il méritait, vint de lui-même lui en faire la proposition. Elle fut acceptée avec une expression de bonheur où l'excellent Ducatel trouva sa garantie. Nous ne devions être que nous trois. Frénilly logeait rue de Buffaut, faubourg Montmartre, la seconde maison à droite, au premier étage. D'après ce qu'il nous dit, je n'étais connu ni de son portier ni de son valet de chambre, nouveaux l'un et l'autre; moi, je m'appellerais Gautier, et Ducatel Lefebvre. Ainsi tout nous rassurait sous le rapport de l'*incognito*. Il n'y avait que la distance, une bonne lieue de la Force, qui pût prêter aux commentaires, en raison de plusieurs corps de garde dont les sentinelles, à ces heures de la nuit, demandaient aux passants leurs cartes de sûreté, et en raison aussi de l'imprévu des patrouilles exerçant la même curiosité. Tout étant bien convenu, Frénilly nous quitta. — Le lendemain, après le tour de clef d'office donné à la porte de mon jeune voisin, nous partîmes. Mes jambes, qui n'avaient eu qu'une très petite distance à franchir pour le souper du vieil ébéniste, étaient trop reposées depuis une vingtaine de mois, malgré le jeu de balle de la grande cour; elles ne me portèrent pas aussi rapidement à beaucoup près que mon désir chez mon ami Frénilly. Toutefois, par la sagacité de mon compagnon, nous pûmes éviter plusieurs corps de garde; en passant par devant celui qui était inévitable dans la rue Montmartre, il montra fièrement sa carte, reçut en échange le bonsoir du citoyen soldat, qui me voyant filer ne me demanda rien, et nous arrivâmes à la

rue de Buffaut. Le couvert était mis pour trois personnes, mais Ducatel, par une délicatesse bien étrange de la part d'un homme du *bas peuple*, et mettant soudain de côté tout scrupule de la grave responsabilité dont il chargeait également notre honneur et le sien, refusa obstinément de prendre place à la table. « Vous devez, dit-il, avoir à causer ensemble : il faut que la partie soit complète pour vous deux. Moi, je vais profiter de l'occasion pour aller voir dans le faubourg Denis un ancien ami avec qui j'ai été ouvrier, et dans deux heures je reviendrai chercher le citoyen Norvins. » Malgré nos instances, il dégringola l'escalier et disparut. A onze heures, on annonça le citoyen Lefebvre, qui accepta le verre de vin de l'étrier, et nous reprîmes la route de la prison. Le bon souper de Frénilly m'avait donné des forces. J'en eus besoin. Car en repassant devant le corps de garde de la rue Montmartre, la sentinelle nous barra le chemin en nous criant : « Entrez au poste! — Filez! me dit tout bas Ducatel, je vous rejoindrai. » Je fis un crochet et pris ma course à toutes jambes. J'entendis crier la sentinelle, mais ses camarades du corps de garde, voyant l'avance que j'avais sur eux, y rentrèrent. « On voit bien que c'est un filou, leur dit Ducatel; il rôdait autour de moi depuis le boulevard. C'est sûr qu'il voulait me voler ma montre : car quand le citoyen m'a invité à entrer au corps de garde, il me demandait quelle heure il était. » Après cette bonne confession, Ducatel montra sa carte de sûreté, et à son caractère de concierge de la Grande Force, le capitaine s'excusa de l'avoir retenu. « Prenez garde au filou, lui dit-il. — Soyez tranquille, citoyen : si je le retrouve, je lui donnerai à coucher. » Pendant ce colloque, j'avais fait tant de chemin que j'avais perdu celui de la Force, et je me trouvai dans la situation la plus perplexe, n'osant ni me

cachez, afin de pouvoir être aperçu de Ducatel, ni trop m'arrêter au milieu de la rue, pour n'être pas pris comme vagabond. Je l'étais toutefois, et avec l'horrible tourment de craindre que ma fuite ne parût à Ducatel avoir été préméditée avec Frénilly. Jamais de ma vie, je crois, je n'ai tant souffert moralement. Jamais enfant égaré ne désira plus ardemment sa rentrée dans la maison paternelle que moi dans ma prison. Mais la Providence veillait sur Ducatel et sur moi; car sans le savoir, je me trouvais arrêté aux premières maisons de la rue des Droits de l'homme, quand entendant marcher précipitamment : « Est-ce toi, Lefebvre? criai-je. — Oui, Gautier, » me répondit-on, et Ducatel, me racontant son colloque au corps de garde, ajouta : « Je les embétais pour vous donner de l'avance. » Enfin nous rentrâmes chez nous, lui sans avoir eu un moment d'inquiétude sur ma loyauté, et moi sans lui confier la crainte que j'avais eue d'avoir pu lui en causer. Il y allait certainement de la vie pour moi et des galères pour lui si nous avions été reconnus. Malgré cela, je le confesse à ma honte et à sa gloire, nous recommençâmes ces courses nocturnes, et à présent je ne puis comprendre la démence qui nous porta plusieurs fois à jouer ainsi ce double va-tout de notre existence.

Le temps marchait; les événements marchaient aussi, mais leur course était encore mystérieuse. En attendant cette merveilleuse révélation, Paris s'amusait d'un rébus. « Voici, me dit mon frère Auguste en entrant chez moi, voici une prophétie : devine-la. » Et il me donnait une petite tabatière de carton, sur laquelle étaient peints une lancette, une laitue et un rat : « *L'an VII les tuera*, répondis-je, *bene trovato!* » Et de rire de cette grotesque manifestation du mépris encouru par les membres du

Directoire. Mais quand mon frère m'eut dit qu'il venait d'acheter cette petite boîte dans une de ces boutiques à quatre sous et en plein vent qui se promenaient ou s'étaient sur les portes, mon intelligence de prisonnier reconnu, dans la popularité de cette prédiction, un indice bien autrement certain pour ma mise en liberté que dans la propagation des lumières. Peu de jours après, la prophétie du rébus se réalisa à mes yeux, quand j'appris le débarquement à Fréjus, le triomphe public à Lyon comme libérateur et enfin le retour à Paris de Bonaparte, *suscité de la terre d'Égypte* pour venir déloger le Directoire et moi : de Bonaparte l'Italique, dont tant de fois le canon de Huningue avait annoncé les victoires aux échos de mon asile helvétique; de Bonaparte l'Égyptien, à qui un an plus tôt j'avais vainement voulu dévouer ma jeunesse, alors qu'il ouvrait à la France les portes de l'Orient et la terre des Pharaons; de ce jeune grand homme que j'avais précédé de deux mois dans la vie, que j'avais entrevu enfant au collègue de Brienne, et auquel m'attachait, comme par un instinct providentiel, une sympathie sans cesse alimentée par une admiration nouvelle. Ce grand jour pour Paris fut le 16 octobre, et pour moi le 17. Le rébus avait daté de l'embarquement de Bonaparte à Alexandrie, le 5 fructidor, la mort du Directoire, qui n'eut lieu que le 18 brumaire an VIII. Du 16 octobre au 9 novembre se passèrent vingt-quatre mortels jours, qui furent bien certainement les plus agités de ma vie. Car l'espérance est de toutes les tortures de l'âme celle à qui la résignation est le plus impossible : c'est au seul succès qu'elle aspire. Vingt fois par jour, l'impatience la changeait pour moi en un véritable désespoir.

Cependant j'étais ranimé sans cesse par d'intelligentes amitiés qui, depuis le jour où la rue de la Victoire avait

vu arriver celui à qui elle devait son nom (1), venaient assidûment me raconter tout ce qui se passait et tout ce qui se disait au sujet de mon héros. A tout cela, je ne pouvais m'empêcher de répondre : « Qu'attend-il donc pour agir ? » Et vraiment, quelque intérêt que je prisse à ma liberté après deux ans de captivité, la chute de ce misérable Directoire était ma passion dominante, sinon exclusive. Réal, Lemaire et Méjean, si occupés qu'ils fussent, les deux premiers surtout, aux préparatifs de la conspiration à ciel ouvert qui remplissait toute la vie parisienne, songeaient au prisonnier, ainsi que mon ami Saint-Charles, et je recevais d'eux des confidences de troisième main dont je me nourrissais avec avidité. Méjean les tenait de son ami Maret, et Lemaire de Réal, qui ainsi que Maret passait ses jours et une partie de ses nuits chez celui qu'on appelait « le général ». Saint-Charles était informé par son frère, qui voyait souvent Rœderer (2) et ne quittait guère Roger Ducos, et qui parfois trouvait un moment favorable pour utopiser encore avec Sieyès, car l'un et l'autre étaient depuis longtemps en possession de métaphysiquer la politique. Mais Bonaparte allait en dégager l'inconnu et ouvrir une tout autre école.

Un jour enfin (c'était le 17 brumaire), le concierge entra tout essoufflé, me disant qu'il venait de voir l'abbé Sieyès à cheval sur le pont Royal, et entrer ainsi cavalièrement par le guichet du Louvre dans la cour du palais

(1) Lors du retour d'Italie, la rue Chantecroix, où était situé l'hôtel de Joséphine, avait reçu le nom de rue de la Victoire, qu'elle a gardé.

(2) Pierre-Louis, comte Rœderer (1754-1832), conseiller au parlement de Metz, député aux États généraux, procureur syndic du département de Paris, membre de l'Institut; après Brumaire, conseiller d'État, sénateur, ministre des finances du royaume de Naples, pair aux Cent-jours et sous Louis-Philippe.

des Anciens, ci-devant château des Tuileries. Alors il avait été entraîné par la foule dans le jardin, qu'il avait vu rempli de cavalerie, d'officiers, de généraux, à la tête desquels Bonaparte s'était permis d'entrer par le pont tournant et d'aller faire une visite au conseil des Anciens.

« Tout le peuple et toute l'armée sont là, disait-il; on crie : *Vive la République!* et bien plus haut : *Vive Bonaparte! Vive le libérateur!* — Et le Directoire, qu'en dit-on? — On dit qu'il est à bas, et je suis revenu à toutes jambes... Qui sait, ajouta-t-il en concierge prévoyant, si je ne vais pas être obligé de vous mettre dehors pour le loger? On peut bien faire à Barras ce qu'il a fait à Carnot et à Barthélemy... Arrive qui plante : je suis à mon poste. — J'en accepte l'augure, et je vais m'amuser à raconter tout cela aux frères et amis de la grande cour. »

— Mais ceux-ci, à mon grand étonnement, firent chorus avec moi. C'était, disaient-ils, pour venger les patriotes que Bonaparte voulait renverser le Directoire : « C'est le général de vendémiaire; il revient sauver la République, comme il a sauvé la Convention. » — Moi, je me mis à rire. Le lendemain au soir arrivèrent les nouvelles de Saint-Cloud, mais trop tard pour que je pusse aller m'en réjouir avec eux. Le surlendemain, j'avais été prévenu : Metge était venu, il leur avait tout raconté et, contre son usage, il ne m'avait pas demandé. — « Vous êtes content, vous, me dirent-ils. — Oui, parce que je vais être bientôt libre. — C'est juste. » Notre épanchement mutuel n'alla pas plus loin.

Je montai chez Charnacé. Il ne savait rien encore, et comme notre position était la même, nous pûmes, sans blesser les susceptibilités de compagnonnage de la prison, nous livrer librement à toute notre joie. Après deux ans d'une détention arbitraire, il nous était permis d'être peu

déliçats sur la légalité des moyens employés par Bonaparte pour dissoudre le conseil des Cinq-Cents. Nos antécédents étant le royalisme et l'émigration, nous aurions eu mauvaise grâce à vouloir sophistiquer sur l'inviolabilité de la constitution directoriale, que le 18 fructidor, à qui nous devons notre captivité, avait si impudemment violée. Aussi nous préférâmes célébrer le verre en main l'heureux attentat de Bonaparte, et ayant eu la bonne fortune de deux visites qui nous étaient bien chères, lui celle de Mme de Turpin, moi celle de mon frère Louis, nous les retinmes à diner chez moi. Charnacé, dont le savoir gastronomique était bien supérieur au mien, se chargea d'ordonner le festin, qui fut excellent et très gai. Je l'ai toujours soupçonné d'avoir été l'inventeur de la cafetière qui prit sous l'Empire le beau nom du cardinal de Belloy (1) : car celle dont il se servait à la Force, qu'il avait fait faire et dans laquelle il distillait avec tant d'habileté le meilleur café que j'eusse pris, avait avec celle-là une ressemblance totale. — Mais on sait que ce fut un gentilhomme normand, prisonnier du cardinal de Richelieu, qui inventa l'emploi de la vapeur pour la navigation bien avant Papin et Fulton, et que Hændel vola à Lulli, à une représentation royale du couvent de Saint-Cyr, le *God save the king*, qu'il importa à Londres, paroles et musique. Il est sage au moins, s'il n'est pas complètement juste, de jouir paisiblement des choses sans trop s'inquiéter de leur auteur. Et de fait Charnacé, bien que selon moi il en eût tout à fait le droit, ne réclama jamais contre le cardinal. Il lui suffisait que son café fût excellent.

Nos amis nous annonçant chaque jour notre mise en

(1) Jean-Baptiste de Belloy (1709-1808), évêque de Glandèves, puis de Marseille sous l'ancien régime, archevêque de Paris au Concordat et cardinal en 1803.

liberté pour le lendemain, nous convinmes entre lui et moi que, si c'était lui qui sortait le premier, il irait le jour même faire visite à ma mère, et que si c'était moi, je la ferais à Mme de Turpin. Nous étions donc sur le qui-vive, et au lieu de dire à mes amis, comme un mois plus tôt : « Que diable Bonaparte attend-il pour agir ? » je leur disais quand ils entraient : « Est-ce pour aujourd'hui ? » Charnacé faisait de même, et enfin on lui dit : « C'est pour après-demain. » Il vint me conter la bonne nouvelle, à laquelle en fidèle compagnon il ajouta : « Après-demain j'irai vous annoncer à madame votre mère. — Demain n'est pas passé, lui dis-je, peut-être serons-nous libres le même jour. » Le lendemain, où j'avais vu mes frères et ma mère sans autres paroles que celles d'une grande espérance donnée par Mme de Staël, comme je rangeais mes paperasses avec le parti pris de me coucher, bien qu'il ne fût que neuf heures du soir, j'entendis une voiture s'arrêter sous ma fenêtre à la porte du guichet. Deux minutes après je vis s'ouvrir la mienne, et mon ami Lemaire, conduit par Ducatel, entrer, m'embrasser, me disant : « Allons ! partons ! tu es libre. » Mes paquets étant faits depuis huit jours, je n'avais que des adieux et de nouveaux remerciements à improviser pour le bon Ducatel ; car il était trop tard pour aller prendre congé de Charnacé.

Une fois en voiture, Lemaire, au lieu de dire au cocher : « Rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 6 », hôtel de ma mère, dit : « Chez Roze, d'où nous venons. » En effet, il venait de quitter un de ces diners solennels et politiques qui s'étaient succédé presque sans interruption depuis le 18 brumaire, c'est-à-dire depuis dix jours. Là, M. de Talleyrand, averti par Mme de Staël, interpellant Fouché, ministre de la police, sur la continuation de ma détention, celui-ci avait ordonné à Lemaire, commissaire du gouver-

nement au Bureau central, d'aller de suite me mettre en liberté et de me ramener avec lui. Mais quand nous arrivâmes chez Roze, les convives s'étaient séparés, et ce fut entre les bras de mon excellente mère, qui était loin de m'attendre, que Lemaire me déposa. — Il y a des choses qui sont selon moi au-dessus du style humain, et auxquelles la parole elle-même ne peut suffire..... Je me trouvai au bout d'un quart d'heure entouré de tous les miens.

Le lendemain matin, j'allai religieusement faire visite à Mme de Turpin : Charnacé sortit le soir.

CHAPITRE XVI

A LA PRÉFECTURE DE LA SEINE

Le 20 novembre 1799 fut peut-être le jour le plus doux de ma vie : car après vingt-cinq mois de détention, inaugurés par la commission militaire et couronnés par un arrêté de déportation, je venais de me réveiller sous le toit maternel. Je consacrai naturellement cette journée première de ma liberté à celui qui me l'avait rendue, à celle à qui je devais la vie, aux amis qui pendant deux ans m'avaient secouru et consolé. Ainsi que les marins après une longue navigation, j'étais un peu dépaysé dans ma ville natale : aussi mon frère aîné, mon bon frère Louis, celui qui à la commission militaire avait été l'ange de mon salut, voulut me guider et m'accompagner à toutes ces visites que son affection pour moi lui avait rendues familières.

Nous commençâmes par la parade des Tuileries, où ma reconnaissance et mon admiration firent hautement chorus avec les cris mille fois répétés de la foule parisienne : *Vive le premier Consul!* Je n'avais pas revu Bonaparte depuis que, enfants l'un et l'autre, je l'avais remarqué à cause de son nom étranger dans une visite de l'école de Brienne au château le jour de la Saint-Louis. Car, je l'avoue, tout ainsi que bien d'autres, mais qui alors n'en

convenaient pas, je n'avais deviné le grand homme que dix jours plus tôt. Pour le voir de plus près, j'étais parvenu à me glisser au premier rang des spectateurs, et j'eus une grande joie de reconnaître à cheval derrière lui mon ancien camarade de collège Lauriston (1), qui me reconnut aussi et me nomma au premier Consul, ainsi qu'il me le dit peu de jours après. Je cite ce vieux souvenir de l'amitié du maréchal de Lauriston, parce qu'elle m'a été constante pendant toute sa vie. Déjà, le 29 brumaire an VIII, c'était beaucoup que d'être nommé au général Bonaparte : tout marchait vite alors, la grandeur et l'adoration. Une commotion électrique universelle agitait l'immense population qui couvrait la place du Carrousel, les balcons et jusqu'aux toits des maisons (2). — La profonde et vivace impression que me fit un tel spectacle, et surtout la vue de ce guerrier dont la gloire avait si bien réconcilié, non avec la République, mais avec la patrie, mon émigration et ma captivité, me donna à lui tout entier dès ce jour, et je ne devais pas faillir à mon vœu.

J'étais encore sous l'empire de cette vision sur mon avenir, quand j'entrai avec Louis chez Mme de Staël : « Je vous attendais », me dit-elle en me recevant comme le frère qu'elle avait sauvé et qu'elle savait bien devoir lui appartenir à tout jamais. En revoyant celle à qui je devais la vie, après avoir vu celui à qui je venais de la

(1) Jacques-Alexandre-Bernard Law, comte, puis marquis de Lauriston (1768-1828), petit-neveu du célèbre financier, chef de brigade dès 1795, aide de camp de Napoléon, général de division, chargé sous l'Empire de plusieurs missions diplomatiques, notamment de l'ambassade de Pétersbourg en 1811; la Restauration le fit successivement pair de France, ministre de la maison du Roi et maréchal de France.

(2) Il y avait alors entre le Louvre et les Tuileries des mesures dont les dernières n'ont disparu que sous le second Empire.

dévouer, je me sentis un peu fier d'avoir une âme capable de tenir les serments qui désormais m'attachaient à leur existence. A l'aspect et aux premiers mots de Mme de Staël, j'avais éprouvé un attendrissement que je ne cherchai pas trop à combattre, mais auquel cependant l'arrivée de Benjamin Constant fit une heureuse diversion. Nous parlâmes de celui dont on parlait alors exclusivement. Sa grandeur actuelle et future ne pouvait échapper à de tels esprits. Aussi approuvèrent-ils vivement mon dessein de prendre parti dans son gouvernement.

Le reste de cette journée fut consacré aux dames qui m'avaient témoigné tant d'intérêt. Après Mme de Staël venaient naturellement celles qui, sans me connaître, m'avaient porté secours. Nous allâmes donc chez Mme de Valence, que je n'avais jamais vue et que je fus très heureux de trouver aussi gracieuse que spirituelle; mon attachement pour elle commença sous ces auspices. Mon frère me présenta ensuite à Mme Tallien, dont dix ans plus tôt j'avais salué, à sa visite de noce chez Mme de La Briche, la beauté sans rivale. J'allai remercier après toutes ces adorables sœurs de charité dont j'ai parlé, qui tant de fois avaient eu le courage de venir en toute saison affronter les dégoûts des guichets de la Force, pour voir et consoler le prisonnier. Une soirée de famille chez ma mère compléta le bonheur de cette journée.

Le lendemain appartenait aux amis anciens et nouveaux. Ceux-ci étaient les frères Lacretelle, Desfauchets, Méjean et Réal. Je commençai par Réal. J'avais à remplir auprès de lui une mission bien naturelle de la part de ma mère, celle de reconnaître, en sa qualité de mon défenseur, les soins que son infatigable et courageuse intervention m'avait prodigués. Mais j'étais loin de m'attendre aux difficultés de cette mission, dont ma grati-

tude et mon affection s'étaient chargées avec tant de plaisir. Arrivé chez Réal, après force embrassements donnés et reçus avec toute la cordialité du vieux temps, j'abordai ouvertement la question de la clientèle en déposant sur la cheminée un rouleau de ci-devant louis, que ma mère avait pu soustraire pendant la Terreur aux visites domiciliaires. Mais lui, remettant tout à coup ce rouleau dans ma main, me dit de ce ton grave et comique à la fois qui lui était familier : « D'abord on ne paye pas ses amis ; ensuite un conseiller d'État ne reçoit pas d'honoraires d'un citoyen. » — J'eus beau lui répondre que cela ne s'adressait ni à l'ami, ni au conseiller d'État, mais à l'avocat défenseur : « Fort bien, répliqua-t-il, mais ce seraient pourtant l'ami et le conseiller d'État qui recevraient : ce qui ne peut ni ne doit être... » Puis il ajouta avec une fine plaisanterie : « Pourquoi aussi n'êtes-vous pas sorti de prison avant le 18 brumaire ? Alors vous eussiez été libre de donner et moi de recevoir, et encore je n'aurais pas reçu... » Et partant de ce dernier thème, il établit que c'était lui qui restait à tout jamais mon débiteur insolvable, me rappelant avec chaleur que si, au lieu d'avoir été à la campagne, il fût resté à Paris, et que s'il n'avait pas eu dans ce misérable Lambert un ennemi personnel, je n'aurais pas été traduit à la commission militaire, ensuite qu'après avoir été sauvé par Mme de Staël je n'aurais pas été réintégré en prison, puis au bout de deux ans condamné par-dessus le marché à la déportation. — « Mais vous, vous m'avez sauvé de la déportation, lui dis-je vivement. — Vraiment, répondit Réal, c'était bien le moins, après avoir attiré tant de maux sur votre tête. Vous voyez bien, mon cher ami, que c'est moi qui suis votre obligé... Car, ajouta-t-il avec un gracieux sourire, je le sais, depuis longtemps vous m'avez tout

pardonné, n'est-ce pas ? » Il me fallut donc abandonner ma cause, bien qu'elle fût incontestablement plus juste que tous les sophismes de son amitié et de son désintéressement. Je lui dis alors que j'avais fait vœu de prendre du service : « Ah ! dit Réal en me serrant la main, je le savais bien, que vous étiez dans le fond un vrai patriote. Je le dirai au premier Consul. Un émigré !... Vous serez le premier qui se soit rallié à la République ! — Oui, répondis-je, à la république de Bonaparte. » Réal se mit à rire, et un piquant entretien, que l'on trouvait toujours chez lui, termina cette longue visite. « Vous m'avez fait oublier le conseil, me dit Réal en me reconduisant. — Et vous, répondis-je, mes anciens amis. » Je le quittai avec la certitude et le bonheur d'avoir conquis un ami de plus, un ami véritable, dans l'un des hommes les plus francs, les plus dévoués, les plus capables et les plus spirituels que j'aie connus.

Si jamais une grande affection morale, telle que l'espérance, la reconnaissance, l'enthousiasme, le bien-être, la fierté, le dévouement, a éclaté d'une manière palpable et universelle de la part d'un grand peuple, ce fut sans nul doute à cette époque de réparation, de régénération et de rajeunissement, dont le règne républicain de Bonaparte donna le signal, le gage et l'exemple à tous les partis. Il ne tenait qu'à eux d'accepter et de conserver la sécurité, le plus grand bienfait du génie et de la force ; une amnistie générale les couvrait tous. Un système inconnu depuis dix ans, celui de l'ordre, toute-puissante expression des besoins et des vœux de la France, se révélait de jour en jour par la succession non interrompue d'actes conservateurs de la patrie sauvée. C'était bien le moment sans doute pour chacun de se rappeler les droits de la terre natale sur ses enfants, et de répondre à cette grande voix

d'amnistie qui parlait à la fois à la Révolution, à la Vendée et à l'émigration. Mais à plusieurs le 18 brumaire sembla une offensive personnelle : par un incroyable délire, ils s'obstinaient à vouloir travestir en Cromwell, en Monk ou même en Brutus celui qui avait imposé au Directoire la paix de Campo-Formio et la conquête de l'Égypte, et à qui vraisemblablement l'Orient n'avait pu inspirer la servile imitation de ces vieux rôles de l'histoire. On savait donc, et c'était là ce qui lui attachait l'immense majorité des citoyens, on savait que, si son génie et sa nature le portaient à être le premier, sa volonté lui eût inspiré au besoin d'être le seul que la loi ne dût pas atteindre. On devait croire aussi qu'un homme de cette trempe, investi d'une telle popularité dans tous les rangs des citoyens et dans tous ceux de l'armée, ne reculerait devant aucune espèce d'opposition et marcherait toujours droit à son but, comme l'homme du destin. Il avait tout d'abord donné trois témoignages publics de la vaste conciliation dont il voulait être le fondateur, en appelant auprès de lui dans l'intimité de ses conseils l'ex-directeur Carnot, son ennemi politique, ensuite deux ministres du Directoire, M. de Talleyrand, qui, s'il représentait assez mal le clergé, représentait très bien la noblesse, et Fouché, qui, s'il ne représentait pas la liberté, représentait toujours la Terreur, cette Euménide du despotisme.

A ma sortie de prison, je m'étais trouvé d'entrée de jeu à la mode dans le ci-devant grand monde, où j'avais été accueilli par d'anciennes amitiés de mon jeune âge, par celles de l'émigration et par des bienveillances nouvelles du même ordre. Ma longue aventure avait fait fortune. Ces relations, d'autant plus chères qu'elles étaient toutes comme moi sauvées du naufrage, marchèrent de front

avec celles que ma récente profession de foi me donnait dans le monde nouveau dont Bonaparte était le créateur. Je dois le dire : cette double adoption, dont je fus si heureux, était de part et d'autre sans arrière-pensée comme sans récrimination. Je vivais habituellement, en toute confiance réciproque, avec les fatigués, les blessés de tous les partis, les émigrés dans ce qui restait des salons de l'ancien régime, les Vendéens chez Mme de Turpin devenue Mme de Charnacé, les constitutionnels et les républicains chez mes nouveaux amis, chez les ministres, chez les consuls. Quant aux émigrés, comme c'était pour moi une affaire de cœur, je fus bientôt le plus heureux des hommes en contribuant à les faire rentrer dans la grande famille. Car alors c'était bien le nom et la qualité du peuple français, sauf quelques incurables du droit divin et de la Terreur, dont le fanatisme n'avait pris asile dans la sécurité générale que pour l'anéantir d'un seul coup dans la personne du libérateur.

Le premier Consul joignait chaque jour à ce beau titre celui de fondateur. L'établissement du système préfectoral, substitué à l'administration révolutionnaire des départements, occupait alors l'attention : c'était une solennelle déclaration de bien public, une haute garantie d'ordre intérieur offerte à tous les intérêts. Une telle fondation devait honorer à tout jamais le ministère de Lucien (1), qui, après avoir été au 18 brumaire le sauveur intrépide de son frère, se consacrait avec une activité et une habileté merveilles à consolider à la fois et la fortune inconnue de Napoléon et celle que son élévation annonçait à la France. A côté de Lucien, en qualité de conseiller

(1) Lucien Bonaparte (1773-1840), président des Cinq-Cents au 18 brumaire, fut nommé par son frère ministre de l'intérieur, puis ambassadeur en Espagne. On sait que son second mariage le brouilla avec Napoléon.

intime, était placé M. Beugnot(1), ancien député à la Législative, si honorablement démissionnaire après le 10 août, d'horrible mémoire. Il était une de mes plus vieilles et plus aimables connaissances du château de Brienne; je m'étais réservé d'en parler plus tard. Ce fut dans ces hautes fonctions d'organisateur de l'administration civile que je retrouvai M. Beugnot, après les huit années de mon émigration et de ma détention. J'allai le chercher avec l'empressement que méritait son souvenir et le désir bien sincère de lui devoir mon entrée aux affaires. Il m'avait connu si jeune et il devait être resté si attaché à la mémoire de M. de Brienne, que j'aurais cru lui manquer si j'avais fait choix d'un autre protecteur. J'entrai donc dans son cabinet avec toute confiance. Mais lui, au lieu de m'accueillir, se contenta de me recevoir, et je vis clairement qu'il ne me pardonnait pas d'avoir été avant la Révolution le témoin de l'infériorité de sa position dans le salon de Brienne; son esprit fit fausse route dans cette occasion, comme depuis en tant d'autres circonstances où mon étoile me plaça auprès de lui. Le fait est (et il fallait avoir un orgueil bien incarné et bien rétrospectif pour en rougir en 1799), le fait est que son père, notaire estimé de Bar-sur-Aube, avait la confiance de M. de Brienne relativement à ses vastes propriétés et aux ventes de ses bois; et c'était M. Beugnot fils, alors lieutenant général du présidial de sa ville, qui venait habituellement prendre les ordres de M. de Brienne et lui rendre compte des opérations de son père. Reçu au château comme com-

(1) Jacques-Claude, comte Beugnot (1761-1835), député de l'Aube à la Législative, emprisonné sous la Terreur; préfet de la Seine-Inférieure, conseiller d'État, ministre des finances du royaume de Westphalie, administrateur du grand-duché de Berg, puis préfet du Nord; en 1814, directeur général de la police, ministre de la marine; sous la seconde Restauration, directeur général des postes, député, puis pair de France.

mensal plutôt que comme homme d'affaires, il ne pouvait avoir conservé d'autre souvenir que celui de la bienveillante affection de tous les miens et de la position, devenue plus intime aux premières années de la Révolution, que son esprit, l'agrément de sa conversation, ses conseils et ses services lui avaient assurée à Brienne. Il me semble encore aujourd'hui que quand le conseiller d'État Réal, qui était parti de plus bas et qui était placé plus haut, m'avait choisi pour ami, M. Beugnot aurait bien pu m'accepter comme protégé.

La désignation des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux lui étant dévolue, il ne tenait qu'à lui de m'y comprendre. C'était d'ailleurs beaucoup aux yeux du premier Consul d'avoir été autrefois quelque chose, ne fût-ce que conseiller au Châtelet. Ayant eu, de plus, deux cousins germains intendants de province, M. de Calonne à Lille, depuis contrôleur général, et M. de La Guillaumye surtout, intendant de la Corse, j'avais titre réel au choix du ministre Lucien et de son conseiller intime Beugnot, qui n'ignorait pas cette particularité. Je sortis donc peu content non de cette visite, mais de cette audience, où je dus à Beugnot la première connaissance de ces fins de non-recevoir qui sont les lâchetés du refus. Toutefois, ne voulant désespérer ni de lui ni de moi, j'allai confier à un ancien camarade de ma première jeunesse, à Stanislas de Girardin (1), si justement honoré déjà par sa vie politique, le détail de mon entrevue avec son ami Beugnot, qu'il se chargea de disposer en ma faveur. Mais quand je revis Girardin, il me dit que Beugnot s'était excusé par le com-

(1) Louis-Cécile-Stanislas-Xavier, comte de Girardin (1765-1827), député suppléant aux États généraux, membre de la Législative, emprisonné sous la Terreur, membre du Tribunat, du Corps législatif, préfet de la Seine-Inférieure, député aux Cent-jours et sous la seconde Restauration.

plément de toutes les nominations, dont il n'avait pas toujours été le maître, et qu'en définitive, y ayant été compris lui-même pour la préfecture de la Seine-Inférieure, il avait dû partir de suite pour Rouen. Alors (et je me le reproche encore aujourd'hui), par une faiblesse que justifiaient mon penchant de jeunesse et l'amitié de Stanislas pour Beugnot, je lui écrivis à Rouen, lui demandant de m'accepter comme secrétaire particulier et le priant de m'ouvrir ainsi sous ses auspices la carrière de l'administration, à laquelle, sous le nom d'intendance, j'avais été destiné avant la Révolution. L'ayant mis en demeure par cette démarche, j'eus bientôt, par sa réponse que je regrette amèrement de n'avoir pas conservée, une satisfaction bien au delà et bien en dehors à la fois de ma prévision. Beugnot osa me répondre « que ce serait à lui d'être mon secrétaire et non à moi d'être le sien » ! Je ne m'étais donc pas trompé le jour de son audience au ministère de l'intérieur. Ainsi le mauvais goût et le mauvais vouloir étaient au complet : car Beugnot me connaissait assez pour me savoir incapable de prendre le change sur une ironie et une modestie aussi grossières. Stanislas en fut indigné. — Aussi, et j'aime à donner ce démenti à la faiblesse de caractère si connue de M. Beugnot (1), jamais, malgré quelques intervalles de familiarité où nous entraîna depuis, soit en France, soit en Allemagne, l'abandon de la causerie et d'une gaieté qui nous était commune et nous attirait mutuellement, jamais le comte Beugnot n'oublia ni ne me pardonna sa conduite avec moi en 1799, où il dépendit de lui de

(1) Il disait lui-même à Berryer : « Du caractère ! mais je n'en ai jamais eu ; je n'ai pas le moindre caractère ; si j'en avais eu autant qu'on m'accorde d'esprit, j'aurais soulevé des montagnes. » (Eugène DELACROIX, *Journal*, t. II, p. 484.)

donner à mon existence, dont je lui confiais la destinée, ce que je dus à la seule inspiration d'une récente amitié.

A mon insu, un ami tout nouveau, un ami de ma captivité, s'occupait de moi et en disposait sans m'avoir consulté. Le jour même où Étienne Méjean fut nommé secrétaire général de la préfecture de la Seine, il m'invita à dîner. Je trouvai chez lui le préfet, M. Frochot, que je n'avais jamais vu et auquel il me présenta en disant : « Voici ton secrétaire intime. » Ce fut ainsi que Méjean me consola de Beugnot.

L'habitude du travail, qu'il savait que j'avais contractée à la Force sous les yeux et sous la direction de Lacretelle, trouva dès les premiers moments de notre installation une application immédiate. L'administration, telle que nous la trouvâmes établie, se ressentait naturellement du gouvernement que Bonaparte venait de renverser et dut prendre tout d'abord l'esprit et le système de celui qu'il élevait. Ainsi à notre tour, Frochot, Méjean et moi, devenus la raison de l'administration préfectorale de la Seine, nous fûmes de véritables fondateurs au petit pied, et certainement de consciencieux réparateurs des ruines et des iniquités du passé. Nous nous mîmes à l'œuvre tous les trois avec un entrain tout bonapartiste, et je puis, sans trop d'orgueil, réclamer à bon titre une part assez notable dans les utiles opérations qui signalèrent notre arrivée commune aux affaires, où chacun de nous tenait à honorer son noviciat. J'avais particulièrement à cœur d'attacher mon nom à la régénération ou plutôt à la création de l'administration de ma ville natale. Frochot était Bourguignon et Méjean Languedocien. — Je puis le dire, l'union, la complète union de nos facultés et de nos efforts pour le *bien public*, religion de cette immortelle époque, ne se démentit pas un seul instant. Par ses relations avec

les hommes d'État de la République, et en sa qualité d'ancien collègue et ami de Mirabeau, Frochot avait une position toute faite dans la restauration du 18 brumaire. Méjean, ancien collaborateur de Maret pour le *Moniteur* et de Mirabeau pour le *Courrier de Provence*, déjà écrivain distingué, jouissait également d'une véritable considération. Quant à moi, sauf l'amitié du conseiller d'État Réal, je n'apportais pour contingent que l'ancien régime, c'est-à-dire cette grande fraction de l'aristocratie dont j'avais fait partie, l'émigration pressée de renaître à l'orient du premier Consul, et dont j'étais auprès de Frochot et de Méjean l'intermédiaire naturel et dévoué. Aussi j'attirais à mon cabinet, investi exclusivement des attributions politiques et confidentielles, tout le travail relatif aux radiations. Je les expédiais à tour de bras : Méjean en signait les rapports, Frochot les décisions.

Il était impossible à ceux qui avaient compris la nouvelle révolution de ne pas marcher droit dans le chemin qu'elle avait déjà si largement tracé. Quatre jours après le 18 brumaire, Bonaparte s'était hâté d'en dévoiler l'esprit et les tendances, soit en faisant rapporter les odieuses lois sur l'emprunt forcé et celle plus horrible encore sur les otages, fulminée contre les départements de l'Ouest, soit en rouvrant la patrie aux victimes du 18 fructidor, dont le 18 brumaire se déclarait à la fois le vengeur et le réparateur, soit en rappelant de l'exil peu de temps après Mme la duchesse d'Orléans (1) et Mme la duchesse de Bourbon (2), ainsi que les prêtres insermentés, et en rayant par un seul arrêté consulaire plus de cinquante

(1) Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre (1753-1821), mère du roi Louis-Philippe.

(2) Louise-Marie-Thérèse-Bathilde de Bourbon-Orléans (1750-1822), duchesse de Bourbon, puis princesse de Condé; c'était la sœur de Philippe-Égalité et la mère du duc d'Enghien.

mille émigrés, soit enfin, et ces deux dispositions partaient du même principe, en abolissant le serment de haine à la royauté et l'horrible commémoration du régicide, le 21 janvier, 2 pluviôse. Ainsi, la veille de l'exécrable anniversaire, les écoliers ne diraient plus ce qu'ils disaient depuis 1794 : « Nous avons congé demain; *c'est la fête de la mort du Roi!* » Il y avait de l'avenir pour les moins clairvoyants dans ces deux dernières manifestations de la politique du premier Consul. A dater de ce jour, j'en fus le témoin dans toutes mes relations, il y eut au moins conciliation entre lui et les ennemis privilégiés de la Révolution, la grande majorité de la noblesse et du clergé. De jour en jour, la sécurité s'établissait par de grands actes de justice ou de clémence inconnus jusqu'alors. La même main qui rouvrait à deux princesses de la maison de Bourbon, à l'archevêque de Paris Juigné et aux émigrés les portes de la France, la rendait également à cent trente-deux révolutionnaires condamnés à la déportation, et elle signait la paix avec la Vendée, dont la guerre bien plus religieuse peut-être encore que politique avait eu aussi ses héros, comme elle avait eu ses martyrs. Enfin, et ceci caractérise suffisamment l'amnistie par laquelle la population reconnaissait toutes celles du nouveau gouvernement, la reprise du bal masqué, absent de l'Opéra depuis 1790, et l'entraînement qui y porta et y confondit tous les ordres de la société, ne furent pas non plus un témoignage peu significatif du bien-être parisien, qui se raviva et se reconnut à cette joyeuse tradition de la vie d'autrefois.

Le fondateur de l'indépendance américaine, dont Franklin avait été à Paris le publiciste, le philosophe et le prophète, Washington, autre véritable grand homme de notre époque, était mort le 14 décembre 1799. Il

devait convenir à celui qui allait aussi fonder l'indépendance intérieure et extérieure de son pays, après l'avoir délivré de ses oppresseurs révolutionnaires, ainsi que Washington avait fait des Anglais pour le sien, il devait convenir à Bonaparte de rendre à la mémoire du héros américain un hommage éclatant; c'était autant pour lui que pour les Français une affaire de famille. Aussi un deuil solennel fut décrété, ainsi qu'une cérémonie funèbre au Temple de Mars, nom païen de l'église des Invalides; elle eut lieu le 18 février 1800. Une habile et heureuse combinaison y réunit la présentation des drapeaux conquis à la grande bataille d'Aboukir, gagnée contre les Turcs par le général en chef Bonaparte le 25 juillet précédent. En déposant ses trophées sur la tombe du vainqueur de l'Angleterre, il associait sa propre gloire à celle de Washington et partageait l'hommage qui lui était rendu. L'orateur de la victoire fut le général Lannes, qui y avait contribué, et son discours se ressentit de cette chaleur guerrière qui brûlait les âmes des futurs lieutenants de Napoléon. L'orateur de la politique fut l'ex-marquis de Fontanes (1), l'une des victimes du 18 fructidor. Le secrétaire d'État Maret l'avait indiqué au premier Consul, et de cet heureux choix date sans contredit et avec raison la brillante fortune de Fontanes sous l'Empire. Je ressens encore l'émotion que produisirent sur l'immense réunion ces belles paroles, qui succédèrent à un magnifique éloge de Washington : « Il est des hommes prodigieux qui apparaissent d'intervalle en intervalle sur la scène du monde avec le caractère de la grandeur et de la domination. Une cause inconnue et supérieure les envoie, quand

(1) Louis, comte, puis marquis de Fontanes (1757-1821), poète et publiciste, membre et président du Corps législatif, grand maître de l'Université, sénateur, puis pair de France.

il en est temps, pour fonder le berceau ou réparer les ruines des empires. C'est en vain que ces hommes désignés d'avance se tiennent à l'écart : la main de la fortune les porte rapidement d'obstacles en obstacles, de triomphes en triomphes, jusqu'au sommet de la puissance. Une sorte d'inspiration surnaturelle anime toutes leurs pensées, un mouvement irrésistible est donné à toutes leurs entreprises. La multitude les cherche encore au milieu d'elle et ne les trouve plus : elle lève les yeux en haut et voit, dans une sphère éclatante de lumière et de gloire, celui qui ne semblait qu'un téméraire aux yeux de l'ignorance et de l'envie... » Ce jour-là Bonaparte assista à son apothéose, et deux oracles sortirent de cette cérémonie militaire et funèbre, la guerre avec l'ancien monde, la paix avec le nouveau. Cette journée eut un grand caractère. Aussi tout Paris y prit part, les uns avec le double sentiment de l'amour de la liberté américaine et de la haine pour l'Angleterre ; les autres se contentèrent à moins, et je fus de ceux-ci, à qui la dernière suffisait pour honorer dignement Washington.

L'esprit de l'époque portait plutôt à conquérir qu'à épurer ; les bureaux de la nouvelle préfecture étaient restés presque intacts. Ils renfermaient donc un bon nombre de vieux républicains, de bonne foi, dont le patriotisme, tout brumairien qu'il était devenu, n'allait pas toutefois jusqu'à reconnaître de bons citoyens dans les émigrés dont Paris et la France se recrutaient chaque jour. Aussi, bien que mes nouveaux camarades eussent amnistié mon arrivée parmi eux, ma manière de trancher la question en faveur de mes anciens *complices* d'outre-Rhin et d'outre-mer leur avait paru tant soit peu cavalière. Alors ils crurent en conscience devoir communiquer leurs scrupules au préfet. Ils tenaient d'ailleurs à d'anciennes coteuries révolutionnaires, où le feu sacré de la loi des otages

s'était conservé : c'était à titre d'otages et non de citoyens qu'ils s'étaient amendés à tolérer la rentrée des émigrés. Nous étions bien loin de compte, eux et moi, et par conséquent leur droit d'examen s'exerçait avec une rude indépendance sur mes procédés administratifs. De sorte qu'un jour, à l'heure de la signature, qui réunissait dans le cabinet du préfet tous les chefs de division, Frochot, devant qui je déposai une liasse de radiations, Frochot, le meilleur et le plus clément des hommes, s'écria : « Quoi! encore des radiations!... Je veux les examiner à loisir, et nous verrons demain. » — Peu soucieux de la satisfaction momentanée de mes collègues, je rentrai dans mon cabinet, où m'attendaient de nouveaux solliciteurs. Parmi eux était Gilbert de Voisins (1), mort récemment président de chambre et pair de France. Il m'avait été annoncé par mon ami le comte de Brosses et recommandé par Mme Bonaparte, dont il était parent, je crois, par sa femme ou par sa mère; il était plus jeune que moi de quelques années. Je savais par cœur toute son affaire d'émigration, mais je ne l'avais jamais vu. Il me présenta avec toute la candeur de sa jeunesse des certificats de résidence et même de civisme qui prouvaient, clair comme le jour, qu'il n'avait jamais quitté le territoire de la République. — « C'est bien, monsieur, lui dis-je froidement, il n'y a pas de lacune. Et cependant j'en connais une bien importante... » Le pauvre garçon pâlit tout à coup. — « Cette lacune, monsieur, c'est celle de votre mariage, dont il n'est pas question dans vos pièces. » Il pâlit davantage et resta muet. — « Vous avez sans doute

(1) Pierre-Paul-Alexandre, comte Gilbert de Voisins (1779-1843), président à la Cour impériale de Paris sous l'Empire; aux Cent-jours, Napoléon le nomma premier président, conseiller d'État et pair; député de l'opposition de 1827 à 1830, il fut, sous Louis-Philippe, président à la Cour de cassation et pair de France.

votre acte de mariage bien en règle, signé à Londres ? — Mais, monsieur..., dit-il en tremblant de tous ses membres. — A Londres où vous vous êtes marié, continuai-je avec assurance, dans la chapelle de l'ambassade d'Espagne, et j'y étais !... » Puis le voyant tout démoralisé, je partis d'un fou rire qu'il partagea d'entraînement : « Nous sommes deux menteurs, lui dis-je ; je n'ai jamais été à Londres... Vos pièces sont bonnes pour la préfecture du département, mais elles ne vaudraient rien pour la préfecture de police. Vous passerez demain avec le flot, soyez tranquille, mais n'oubliez pas qu'il y a un secret entre nous. » — Mme Bonaparte, à qui je racontai l'anecdote le soir même, en rit beaucoup : « Rayez toujours, me disait-elle, cela fait des amis à Bonaparte. » De fait mes collègues des bureaux n'étaient pas trop téméraires de dire au préfet que j'expédiais bien vite les radiations.

Il en était de même, je puis le dire, de toutes les opérations administratives sur lesquelles M. Frochot appelait mon examen. La célérité avec laquelle je remplissais ses vues donnait quelque jalousie à la lenteur méthodique des bureaux, à qui revenait toujours la mise à exécution des rapports ou des arrêtés élaborés dans mon cabinet. Souvent aussi, dans l'intérêt de notre association vraiment patriotique entre Frochot, Méjean et moi, je prenais l'initiative d'importantes propositions, dont j'improvisais le travail et que je leur soumettais dans le petit comité de notre triumvirat. Frochot, dont la conception en affaires était toujours sûre et même élevée, n'était pas aussi bien partagé du côté de la facilité pour mettre en œuvre sa pensée, et encore moins sous le rapport de la décision et de l'exécution. Il commençait toujours par une explosion de surprise sur la promptitude et le mérite de mon travail, destiné cependant à une captivité plus ou moins prolongée

dans un tiroir de son bureau, quand Méjean et moi nous lui laissions le temps de la réflexion. Enfin mon œuvre sortait de ce tiroir, et alors c'était pour subir, entre Frochot, moi et les chefs de division, une assommante épreuve de discussions souvent peu intelligentes, auxquelles d'étranges scrupules de grammaire et de style ajoutaient encore d'intolérables longueurs. Au sujet de ces éternelles temporisations de l'excellent Frochot, je ne puis oublier qu'ayant laissé entre ses mains, adopté par lui pour l'exécution immédiate, un arrêté relatif à une grande mesure d'administration, je le retrouvai dans son tiroir en état de virginité complète dix-huit mois après, à mon retour de l'expédition de Saint-Domingue, et le fis exhumer. La date seule fut changée, et ce ne fut plus qu'en amateur que j'assistai à l'exécution. Jamais je ne vis employer plus de temps à en perdre. Cette disposition malheureuse de l'esprit très éclairé de M. Frochot eut dès le principe un grave inconvénient, qui dure encore, celui des usurpations de la préfecture de police sur la préfecture du département. J'avais fait un travail étendu et rationnel sur la délimitation des deux administrations, et nous ne pûmes jamais obtenir de Frochot, qui l'avait approuvé, d'aller le proposer et le soutenir au conseil d'État, où il était attendu. La préfecture de la Seine se vit enlever par cette inconcevable inertie de notables attributions qui lui appartenaient exclusivement, telles que les subsistances et les approvisionnements de Paris et du département de la Seine, la conservation des monuments et édifices publics, le cours de la rivière, etc. Aussi Réal, qui avait fait nommer Dubois (1) préfet de police,

(1) Louis-Nicolas-Pierre-Joseph, comte Dubois (1758-1845), procureur au Châtelet avant la Révolution, juge au tribunal civil en 1790, conseiller d'État et préfet de police de 1800 à 1810, député aux Cent-jours.

me disait : « Nous nous levons matin, nous autres, et mon préfet sera plus gros que le vôtre. — Ce n'est pas ma faute, lui répondis-je. — Nous le savons bien : je connais votre projet. Vous avez mille fois raison ; mais vous aurez tort. » Je racontai cela à Frochot devant Méjean. Il nous dit tranquillement que ce qu'il avait lui suffisait : « A vous, lui répliquai-je, mais à la préfecture, non. » Et il se mit à plaisanter d'une manière très piquante sur le peu d'ambition dont il était affecté naturellement.

Quant à moi, je dois le confesser, l'ambition était mon défaut, et je dus à cette incessante influence de l'époque consulaire d'être signalé au ministère de l'Intérieur comme poète et romantique. Voici quel fut le motif de cette promotion, qui dura, comme tant de gloires de l'esprit, tout juste le temps qui s'écoula entre l'examen de mon œuvre et sa sépulture dans les cartons de la division des Beaux-Arts et des embellissements de Paris. Frochot n'ayant pas agréé l'adoption, que je lui avais proposée en sa qualité de préfet, de deux projets dont je regrette encore la non-exécution, j'eus l'audace de les adresser en mon propre nom au citoyen ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, dont j'étais bien connu. L'un de ces projets consistait prosaïquement à faire alimenter par les eaux Périer de Chaillot deux canaux qui du rond-point des Champs-Élysées eussent traversé ceux-ci dans leur longueur de chaque côté de la route de l'Étoile, et dont les eaux se fussent perdues sous terre à l'entrée de la place de la Concorde pour s'y relever en cinq fontaines et réaliser ainsi, il y a quarante-cinq ans, ce que l'on voit à peu près aujourd'hui. La poésie consistait à emprisonner ces larges canaux dans des banquettes de gazon et de fleurs, et à orner les cinq fontaines avec les attributs expressifs de l'ère glorieuse où le siècle et la France

venaient d'entrer. Ainsi étaient joints à la description tant soit peu juvénile de ce projet trois beaux dessins de fontaines, exécutés par nos architectes, et qui laissaient le choix entre les éléphants, les lions et les taureaux. Je proposais également de combler et de planter les quatre fossés à balustres qui continuent de déshonorer cette belle place (1). Aux fontaines monumentales se seraient convenablement mariés ces candélabres rostraux grecs et romains qui se trouvent, par un bizarre anachronisme, former ainsi que des naïades dorées l'entourage du monolithe austère de Louqsor.

Mon autre projet, qui me valut le sobriquet de romantique, en raison de son style élégiaque et religieux, était de convertir en Élysée historique français les jardins de Monceaux, dont le site reculé et la position élevée, loin et au-dessus des bruits de la ville, me semblaient appeler cette destination. Les hôtes naturels de cet Élysée, expiatoire des oublis du temps et des souvenirs de la Révolution, eussent été toutes les tombes et les monuments dont, en 1791, l'Assemblée constituante avait, sous la direction et la conservation de M. Lenoir (2), ordonné la réunion dans le couvent des Petits-Augustins (3). En artiste consciencieux, j'avais étudié mon projet sur le terrain, et la division, si estimable d'ailleurs, des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur fut tant soit peu étonnée du parti que j'avais tiré des localités si variées du parc de Monceaux, de ses collines, de ses allées creuses et solitaires, de ses rochers, de ses cavernes, de ses fabriques, de ses eaux, de ses ombrages, etc., pour y placer ou abriter ces tom-

(1) Ils ont disparu sous l'administration du baron Haussmann.

(2) Alexandre Lenoir (1762-1839), peintre et archéologue, sauva, pendant la Révolution, un grand nombre de monuments.

(3) Ce musée fut supprimé en 1816, pour faire place à l'École des Beaux-Arts.

beaux selon la vie ou le caractère de leurs anciens habitants. Je crois me rappeler que je m'étais montré parfois peut-être un peu plus pittoresque que chronologique, malgré le classement par siècles, dont le millésime gravé sur de petits obélisques eût servi de jalon à l'instruction des promeneurs. Une chapelle gothique sépulcrale eût de plus ravivé à la fois leur piété historique et religieuse. J'avais attaché à cette nouvelle destination des jardins de Monceaux, si connus dans mon jeune âge sous le nom de *Folies de Chartres*, l'intérêt d'un cours d'histoire nationale à ciel ouvert, professé sur pièces irrécusables. Mais sans doute ce péripatétisme à la manière des Grecs séduisit médiocrement les esprits sédentaires des conseils de l'Intérieur.

Pendant, tandis que je m'occupais de l'illustration de Paris, notre premier Consul était allé gagner les éperons de ce pouvoir qui, sous le nom de Consulat, émanait déjà de lui seul sur ses deux collègues et sur la République. Occupé d'une tout autre gloire que celle des embellissements de la capitale, dont il s'était dérobé incognito, il enlevait à Dijon son armée de réserve, lui faisait franchir les glaciers des Alpes avec ses canons, se réservant à lui le Saint-Bernard, donnant le Saint-Gothard à Moncey, à Bethancourt le Simplon (1), à Thurreau (2) le Mont-Cenis, et par cette quadruple route inconnue il reconquerrait son Italie, vainqueur à Montebello, vainqueur à Marengo. Cette dernière bataille, perdue le matin et gagnée le soir,

(1) La plupart des historiens ne mentionnent pas cette colonne, mais parlent d'un corps qui franchit le *Petit Saint-Bernard* sous la direction du futur comte Chabran.

(2) Louis-Marie, baron Thurreau de Linières (1756-1816), prit part à la guerre d'Amérique, commanda, sous la Révolution, l'armée des Pyrénées-Orientales et celle de Vendée; fut, sous l'Empire, gouverneur du Piémont et ambassadeur aux États-Unis.

inaugurait aux yeux de l'Europe le règne consulaire de Napoléon, ainsi que, quinze ans plus tard, celle de Waterloo, gagnée toute la journée et perdue le soir, accomplit sa chute. Mais cette victoire de Marengo lui coûta celui qui de dix lieues du champ de bataille était accouru pour la lui donner. Jamais Bonaparte ne versa de larmes plus douloureuses, plus sincères que sur cet illustre Desaix, son ami, son frère de gloire en Égypte, d'où il arrivait pour vaincre et mourir sous ses yeux. Depuis il ne pleura pas plus amèrement ni ses compagnons d'armes les maréchaux Lannes et Bessières, ni son autre ami le général Duroc, ensevelis tous trois, ainsi que Desaix, dans son triomphe. Peu de jours après, le premier Consul eut à regretter dans Kléber, tombé au Caire sous le fer d'un assassin, le même jour et à la même heure que Desaix sous le feu de l'ennemi à Marengo, et l'Égypte perdue pour la France, et le guerrier qui seul pouvait la lui conserver. Desaix était un de ces hommes d'élite qui seuls auraient osé dévoiler à Napoléon, dans l'excès de ses prospérités, les pièges que lui tendait la fortune. Il manqua souvent à l'Empereur, ainsi qu'un autre, le général Leclerc (1), son beau-frère et mon ami, dont je vais bientôt aussi honorer la mémoire, et dont il dit en apprenant sa mort : « J'ai perdu mon bras droit. »

Rien aujourd'hui ne peut donner l'idée de l'enthousiasme qui soudain transporta la population parisienne à la nouvelle de la victoire de Marengo. Cet élan de joie d'un million d'habitants français et étrangers accourus de toutes les contrées au spectacle de la rénovation de notre patrie n'eut depuis son égal qu'à la naissance du roi de Rome; c'était le même sentiment, peut-être aussi person-

(1) Victor-Emmanuel Leclerc (1772-1802); sa carrière et sa mort seront racontées plus loin.

nel en faveur de Napoléon qu'en faveur de la France, dont le premier événement établissait, dont le second fondait la destinée, qui saisit et exalta universellement les esprits, les cœurs et les âmes. Le peuple à bon droit prit pour lui le triomphe de son héros, et en son absence il se donna sa fête. La ville fut illuminée spontanément; l'instinct de la confiance et de la gloire et la beauté de la saison firent le reste. Cette fois le concours des administrations aux joies officielles fut inutile. Les boulevards, les Tuileries, les Champs-Élysées, les guinguettes, les théâtres célébrèrent à l'envi ce dimanche improvisé, dont l'esprit public était le patron. Une telle manifestation avait d'ailleurs deux causes toutes-puissantes sur l'émotion populaire. L'une était l'élévation où cette merveilleuse victoire, dont les glaciers des Alpes n'avaient pu arrêter la marche, plaçait la République consulaire, à qui désormais ni la Convention, ni le Directoire ne pouvaient plus opposer leurs triomphes. L'autre était plus intime encore à l'affection parisienne : car la veille le bruit de la défaite de notre armée avait été répandu, et ce bruit n'avait pas été désavoué par le ministre de la guerre Carnot, à qui un courrier avait été expédié du champ de bataille dans la matinée du 14 juin. A ce sujet les politiques se partagèrent. Les uns mettaient la propagation de cette nouvelle désastreuse sur le compte des ennemis du coup d'État de Brumaire, dont Carnot, bien qu'il dût la fin de sa proscription et son élévation au premier Consul, passait pour être le chef. Les autres attribuaient déjà à Fouché, ministre de la police, cette singulière et opiniâtre prévoyance, qui dès lors réservait Bernadotte à tout événement, comme l'en-cas de Bonaparte tué ou prisonnier, et cela sans interruption depuis Marengo jusqu'à l'appel de ce général à la succession au trône de Suède, et peut-être

même encore plus tard. Fouché, désavoué, rebuté même par Bonaparte avant le 18 brumaire, malgré l'active coopération de sa trahison envers le Directoire, dont il était aussi le ministre de la police, dès ce jour s'était prescrit l'obligation de se rendre nécessaire à tout prix, et il parvint, malgré l'incessante répugnance de Napoléon, à s'imposer comme indispensable. Bientôt son orgueil ne connut plus de bornes, et il osa prononcer ces paroles incroyables : « Le salut de la France, c'est moi ! » Plus tard je dirai à quelle occasion et dans quel lieu ce Louis XIV de la police me tint ce langage.

Enfin, après huit jours d'une impatience presque séditieuse de la part des habitants de Paris, le voyageur triomphal y arriva incognito à l'heure où on l'attendait le moins, à deux heures du matin, le 2 juillet. Il avait dû s'arrêter à Milan, devenue sa bonne ville d'Italie, à Turin, autre capitale de sa première conquête, à Lyon, sa cité favorite, *Commune affranchie* de la Terreur et de Fouché, où il posa en signe de nouvelle alliance la première pierre de la place Bellecour, enfin à Dijon, son point de départ pour Marengo, où le délire des femmes surtout fut porté à son comble. D'après ce que me dit mon ami Lauriston, son premier aide de camp, depuis Marengo jusqu'à Sens les populations formaient la haie sur son passage. On ne sait jamais comment les nouvelles se propagent à Paris : mais le lendemain à la pointe du jour, celle du retour du premier Consul réveilla les faubourgs, et aussitôt, au lieu d'aller l'attendre en dehors des barrières, ils se mirent en marche sur les Tuileries, dont les grilles étaient encore fermées. A leur ouverture les vivats de la population réveillèrent à son tour le grand homme, et la foule stationna en signe de fête toute cette journée dans les jardins, où les flots d'une multitude empressée se renouve-

lèrent sans cesse pour saluer de leurs cris de joie celui qui rendait à la patrie la gloire et la sécurité, ces deux mobiles exclusifs du bonheur de la France. Car il ne faut pas l'oublier, pendant toute cette époque exceptionnelle et à jamais glorieuse du Consulat, le grand titre de Bonaparte à l'amour et à l'admiration nationale fut le titre de libérateur. La nuit, le faubourg Saint-Antoine offrit l'aspect d'un vaste incendie par la multiplicité des feux de joie, des feux d'artifice et l'illumination de toutes les maisons. — Dans cette journée du 2 juillet 1800, Bonaparte fut salué, encensé, déifié pour ainsi dire par un peuple de vrais citoyens, qui criaient avec la même ardeur : « Vive la République ! Vive le premier Consul ! » Ils n'étaient sans doute pas dans son secret. Moi, j'étais bien placé pour voir et pour juger, et je crois encore aujourd'hui qu'alors, tout-puissant qu'il était comme premier Consul, Bonaparte rêvait quelque chose de plus que sa grandeur présente. Déjà, bien avant l'Égypte, après les grands faits d'armes d'Italie en 1796, la familiarité des camps avait disparu du quartier général. A Milan, le général en chef tenait sa cour.

Tous les corps constitués furent admis les jours suivants à des audiences solennelles de félicitations. Notre préfecture, n'ayant pas été prise au dépourvu, avait pu organiser des fêtes splendides aux lieux accoutumés, si chéris des Parisiens. Le besoin de se réjouir et de rapporter cette joie à celui qui l'inspirait fut réellement universel depuis le 2 juillet jusqu'au 14 inclusivement, où devait se célébrer l'anniversaire de la première Fédération, journée encore officielle. L'allégresse générale descendait des pouvoirs de l'État, des maisons politiques et des théâtres aux réunions les plus bourgeoises.

La soirée que, le premier jour, M. de Talleyrand offrit

au premier Consul à l'hôtel des Affaires étrangères, rue du Bac, fut un chef-d'œuvre de tact, d'à-propos et de politique. Ses salons présentèrent au premier Consul l'élite de tous les ordres de la société, hommes politiques, littérateurs, artistes, militaires, savants, vieux seigneurs, nouveaux riches, etc., de sorte que, sous la rubrique d'un concert, Bonaparte se trouva recevoir l'hommage de la représentation la plus distinguée de la nation. Aussi se plut-il très visiblement à reconnaître l'intention de son ministre par l'accueil bienveillant et, je dois le dire, accompagné d'une sorte de coquetterie, qu'il fit à un assez grand nombre de personnes, dont plusieurs le voyaient pour la première fois. Cette soirée fut pour lui l'occasion d'une conquête de plus sur l'opinion de la France. Mme Grassini (1), si belle et si jeune alors, ainsi que sa voix, y représentait l'Italie heureuse et éprise de son libérateur. Bonaparte était salué par chacun de nous comme le dieu de la patrie. Mes yeux ne pouvaient se détacher de ce beau visage bruni par la gloire, de ce regard héroïque et doux, de ce vaste front dont une longue chevelure noire voilait la majesté. Sa parole nette et accentuée et le sourire gracieux qui en augmentait le charme captivaient irrésistiblement. Malgré la simplicité de son attitude et de son geste, il inspirait un respect involontaire, auquel vainement il cherchait à se dérober. Mais il avait beau vouloir chercher un peu de liberté dans la foule, il ne parvint ni à s'effacer, ni à s'éviter lui-même. Un cercle se formait autour de lui à chaque pas qu'il faisait, et ce qui devait être arriva : on ne vit que lui dans cette soirée, où brillait au milieu de nos vêtements modestes l'uniforme qui le distinguait, lui, ses généraux et ses aides de camp. Parmi

(1) Giuseppina Grassini (1773-), célèbre cantatrice. (Cf. Frédéric Masson, *Napoléon et les femmes*, t. I, p. 84-91.)

ceux-ci on en remarquait deux nouveaux, Rapp (1) et Savary (2) : c'étaient ceux de Desaix. Bonaparte en avait hérité sur le champ de bataille, et dès ce jour ils avaient pris rang dans ce qu'il appelait sa famille militaire, à la tête de laquelle brillait Eugène de Beauharnais sous ce bel uniforme de colonel des guides, depuis chasseurs à cheval de la garde impériale, dont le général Bessières avait été le premier chef aux premières campagnes d'Italie.

Dans toutes ces fêtes on se pressait aussi autour des rayons du grand astre, de ces généraux, jeunes comme lui, à qui Bonaparte devait donner les noms des obscurs villages qu'ils avaient ennoblis par la victoire. A ces ovations populaires des salons il manquait Masséna, que le premier Consul venait de classer le premier capitaine après lui, en lui laissant le commandement de l'armée d'Italie; il manquait Suchet, si justement récompensé par celui de Gênes; il manquait aussi Murat, dont Bonaparte avait fait son frère en lui donnant la main de sa sœur Caroline (3). Il lui avait confié l'armée de la Marche d'Ancône et la mission de rétablir le Souverain Pontife sur la chaire de Saint-Pierre. Dans cet âge de transition philosophique et républicaine, une telle mission étonnait et égayait les esprits de la capitale et surtout les frères d'armes de Murat : « C'est bien naturel, disait-on, que le premier Consul ait choisi l'abbé Murat pour rétablir le Pape ! » Et l'on riait. En effet, Murat avait débuté par le séminaire.

(1) Jean, comte Rapp (1772-1821), général de division, pair de France, chambellan de Louis XVIII.

(2) Anne-Jean-Marie-René Savary, duc de Rovigo (1774-1833), commandant de la gendarmerie d'élite, général de division, ministre de la police générale en 1810, pair aux Cent-jours, commandant de l'armée d'Algérie en 1831.

(3) Marie-Annonciade-Caroline Bonaparte (1782-1839), mariée en 1800 à Joachim Murat, prit, après la catastrophe de 1815, le nom de comtesse de Lipona (anagramme de *Napoli*).

Mais dès que l'on sut que Bonaparte avait assisté à un *Te Deum* solennel à Milan pour la victoire de Marengo, des gens plus clairvoyants devinèrent quelque chose d'un sérieux avenir dans la mission de Murat et le *Te Deum* du Dôme de Milan. Car cette solennité fut, ainsi que je l'ai dit ailleurs, la première fête religieuse que Bonaparte eût présidée depuis celle de l'anniversaire de la naissance de Mahomet dans la grande mosquée du Caire.

Tout était singulier alors et d'un romanesque attachant. Tout commençait, les choses et les personnes; la France était en apprentissage social et politique. Chaque jour Paris se transformait en une vaste école d'enseignement mutuel dont Bonaparte était le moniteur. Depuis la bourgeoisie jusqu'au palais consulaire, chacun s'essayait à une civilisation nouvelle, où il y avait autant à apprendre qu'à oublier. Tous les serpents changeaient de peau. Rien n'était plus doux que l'organe et la causerie philanthropique ou littéraire de Barère (1), si ce n'était le jovialisme étourdi et abandonné de la bonhomie de Fouché. Les costumes avaient conservé, parce que c'était commode, le débraillé du Directoire et un horrible souvenir de la Convention par les coiffures à la victime. On crut les réhabiliter en les plaçant sous la protection de Titus : on ne savait pas qu'il était arrivé aux délices du genre humain de faire égorger, brûler ou vendre à la prise de Jérusalem quinze cent mille Juifs. Cette coiffure, adoptée généralement par les femmes séduites par ce doux surnom de l'empereur Titus, était modifiée par beaucoup d'hommes élégants, qui relevaient leurs cheveux en cadenettes atta-

(1) Bertrand Barère de Vieuzac (1755-1841), député de la sénéchaussée de Bigorre aux États généraux et des Hautes-Pyrénées à la Convention, membre du Comité de salut public; son rôle et sa physionomie sont assez connus.

chées par un joli peigne sur le sommet de la tête. C'était ainsi qu'à nos bals d'abonnement, car il n'y en avait pas encore d'autres à cette origine de la société parisienne, à ces bals, où l'on se portait en foule et à pied, faute de voitures, c'était ainsi qu'était coiffé Trénis (1), l'Apollon de la danse, digne partner de la jeune créole Mme Hamelin (2), qui en était la déesse. A un signal donné, les quadrilles formaient la haie en cercle, et au grand plaisir des spectateurs montés sur les banquettes, ce couple merveilleux dansait seul, réalisant dans la bonne compagnie ces miracles de chorégraphie théâtrale dont Vestris (3), le fils du *Diou de la danse* (4), donnait le spectacle à l'Opéra.

Paris était à cette époque une grande petite ville. Il régnait une sorte de galanterie amicale avec les femmes, à qui par l'habitude révolutionnaire et par le défaut d'argent la toilette était, à peu de chose près, assez indifférente. Elles étaient jolies parce qu'elles l'étaient. Les modes et les fortunes semblaient s'attendre pour se réveiller ensemble. En attendant cette double résurrection, comme on avait beaucoup souffert, on voulait beaucoup s'amuser. Que de femmes charmantes nous avons le bonheur d'accompagner au bal, avec un parapluie sur leur tête et leurs souliers dans nos poches ! On vivait presque en commun avec les souvenirs des proscriptions

(1) Ce personnage donna son nom à une figure de quadrille.

(2) Mme Hamelin (1780-1851), créole de Saint-Domingue, peut-être de sang mêlé, fit beaucoup parler d'elle sous Napoléon. Pasquier l'appelle « une femme galante et intrigante » (*Mémoires*, t. I, p. 393), et Thiébaud, « le plus grand polisson de France. » (*Mémoires*, t. III, p. 271-272 et 495-497). A la fin de sa vie, elle joua un certain rôle dans la société légitimiste.

(3) Marie-Auguste Vestris (1760-1842), danseur à l'Opéra de 1776 à 1818.

(4) Gaetano-Apollino-Balthazar Vestris (1729-1808), danseur à l'Opéra de 1748 à 1781, célèbre par sa fatuité.

ou ceux plus intimes de la prison. On venait d'être plus ou moins mis en liberté par Bonaparte, et tout ce qui était resté caché pendant les orgies de Barras ou ce qui était revenu du Rhin ou de la Tamise se retrouvait avec le charme indicible et si communicatif d'une sécurité commune, celui de pouvoir respirer ensemble et sans inquiétude le plein air de la patrie. Ah ! quand on ne lui devrait que ce seul bienfait, que Bonaparte soit béni à jamais !

Le style classique et la mythologie se partageaient encore quelques audacieuses exceptions au costume général. Ainsi dans l'hiver de 1799 à 1800, j'avais vu passer sur le pont Royal, par un temps affreux, des élèves du peintre David (1) vêtus complètement à la manière des élèves d'Apelle, tête nue, jambes nues chaussées d'un cothurne, et n'ayant d'autre vêtement même nécessaire que les plis ondoyants d'une double tunique. Ils n'avaient oublié en faveur de cet étrange costume que le climat de la Grèce qui l'avait prescrit. Les plaisants qui passaient leur offraient leurs parapluies. — Ce fut aussi à une représentation d'apparat au Grand Opéra, patronnée par un prologue officiel et qui, d'après l'affiche, devait être honorée de la présence du premier Consul (car il n'était jamais question des deux autres), que dans une loge, aux premières à droite, j'eus le plaisir sans pareil de voir la divinement belle Mme Tallien sous le costume rigoureux de la chaste déesse. Sa tête était surmontée d'un grand croissant de diamants, dont ses cheveux de jais faisaient ressortir encore l'éclat. A ses épaules nues, comme celles de nos

(1) Jacques-Louis-David (1748-1825), le plus grand peintre français de sa génération, fut député de Paris à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI; à la seconde Restauration, il fut rayé de l'Institut et exilé de France.

élégantes d'aujourd'hui, était pudiquement suspendu un carquois étincelant de pierreries. Une peau de tigre se drapait moelleusement autour de sa taille olympienne. Une courte tunique cherchait à cacher ses genoux et ses jambes d'albâtre; quelques anneaux ornaient les doigts de ses beaux pieds nus, que des bandelettes de pourpre tenaient assujettis sur de légères sandales. Auprès de Diane étaient deux nymphes charmantes, non moins fidèles à la mythologie. L'effet que produisirent ces trois grâces des forêts partagea réellement le spectacle entre le premier Consul et elles : car on oublia, ainsi que je l'ai oubliée, la représentation lyrique. Le fait est que je manquai être étouffé à la sortie pour vérifier la déesse de plus près et surtout la voir monter en voiture : ce fut là le dernier triomphe du costume, au milieu de frénétiques applaudissements... Mais le lendemain, Mme Bonaparte, ancienne amie de Mme Tallien, fut chargée ou se chargea d'elle-même de lui dire que le temps de la fable était passé et que le règne de l'histoire était arrivé.

En effet, le temps était aux grandes choses, aux grands discours, aux monuments et aussi aux métamorphoses. Précédé de la victoire si décisive de Marengo, l'anniversaire de la Fédération du 14 juillet devint tout naturellement la glorification du premier Consul. Il eut l'idée d'une consécration qui, de ce jour fameux d'une épopée passée, fit la première solennité de l'ère nouvelle dont il dotait la France. La fête reçut le nom de fête de la *Concorde* : c'était un progrès. Sauf les jeux du cirque, elle fut toute militaire. Jamais à aucune fête historique postérieure, sauf celles de la paix et de la naissance du roi de Rome, l'enthousiasme populaire ne se manifesta avec un pareil fanatisme. La veille, la grande cité avait été appelée à une solennelle inauguration du quai Desaix, nom

qui remplaçait glorieusement celui de la Pelleterie ; dans le voisinage, sur la place Dauphine, allait s'élever une colonne funèbre en l'honneur du général. Un autre monument lui avait été décerné par le premier Consul à l'hospice du Saint-Bernard : un troisième encore était ordonné sur la place des Victoires, où il remplaça jusqu'à la Restauration le monument triomphal de Louis XIV. Ainsi, chaque jour, l'histoire défaisait et refaisait l'histoire, et c'est, sans doute, parce qu'elle se renouvelle qu'elle intéresse les générations. Il y eut deux discours à la pose de cette pierre, l'un du préfet, l'autre du ministre de l'Intérieur.

Le lendemain, quatre cérémonies bien distinctes et toutes guerrières se partagèrent la journée. La première eut lieu dans notre place Vendôme, où la préfecture avait son siège officiel, et moi, ma maison paternelle. Le préfet y posa avec la plus éclatante solennité la pierre destinée à porter la colonne dédiée aux braves de son département. Autre pierre, autre discours. Le même jour, chaque chef-lieu de préfecture fit la même consécration. J'eus la douleur de voir disparaître cet immense piédestal qui avait porté la statue équestre du grand Roi, fondue depuis longtemps, et sur lequel s'étaient habitués mes premiers regards. Les drapeaux des armées de la République, remis en activité pendant toute cette journée, assistèrent comme témoins des faits d'armes dont la colonne parisienne devait immortaliser le souvenir.

La seconde cérémonie, présidée par le ministre Lucien, appela tous les spectateurs de celle de la place Vendôme à la place de la Concorde, ci-devant de la Révolution, ci-devant Louis-Quinze. Là, bientôt, parurent à cheval les trois consuls, les ministres, escortés de la garde consulaire, et ces aides de camp de Bonaparte dont les noms

devenaient historiques et glorieux à la suite du sien. Après un discours de Lucien, fut placée la pierre de la colonne nationale en l'honneur de toutes les armées de la République. — Mais la fortune de ces deux pierres d'attente des places Vendôme et de la Concorde devait tromper les intentions du préfet de la Seine, du ministre de l'Intérieur, et même celles du premier Consul. Quelques années après ce 14 juillet, par une nouvelle destination bien imprévue en 1800, la pierre départementale de la Seine, au lieu de porter la colonne dédiée à ses braves, disparut elle-même sous d'autres fondations où, surmontée de la statue impériale de Napoléon, s'éleva aux armées de l'Empire et à son fondateur la colonne colossale d'Austerlitz. Quant à la pierre de la place de la Concorde, son sort fut beaucoup plus étrange encore. Car ce fut le troisième souverain après Napoléon qui, par une sorte d'apothéose rétrospective, y fit placer l'obélisque de Louqsor, que Desaix avait vu, monument funéraire impérissable à la mémoire du conquérant de l'Égypte, dont Paris, dont la France demandaient et attendaient la cendre.

Cependant, tout à coup, aux détonations du canon des Invalides, tous ces cortèges militaires et civils s'étaient ébranlés et avaient suivi au temple de Mars les trois consuls et les ministres, qui seuls étaient à cheval, ainsi que leur escorte. Car tout ce qui était de l'ordre civil, préfets, maires, magistrats, sénateurs, députés, tribuns, académiciens, etc., formait une immense infanterie qui, au travers des flots d'une poussière torride, arriva comme une déroute à l'Hôtel des Invalides, ce qui parut alors à chacun de nous une hospitalité très convenable. Enfin, après un peu de repos dans les vastes salles, on se rendit à l'église, qui s'appelait bien justement ce jour-là le temple de Mars. Tout ce que Paris renfermait de plus

distingué en hommes et en femmes s'y trouvait placé dans de magnifiques tribunes, parmi lesquelles figurait d'une manière splendide celle du corps diplomatique : car ce jour fut européen, et les étrangers l'acceptèrent comme tel. Enfin, par un ordre admirable, toute la foule officielle, toute cette infanterie plus ou moins brodée qui avait rempli les places Vendôme et de la Concorde se trouva merveilleusement placée. Les consuls étant aussi entourés de leur troupe dorée, le ministre Lucien prononça un magnifique discours, brillante oraison funèbre du saint détroné par celui du jour. Ce discours eut lieu entre deux intermèdes de musique, dont l'un chanté par la belle Grassini et Bianchi célébra la victoire qui avait délivré l'Italie; l'autre, intitulé *Chant du 25 messidor* (14 juillet), était une très belle, très républicaine et très héroïque cantate dont Fontanes, le panégyriste de Washington et de Bonaparte, avait composé les paroles, et Méhul (1) la musique. Ce qu'il y eut d'admirable, ce fut l'union de trois orchestres de cent musiciens, qui, bien que séparés par de grandes distances dans l'immense basilique, révélèrent un ensemble merveilleux, jusque-là jugé impossible : mais l'âge des prodiges en tout genre était venu. Un grand banquet, présidé par le premier Consul, succéda à la solennité du temple de Mars. Il y prononça, d'une voix forte, ce toast profondément républicain : *Au quatorze Juillet et au peuple français, notre souverain!* et on y répondit par : *Vive le premier Consul!* La chose fut complète.

Le quatrième acte de cette grande solennité se passa encore plus en famille, et le théâtre en fut le Champ de Mars, dont toute la plaine et toutes les hauteurs étaient

(1) Étienne-Nicolas Méhul (1763-1817), membre de l'Institut, inspecteur au Conservatoire.

depuis longtemps envahies par la population de Paris et les gardes nationaux, sauf un espace réservé occupé par la garde à pied et à cheval, toute pavoisée des drapeaux conquis à Marengo, d'où elle était arrivée la veille en vingt-neuf jours de marche, avec ses beaux uniformes déchirés et ses beaux visages bronzés par le soleil, la fatigue et la victoire. Alors, le ministre de la Guerre présenta à Bonaparte ces drapeaux qu'il connaissait si bien, ainsi que les officiers qui les avaient apportés. Mais alors aussi la foule, impatiente de voir de près ces drapeaux, et ces braves de la garde, et ces généraux et officiers de la grande bataille, soudain transportée comme par une impulsion surnaturelle et entraînant avec elle les gardes chargés de la contenir, se précipita comme une avalanche humaine vers les héros de Marengo et s'empara, victorieuse à son tour, du cirque où les jeux allaient commencer. Du grand balcon de l'École militaire, le premier Consul vit cette irruption invincible et ordonna la remise des jeux à un autre jour. Le soir, Paris parut tout en feu. Les orchestres étaient partout aux lieux aimés de la population, et un brillant feu d'artifice, allégorique de la victoire, tiré sur le pont de la Concorde, termina la solennité comme elle avait commencé, par la commémoration de la gloire militaire, qui, alors, régnait exclusivement sur la multitude.

Le ministère de l'Intérieur, essentiellement classique, avait osé concevoir l'idée de donner au peuple des *Jeux olympiques*. Mais nous étions plutôt des Romains que des Grecs; César était là, et l'on se rabattit sur les jeux du cirque. En revanche, rien n'y fut oublié de ce qui pouvait, dans l'ornementation du matériel et le costume du personnel de la fête, mêler le plus bizarrement le passé et le présent, en mariant hardiment les formes et les usages

de l'ancienne Rome aux modes toutes modernes de l'actualité française et britannique. Le décadi après le 14 juillet, le Champ de Mars, cette fois libre de son attirail militaire, servit de lice à trois luttes différentes, au milieu de cette affluence qui, sans dépeupler les quartiers de la grande ville, étonne toujours les Parisiens eux-mêmes. La première lutte fut la course à pied; la seconde, la course à cheval; la troisième, la course en chars. Ces chars étaient extérieurement construits et décorés d'après les modèles des chars antiques. Ils étaient attelés de chevaux de course anglais et français, à courte queue, et les automédons qui les conduisaient, tous jeunes gens de la société, ainsi que les rivaux des deux premières courses, portaient le costume fidèle des jockeys de Newmarket. La couleur des toques, des gilets et des ceintures distinguait les concurrents. Quant aux prix, c'étaient des fusils magnifiques et des boîtes de pistolets de la manufacture d'armes de Versailles, et de superbes vases de porcelaine de Sèvres. Parmi ces prix modernes, l'antiquité trouva, cependant, moyen d'être passablement représentée par des couronnes de feuillage d'or, ou de chêne, ou de laurier. Ce fut le préfet Frochot, vêtu de l'habit bleu brodé en argent, ceint d'une écharpe tricolore, qui proclama et couronna les vainqueurs. Quant à moi, qui, sans costume, ne représentais que la pensée du préfet, j'eus la vive satisfaction de remettre un véritable faisceau d'armes entre les mains de mon ancien camarade d'Harcourt et de Hambourg, Tourton, riche banquier, propriétaire du Clos-Vougeot, proclamé vainqueur dans les trois courses. Et c'était bien juste, car, indépendamment de sa supériorité, il avait fait les frais de la construction des chars et de l'achat des chevaux, qui furent conduits ou montés par nos amis, MM. de Lagarenne, de

Canisy, Bamet, Chaponel, etc. De sorte que la République fut contente et lui aussi.

Un aérostat gigantesque, orné de drapeaux tricolores et de fusées, s'élança ensuite dans les airs, où il éclata, ne laissant de lui qu'un nuage de fumée. Il représenta la moralité de ces brillantes fêtes de la gloire.

CHAPITRE XVII

COMLOTS CONTRE LE PREMIER CONSUL.

Lors de la violation des sépultures royales de Saint-Denis, un savant, un curieux, dont le nom, et c'est dommage, est resté inconnu, uniquement frappé de la conservation du corps du maréchal de Turenne, l'avait réclamé comme objet d'art pour le cabinet d'histoire naturelle, où l'hôte séculaire des cendres royales fut, en 1793, confondu avec les squelettes des squales et des quadrumanes. Heureusement, sous le Directoire, un tout autre savant, et de celui-ci le nom n'est pas perdu, le citoyen Lenoir, obtint de le faire transporter au musée des Augustins. Là, le corps de Turenne passa de l'étude du naturaliste au respect de l'antiquaire. Mais, le 23 septembre 1800, le premier Consul, au nom de l'honneur et de la gloire de la France, fit transporter cette noble dépouille au temple de Mars, où lui-même, et sans avoir passé par la sépulture impériale de Saint-Denis, il devait trouver quarante ans plus tard son dernier asile. La vie et la mort de Turenne avaient inspiré deux chefs-d'œuvre à Mascarón et à Fléchier. Chargé du discours de cette solennité, Lucien Bonaparte n'eut pas à les retracer. Mais cette haute réparation, faite au plus grand capitaine de la France par celui

qui les vengeait l'un et l'autre des crimes révolutionnaires, plaça naturellement l'orateur sur le terrain de la régénération et de la paix, que chaque jour voyait s'accomplir, soit par les institutions, soit par les traités et par les victoires : de sorte que de cette solennité, qui appartenait à Louis XIV et à Turenne, il ne resta que Bonaparte. Après son discours, le ministre de l'Intérieur ayant annoncé un nouvel armistice acheté par l'Autriche au général Moreau au prix de trois places fortes en Allemagne, tout à coup, par une sorte d'expansion extérieure, l'auditoire révéla le besoin, jusqu'alors resté muet, de jouir aussi par la paix de la prospérité renaissante. Ainsi la cérémonie funèbre du vengeur et du sauveur de Louis XIV se termina dans cet hommage tout nouveau, rendu au héros et au libérateur de la patrie. Ainsi fut célébré le premier jour de l'année républicaine, le 1^{er} vendémiaire an IX.

Après des journées de dix-huit heures de travail sur toutes les parties de la haute administration intérieure et extérieure, le premier Consul éprouvait le besoin d'aller prendre l'air comme un simple citoyen. Alors, il sortait furtivement à pied du château des Tuileries par un petit escalier, accompagné soit de Duroc, soit de Berthier, ou d'un de ses aides de camp, ou d'un général de la garde, travesti comme lui en bourgeois. Il allait, au hasard, étudier le Parisien dans d'obscurs quartiers, où, dans l'ignorance où il était d'être suivi par des surveillants de Fouché ou de Dubois, il se vantait à son compagnon du plaisir de respirer en liberté. Aux avis qu'on lui donnait du danger de ces courses nocturnes, il répondait : « Cela vous regarde, et non pas moi. » Et, cependant, il marchait ainsi, promeneur insouciant, au milieu des complots. Un soir, la police, avertie par une détonation dans les

environs perdus de la Salpêtrière, y courut et s'assura de deux hommes qu'elle trouva encore effrayés de l'explosion d'un petit globe infernal dont l'essai avait manqué leur être fatal. Quant à sa destination, en cas de succès, c'était d'être lancé par l'un d'eux dans la voiture de celui qu'ils appelaient le tyran. De ces deux Brutus, l'un se nommait Chevallier et l'autre Veïur : leur invention meurtrière était malheureusement connue par d'autres conjurés. Le chef d'une seconde conspiration était, hélas ! mon ami Metge, l'ex-tanneur, le défenseur officieux et gratuit des patriotes, le père de leurs orphelins, celui enfin qui, étant instruit de l'exécrable projet d'un égorgement dans les prisons, avait couru à la Force m'en avertir et me répondre de mon salut et de celui de mes amis... Metge était le conjuré républicain incarné. Il croyait d'ailleurs, de bonne foi, que ce qui est à nos yeux un crime politique faisait partie de la vertu du citoyen. Je me rappelai, à la nouvelle de son arrestation avec ses deux complices, Chapelle et Humbert, les étranges argumentations de sa logique sur ce thème révolutionnaire, quand nous arpentions ensemble la grande cour de la prison. Le malheureux n'avait pas dévié de ce qu'il nommait ses principes et ses devoirs. Je courus chez Réal : mais il n'y avait pas même moyen de le faire passer pour un fou, car Metge n'était pas homme à racheter sa vie par un mensonge, encore moins à renier une action qui, selon lui, sauvait la liberté. C'était un niveleur convaincu. Il alla à la mort comme un martyr, et il l'était, en effet, de son fanatisme.

Peu après, dans le mois d'octobre, le complot d'assassinat du premier Consul s'était transporté à l'Opéra. Ce nouvel attentat, conçu et au moment d'être exécuté par des hommes d'une position plus relevée, envoya à l'écha-

faud l'adjudant général Aréna (1), frère du député de la Corse (2) dont le poignard, disait-on, avait menacé le général Bonaparte à Saint-Cloud, puis le peintre Topino-Lebrun (3), élève de David, un sculpteur romain nommé Ceracchi (4), et Demerville (5), ex-secrétaire de Barère. C'était évidemment une réaction des terroristes de 93 que le succès de cet attentat aurait reproduite. — Je fus bien étonné, le lendemain de l'arrestation de ces assassins, de voir arriver en pleurs, dans mon cabinet, cette belle dame dont la figure et la pantomime chantante du jeune Darbelle avaient fait la conquête au travers des barreaux de notre prison. Elle m'avoua, non sans rougir beaucoup, qu'elle était la maîtresse de Demerville, et elle me supplia d'employer le crédit de mes amis à le sauver. Vraiment, c'était aussi trop mal s'adresser et par trop abuser de la faiblesse des souvenirs : si bien qu'un peu remis de l'aveu et de la demande, je ne trouvai rien de mieux à lui conseiller que de s'adresser à Barère, qui s'adresserait à Fouché, les conjurés et les protecteurs étant tous sortis du même œuf..... Alors, elle rentra tout à coup en grâce dans mon esprit par un autre tour de force non moins imprévu. Elle me pria instamment de faire comprendre son mari dans le grand travail de radiation en masse que le premier Consul avait ordonné. Je le lui promis et fus assez heureux pour réussir. Elle vint me remercier : pour

(1) Joseph Aréna (1769-1801), ancien député aux Cinq-Cents, s'était démis, après le coup d'État, de son grade de chef de brigade dans la gendarmerie.

(2) Barthélemy Aréna (1765-1829), député suppléant de la Corse aux États généraux, membre de la Législative et des Cinq-Cents; il se réfugia à Livourne après le coup d'État.

(3) François-Jean-Baptiste Topino-Lebrun (1769-1701), juré au tribunal révolutionnaire, impliqué dans la conspiration de Babeuf.

(4) Joseph Ceracchi (1760-1801).

(5) Dominique Demerville (1767-1801).

lui donner une dernière marque d'intérêt, je l'engageai à aller rejoindre son mari dans sa province, où, caché chez un de ses parents, il attendait le résultat des démarches. Elle me comprit et partit. Trois mois après, tombaient en place de Grève la tête de Demerville et celles de ses trois complices (1).

Ainsi, l'ennemi déclaré, l'ennemi mortel du premier Consul, ce n'était pas le républicain, c'était le terroriste; ainsi, chaque jour, le coup d'État de Brumaire se justifiait par des complots et des attentats. On n'avait pas le temps de respirer. Jamais, dans le cours de ma longue vie, je n'ai vu le temps marcher aussi rapidement, et comme de cascades en cascades, selon la nature ou le contraste des événements qui remplirent et agitèrent les deux premières années du Consulat. La passion que causaient tous ces miracles et tous ces accidents de la vie de Bonaparte, devenue la vie nationale, exerçait de plus une véritable réaction jusque sur les habitudes de l'existence privée, où chacun, à sa manière, cherchait aussi à réparer les mauvais jours. Le climat était changé; on respirait un autre air; de nouvelles mœurs germaient sur une nouvelle France. L'enivrement où se jeta la société était symbolique de l'époque. Par exemple, pour croire en Dieu, la population, sauf les familles monarchiques, avait l'air d'attendre le signal du premier Consul, c'est-à-dire de voir le temple du Génie reprendre le nom de paroisse Saint-Roch, celui de la Paix le nom de paroisse Saint-Sulpice, et celui de Mars le nom de chapelle des Invalides. Car, du moment où les églises se rouvrirent, le peuple se remit aux dimanches et aux fêtes, comme si Robespierre n'eût pas inventé la déesse Raison et l'Être

(1) Il y eut un cinquième condamné, nommé Diana.

suprême, ni Larevellière-Lépeaux la théophilanthropie. La théologie du bourgeois et de l'artisan n'allait pas jusqu'à un concordat. On s'en occupait cependant. Le général Murat s'était présenté à Rome comme le bras droit de l'Église militante, et avant de rétablir avec honneur le Souverain Pontife sur la chaire de Saint-Pierre, il avait pieusement jeté dans la mer les Turcs fugitifs d'Aboukir, que le Pape avait pris à sa solde; c'étaient les soldats athées de la République française qui étaient devenus ses lévites. Tout était étrange au dedans comme au dehors, presque surnaturel.

De ce romanesque de notre histoire courante était résultée une sorte de fatalisme à l'usage des vrais croyants du nouveau Mahomet. Le fanatisme de la foi sans commentaires avait reparu. On se précipitait tête baissée vers l'avenir par les jouissances du présent, sans trop regarder en arrière, même les plus sages. Quant aux plus jeunes, ils se mêlaient au flot de leurs aînés, comme s'ils avaient eu, eux aussi, à se venger ou à se vanter du passé. Tous ces beaux guerriers d'Allemagne, d'Égypte, d'Italie, revoyaient Paris comme le prix et le but de leurs faits d'armes, et on pouvait peut-être leur reprocher de mener parfois des affaires de cœur comme des affaires d'avant-postes. Ainsi la galanterie entraînait aussi dans la politique de conciliation. D'ailleurs, l'argent reparaisait. Les nouvelles fortunes, celles des fournisseurs et des faiseurs d'affaires de la République et du Directoire surtout, se montraient au grand jour : le premier Consul, pourtant, allait y faire attention. Les biens non vendus relevaient la noblesse, et les salons se rouvraient. Les acquéreurs des biens nationaux traitaient publiquement avec les émigrés qui, petit à petit, prenaient à leur tour des allures de vainqueurs, sous les auspices de Mme Bonaparte, leur

protectrice zélée et officielle. Chaque jour, la capitale reprenait son rang dans la civilisation et reparaisait, quoique modestement encore, la ville du bien-être, du bon goût, de l'élégance et des plaisirs. Elle devait bientôt redevenir une Capoue pour les étrangers et pour ses citoyens, mais pour les soldats de Bonaparte, jamais. La paix avec l'Autriche, à laquelle l'armée travaillait plus que la diplomatie, ne devait être, comme toutes celles qui suivirent, qu'une trêve, qu'un repos entre des victoires.

Il y eut une époque en France, dans le moyen âge, où sur la foi d'une prophétie on se lança tout à coup à corps perdu dans les saturnales de la fin du monde. En 1800, il s'agissait de sa renaissance, et alors il était naturel que chacun saluât et célébrât le nouveau siècle, le nouvel âge, selon les instincts de sa propre nature.

Les trois jeunes sœurs du premier Consul, comme par une sorte d'inspiration historique, prirent tout d'abord au sérieux leur éducation littéraire et se vouèrent plus ou moins au culte de la tragédie. Leur frère Lucien, Fontanes et Lafon (1) surtout furent leurs instituteurs dramatiques. Ces essais avaient lieu chez la sœur aînée, Mme Bacciochi (2), qui bientôt fit honneur à ses maîtres. Leurs essais sur la scène du monde furent plus longs. Elles ne connaissaient personne à Paris, qu'elles voyaient pour la première fois, sauf Mme Bacciochi, qui ayant été élève à Saint-Cyr l'avait au moins entrevu. L'apprentissage de ces jeunes étrangères était d'autant plus pénible

(1) Pierre Lafon (1773-1846), acteur tragique, sociétaire de la Comédie-Française.

(2) Marie-Anne Bonaparte, dite Élisabeth (1777-1820), mariée en 1797 à son compatriote Félix-Pascal Bacciochi; princesse de Lucques et de Piombino en 1805, grande-duchesse de Toscane de 1808 à 1814; elle prit, en 1815, le titre de comtesse de Compignano.

pour elles, que déjà leur position les obligeait à connaître tout le monde, et elles étaient totalement ignorantes des noms de nos familles historiques de la monarchie; elles connaissaient à peine celles qui étaient historiques de la Révolution, ce qui donnait lieu de leur part à de singulières méprises et à de plaisants quiproquos. Mais les nobles futurs des armées que leur frère avait commandées leur étaient devenus chers; à eux exclusivement se rattachaient les souvenirs de leur entrée dans le monde. Le premier salon où débutèrent Mme Murat et Mme Leclerc (1) avant leur mariage fut celui du quartier général de l'armée d'Italie, le premier éclat qui frappa leurs yeux fut celui des pompes militaires. Elles avaient été réellement baptisées par la victoire, et s'étaient mariées sous la tente, selon le rit républicain, ainsi que leur belle-sœur Joséphine. — Enfants l'une et l'autre, obligées de fuir la Corse où la trahison de Paoli (2) persécutait leur famille, elles avaient dû avec leur mère se jeter la nuit dans un bateau qui les déposa sur la plage de Marseille. Là, elles avaient été réduites à vivre des économies que faisaient sur leurs appointements le chef de bataillon Napoléon et leurs autres frères, Joseph (3) et Lucien, employés ainsi que leur oncle Fesch (4) dans les administrations mili-

(1) Marie-Pauline Bonaparte (1781-1825), mariée : 1^o en 1797, au général Leclerc; 2^o en 1803, au prince Camille Borghèse; elle fut duchesse de Guastalla de 1806 à 1814.

(2) Pascal Paoli (1726-1807). Sur ses démêlés avec les Bonaparte, on peut consulter le tome II du *Napoléon inconnu* de M. Frédéric Masson.

(3) Joseph Bonaparte (1768-1844), frère aîné de Napoléon, député aux Cinq-Cents, conseiller d'État sous le Consulat, prince grand électeur de l'Empire, roi de Naples en 1806, d'Espagne en 1809, lieutenant général de l'Empire en 1814 et en 1815; il prit, sous la Restauration, le titre de comte de Survilliers.

(4) Joseph Fesch (1763-1839), frère utérin de la mère de Napoléon, prêtre avant la Révolution, archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803, grand aumônier sous l'Empire.

taires. L'inflexible courage de Mme Lætitia (1) sut dominer pendant tout le règne de la Convention la position malheureuse de sa nombreuse famille. Leur sort était alors si précaire que le citoyen Clary (2), négociant en denrées coloniales, dont Joseph avait épousé la fille aînée (3), répondit brusquement à un ami commun qui lui parlait de Napoléon pour la seconde (4) : « Non vraiment, c'est bien assez d'un Bonaparte dans la famille (5) ! » Cependant la fortune, qui en voulait aveuglément à ce brave négociant, lui réservait de voir ses deux filles reines et ses deux nièces duchesses (6).

La porte du salon de Mme de La Briche, qui, disait-on, n'avait pas toujours été rigoureusement fermée pendant la Convention, et qui s'était à moitié ouverte sous le Directoire, s'ouvrit à deux battants devant le Consulat comme sous l'ancien régime, dont, aux yeux des royalistes, ce Consulat représentait au moins une régence. Les rentrés et les nouveaux venus y trouvèrent une égale hospitalité. Ce salon acquit dès lors l'importance politique et sociale qu'il n'a cessé de conserver jusqu'en cette année

(1) Marie-Lætitia Ramolino (1750-1836), femme de Charles Bonaparte et mère de Napoléon, dite *Madame Mère* sous l'Empire.

(2) François Clary (1725-1794).

(3) Marie-Julie Clary (1771-1845), reine de Naples, puis d'Espagne.

(4) Eugénie-Bernardine-Désirée Clary (1777-1860), mariée à Bernadotte et morte reine douairière de Suède.

(5) On a prouvé que ce très joli mot n'a jamais pu être prononcé, au moins par François Clary, qui mourut le 20 janvier 1794, tandis que sa fille Désirée n'eut l'occasion de rencontrer Napoléon qu'en janvier 1795. (Frédéric Masson, *Napoléon et les femmes*, t. I, p. 14.)

(6) Il y a là une double inexactitude : François Clary, mort en 1794, ne vit pas les splendeurs impériales, et au lieu de ses nièces, il s'agit sans doute de deux de ses *petites-filles*, Rosine (1788-1864) et Honorine (1790-1884) Antoine de Saint-Joseph; la première fut mariée successivement au général de Saligny, duc napolitain de San-Germano, et à l'amiral duc Decrès, ministre de la marine de Napoléon; l'autre épousa le maréchal Suchet, duc d'Albuféra.

1845, où il est demeuré veuf de ses deux maîtresses (1). D'ailleurs il se souvenait, et reprit facilement ses exquis traditions, à qui l'on dut d'heureuses éducations. J'eus le bonheur d'y voir, ainsi que chez Mme de Damas, les frères Lacretelle, Hochet, Frénilly, etc., mes amis anciens et nouveaux, et M. Roux de Laborie (2), cet homme si multiple et si rapide, si connu par la variété, le nombre et la brièveté de ses lettres et de ses visites. On l'annonçait : alors il traversait au pas de course le salon et allait directement jeter deux ou trois mots dans l'oreille de celui ou de celle qu'il savait y trouver, puis il disparaissait. Il aimait mieux revenir quatre fois le soir dans la même maison que d'y passer une heure : c'est qu'il lui fallait aller dans plusieurs. Il était insaisissable et ne procédait que par apparitions. Attaché au cabinet de M. de Talleyrand, il y avait facilement recruté les plus importantes relations. Comme chacun, alors surtout, était avide de savoir, et qu'on s'adressait à lui qu'on rencontrait toujours chez les autres, il avait inventé à son usage exclusif, pour ne pas se compromettre dans ses réponses, une sorte d'hiéroglyphe parlé que l'on cherchait à deviner, et pendant ce temps-là il vous échappait. Ses billets, et c'était là le chef-d'œuvre du genre, parlaient aussi à peu de chose près la même langue, avec un laconisme monosyllabique, et il fallait encore recourir à lui pour en connaître le sens. Alors, comme ce ne pouvait guère être que le lendemain au plus tôt, il vous disait d'un ton net et assuré : « Ce n'est plus cela... La question est ailleurs... etc. » Il était

(1) Mme de La Briche et sa fille Mme Molé.

(2) N. Roux-Laborie ou Roux de Laborie (1769-1840), un des maîtres intrigants de cette génération; en 1792, il avait été secrétaire de Bigot de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères; en 1814, son protecteur Talleyrand le nomma secrétaire du gouvernement provisoire, et il passa pour avoir machiné l'affaire Maubreuil.

au reste bienveillant, officieux, même serviable et spirituel, de l'esprit surtout qu'il s'était créé.

Indépendamment de celui-là, Laborie avait de plus l'esprit des lettres et l'esprit des affaires. L'un lui avait fait à l'âge de dix-neuf ans remporter un prix à l'Académie de Rouen, avant qu'il entrât à l'Oratoire pour s'y essayer à l'instruction publique. L'autre, tout en courant, tout en parlant et répondant à tout Paris, lui avait inspiré et fait réaliser la fondation de deux journaux, celui des *Débats*, dont ses articles diplomatiques et politiques, puisés à la source du cabinet de M. de Talleyrand, commencèrent le succès, et le *Publiciste*, de compagnie avec Suard.

Le nom de M. Suard, que j'avais retrouvé chez Mme de La Briche ainsi que ses confrères Morellet et Saint-Lambert, me fait ressouvenir qu'ayant été, me disait-il obligamment, promis à Mme Suard, je fus présenté à cette académicienne, dans sa maison rue Royale, par lui et par Lacretelle l'ainé. Aussi en avais-je été doublement bien reçu, et de cette visite il était résulté de ma part l'engagement de lire chez elle cette tragédie d'*Aristomène* que le Théâtre-Français avait reçue et que moi, plus intéressé, j'avais refusée. Le jour pris, je trouvai chez Mme Suard le petit comité que j'avais demandé, et dont l'auteur d'*Adèle de Sénanges*, la spirituelle Mme de Flahaut, depuis Mme de Souza (1), faisait bien certainement l'ornement. Je n'ai de ma vie vu la littérature plus gracieusement représentée, de sorte qu'en déroulant mon manuscrit, je sentis bien que c'était pour elle que j'allais lire. Je lus en

(1) Adélaïde-Marie-Émilie Filleul (1761-1836) épousa en premières noces le comte de Flahaut de la Billarderie, maréchal de camp, guillotiné à Arras en 1793, et en secondes noces le marquis de Souza-Botelho, diplomate portugais. (Cf., en tête de ses *Oeuvres choisies*, une notice de SAINTE-BEUVE.)

effet ce très ennuyeux drame avec une sorte d'accent provocateur qui en imposa à l'assemblée, trompa son intelligence et finit par étourdir ma conscience elle-même. Les applaudissements dont je fus couvert, ceux surtout de Mme de Flahaut, exaspérèrent tellement cette illusion que je me surpris à regretter d'avoir donné le dernier mot au Théâtre-Français en retirant ma pièce, bien qu'il m'eût conservé mes entrées. La bonne compagnie était encore si polie, si bienveillante, que le désenchantement même de l'auteur pour son ouvrage pouvait s'y tromper au point de se croire injuste, et admettre comme un succès la coquette expression de cette urbanité. Je l'avoue, cette mystification de moi-même par moi-même ne fut pas sans quelque douceur, et puis j'eus le bonheur d'être admis chez Mme de Flahaut, où je trouvai au piano un charmant enfant qui est aujourd'hui notre ambassadeur à Vienne, après avoir gagné aux armées son grade de lieutenant général (1).

Je reviens à Laborie. Un jour que Paris ne l'avait pas vu, il s'inquiéta et apprit avec le plus grand étonnement qu'il avait passé la frontière. On disait même tout bas que la police n'avait pu l'atteindre (2), et plus bas encore

(1) Auguste-Charles-Joseph, comte de Flahaut de la Billarderie (1785-1870), successivement aide de camp de Murat, de Berthier et de Napoléon, fut fait général de brigade en décembre 1812 et général de division après la bataille de Leipzig. Pendant les Cent-jours, Napoléon le chargea d'une mission à Vienne qu'il ne put remplir, et le nomma pair. Exilé sous la Restauration, il fut sous Louis-Philippe pair de France et ambassadeur, sous Napoléon III sénateur, ambassadeur, grand chancelier de la Légion d'honneur. Il mourut la veille de la bataille de Sedan. Il est historique aujourd'hui que le futur duc de Morny naquit, en 1811, de sa liaison avec la reine Hortense. Sur sa carrière militaire, M. Frédéric Masson a publié en 1881 une très intéressante brochure.

(2) « Un soir (à Savigny-sur-Orge, en 1801) nous vîmes dans notre retraite quelqu'un entrer à la dérobée par une fenêtre et sortir par une autre; c'était M. Laborie; il se sauvait des serres de Bonaparte. » (CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, t. II, p. 251.)

on l'accusait d'avoir soustrait dans le cabinet de M. de Talleyrand un traité conclu entre le premier Consul et l'empereur Paul, à qui Bonaparte avait généreusement renvoyé habillés, équipés à neuf et soldés tous les prisonniers de sa nation. Ce traité, ajoutait-on, avait été vendu à l'Angleterre!... A l'appui de ce dernier chef d'accusation, peu de temps après on osa y rattacher la coïncidence de la machine infernale et du meurtre du Czar, ce qui mettait en cause par un double assassinat le gouvernement de la Grande-Bretagne! Mais en 1804, quand Laborie obtint son rappel en France, il dut être évident pour tous ceux qui connaissaient l'empereur Napoléon que, si une telle trahison eût été commise par Laborie, jamais il n'en eût été gracié. Le voile qui couvrit alors cette aventure la couvre encore aujourd'hui. Toujours est-il que Laborie fut éloigné des affaires, mais il conserva la faveur de celui qui les faisait, M. de Talleyrand, et plus tard il reparut sous ses auspices sur un tout autre théâtre, après avoir été à Paris avocat consultant et lecteur à domicile de Mme de La Briche. Ce fut, je crois, à cette dernière phase de sa vie que Laborie éprouva la fantaisie de se marier. Je ne sais plus pourquoi cela parut alors si étrange. Toutefois il épousa une très belle personne, fille du docteur Lamothe, médecin et ami de notre famille, et sœur d'un brillant officier qui fut depuis lieutenant général. Mais, comme la société s'obstinait à ne pas prendre le mariage de Laborie aussi au sérieux que lui-même, quand le bruit de sa paternité se répandit, on la mit sur le compte de sa distraction devenue proverbiale.

Nous étions au mois de décembre 1800. L'hiver faisait ses préparatifs, tant aux Tuileries que dans la société. C'était le premier de la renaissance. Le précédent, non encore dégagé des langes révolutionnaires, avait dû

rester à l'état d'embryon social ; mais celui-ci, éclairé par le soleil de Marengo et inauguré par la victoire non moins décisive de Moreau à Hohenlinden, avait revêtu les mœurs de la prospérité nouvelle et se préparait aux fêtes de la paix par celles de la victoire. L'Opéra allait en faire l'ouverture le 24 décembre d'une manière brillante, par une représentation dont l'à-propos et l'allusion ne seraient pas contestés. Il annonça la *Création du monde*, oratorio de Haydn, et Garat, le dieu du chant, ce jeune Basque à qui Piccini (1) avait dit : « Toi, *tu es la musique* », Garat devait y chanter. Le premier Consul, qui déjà se mêlait de tout, avait ordonné ce spectacle tout nouveau pour Paris, et l'honorerait de sa présence. On fut donc bien averti : aussi en vingt-quatre heures toutes les loges étaient louées, et d'avance la police prenait ses mesures pour bien conduire le siège que de tout temps subissent les grands théâtres aux représentations solennelles. Toute la bonne compagnie ancienne et moderne s'y était donné rendez-vous : ce devait être à la fois comme une déclaration de principes et de sentiments. L'élite du monde parisien ressuscité par Bonaparte allait lui rendre hommage de sa création récente. J'avais une place dans une loge aux premières en face, très bien composée, et suivant les us et coutumes des jeunes gens, nous convinmes de diner plusieurs ensemble au cabaret, afin d'arriver à l'ouverture des portes. Car un grand spectacle a toujours deux actes importants en dehors de sa représentation, l'un qui est l'entrée dans la salle, l'autre qui est la sortie. Le jour venu, nous étions à notre poste et nous jouissions de ce véritable plaisir parisien de voir successivement les loges se remplir, sujet inépuisable de sensations de tout

(1) Nicolas Piccini (1728-1800), compositeur célèbre par sa rivalité avec Glück.

genre et aussi d'observations, où la toilette et la tournure des parvenus des deux sexes tenaient une bonne place. Enfin la salle de la rue de Richelieu (1) se trouva pleine jusque dans ses combles les plus mystérieux. Les grillages et les rideaux en avaient disparu : chacun était venu pour voir et être vu. Déjà l'impatience, même de ceux et de celles à qui rien ne manquait pour attendre sans trop de chagrin, commençait à devenir tumultueuse, quand, sorti de ma loge pour la dixième fois, je crois, je vis M. Maret, pâle et essoufflé, qui échangeait avec Tourton une conversation très animée. J'allai à eux et j'appris que la vie du premier Consul et de sa famille venait d'échapper à l'explosion d'une machine infernale dans la rue Saint-Nicaise. Ce fut l'affaire d'une seconde que cette confidence ; une minute après toute la salle la répétait, et toute la salle se leva dans un état de stupeur, d'agitation, de murmure universel, quand tout à coup le premier Consul parut avec sa famille. L'explosion foudroyante que causa sa vue lui fit oublier l'autre, et l'expression si renouvelée depuis : « tonnerre d'applaudissements ranimés par les vibrations de vivats convulsifs », fut consacrée dès ce jour. La commotion fut réellement si forte, si énergique, que la vaste salle trembla et qu'on put craindre qu'elle ne s'écroulât sous le délire général. Le premier Consul se leva plusieurs fois, et remercia avec une émotion visible du geste et du regard le public si heureux de sa conservation ; alors la tempête reprenait de plus belle. Enfin, au signal qu'il donna, l'orchestre commença. Celui-ci se ressentit un peu de l'agitation qu'il avait partagée, et il fallut que la faveur de l'assemblée vint au secours de l'émotion que la délicate voix de mon ami Garat conservait encore. Aux

(1) On sait que l'Opéra était à la place occupée aujourd'hui par le square Louvois.

entr'actes, dans les loges, dans les corridors, dans le foyer, il n'y avait qu'un cri : « Ce sont les jacobins ! »

On se trompait; mais malgré ses propres dénégations, Fouché dut dresser une liste d'une centaine de révolutionnaires, qui dix jours plus tard furent déportés. Il était naturel qu'après les trois tentatives de Chevalier, de Metge et d'Aréna, le premier Consul et le public missent encore ce nouvel attentat sur le compte des jacobins. Fouché seul avait raison. Il demanda huit jours et prouva que les coupables, ainsi que le soir même après l'opéra il l'avait déclaré aux Tuileries, étaient les chouans. Le cadavre du cheval attelé à la charrette qui portait la machine fut reconnu par celui qui l'avait vendu; il indiqua la rue et la maison où il l'avait livré. Saint-Réjeant (1) et Carbon (2) habitaient cette maison; ils furent traqués, pris et convaincus du crime, ainsi que plusieurs Vendéens, parmi lesquels Limoëlan (3) parvint à se dérober aux poursuites et à aller se réfugier en Angleterre ou en Amérique. Suivant les rapports de la police, vingt personnes avaient été tuées et cinquante-six blessées par l'explosion, qui avait détruit plusieurs maisons. — Cependant Fouché avait obtenu pour un assez grand nombre de condamnés à la déportation une commutation de peine, un simple exil en France. De ce nombre se trouva un ami de ma première jeunesse, mon voisin de la place Vendôme, Félix Lepeletier de Saint-Fargeau, que j'avais vu aide de camp du prince de Lambesc et à sa suite le jour où

(1) Pierre Robinault de Saint-Réjeant (1768-1801), officier dans l'artillerie de marine avant la Révolution, émigré, puis chef chouan.

(2) François-Jean Carbon (1756-1801), ancien marin, domestique et complice de Saint-Réjeant.

(3) Joseph-Pierre Picot de Limoëlan (1768-), major général de Georges Cadoudal; réfugié en Amérique, il s'y fit prêtre et y vécut longtemps sous le nom d'abbé de Closrivière.

il entra aux Tuileries par le pont tournant avec son régiment de Royal-Allemand. Il était alors, avec Archambaud de Périgord (1) et Montrond (2), le plus élégant, le plus à la mode et le plus royaliste de la jeunesse dorée de la cour et de la ville. Il paraît (car depuis mon départ de Paris en 1791 je n'avais plus entendu parler de lui) que l'assassinat de son frère comme régicide par le garde du corps Paris le jeta tout à coup dans le parti le plus effréné de la Révolution. Il finit par s'associer tellement aux doctrines de Babeuf, qu'après l'exécution de ce dernier il adopta son fils Émile. De ce fils j'aurai à parler plus tard : car ce fut en souvenir de l'amitié que j'avais eue pour son père adoptif que je lui donnai à publier sous la Restauration d'abord mon *Tableau de la Révolution*, ensuite la *Biographie nouvelle des contemporains*, dont il édita les premiers volumes.

Cet exécrable attentat, qui avec la destruction d'un des quartiers les plus populeux de la capitale atteignit tant de victimes, dépassait toutes les limites du crime. Seize accusés furent mis en jugement au tribunal criminel de la Seine; sept furent contumaces. Les débats durèrent quinze jours; Carbon et Saint-Réjeant furent condamnés à mort et exécutés. Les deux premières conjurations contre la vie du premier Consul, celle de Chevalier et celle de Metge, en tout cinq accusés, avaient été jugées par des commissions militaires, et la plaine de Grenelle avait vu fusiller leurs auteurs incognito. On n'avait appris le crime et le jugement de ces hommes obscurs que par leur exécution. Mais les complots d'Aréna et de Saint-Réjeant

(1) Archambaud-Joseph, comte de Talleyrand-Périgord (1762-1838), maréchal de camp en 1814 et duc en 1817; c'était le frère puîné du prince de Bénévent.

(2) Casimir, comte de Montrond (1768-1843). (Cf. la piquante étude que M. WELSCHINGER lui a consacrée dans la *Revue de Paris* du 1^{er} février 1895, sous ce titre : *l'Ami de M. de Talleyrand*.)

méritaient les honneurs du jury : la société, l'État en étaient trop offensés pour qu'on pût se dispenser de les faire comparaître devant leurs juges naturels ; aussi l'opinion sanctionna leur condamnation. Après l'impression favorable que causa cette justice légale remplaçant les tribunaux exceptionnels dont tous les partis avaient été victimes depuis 1793, ce ne fut pas sans une sorte d'effroi qu'on vit proposer ces derniers par le conseil d'État à la sanction du Tribunat, où ils ne passèrent qu'à la majorité de huit voix. Mais une semblable initiative était nécessitée par beaucoup d'autres tentatives que politiquement la police laissait ignorer au public. D'ailleurs, et cette considération dominait toutes les autres, la vie de la France étant placée uniquement sur la vie du premier Consul, il avait dû prendre par cela seul la responsabilité de son propre salut. Bonaparte de moins, l'anarchie renaissait avec de nouvelles vengeances, et la France se débattait de nouveau entre les proscriptions et la guerre civile. Chacun se disait cela chaque jour, et ces quatre attentats successifs ne justifiaient que trop les alarmes et les mesures quelconques qu'elles imposaient au gouvernement. Je ne pense pas qu'à aucune époque de notre histoire le bien-être général ait été aussi rigoureusement individualisé. Ce personnalisme, né des maux passés et du bonheur présent, était l'expression d'un patriotisme bien sincère et bien éclairé, que d'autres épreuves attendaient encore.

Depuis ma sortie de prison, je m'étais lié avec le secrétaire général de la police, jeune homme d'une portée et d'une finesse d'esprit très remarquables. C'était Joseph Turot (1), par les mains duquel avait nécessairement passé ma mise en liberté. Le rapprochement était naturel ; mais

(1) Joseph Turot (1770-1825), cousin de Royer-Collard, patronné par Danton, fut quelque temps secrétaire général de Fouché à la police générale,

quand je l'eus remercié, il me remercia aussi. Il avait été plus ou moins persécuté dans les temps difficiles, où il s'était assez bien défendu par son adresse et son courage pour avoir survécu. Devenu propriétaire de la *Gazette de France*, il était une quasi-puissance de l'opinion. Par le prestige naturel de son esprit et l'avantage que lui donnait une certaine audace de langage, soutenue d'une grande confiance dans ses agréments personnels, Turot exerçait réellement une sorte d'empire dans le monde, où il était toujours sûr de se faire écouter et au besoin de se faire craindre. Il avait connu, manié, comme il me le disait, tous les hommes de la Révolution, pour lesquels il professait hautement le plus grand mépris, notamment pour les hommes du Directoire. Rien, même à cette époque, ne pouvait arrêter la vindicte de sa verve satirique. En 1797, lors de l'invasion française en Suisse, et tandis que Reubell (1), qui l'avait ordonnée, était tout-puissant, le beau-frère de ce directeur, nommé Rapinat (2), commissaire de la République à l'armée d'Helvétie, ayant exercé à son profit les plus horribles concussions, Turot (3) fit courir ce quatrain dans tout Paris :

Un bon Suisse que l'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat.

puis rédacteur et propriétaire de la *Gazette de France*; chargé de fournitures militaires et accusé de concussions, un conseil de guerre l'acquitta en 1813. Aux Cent-jours, il reçut une mission de police dans le département du Nord.

(1) Jean-Baptiste Reubell (1746-1810), avocat de Colmar, député aux États généraux et à la Convention, membre du Directoire.

(2) Ce personnage devint, sous Napoléon, conseiller à la cour impériale de Colmar.

(3) Le rédacteur des *Mémoires de Barras*, Alexandre Rousselin de Saint-Albin, qui était alors secrétaire de Bernadotte, revendique la paternité du quatrain. (BARRAS, *Mémoires*, t. III, p. 236.)

Je me souviens qu'un jour où nous dînions chez Turot, Méjean, Lemaire, moi et quelques autres, il nous dit du plus grand sérieux du monde : « J'ai manqué ce matin une jolie maison de campagne, celle de Mme Suard. Elle me convenait fort; mais en examinant le cahier des charges, article *Servitudes*, où je lus : « ... Plus un Lacre-
« telle dans la mansarde de l'ouest », je dus renoncer à l'acquisition. » Un fou rire accueillit cette plaisanterie si imprévue. Il s'agissait de Lacretelle l'ainé, dont nous étions tous les amis et Turot aussi.

J'avais connu Turot à la chute du Directoire. Je devais le retrouver à la chute de l'Empire, redevenu secrétaire général de Fouché redevenu ministre de la police.

CHAPITRE XVIII

LA SOCIÉTÉ PARISIENNE EN 1801. — DÉPART POUR SAINT-DOMINGUE

C'était beaucoup pour la France et pour le premier Consul que d'avoir une année de plus; l'année des épreuves du nouveau système, l'année des efforts et des périls de toute nature était finie. Aussi le 1^{er} janvier entra-t-on avec confiance dans l'année 1801 par l'ouverture du congrès de Lunéville. La paix, ce grand besoin des gouvernements, cette puissante garantie des intérêts privés, la paix, on la suivait chaque jour dans sa marche triomphante, et on l'avait vue enfin frapper aux portes de Vienne, conduite par les victoires combinées de Moreau, de Macdonald et de Brune. Aussi, malgré l'Angleterre, dont les subsides, tout en payant les refus et les défaites de l'Autriche, ne pouvaient ni ralentir la course de nos armées, ni défendre la capitale, la paix fut signée le 9 février. Le 12, elle vint surprendre Paris dans les joies de son carnaval. Alors le délire populaire se transporta tout à coup, suivant l'usage, dans le jardin des Tuileries, et aux cris frénétiques de : *Vive le premier Consul!* la multitude dansa sous les fenêtres. Les musiques de la garde et de la garnison devinrent, comme pour la victoire de Marengo, les orchestres du grand bal populaire, qui se pro-

longea dans la nuit aux clartés d'illuminations également improvisées. Une fête splendide offerte par M. de Talleyrand au premier Consul lui rendit encore un hommage non moins important par les félicitations qu'il y reçut de l'élite de la société française et étrangère. Cette fête eut tout le caractère de la situation, celui de la gloire couronnée par la paix, de la paix célébrée par les plaisirs. La hausse considérable des fonds publics signala plus intimement encore la confiance et l'espoir des citoyens. Enfin on était arrivé au sentiment de la prospérité nationale. On savait que le premier Consul traitait avec toutes les puissances du continent, et l'Autriche, jusqu'alors implacable, venait de leur donner l'exemple.

Ce fut à la fin de février que d'étranges ambassadeurs portaient pour négocier la paix avec la Russie : c'étaient tous les prisonniers de cette nation, officiers en tête, équipés et soldés aux frais de la République. Une telle idée ne pouvait venir à un gouvernement tout représentatif : qu'on se figure une pareille démarche soumise aux discussions publiques de deux Chambres ! Non, une telle idée ne pouvait appartenir qu'au génie de l'homme qui du même jet la conçut et l'exécuta. L'habileté et le succès infailible de ces généreux préliminaires ne devaient pas échapper à l'Angleterre, qui prévint dès lors tout son isolement... Six semaines après, on lut dans le *Moniteur* : « Paul I^{er} est mort dans la nuit du 23 au 24 mars ; l'escadre anglaise a passé le Sund le 30. L'histoire nous apprendra les rapports qui peuvent exister entre ces deux événements. »

L'histoire, en effet, nous l'a appris en 1806, tant par une brochure que par les articles du *Journal de l'Empire* des 1^{er} et 2 juin, et en 1840 par les pages 626 et suivantes de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, continué

jusqu'en 1830 par M. Michaud (1). Cet académicien, dont assurément il est impossible de suspecter la partialité contre le gouvernement britannique en faveur de Napoléon, a donné une étendue importante à l'examen de ce grand crime de l'histoire contemporaine. Son récit m'a d'autant plus frappé qu'il m'a paru plus conforme à celui que me fit de cette horrible tragédie Alexandre Duval (2), notre auteur dramatique, qui à cette époque se trouvait à Saint-Pétersbourg et en apprit tous les détails le lendemain même chez Mme Chevalier, maîtresse de Paul. « Ce fut, me dit-il, le général Benningsen (3), Hanovrien, qui après la lutte désespérée du Czar contre les assassins dénoua son écharpe, la passa autour du cou du prince expirant à terre de ses blessures et, appuyant sa botte sur sa poitrine, l'étrangla. Le visage de Paul avait été labouré par les éperons de Benningsen. Un chirurgien fut appelé pour constater la mort et laver les plaies. Quand cela fut fait, on procéda à la toilette de la victime, qui fut replacée dans son lit et coiffée d'un bonnet rabattu sur ses yeux. Alors, quand toutes les traces de la lutte eurent disparu, on laissa entrer, et le chirurgien donna effrontément le nom d'apoplexie foudroyante aux effets demeurés visibles de la strangulation... Quant à la cause de cet attentat, ajouta Duval, elle est tout entière dans l'affection dont Paul se passionna subitement pour Bonaparte à la nouvelle du renvoi sans rançon de ses soldats, et dans un projet d'invasion combinée dans les Indes britanniques. » — Je me rappelai alors l'enlèvement et la communica-

(1) Joseph-François Michaud (1767-1839), journaliste et historien, membre de l'Académie française.

(2) Alexandre-Vincent Pineux-Duval (1767-1842), acteur et auteur dramatique, membre de l'Académie française.

(3) Levin-Auguste-Théophile, comte de Benningsen (1745-1826), Allemand d'origine, commanda l'armée russe à Eylau et à Friedland.

tion faite à Londres d'un traité avec Paul I^{er}, que l'on avait accusé Laborie d'avoir soustrait dans le cabinet de M. de Talleyrand. — « Au surplus, continua Duval, à Pétersbourg l'ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth (1), passa pour avoir été l'auteur de cette conjuration de palais, que, malgré son renvoi, il ne cessa par ses émissaires de conduire jusqu'au dénouement. » — A la suite de cette longue conversation avec Alexandre Duval, je l'engageai à écrire le récit le plus circonstancié de cet exécration événement. Il me le promit, et peut-être est-il l'auteur de la brochure publiée en 1806, dont parle M. Michaud.

Or, il est remarquable que ce fut ce même lord Whitworth qui, l'année suivante (1802), accrédité à Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire, y compléta le drame de Pétersbourg en brisant le traité d'Amiens. Quant à moi, devenu, six ans après, par une singulière métamorphose, officier de cavalerie dans la garde impériale (et ce fut la plus belle époque de ma vie), je devais, pour ma part, contribuer à chasser de Guttstadt ce même général Benningsen et, après nos victoires de Heilsberg et de Friedland, le voir parader à Tilsit à la suite du fils de sa victime. Il n'y était pas le seul meurtrier de l'empereur Paul : aussi Napoléon ne put s'empêcher de remarquer tout haut que « l'empereur Alexandre était entouré des assassins de son père ». Paix, toutefois, à la mémoire de ce souverain, qui expia silencieusement pendant vingt-cinq ans l'élévation prématurée et tragique qu'il dut au crime de Pahlen (2), et qui, ayant à l'insu de sa famille et de sa

(1) Charles Whitworth (1754-1825), ambassadeur anglais en Pologne, en Russie et en France, pair d'Irlande, puis d'Angleterre, vice-roi d'Irlande en 1813.

(2) N., comte von der Pahlen (1760-1826), fait par Paul I^{er} gouverneur militaire de Saint-Pétersbourg, fut le chef du complot contre ce prince.

cour embrassé la religion romaine, mourut dans la foi catholique ainsi que l'impératrice ! J'ai acquis la certitude de ce dernier fait il y a dix-huit mois par le témoignage irrécusable d'un gentilhomme russe, qui ajouta : « Quant à moi, je suis doublement heureux. Je suis devenu catholique en France, et j'y suis naturalisé. »

Un de mes amis du collège et de Fribourg, M. Forestier, possédait par son mariage avec Mlle de Coubert le château de ce nom, situé dans la Brie, au delà de celui de Grosbois, où résidait depuis le 18 brumaire le général Moreau. Nous avions l'habitude, moi et quelques amis, tels que de Brosses, Juigné et Mailliardoz, ex-capitaine aux gardes suisses, d'arriver à Coubert le samedi et de retourner le lundi matin de très bonne heure à Paris, où mon cabinet préfectoral m'appelait impérieusement. Y allant seul, un jour, avec Mailliardoz, il me proposa de faire une visite en passant au général Moreau, à qui il me présenterait. Je n'étais pas homme à décliner l'occasion de connaître le premier de nos généraux après Bonaparte, et de juger par moi-même si le rival de sa gloire pouvait l'être aussi de sa puissance. Car on parlait beaucoup, même assez haut, de ce nouveau ferment de jalousie, dont on attribuait l'intervention aux entours du général, à sa femme, à sa belle-mère, etc. Quand nous arrivâmes, nous trouvâmes le général au billard, où il regardait jouer ses amis, le petit général Lahorie (1), Fresnières son secrétaire, et autres de son état-major, car il l'avait conservé près de lui. La chasse était, au reste, l'occupation presque exclusive du général. Le vainqueur de Hohen-

(1) Victor-Claude-Alexandre Faneau de Lahorie (1766-1812), général de brigade, longtemps détenu arbitrairement à la suite du procès de Moreau, fit ainsi la connaissance du général Malet, prit part à sa conspiration et fut fusillé avec lui.

linden, le conquérant de la paix de Lunéville n'était pas de ces hommes que l'on devine à première vue. Son extérieur était vulgaire, sa figure commune et sans expression, et je fus très désagréablement surpris quand ce fut à lui que Mailliardoz me présenta. La conversation ayant été amenée par lui sur la politique, je fus encore plus désenchanté par ce que j'entendis que par ce que je voyais. Enfin, impatienté de le trouver si au-dessous de sa renommée, et ne voulant pas le quitter les mains vides, je saisis adroitement, dans ce qu'il disait, l'occasion de le placer sur le terrain militaire, et nommant Engen, Mosskirch, Biberach, Hochstaedt, Hohenlinden, ses victoires récentes, je vis soudain son regard s'animer et son visage, jusqu'alors impassible et terne, se colorer d'une teinte guerrière qui l'anoblit tout à coup. J'avais touché juste. La transformation fut complète en dedans comme en dehors; c'était un général victorieux qui parlait : « Mon plus beau fait d'armes, nous dit-il, c'est ma retraite de Friedberg; après avoir battu les Autrichiens, je la commençai le 11 septembre 1796, et je traversai, toujours intact et toujours battant, jamais battu, les forces d'un ennemi supérieur en nombre, depuis les frontières de l'Autriche jusqu'à ma tête de pont de Kehl, lentement, à petites journées d'étapes et en passant par les défilés de la forêt Noire... » Il parla longtemps, et j'aurais bien voulu écrire l'admirable relation de ce grand homme de guerre. Dès lors, mon opinion fut formée, et si, par la suite, je dus m'affliger, m'indigner de sa destinée, je n'en fus pas étonné. La nature lui avait refusé ce qui seul complète un héros, ce qui compléta Fabius et Turenne, à qui on l'a tant comparé, je veux dire la force et l'élévation du caractère.

Par le traité de Lunéville, la Toscane était assurée au duc de Parme, et par celui de Madrid, conclu peu de

semaines après, Parme, Plaisance et Guastalla étaient cédés à la France. De ces deux traités résulta tout à coup la plus étrange anecdote dans nos fastes républicains : ce fut la création d'un royaume par le grand faiseur de républiques et l'investiture de ce royaume donnée à un Bourbon. De plus, le premier Consul allait montrer à la ville de Paris ce nouveau roi, ce roi de sa façon, comme la curiosité politique de l'époque. Bonaparte, lui seul, n'était déjà plus de l'époque ! Mais nous autres spectateurs, nous en étions encore, étant loin de nous douter que cette petite couronne, bizarrement renouvelée des Étrusques, n'était qu'un ballon d'essai lancé sur l'avenir. Nous attendions donc, en vrais Parisiens, la chose curieuse, et elle le fut au delà de nos espérances.

Ce fut probablement pour ne pas trop effaroucher les puritains de la Révolution que Louis I^{er} (1), roi d'Étrurie, voyagea et arriva sous le nom de comte de Livourne. En le voyant, tout Paris se mit à rire et à dire : « C'est le beau Léandre ! » En effet, ce prince nous apparut vêtu d'un costume qui semblait sorti du vestiaire des romans de Scudéry. C'était un étrange uniforme de satin bleu ou vert, orné de revers et de parements cramoisis garnis de galons d'argent, plus des manchettes et un jabot de dentelle, plus un grand toupet à frimas, appuyé sur deux rangs de boucles. Cette coiffure était terminée par une longue queue qui descendait jusqu'aux reins de Sa Majesté. De longues et plates épauettes en cannetille d'argent s'égarèrent sur ses épaules. Un chapeau à trois cornes, brodé d'argent et garni d'un plumet rouge, complétait, avec une longue épée, ce merveilleux costume militaire. Ce prince s'y trouvait à l'aise, et nos yeux s'y accoutu-

(1) Louis de Bourbon (1773-1803), prince héréditaire de Parme, roi d'Étrurie.

mèrent. Il avait le type bourbonien ; sa taille était haute et élancée, son air maladif ; ses gestes avaient quelque chose de nerveux qui trahissait une disposition à l'épilepsie, dont malheureusement il fut atteint un an plus tard (il mourut à l'âge de trente ans, en 1803). Il avait avec lui sa femme (1), fille du roi d'Espagne, et son fils (2), âgé de deux ans environ, aujourd'hui prince de Lucques et héritier de Parme à la mort de la veuve de Napoléon. Ce mariage et cette paternité contrastaient singulièrement avec les goûts et les plaisirs enfantins du prince (3). Le premier Consul l'avait reçu pendant plusieurs jours à la Malmaison, où le roi d'Étrurie s'amusa à sauter sur le dos des aides de camp, à jouer au volant, aux barres ou à colin-maillard. Aussi Bonaparte disait : « Ce ne sera pas, à coup sûr, celui-là qui passera le Rubicon. » J'étais destiné à revoir un jour, de plus près et dans des conditions bien différentes, cette jeune reine et cet enfant, fille et petit-fils de rois issus de Louis XIV, qui, sous nos yeux, s'essayaient à Paris à monter sur le petit trône poétique que Florence, la reine des fleurs et de l'Arno, ignorant également sa destinée et la leur, leur préparait en riant.

L'esprit public avait été universellement frappé et très partagé à la nouvelle d'une telle apparition. Il arriva ce que l'on a vu souvent depuis, que les deux partis les plus opposés, les royalistes et les républicains, professèrent hautement la même opinion, les uns en amour, les autres

(1) Marie-Louise-Joséphine-Antoinette de Bourbon (1782-1824), neuvième enfant du roi d'Espagne Charles IV, duchesse de Lucques de 1817 à sa mort.

(2) Charles-Louis de Bourbon (1799-1883), roi d'Étrurie en 1803, déposé en 1807, duc de Lucques en 1824, duc de Parme à la mort de l'impératrice Marie-Louise (1847), abdiqua en 1849.

(3) Chaptal affirme que ce prince avait eu de très heureuses dispositions, détruites par la maladie. (*Souvenirs*, p. 40.)

en haine du premier Consul, ceux-là disant : « C'est Cromwell devenu Monk ! » ceux-ci disant : « C'est Cromwell devenu Stuart ! » Les républicains voyaient juste en croyant à ce qu'ils craignaient déjà à la séance de Saint-Cloud. Cette royauté bourbonnienne, improvisée sur un échange de la Toscane contre la Louisiane, les réceptions en l'honneur des jeunes princes, échelonnées sur leur route depuis la frontière d'Espagne, les fêtes dont le signal venait d'être donné aux deux autres consuls et à trois ministres, tout contribuait à égarer et à exagérer les sentiments passionnés des dissidents. M. de Talleyrand donna, à cette occasion, à Neuilly (1), la plus belle fête que de notre âge on eût encore vue, et comme lui seul pouvait se surpasser en inventions d'élégance, d'à-propos et de somptuosité, il y parvint par des miracles inconnus jusqu'à lui. Cette fête fut réellement un chef-d'œuvre de génie artistique et courtoisanesque. Si la surprise des Parisiens était grande de voir ainsi fêter les Bourbons par la République qui les proscrivait toujours, celle des nouveaux souverains fut portée à son comble, lorsqu'au fond des jardins et sous les rayons d'un beau ciel d'Italie, apparut à leurs yeux leur cité de Florence qu'ils voyaient pour la première fois, et qu'au sein d'une vaste place, leurs sujets exécutèrent avec le costume et l'idiome nationaux des chœurs de chants et de danses, et accoururent déposer à leurs pieds d'innombrables couronnes de fleurs..... Hélas ! cette brillante fantasmagorie était une prophétie menaçante. Montré pour un moment, ce trône d'Étrurie devait bientôt disparaître comme la fête. Le terrible enchanteur était là, qui briserait la des-

(1) Talleyrand louait le château de Neuilly au fournisseur Delannoy, qui en avait fait l'acquisition en 1794. (Paul MARMOTTAN, *le Royaume d'Étrurie*, p. 68.)

tinée qu'il fêtait aujourd'hui, et aux côtés de la jeune reine, lui souriait celle qui devait la remplacer sur son trône (1).

Malgré l'ordre extraordinaire qui, sous les yeux du premier Consul, régna pendant toute la nuit dans cet immense Élysée du beau monde, faute d'un costume officiel, il fallait un peu d'entregent pour parvenir à être bien placé sur des gradins qui dominaient la perspective florentine et la belle place où chantaient et dansaient les chœurs de l'Opéra. Tout en cherchant à me faufiler, je fus frappé de l'harmonieux accent de deux jolies voix étrangères, fauvettes égarées qui, ainsi que moi, cherchaient à se percher pour voir, et sans doute aussi pour être vues : car elles étaient charmantes. Les voyant seules et embarrassées dans la foule, j'allai à elles et leur offris mon bras, qu'elles acceptèrent comme une protection dont elles avaient grand besoin. Le peu d'italien que je savais m'apprit que ces dames étaient Toscanes, que leurs maris étaient venus de Florence avec elles, la veille, pour saluer leurs nouveaux souverains, que, dans ce moment, ils étaient à la suite du Roi, et qu'elles seraient présentées le lendemain. Par fortune, car alors tout me réussissait, passa mon ami Rémusat (2), préfet du palais, qui, instruit par moi de la qualité et de la position de ces dames, donna ordre de nous placer sur les gradins de l'amphithéâtre. Elles furent très heureuses, et je le fus davantage par la complaisance qu'elles mirent à se faire mes *ciceroni* pour m'expliquer Florence, me nommer les

(1) Élisa, la sœur de Napoléon, créée en 1808 grande-duchesse de Toscane.

(2) Auguste-Laurent de Rémusat (1762-1823), avocat général à la chambre des comptes d'Aix avant la Révolution, préfet du palais de Napoléon, préfet de la Haute-Garonne et du Nord sous Louis XVIII. Il sera question un peu plus loin de sa femme et de son fils.

palais et cette immense place du *Palazzo Vecchio* où se passait la scène ravissante des chants, des danses et des couronnes. A mon tour, je leur montrai et leur nommai toutes les personnes de la famille du premier Consul ; ses trois sœurs, surtout, les intéressèrent particulièrement par leur jeunesse et leur beauté, et elles ne purent s'empêcher de me dire : « *Si vede bene che sono italiane !* »

Au départ du premier Consul, où les consignes disparurent, la fête se déclara indépendante, et le château et le parc de Neuilly appartinrent, suivant l'usage, aux invités. Les uns allèrent danser dans les salles de bal, dont le mulâtre Julien dirigeait si bien les orchestres. D'autres groupes se précipitèrent dans les grandes allées, qu'illuminaient des clartés foudroyantes, extraites du programme révisé par le premier Consul : car il voyait tout, voulait tout voir et voulait aussi que l'on fût vu partout où il était. A ces allées officielles aboutissaient une foule de petits chemins champêtres, dont quelques feux de Bengale et de rares lampions placés au pied des arbres recommandaient la fraîcheur et annonçaient plus loin l'obscurité. Mais avant ce pêle-mêle général et la dispersion capricieuse qui le suivit, mes belles étrangères ayant été retrouvées par leurs maris, je rentrai dans ma liberté et je pris part jusqu'au jour aux évolutions de toute nature qui éparpillèrent, réunirent et renvoyèrent enfin dans la grande ruche parisienne tous les essaims qui en étaient partis. A la fin, il resta à la sortie, au milieu de leurs attentifs, un groupe retardataire de jolies femmes, se serrant comme des gazelles entourées des chasseurs ; on voyait successivement arriver par tous les chemins des hommes essoufflés : c'étaient les maris, et de part et d'autre, tant l'accord était parfait, on se disait : « Voilà deux heures que je vous cherche ! »

J'eus le bonheur d'être remarqué par le comte de Livourne à une fête que lui donna Mme de Montesson, à Paris. Cette fête s'ouvrit par des proverbes et des vaudevilles composés et joués avec cette perfection que le monde de Paris peut seul apprécier. Le hasard m'avait placé derrière le fauteuil du prince, qui, à force de se retourner, rencontrant toujours ma figure, s'y accoutuma, et chaque fois aussi je m'accoutumai à voir bâiller Son Altesse, qui me parut ne pas comprendre un mot de ce charmant spectacle. Décidément, ni le vaudeville ni le proverbe n'étaient de son goût. Alors il se mit, au grand déplaisir de la princesse, à me parler assez haut, en tournant le dos à la scène, où Desprez (1), Despréaux (2) et Isabey (3), auteurs et acteurs de ces vaudevilles, ne cherchaient qu'à l'amuser, et ce fut pour me demander *quand finirait la comédie*. Après la représentation, il y eut un petit concert où Garat chanta d'une manière délicieuse. Le prince se retourna encore, et cette fois ce fut pour me demander *quand finirait le concert*. Il n'aimait que la danse, et il l'aimait comme un écolier aime à sauter. En effet, l'orchestre ayant donné le signal, il se livra à son plaisir favori avec d'autant plus d'abandon que la santé de la princesse l'ayant obligée de se retirer, il se trouva tout à coup hors de tutelle. Il débuta naturellement avec Mme de Valence, qui fut presque constamment sa victime : car la contredanse était trop tranquille pour lui, et plusieurs fois il me pria de demander une

(1) Claude-Aimé Desprez (1783-1824), un moment acteur sous le nom de Saint-Clair, auteur de vaudevilles et de couplets de circonstance.

(2) Jean-Étienne Despréaux (1748-1820), danseur et poète, mari de la Guimard; c'est lui que M. Victorien Sardou a mis en scène comme professeur de maintien dans sa *Madame Sans-Gêne*.

(3) Sans doute le célèbre peintre Jean-Baptiste Isabey (1767-1855), très en faveur dans la famille Bonaparte.

valse, une sauteuse, etc. Enfin, à deux heures du matin, la salle du bal devenant solitaire, le comte de Livourne, placé sous le patronage du général Clarke (1), comprit qu'il devait prendre congé.

Au milieu du bal, il s'était passé une petite scène qui amusa beaucoup Mme de Montesson et tout ce qu'il y avait là de *gens d'autrefois*, et nous étions en nombre. Le second consul, Cambacérès (2), arriva dans un entr'acte. Chacun se leva : le prince aussi. A l'instant, l'orchestre joua une valse que Son Altesse avait demandée et qu'il dansa avec frénésie. Mais quand il revint pour s'asseoir dans son fauteuil, il le trouva occupé par Cambacérès, qui ne s'émut nullement ni de le voir chercher un siège, ni de l'empressement que mit Mme de Valence à lui donner le sien. On trouva cette licence consulaire un peu tranchée. D'ailleurs, Cambacérès s'était déjà rendu ridicule par une affectation de suprématie extérieure qui, dans les lieux publics, le faisait suivre comme une curiosité. Mais à ce bal on alla plus loin, on remonta plus haut, et j'entendis dire près de moi : « Pourquoi un régicide aurait-il des égards pour un Bourbon ? » Ce jour-là, le second consul avait un costume de gala qui, à son entrée, étonna et illumina pour ainsi dire le salon. Je partis involontairement d'un fou rire de mon enfance en voyant Cambacérès vêtu d'un habit complet de drap d'or, tel que, lors de mes quinze ans, j'en avais vu un à M. de La Briche,

(1) Henri-Jacques-Guillaume Clarke, comte d'Hunebourg et duc de Feltre (1765-1818), capitaine en 1789, général de brigade en 1793, homme de confiance de Napoléon, ministre de la guerre de 1807 à 1814, pair de France, suivit Louis XVIII à Gand, fut de nouveau ministre de 1815 à 1817 et maréchal de France en 1816.

(2) Jean-Jacques-Régis de Cambacérès (1753-1824), député de l'Hérault à la Convention et aux Cinq-Cents, ministre de la justice sous le Directoire, second consul ; sous l'Empire, archichancelier, prince, duc de Parme.

quand il vint faire à ma mère sa visite de noces. Le souvenir de son éclat m'était resté, et je me mis dans la tête que c'était le même habit qui avait été vendu pendant la Révolution et que Cambacérès avait acheté : ce qui n'était pas vrai. Ce drap d'or venait tout fraîchement de Lyon ; le premier Consul, voulant relever le commerce de cette ville, en prescrivait les produits les plus riches à ceux qui l'entouraient.

La reine d'Étrurie était jeune et laide. La grâce qui lui manquait laissait voir sans compensation sur son visage quelque chose de réfractaire, et aussi de vaguement passionné, qui semblait au moins une aspiration assez expressive vers l'indépendance, que pour la première fois de sa vie elle allait trouver sur le trône. Elle avait enfin échappé au joug de sa mère (1), dont elle était peut-être encore moins aimée que ses frères. Quant à ses devoirs d'épouse, les exemples maternels ne les lui avaient pas exagérés, et il était possible de prévoir que ses droits de reine les lui rendraient supportables. Car, à parler bourgeoisement d'un si auguste ménage, il n'était pas douteux, en voyant son mari, qu'elle ne fût la maîtresse au logis. Douze ans plus tard, je fus à même d'apprécier la justesse de mes observations physiologiques à l'égard de cette princesse, sauf celles relatives à ses qualités de reine et d'épouse : car elle était veuve et détrônée.

D'anciennes relations avaient existé entre le comte de Vergennes (2), ministre des affaires étrangères de Louis XVI, et ma famille ; il en était résulté pour mon

(1) Marie-Louise de Bourbon (1751-1819), princesse de Parme, femme de son cousin germain Charles IV d'Espagne ; son rôle et celui de son favori Godoï sont assez connus.

(2) Charles Gravier, comte de Vergennes (1717-1787), le dernier grand diplomate de l'ancien régime, ambassadeur à Constantinople et à Stockholm, ministre de 1774 à sa mort.

frère Auguste l'avantage d'avoir été fort jeune nommé premier secrétaire de l'ambassade du marquis de Bombelles (1), à Lisbonne. La belle-sœur de ce ministre, la baronne de Vergennes (2), occupait au 18 brumaire, avec ses deux filles, dont l'aînée était Mme de Rémusat (3), un logement dans ma maison paternelle de la place Vendôme. Ces dames faisaient de plus partie de la société de Mme de la Briche, et je me trouvai tout naturellement de la leur, surtout après l'intérêt que ma longue infortune leur avait inspiré. C'est un des plus précieux et des plus dominants souvenirs de ma vie, que Mme de Vergennes et sa famille ont rendue si heureuse pendant quinze ans... M. et Mme de Rémusat, ainsi que M. et Mme de Luçay (4), si connus de ma première jeunesse, furent les premiers hôtes d'autrefois de la nouvelle cour, en qualité de préfets et de dames du palais. Comme de notre ancien monde j'étais,

(1) Marc-Marie, marquis de Bombelles (1744-1822), fit les dernières campagnes de la guerre de Sept ans, entra dans la diplomatie, fut ambassadeur à Lisbonne (1785) et à Venise (1789), donna sa démission pour devenir l'agent de confiance de Louis XVI, accompagna le roi de Prusse à Valmy et fit les campagnes de l'armée de Condé; devenu veuf, il entra dans les ordres et fut, sous la Restauration, évêque d'Amiens. — C'est un de ses fils qui, après 1830, fut, à Parme, grand maître de la maison de l'impératrice Marie-Louise et épouxmorganatique de cette princesse.

(2) Elisabeth-Adélaïde-Françoise de Bastard (1760-1808); c'était non pas la belle-sœur du ministre, mais la femme de son neveu, ancien intendant d'Auch, guillotiné le 6 thermidor.

(3) Claire-Élisabeth-Jeanne Gravier de Vergennes (1780-1821), dame du palais de Joséphine; c'est l'auteur des *Mémoires* et des *Lettres*, dans lesquelles le nom de Norvins revient assez souvent.

(4) Jean-Baptiste-Charles Le Gendre, comte de Luçay (1754-1836), emprisonné sous la Terreur, président de l'administration municipale du canton de Valençay et administrateur de l'Indre sous le Directoire, préfet du Cher en 1800, premier préfet du palais de 1802 à 1815, surintendant de l'Opéra de 1802 à 1807. C'est de lui que Talleyrand acquit en 1803 les terres de Valençay et de Luçay. — Sa femme, Jeanne-Charlotte de Papillon d'Aute-roche (1769-1845), fut nommée première dame du palais en 1802 et dame d'atour de Marie-Louise en 1810. (*Renseignements communiqués par M. le comte de Luçay.*)

je crois, aussi le premier, sauf M. de Talleyrand, qui était le citoyen de tous les mondes, le premier, dis-je, qui se fût ostensiblement attaché au gouvernement de Bonaparte, nos sentiments et nos devoirs étant devenus les mêmes en politique, une étroite liaison, bien sincère de part et d'autre alors, et une habitude presque journalière m'attachèrent à cette famille, douée de la plus exquise sociabilité. Mme de Vergennes était une vieille dame de l'ancien temps, qui avait le droit de dire, comme elle me le dit souvent devant son gendre et ses filles : « Voyez-vous, j'ai plus d'esprit que tout ce monde-là ! » Et ce monde-là faisait chorus. La nature l'avait capricieusement pourvue d'un de ces nez qui servent d'enseigne à une famille : ce qui faisait que pour la distinguer de ses belles-sœurs ou de ses cousines du même nom, on disait *Mme de Vergennes au grand nez*, et l'on disait bien. Mais certainement pas une autre femme qu'elle n'aurait pu porter un tel nez avec plus d'avantage et de sympathie, tant son esprit était à l'aise avec lui. — « Je lui dois beaucoup, me disait-elle ; il a fait que quand j'étais jeune, les sots m'ont laissée tranquille. — Mais les autres, madame ? — Ah ! je ne parle jamais des autres. » — La facilité de son caractère et la causticité de son esprit avaient résolu d'une manière piquante le problème de l'incompatibilité. Ces deux facultés de nature si opposées vivaient en elle comme deux sœurs et avaient créé dans son intérieur, si j'ose le dire, un climat de sociabilité tout particulier, qui ne pouvait être qu'à l'usage de sa famille. Aussi n'était-elle bien ou plutôt ne se trouvait-elle bien que chez elle, où elle avait ses coudées franches. Sauf les rares visites d'usage, faites aux heures où elle *espérait* ne trouver personne, elle n'allait point chez les autres. Comme il fallait un aliment perpétuel à l'activité

de sa pensée, elle avait de tout temps établi d'elle à son gendre et à ses filles (1) une sorte de polémique qui avec d'autres esprits aurait pu s'appeler de la contrariété, de la contradiction, mais qui d'elle à ses enfants n'était qu'une carrière très ingénieuse d'examens sur les personnes, sur les choses du monde, sur la littérature, l'éducation, les mœurs de l'époque, celles de la nouvelle cour, où elle riait continuellement de voir figurer son gendre et sa fille. C'était en un mot une école de savoir-vivre pour soi et d'appréciation du savoir-vivre d'autrui qu'elle avait ouverte dans son salon. De cette polémique morale et intellectuelle, dont elle tenait le sceptre d'un air moqueur, il résulta pour ses enfants de vives et pénétrantes intelligences, à qui elle accordait peu de repos (2); en ma qualité d'ami adoptif, elle voulait bien m'admettre au partage de cette gymnastique de famille, à qui je crois bien aussi devoir quelque chose. Enfin il était résulté de cette incessante présence d'esprit, que son ironie innée entretenait autour d'elle, que déjà à cette époque Mme de Rémusat parlait, causait comme Mme de Sévigné écrivait. Aussi, d'emblée, avait-elle pris place dans la pléiade féminine que présidait la vieille Mme de Houdetot et qui se composait de mes cousines Mmes de Damas et de Vogué, de Mmes Pastoret et de Vintimille. Mme de La Briche en était bien aussi, mais comme membre correspondant; d'ailleurs aimée à bien juste titre de toutes ces dames.

M. de Rémusat, gentilhomme languedocien, resté fidèle aux traditions de l'ancienne société, avait, ainsi que sa femme, tout ce qu'il fallait pour civiliser la cour nais-

(1) Sa seconde fille, Jeanne-Françoise-Adélaïde (1781-1849), épousa le général comte Champion de Nansouty.

(2) Mme de Rémusat écrivait en 1816 à son fils adolescent : « C'était un des goûts de votre grand'mère que d'éveiller l'esprit. » (*Correspondance de M. de Rémusat*, t. II, p. 139.)

sante. Sa vivacité méridionale était constamment tempérée par le sentiment des convenances, dont son tact éminemment social ne lui permettait jamais de s'écarter, même dans la chaleur de la discussion. Cela seul aurait pu faire souvenir aussi qu'il avait été magistrat. A beaucoup d'instruction sans pédantisme, il joignait une facilité et une lucidité très remarquables dans l'expression de sa pensée. Un caractère doux, un cœur bienveillant, un penchant naturel à l'obligeance, joints à l'amour des lettres et à celui de la famille, avaient placé M. de Rémusat avec distinction dans l'estime et l'affection de la société. Il avait fait aussi une autre conquête, alors déjà peu facile et bien précieuse, celle du premier Consul, qui l'avait particulièrement agréé comme un interprète de confiance des hommes et des choses qu'il lui importait de connaître. En un mot, M. de Rémusat, à cette époque, causait souvent avec le *grand homme*, comme il disait, et il sortait de ces entretiens familiers toujours plus dévoué et plus épris. Au milieu de cette famille et sur le premier plan sautait un enfant intelligent, le petit Charles, qui a déjà été une ou deux fois ministre de l'intérieur et le sera encore (1). Il était l'espoir et l'élève de tous les moments de ces trois personnes, dont leur perte prématurée l'a empêché d'être l'orgueil et la consolation. Je crois être à peu près le seul vivant de ses vieux prophètes.

Comme la destinée de l'année 1801 était d'être la plus

(1) « Écrit en 1846. » (*Note de l'auteur.*) Norvins n'était prophète qu'à moitié. Charles-François-Marie de Rémusat (1797-1875), chargé de l'intérieur en 1840, dans le cabinet Thiers, redevint ministre, mais trente et un ans plus tard seulement, et c'est le portefeuille des affaires étrangères que lui donna en 1871 Thiers, alors chef du pouvoir exécutif; on n'a pas oublié comment l'insuccès de sa candidature législative à Paris fut, en 1873, la cause indirecte de la chute de Thiers. Ses travaux de publiciste et de philosophe l'avaient fait entrer à l'Académie des sciences morales et à l'Académie française. Il a laissé de nombreux écrits inédits.

brillante de notre histoire, rien n'y manqua. Le 3 octobre, le canon apprit à la capitale la signature des préliminaires à Londres, fatal présent de la Providence, qui voulut seulement montrer en combien peu de temps et à quelle hauteur le génie d'un homme pouvait élever sa patrie! Sans doute le bienfait lui eût paru trop grand, si la paix générale qui avec le Concordat suivit celle d'Angleterre fût devenue dès lors la condition de l'Europe et de la France, après treize années de révolutions et dix de combats! A la réception de ces préliminaires, le premier Consul les avait ratifiés, et mon ami Lauriston, l'aide de camp des grandes occasions, courait déjà à Londres porter la ratification. A son arrivée dans cette ville, où il entra aux cris de *Vive Bonaparte!* le peuple détela les chevaux de la voiture qui le transportait chez lord Hawkesbury (1) avec le citoyen Otto (2), notre ambassadeur. Le délire de Londres dépassa en cette occasion le délire de Paris. Ce grand événement fit oublier tout à coup la perte de l'Égypte, que le même jour on apprit en France et en Angleterre; il fit malheureusement ressouvenir de celle de Saint-Domingue.

Tout le monde n'avait pas été ruiné par la Révolution, bien que chacun le prétendit, même ceux qui avaient aidé à la faire, ceux qui jamais n'avaient rien possédé, et surtout ceux qui étaient déjà ruinés quand elle arriva.

(1) Robert Banks Jenkinson (1770-1828) fut communément appelé (*by courtesy*) lord Hawkesbury quand son père, le baron Hawkesbury, eut été, en 1796, créé comte de Liverpool; il était entré en 1801 dans le cabinet Addington comme ministre des affaires étrangères; devenu en 1808, par la mort de son père, second comte de Liverpool, et connu surtout sous ce nom, il fut, de 1812 à 1827, le chef du grand ministère tory; une attaque d'apoplexie lui fit quitter le pouvoir.

(2) Louis-Guillaume Otto, comte de Mosloy (1754-1817), Allemand d'origine, entré de bonne heure dans la diplomatie française, fut en dernier lieu ambassadeur à Vienne de 1809 à 1813.

L'année 1801, qui fermait tant de plaies, fit aussi ouvrir beaucoup de portefeuilles. Quand on ne craignait plus d'être dénoncé pour avoir un louis d'or dans son secrétaire, ni d'effaroucher l'inflexible puritanisme du directeur Gohier (qui, par parenthèse, croyait toujours l'être et protestait encore contre le 18 brumaire), il fallait bien enfin se décider à jouir publiquement de ce que l'on avait caché si longtemps ou de ce que l'on avait acquis n'importe comment. La peur du propriétaire avait nécessairement émigré, ou était allée se cacher dans la ferme du château. La peur du rentier s'était bien cachée aussi, mais dans la mansarde de la ville où était sa rente, et nécessairement elle avait capitalisé. Après avoir subi sans mot dire la spoliation des deux tiers, elle s'était endormie sur celui qu'on lui *consolidait*. La paresse d'esprit si commune, si agréable aux rentiers, leur était devenue salutaire ; ils avaient obscurément placé, chaque année où ils se privaient de tout, les rigoureuses économies que prescrivait à leur misère elle-même l'œil inquiet et sanglant de la Terreur.

Les fortunes honteuses, celles qui sortaient de dessus et de dessous l'échafaud, ou des proconsulats, ou de la violation des dépôts, ou de l'abus des procurations des émigrés, ou enfin du rachat et du prix du sang, etc., avaient également, sans pouvoir heureusement dépouiller leurs souvenirs, dépouillé entièrement leurs craintes, et, à l'abri des lois, elles affrontaient le grand jour. Il se fit alors d'étranges révélations de prospérités inattendues, qui soudain sortirent de terre rayonnantes d'une imprescriptible impunité, d'une impunité sans appel, qui leur tenait lieu d'innocence. Les vrais niveleurs, les hommes qui avaient mené de front la Terreur et la pauvreté, les proscripteurs consciencieux (qu'on me pardonne cette étrange alliance de mots), et il y en avait encore quelques-

uns, ces hommes furent pour ainsi dire pétrifiés quand ils se virent éclabousser par les ci-devant frères et amis, qui avec eux vociféraient le désintéressement en dénonçant et proscrivant les riches dans les sections, aux Jacobins, aux Cordeliers, sur les bancs et dans les tribunes de la Convention... Eux, ils étaient restés en carmagnole; ils avaient ainsi traversé le Directoire, comme la frisure de M. de Robespierre avait traversé la Terreur, et, les pieds dans la boue, ils toisaient fièrement le premier Consul, quand il passait au galop dans sa voiture, entouré de ses gardes. Aussi quels désenchantements de tant d'amitiés révolutionnaires! « Quoi, se disaient-ils, ces misérables fouillaient donc dans la poche des *traîtres* que nous avons condamnés ensemble! — C'est bien pire, répondait d'une voix caverneuse celui qui le premier avait crié : *Vive la mort!* c'est bien pire, les monstres volaient la République! » La vue d'un roi venant fraterniser avec eux dans la section de Brutus les aurait moins glacés que l'aspect de ces impudents sycophantes du communisme, des droits de l'homme et du citoyen, de la fraternité du genre humain. Ils regrettaient sincèrement Metge et tous ceux qui avaient voulu tuer Bonaparte; mais il n'y avait pas de supplice assez affreux pour ceux qui, comme me l'avait dit mon ami Gâteau, avaient *bu du sang* avec eux et portaient les livrées de la contre-révolution.

Fouché finit cependant par les apprivoiser, à force de les déporter, de leur donner du pain et de se moquer d'eux. Ceci est historique. « Ils en sont encore à l'incorruptible Robespierre, me disait-il un jour en présence de Turot. Eh bien, je les pourchasse pour les empêcher de se fusiller. Je leur donne du pain, je me moque d'eux, et avant six mois ils viendront m'assiéger pour avoir des places. — Et vous leur en donnerez? — Pourquoi pas? »

Bien étrangers aux excès et aux maux de la Révolution, dont au besoin ils auraient pu passer pour de quasi-victimes, vivaient somptueusement, élégamment, aristocratiquement les fournisseurs, agioteurs, capitalistes, faiseurs de grandes affaires, banquiers, spéculateurs, tous gens actifs, entreprenants, qui avaient avec audace et intelligence exploité, escompté, liquidé les circonstances. Ils faisaient gagner le commerce de Paris, travailler les ateliers, et avaient ressuscité avec plus ou moins de goût, mais avec une ardeur rivale, les habitudes et les jouissances de l'opulence. Ceux que j'ai personnellement connus et qui étaient les plus en vue étaient Ouvrard (1) en toute première ligne, puis Séguin (2), Bastide et Hainguerlot (3), ancien condisciple d'Harcourt.

Une simple anecdote fera connaître M. Ouvrard, que j'avais connu chez M. de Talleyrand, où il jouissait d'une véritable intimité, qui datait du Directoire. La distinction de ses manières le recommandait d'ailleurs particulièrement, non moins que le négligé avec lequel il traitait son immense fortune, dont il laissait couler les flots au gré de son caprice, de ses goûts, de ses façons de grand seigneur et aussi de ses nombreuses relations. Un jour que je parlais de lui en bons termes et en bon lieu, des dames me prièrent de lui demander le pavillon du Télégraphe dans son parc du Raincy, pour y passer la journée, et de l'engager au pique-nique qui résulterait de sa réponse. Je remplis ma mission avec un succès complet. Mais quand nous arrivâmes au nombre de vingt personnes, je crois, avec

(1) Gabriel-Julien Ouvrard (1770-1846), célèbre par ses spéculations, ses prodigalités, ses intrigues galantes et politiques.

(2) Armand Séguin (1768-1835).

(3) Ces deux financiers sont souvent nommés dans les Mémoires et correspondances du temps, mais nous n'avons pu retrouver ni leurs prénoms, ni leurs dates de naissance et mort.



nos provisions, nous trouvâmes sur la table toute dressée un déjeuner exquis, qu'en voyant arriver de loin nos voitures le maître d'hôtel d'Ouvrard s'était empressé de faire servir. Il me remit un billet par lequel l'amphitryon, qui s'était individualisé notre pique-nique d'une manière si élégante, priait qu'on l'excusât pour le déjeuner, ajoutant qu'il avait l'espoir d'être plus heureux pour le diner. Mais il en fut de même pour ce repas, où son cuisinier se surpassa, et dont il regrettait de ne pouvoir venir faire les honneurs. Enfin, à neuf heures du soir, au moment de retourner à Paris, on annonça que le thé était servi, et une profusion de glaces et de sorbets termina cette incroyable hospitalité, qui réellement tenait de la féerie. Si la bonne grâce fut dans la réception, le bon goût, le goût exquis fut de ne pas paraître, et à cet égard le désintéressement d'Ouvrard ne fut pas placé à fonds perdus. Au reste, je crois pouvoir assurer qu'excepté moi et un ou deux de mes amis, Ouvrard n'a jamais ni vu ni connu aucun ni aucune de ses convives du Télégraphe. — Il avait le génie des affaires, et plusieurs de ses conceptions prouvèrent depuis qu'il était réellement doué d'une grande supériorité d'esprit.

Je remets à parler sous l'Empire, si je parviens à y arriver, de MM. Hainguerlot et Bastide. Le temps de m'occuper de Séguin est actuel, été de 1801. J'avais connu Séguin de tout temps. Sa passion pour la musique l'avait attiré avant la Révolution chez mon frère Louis, à qui son maître de violon, Guénin, le premier alors après Viotti, l'avait proposé pour faire une partie de violon, d'alto ou de violoncelle dans des quatuors qui avaient lieu chez lui deux fois par semaine. Séguin s'y rendait régulièrement à pied de Passy, où il demeurait alors. A ma sortie de prison il était venu me voir, et comme il était mon voisin dans

la rue d'Anjou, j'allais souvent chez lui. Il y possédait, outre une femme charmante, une maison délicieuse, qu'il avait ornée d'une riche collection de tableaux anciens, d'une collection d'instruments précieux, Stradivarius, Amati, etc., et de véritables trésors de musique instrumentale. Une belle bibliothèque occupait un troisième salon. Il logeait au-dessus de ce rez-de-chaussée, et après sa chambre à coucher conjugale il avait un cabinet de chimie, suivi d'un laboratoire. Son jardin était occupé par un grand manège découvert, à l'entour duquel il avait fait bâtir des remises, une forge et des écuries pour quarante chevaux. Il en avait alors vingt, dont huit de carrosse, et quand sa femme voulait sortir, il lui donnait trente sous pour prendre un fiacre. A table il était toujours assis à côté d'elle, même à ses grands diners. Il ne buvait jamais que de la limonade à ses repas. — Séguin avait gagné tout ce luxe de maison à tanner en vingt-quatre heures des cuirs pour chausser les armées de la République. Si par la variété et la perfection de ses connaissances et de ses talents, par la fantaisie de ses goûts, il pouvait le disputer à Ouvrard avec avantage, il lui était totalement inférieur sous le rapport de la sociabilité, de l'éducation, et aussi du costume : ceux qui venaient le voir pour la première fois le prenaient toujours pour un frotteur, à qui ils demandaient le maître de la maison. Mais sous ces dehors d'une vulgarité peu commune il y avait une éminente capacité de financier, de chimiste et de musicien, qui le faisait justement considérer des spéculateurs, des savants et des artistes.

Un jour, ayant appris que le premier Consul le recherchait pour les comptes d'anciennes fournitures, j'allai le voir et je le trouvai dans un état d'exaspération violente. Il était décidé, plutôt que de rendre un écu, à partir pour

l'Angleterre avec ses tableaux, ses violons, sa femme et sa fortune, alors toute en portefeuille. Je lui démontrai que grâce à l'activité et à la surveillance incessantes des polices de Fouché et de Dubois et de la gendarmerie, etc., etc., dès ce jour aucun de ses tableaux ni de ses meubles ne pouvait sortir de sa maison; que s'il le tentait, il risquait de compromettre sa propre liberté et de s'exposer à subir une instruction judiciaire qui ferait tort à son crédit, au lieu de s'exécuter sans bruit, sans scandale et sans danger. « — Je puis, me dit-il, d'un trait de plume envoyer deux ou trois millions à Londres. — Sans doute, mais vous perdriez vos tableaux, et vos violons, et votre maison, etc. — Jamais! jamais! » me répondit-il. Je vis que j'avais touché l'endroit sensible, et j'allai voir Mme Le Coulteux de Canteleu, épouse du sénateur (1), femme aussi bonne qu'aimable, qui avait pour Séguin une bienveillance particulière. Je la trouvai et lui racontai la conversation que je venais d'avoir avec son protégé, ne doutant pas de l'appui qu'il pourrait trouver dans M. Le Coulteux contre cette liquidation forcée dont il était menacé. Mme Le Coulteux, qui était l'obligeance personnifiée, me remercia de la confiance et promit le concours de son mari. Elle me dit aussi qu'elle était d'autant plus portée à protéger Séguin dans cette affaire, qu'elle avait été d'abord l'occasion involontaire de cette fortune dont le premier Consul contestait la légitimité.

Pendant la Terreur, ne pouvant plus supporter le séjour de Paris, elle s'était fait un jour accompagner de Séguin pour aller choisir une maison à Sèvres. Arrivés sur le pont, Séguin jetant les yeux sur la buanderie de la

(1) Jean-Barthélemy, comte Le Coulteux de Canteleu (1746-1818), banquier à Rouen, député aux États généraux et au Conseil des Anciens, sénateur, régent de la Banque, pair de France.

Reine, placée dans l'île, la pria de lui permettre de descendre de voiture et d'aller voir ce bâtiment. Elle y consentit. Comme il se faisait trop attendre, elle envoya son domestique, qui revint en lui disant qu'il avait découvert Séguin sur une poutre dans les combles, et qu'il suppliait qu'on lui accordât encore quelques minutes. Un quart d'heure après il revint ivre de joie et lui dit : « Madame, j'ai à moi dix mille francs. Prêtez-m'en autant, je vous en conjure, et ma fortune est faite! — La confiance que j'avais, ajouta-t-elle, dans sa capacité et sa probité me décida, et je les lui promis. Ce fut avec ces vingt mille francs qu'il établit dans la buanderie de la Reine une immense tannerie, où des procédés chimiques de son invention rendirent à la République l'immense service de livrer aux armées, tannés en vingt-quatre heures, les cuirs verts que l'on mit partout en réquisition pour lui (1). Vous voyez que j'ai titre à protéger Séguin : car sans mes dix mille francs, qu'il m'a bien rendus, il ne serait pas aujourd'hui inquiet pour cette immense fourniture, à qui la République a dû, dit-elle en riant, une grande partie de sa gloire. — Sans doute, repris-je, son mariage aura dû encore augmenter sa fortune? — Son mariage! Ah! c'est bien un autre roman! Tout est singulier dans la vie de Séguin, y compris sa personne. Écoutez! Son mariage est l'épisode de sa tannerie. Il était sans cesse appelé à Versailles, pour hâter auprès du directoire de département l'envoi des cuirs verts et régulariser les livraisons de ses fournitures. Un jour qu'il revenait à Paris par une pluie battante, il vit de sa voiture, le long de la route des Champs-Élysées, deux femmes qui cherchaient vainement à s'abriter sous

(1) Le conseil municipal de Paris ignorait sans doute cette histoire quand il a tout récemment (1895) modifié le nom de la rue Séguin pour lui donner comme patron un autre inventeur, Marc-Séguin.

un arbre. Il fit arrêter devant cet arbre et proposa à ces dames, dont l'une était âgée et l'autre jeune et jolie, de les conduire chez elles. Comme Séguin n'a pas un air de conquérant, elles finirent par accepter. Dans le trajet jusque chez elles, il apprit leur nom et leur demeure à Versailles, d'où elles étaient parties à pied pour Paris. Un mois après, rappelé encore dans cette ville par ses affaires et ne trouvant pas le commissaire du département, dont l'absence devait encore se prolonger pendant deux heures, il eut l'idée, pour remplir ces deux heures dont il ne savait que faire, d'aller faire une visite à ses obligées des Champs-Élysées. Il fut reçu par le mari et père, qui se confondit en remerciements et fit appeler sa femme et sa fille. Un moment après, Séguin pria le père, ancien chevalier de Saint-Louis, de lui accorder un entretien particulier. Les dames disparurent, et il lui demanda la main de sa fille, dont la pauvreté l'enchantait à mesure que le père la lui prouvait, en loyal gentilhomme qu'il était. Au reste, selon moi, ajouta Mme Le Coulteux, tant Mme Séguin est charmante, il a plus reçu, malgré ses millions, qu'il n'a donné. »

Me voici arrivé à une époque de ma vie de famille où un bien grand bonheur devait être suivi pour mes frères et moi, pour moi surtout, d'une douleur inconsolable. L'on sait que c'est toujours l'enfant qu'elle a perdu qu'une mère aime le plus. Aussi l'absence si prolongée de mon frère Villemoyenne était, surtout depuis la mort de mon père, le supplice journalier de ma mère. Elle avait ses trois fils : il lui en fallait quatre ; c'était comme un avis du ciel qu'elle ne devait pas en jouir longtemps. Enfin, aussitôt après la paix de Lunéville, qui permettait à mon frère de quitter le drapeau autrichien, son asile depuis dix ans, il avait donné sa démission sur les supplications

de ma mère. Elle lui avait envoyé pour instructions de changer contre un costume bourgeois son uniforme de hussard et de couper ses moustaches, dont la mode bizarre n'avait pas encore défiguré les visages parisiens. Il nous était donc enfin arrivé de Vienne avec un passeport vulgaire de simple voyageur, et Dieu sait quelle fête de famille accueillit sa rentrée sous le toit paternel ! Ce jour-là nous perdimes réellement mon père pour la seconde fois : il manquait à notre réunion comme Villemoyenne avait manqué à ma mère et à nous. Nous passâmes ainsi trois mois, trois mois d'élite dans ma vie, à nous redire chaque jour les événements de notre vie à lui et à moi depuis nos adieux à Juliers en décembre 1792, quand j'étais parti pour Cologne, et aussi à nous rappeler notre rendez-vous sur les bords du Rhin donné à Sarreguemines, et enfin à reprendre ensemble tous nos souvenirs de la malheureuse campagne dite des princes, ou plutôt de la coalition austro-prussienne, et ceux de notre réunion imprévue dans son régiment de Saxe : car il était aussi mon frère d'armes. Cependant les lettres de Mme de Brienne, séparée de ma mère depuis la mort de mon père, l'appelaient avec les instances les plus pressantes, ainsi que le nouveau venu de l'étranger. Elle dut se décider à partir au mois d'octobre avec mes frères Villemoyenne et Auguste, laissant à Paris mon frère Louis, l'aîné de la famille, avec sa femme et ses trois enfants, et moi avec mes cartons de la préfecture de la Seine et des démarches à continuer pour mon avancement. Je ne devais plus la revoir !

On parlait beaucoup depuis la paix d'Amiens d'une expédition à Saint-Domingue, dont le premier Consul, disait-on, destinait le commandement au général Bernadotte, alors employé en Bretagne. Un jour, mon frère Louis vint me dire que c'était son ami et voisin de terre,

le général Leclerc, qui était nommé capitaine général de cette colonie et général en chef de l'armée expéditionnaire; que la veille il était revenu à Paris de l'armée de Portugal, et qu'il était convenable que j'allasse le féliciter et faire une visite à Mme Leclerc. Nous nous y rendîmes le soir même : Leclerc et sa femme nous reçurent avec la plus grande amitié. Je fus bien étonné d'apprendre qu'elle si jeune, si délicate, si heureuse à Paris, elle suivrait son mari à Saint-Domingue avec son fils (1) âgé de trois ans environ; le premier Consul l'avait décidé ainsi, et elle riait avec assez de franchise de l'inconnu de cette grande aventure. Comme nous étions tous à Paris un peu galvanisés : « Ma foi, moi, madame, lui dis-je, j'irais bien aussi à Saint-Domingue, si Leclerc veut m'emmener. — Oui! oui, il faut que vous veniez avec nous! » Et elle appela son mari qui causait avec le général Davout : « Voilà Norvins, lui dit-elle, qui veut partir avec nous. — C'est une plaisanterie, répondit-il, il n'est pas homme à quitter Paris, où il est si bien. N'est-ce pas que j'ai raison, Norvins? — Non, vous avez tort, et si vous voulez, je suis des vôtres. » Alors il regarda mon frère, son ami depuis quelques années : « Qu'en dites-vous, Montbreton? — Je dis qu'à la place de mon frère, j'en ferais autant. — Eh bien, touchez là! » me dit Leclerc en me tendant la main. Je la serrai très fort. — « Allons, c'est dit, je vous emmène; mais en quelle qualité? — D'ami; nous arrangerons le reste à Saint-Domingue, lui répondis-je négligemment. — Mais vous avez donc là-bas des intérêts de fortune? — Aucun. Je n'y possède ni une canne à sucre ni un grain de café. Je pars pour aller avec vous :

(1) Napoléon Leclerc, dit Dermide, né à Milan en 1798 et baptisé alors en secret par ordre de Bonaparte (PASQUIER, *Mémoires*, t. 1, p. 151), mort en 1804 à Frascati ou à Rome.

avec un autre, jamais! — Eh bien, quand serez-vous prêt? — Demain. » Il m'embrassa. « Vous êtes mon homme; je me charge de vous. Entendez-vous, mon cher Montbreton? je me charge de votre frère; il sera le mien. »

Voilà comme fut décidé mon départ avec l'expédition de Saint-Domingue, en dix minutes, et Dieu sait qu'en entrant dans le salon de Leclerc j'étais bien loin, et pour cause, d'avoir l'idée de quitter seulement Paris. Le lendemain matin, Frochot et Méjean tombèrent de leur haut quand je leur fis cette confidence, surtout Frochot, le Bourguignon; car Méjean, le Languedocien, prit bien vite à cœur ma détermination et me dit : « Tu fais bien. » Dans la matinée j'avais fait toutes mes emplettes de linge et de vêtements; tous mes arrangements étaient pris. A cinq heures j'étais chez Leclerc, à qui je dis : « Je suis prêt. — Et moi, je ne le suis pas. Nous avons encore quelques jours : mes instructions ne sont pas terminées. Diable! comme vous êtes expéditif! » Puis, me prenant à part : « Il faut d'ailleurs que je marie ma sœur (1) avec Davout avant de partir. » C'était sa plus jeune sœur; elle était d'une beauté remarquable, et réellement c'est une des plus angéliques personnes que j'aie vues de ma vie. Le premier Consul mariait alors tous les hommes d'avenir qu'il aimait et qu'il avait distingués. Il mariait aussi leurs sœurs dans la même ligne; l'autre sœur (2) du général Leclerc épousa depuis le général Friant (3). C'était déjà une vraie faveur que d'épouser une

(1) Louise-Aimée-Julie Leclerc (1782-1868), duchesse d'Auerstadt et princesse d'Eckmühl. (Cf. le livre de sa fille, la marquise DE BLOCQUEVILLE, sur *le Maréchal Davout*.)

(2) Louise-Françoise-Charlotte Leclerc (1776-1853).

(3) Louis, comte Friant (1758-1829), ancien sous-officier aux gardes françaises, nommé général de division pendant l'expédition d'Égypte, se

belle-sœur de la sœur du premier Consul, qui déjà décidait des mariages de ses généraux et en faisait disparaître toutes les difficultés.

J'eus donc le temps de prendre congé de mes amis, et j'avoue que ce retard me fut agréable. Quant à ma mère, je ne lui écrivis mes adieux que la veille du départ, de peur d'être retenu à Paris par sa réponse : car, à l'âge de trente-deux ans que j'avais alors, je n'aurais jamais désobéi à ma mère. Je tournai donc invinciblement la difficulté par mon silence (1). La fatalité m'entraînait, car d'autres voix me retenaient aussi... Mais comme Ulysse, je me rendis sourd aux sirènes de mes plus tendres affections. Une autre sirène m'appelait dans le Nouveau Monde : ce n'était ni la fortune, ni la gloire, ni le devoir ; c'était l'amour du changement, la don quichotterie de la curiosité et du danger. J'allai toutefois non consulter M. de Talleyrand, mais l'informer de ma résolution. Voici quelle fut sa réponse : « Partez ! Attachez votre nom à cette grande chose ! Je ne vous perdrai pas de vue, et à votre retour vous me retrouverez. »

Ma correspondance avec Paris fut strictement limitée à ma famille et à Méjean. Il me recommanda vivement, en me priant de ne rien négliger pour le sauver, son ami et compatriote Pascal, l'un des secrétaires de Toussaint. Il me remit une lettre pour lui, et me donna connaissance de celle dans laquelle Pascal lui avait fait connaître tout le danger de sa position et l'impossibilité où la surveillance

distingua dans toutes les campagnes de l'Empire et commanda à Waterloo les grenadiers de la garde.

(1) La pauvre femme souffrit cruellement de ce procédé ; elle écrivait à un ami : « Je ne me permets pas de lui offrir un conseil, je ne dis pas donner, car il ne m'en demande pas... Il faut donc faire taire tous mes sentiments maternels et lui souhaiter succès et santé... » (11 et 15 brumaire an X-2 et 6 novembre 1801 : *Papiers de Norvins.*)

inquiète de Toussaint le mettait de partir pour la France. C'était une bonne fortune que de retrouver un ami dans le secrétaire de Toussaint : je le croyais ainsi et je remerciai doublement Méjean, qui profita du départ d'un négociant du Havre pour informer verbalement Pascal de mon arrivée prochaine. Mais Toussaint n'était pas homme à nous servir dans la personne de son secrétaire.

Je n'oublierai jamais tout ce qu'Auguste de Forbin (1) tenta auprès de moi pour me dissuader. Je devais l'en remercier un jour en lui donnant une position dont, sans le savoir, j'avais le secret et l'avenir près de moi...

Mme Leclerc partit avant nous, à petites journées, avec son fils et M. Lenoir (2), compatriote et ami d'enfance de son mari et son secrétaire intime. Nous partîmes deux jours après, voyageant nuit et jour jusqu'à Rennes, le général en chef, deux de ses aides de camp, le colonel Netherwood (3) et d'Alton (4), et moi. Nous rejoignîmes Mme Leclerc avant Rennes, où nous descendîmes chez le

(1) Louis-Nicolas-Philippe-Auguste, comte de Forbin (1777-1841), peintre, archéologue et romancier, prit part, encore adolescent, à l'insurrection de Lyon, puis s'enrôla et quitta le service pour l'atelier de David; nommé en 1804 chambellan de Pauline Borghèse et trop ouvertement distingué par cette princesse, Napoléon l'expédia, en 1808, à l'état-major de Junot, en Portugal; à la seconde Restauration, il devint directeur des Musées royaux et membre libre de l'Académie des Beaux-Arts; c'est lui qui réorganisa les collections du Louvre.

(2) Ce personnage signait : B.-A. Lenoir (Arch. nat., AF. IV, 1213); à son retour de Saint-Domingue, il devint inspecteur général des domaines et des douanes.

(3) Adam-Frédéric Netherwood (1772-1803), d'origine suédoise, entra au service de la France en 1795, fut aide de camp de Bonaparte en Égypte, où il devint successivement chef d'escadrons et chef de brigade (colonel), et fut mortellement blessé au Petit-Goave (Saint-Domingue).

(4) Alexandre, comte d'Alton (1776-...), avait accompagné Hoche en Irlande et été une première fois à Saint-Domingue, en 1798, avec Hédouville; nommé chef de brigade pendant l'expédition, général de brigade en 1809, il défendit Erfurt jusqu'en avril 1814; lieutenant général en 1821, il commanda un instant, en 1831, l'armée d'Algérie, et fut retraité en 1841.

général Bernadotte, commandant l'armée des côtes de Bretagne.

Nous fûmes mal reçus. Nous nous y attendions, car, indépendamment du désagrément que devait éprouver Bernadotte de recevoir le chef de l'expédition qu'il disait lui avoir été promise par le premier Consul, il y avait encore pour lui l'embarras de soustraire à des yeux clairvoyants sans doute le mécontentement séditieux dont il se savait accusé (1). Malgré cela, son accueil fut hautain, presque menaçant, et il sut si peu se contenir, qu'en ma présence et celle des aides de camp de Leclerc, il ne craignit pas de lui reprocher, pour ainsi dire, à lui et à sa femme, ce qu'il osa appeler le manque de foi du premier Consul; aussi s'attira-t-il de leur part une vigoureuse réfutation. De telles prémisses ne nous promettaient pas une hospitalité bien agréable. Déjà dans la route Leclerc nous avait informés des inquiétudes que la conduite de Bernadotte donnait au premier Consul, et il nous avait prescrit, vis-à-vis de lui et de ses entours, la plus grande réserve. Je ne connaissais aucun des aides de camp de Bernadotte; c'étaient les futurs maréchaux Maison (2) et Gérard (3), et Chalopin, qui périt général de brigade en Allemagne, sur le champ de bataille (4). Je fus très étonné le lende-

(1) On sait qu'une conspiration militaire fut ourdie à Rennes en 1802, avec le secret appui de Bernadotte. (MARBOT, *Mémoires*, t. I, p. 154 et suiv.; GUILLOU, *Complots militaires sous le Consulat*, p. 26 et suiv.)

(2) Nicolas-Joseph, comte Maison (1770-1840), volontaire de 1792, général de brigade en 1806, de division en 1812, pair de France en 1814, commandant de l'expédition de Morée en 1828, maréchal en 1829, ministre des affaires étrangères et de la guerre sous Louis-Philippe.

(3) Étienne-Maurice, comte Gérard (1773-1852), volontaire de 1792, général de brigade en 1806, de division en 1812, pair aux Cent-jours, exilé, député de 1827 à 1832, maréchal en 1831, commandant de l'expédition de Belgique et pair de France en 1832, ministre de la guerre et président du conseil, grand chancelier de la Légion d'honneur en 1836.

(4) A Austerlitz.

main matin de voir entrer ce dernier dans ma chambre; après m'avoir confié, à moi qu'il voyait pour la première fois, le chagrin que la conduite de son général lui causait, ainsi qu'à ses camarades, tous officiers distingués et dévoués au premier Consul, il me pria de solliciter pour lui auprès du général Leclerc de faire partie de sa famille militaire et de le suivre comme aide de camp à Saint-Domingue. « Notre position est telle, me dit-il, que, si elle continue, nous sommes décidés à demander de rentrer dans la ligne, plutôt que de finir par être accusés de trahison. » Aussitôt qu'il fut sorti, je m'empressai d'aller me soulager de cette pesante confiance auprès du général Leclerc. Il me chargea de remercier Chalopin de la préférence qu'il lui donnait, et de lui dire que la composition de son état-major ayant été arrêtée par le premier Consul, il ne pouvait rien y ajouter ni en retrancher. « Gardons cela pour nous, ajouta-t-il, pour vous et pour moi exclusivement. » — Avant le diner, il me fit appeler pour me dire que le général Bernadotte venait de m'accuser auprès de lui d'avoir voulu *débaucher* un de ses aides de camp : ce à quoi il avait vertement répondu, sans compromettre Chalopin, à qui je m'étais, de mon côté, hâté de porter son refus. Leclerc eut de la peine à obtenir de moi de ne pas défier en sa présence le général Bernadotte de prouver son accusation. C'eût été perdre Chalopin; d'ailleurs, il convenait à Leclerc de ne pas riposter par des hostilités à celles dont nous avons eu à nous plaindre depuis notre arrivée. « Quittons-le, me dit-il, avec les honneurs de la guerre. La conduite de Bernadotte regarde exclusivement le premier Consul. Telle est sa volonté : il s'en est réservé l'examen. »

Nos adieux furent assez tristes, malgré les gasconnades d'amitié dont Bernadotte se plut à les égayer, vis-à-vis de

M. et Mme Leclerc, qui n'en furent pas les dupes. Il craignait, avec raison, que la relation de notre séjour chez lui ne fût envoyée au premier Consul. Enfin nous arrivâmes à Brest, où d'autres aides de camp du général en chef nous avaient précédés et fait nos logements. C'étaient Perrin, Bruyère (1), Bourke (2), Ornano (3). Arrighi jeune (4), frère du duc de Padoue (5), et le Piémontais Ferrari étaient officiers d'ordonnance. Un vieux militaire, Beaupré, oncle du général, faisait aussi partie de son état-major.

(1) Claude-Denis-Noël, baron Bruyère (1773-1805), se distingua à Eylau fut fait général de brigade en 1807 et périt assassiné près de Gaète. Il ne faut pas le confondre avec le général de division comte Bruyères, tué à Bautzen en 1813.

(2) Jean-Raymond-Charles Bourke (1773-...), Irlandais d'origine, avait fait partie, en 1798, de l'expédition d'Irlande; il se distingua en 1809 à la prise de Ratisbonne, devint divisionnaire, et, en 1814, défendit Wesel jusqu'à la paix.

(3) Philippe-Antoine, comte d'Ornano (1784-1863), prit part à toutes les guerres de l'Empire, fut fait divisionnaire la veille de la Moskowa (1812); exilé en 1815, pair de France en 1832, député aux deux Assemblées de 1848 et 1849, sénateur et grand chancelier de la Légion d'honneur en 1852, maréchal de France en 1861; il avait épousé en 1816 Mme Walewska.

(4) Antoine-François-André Arrighi de Casanova (1781-1802).

(5) Jean-Toussaint Arrighi de Casanova, duc de Padoue (1778-1853), parent de Bonaparte, chef d'escadrons à Marengo, général de division à Essling, pair aux Cent-jours, député en 1848, sénateur en 1852.

QUATRIÈME PARTIE

EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE
L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

BREST. — TRAVERSÉE. — INCENDIE DU CAP-FRANÇAIS

Nous avons couché à douze lieues de Brest, à Morlaix, petite ville moitié bourgeoise et moitié rurale. Je dus à cette circonstance le singulier bonheur de surprendre les Celtes dans leurs plaisirs. J'allai à la *danse* dans le faubourg, et je ne puis exprimer la tristesse infinie de cette population quand elle s'amuse. En voyant ces visages maigres et jaunes, appauvris, vieillis avant l'âge par les rigueurs d'une abstinence forcée et d'un travail ingrat, les costumes lugubres des deux sexes, leurs longs cheveux noirs et plats qui assombrissaient encore leur figure, leur presque immobilité profondément silencieuse sous l'archet du ménétrier, leur chagrin visible quand il leur ordonnait de changer de place, je crus réellement assister à la danse des morts, d'autant que la salle basse, enfumée, sinistrement éclairée par une seule lampe, réalisait complètement l'illusion sépulcrale : j'en fus saisi en y entrant. Une autre ressemblance dont le souvenir datait de mon émigration me frappa aussi : je crus revoir dans nos bas Bretons les paysans westphaliens, sortis jadis de la même souche. Ni les uns ni les autres n'étaient nés sous des astres bienfaisants, et ils continuaient leur antique parenté dans une patrie également malheureuse. Un climat pluvieux et gla-

cial; une terre endormie sous la brume et la bruyère; point de routes que les grands chemins qui conduisaient aux villes; une langue primitive et isolée, qui avait l'air de sortir de la confusion de celle de Babel; le prêtre disputant au sorcier la croyance de l'habitant; celui-ci ne passant jamais devant un dolmen druidique sans faire un signe de croix, y venant prier encore souvent comme devant un monument sacré pour ses aïeux; la foi en Dieu, au roi de France, au seigneur vivant toujours en lui sous la République, qu'il combattait deux ans plus tôt et qu'il n'eût pas mieux demandé que de combattre encore; l'isolement absolu de ces populations barbares d'instinct et de conscience au milieu des régénérations de la contre-révolution consulaire, à laquelle elles étaient complètement indifférentes: tels étaient les traits principaux sous lesquels je fus appelé à considérer les hommes de la vieille Armorique. Ces mêmes automates de la danse avaient pourtant couru aux *Bleus* avec une impétuosité et une bravoure qu'à leur aspect il m'était impossible de leur supposer, et bientôt j'allais en avoir l'idée par l'activité et l'intrépidité de nos équipages sur la flotte expéditionnaire. Je devais être encore plus frappé de cette opiniâtre protestation du bas Breton réfugié dans son idiome antique, en remarquant l'ignorance totale de notre langue aux portes de Brest, à Landivisiau et à Landerneau, où il n'y avait guère que le maire, l'aubergiste et le maître de poste qui l'eussent adoptée.

Le 21 novembre 1801, arrivé à Brest et à peine installé dans le logement qui m'avait été destiné, comme j'allais sortir pour chercher mes lettres, je vis entrer un monsieur qui me les apportait (1). Frappé du nom de Mont-

(1) Norvins écrivait le lendemain à un ami de Paris: « J'ai passé une

breton sur quelques-unes, il me demanda si j'étais parent de l'administrateur général des postes sous l'ancien régime. Sur ma réponse que j'étais son frère, il me dit s'appeler Le Goff, être directeur des postes à Brest, et devoir à M. de Montbreton sa nomination à cet emploi et par suite tout le bien-être de sa famille, ajoutant avec une singulière vivacité que je ne pouvais avoir à Brest d'autre logement que chez lui, qu'il serait déshonoré si je le refusais, que ses bureaux étaient instruits de sa démarche, qu'il avait été chercher mon adresse à l'état-major de la place, et que dans la certitude de mon consentement il s'était fait suivre de deux de ses gens pour emporter mes malles... Je n'eus pas le temps de reprendre mes esprits pour le remercier et m'excuser; il appela ses domestiques, leur ordonna d'enlever mes bagages, et, me prenant par le bras, me mit hors de chez moi, en me répétant avec effusion : « Oui, monsieur, j'aurais été déshonoré dans tout Brest, si vous n'aviez pas accepté mon hospitalité !... Le frère de mon bienfaiteur !... Ah ! monsieur !... » Peu de minutes après, et sans avoir pu lui répondre à peine, j'étais installé dans un bel appartement, celui de sa fille récemment mariée et absente. Jamais, je crois, je n'ai vu un homme plus heureux. Enfin, ce ne fut que sous son toit que je pus le remercier à mon aise d'une reconnaissance qui datait de quinze ans et qui honorait tant son caractère. Son hospitalité fut plus que complète : car non content de me dire que sa table était de plein droit affectée à mon logement, il y invitait mes camarades, et ce n'était que par exception qu'il me laissait aller dîner chez mon général.

C'était un bon début, et d'un augure favorable pour ma téméraire entreprise; c'était le miel sur la coupe d'amer-

mauvaise journée. Toutes les lettres que j'ai reçues m'ont bien fait pleurer. Mais le parti est pris. Adieu, adieu. » (*Papiers de Norvins.*)

tume qui m'était réservée. Mais, et ceci est bien la vérité, à quarante-quatre ans de distance, je ne me repens ni de ce que je fis alors, ni de ce que j'ai souffert. J'en rends grâce à Dieu, qui me sauve encore aujourd'hui de la lâcheté d'une récrimination contre moi-même. Le motif de ma détermination était assez beau pour me donner un jour le droit de l'opposer aux faits accomplis. J'étais totalement désintéressé dans le passé comme dans l'avenir de Saint-Domingue, et puisqu'il faut le déclarer, je n'avais pas pris pour devise ce que j'entendais dire journellement à certains gros bonnets de l'expédition : « Ce n'est pas pour changer d'air que j'ai demandé à aller à Saint-Domingue ! » Ils se tinrent parole. Cela dit, je n'en parlerai plus; la terre qui les couvre se met à tout jamais entre eux et ma mémoire... C'était donc une sorte de sentiment chevaleresque qui m'avait porté à prendre à trente-deux ans, quand tout me souriait à Paris, le parti d'une expatriation où je n'avais en perspective que les périls résultant du climat et de la guerre (1). Je me trompe : j'avais une autre perspective, celle d'attacher un peu mon nom, ainsi que me l'avait dit M. de Talleyrand, à la glorieuse et nationale aventure qui devait affranchir la reine de nos colonies du joug sanguinaire de ses esclaves, et la rendre pacifiée, renouvelée et prospère à la mère patrie. Ce fut aussi dans ce sentiment que j'acceptai à Paris deux procurations illimitées, l'une de Mme Hamelin, née de La Grave, l'autre de M. Barillon, banquier, relatives à leurs habitations.

(1) Norvins exagère : au cours de l'expédition, il tenta plusieurs entreprises commerciales, fort légitimes d'ailleurs. Sa mère ne s'y trompait point en apprenant son départ; elle écrivait : « S'il ne peut vivre avec une médiocre fortune, il fait bien d'en aller chercher une ailleurs, car j'aurais beau ramasser toutes mes coquilles, je ne pourrais jamais lui offrir une grande espérance sous ce rapport. » (15 brumaire-6 novembre : *Papiers de Norvins.*)

Je reviens à M. Le Goff. J'aurais, au lieu de mon frère, été moi-même son bienfaiteur, que je n'en eusse pas été mieux traité. J'ai à cœur de prouver à ceux de sa famille qui lui survivent que ma mémoire aussi n'est pas infidèle, et je n'en ai pas fini avec cet excellent homme.

Ici trouve sa place une reconnaissance qui n'est pas synonyme de gratitude, mais dont l'origine était plus ancienne encore que la nomination de M. Le Goff à la direction des postes de Brest. Elle eut lieu avec M. Couasnon (1), instituteur des deux fils de Toussaint Louverture (2), élevés par ses soins aux frais de la République. Ils y avaient parfaitement répondu ; c'étaient réellement, sauf la couleur, deux jeunes Français que le général Leclerc, par l'ordre du premier Consul, rendait à leur père. Or M. Couasnon avait été à mon collège du Plessis ce qu'on appelait alors *chien de cour*, dernier degré de la hiérarchie universitaire. Il ne m'avait jamais vu qu'enfant, je ne l'avais vu qu'en grande robe noire et coiffé en abbé avec le bonnet carré, de sorte qu'avec son costume complètement laïque j'eus peine à le reconnaître. Je me nommai donc, et au moment où, reprenant nos souvenirs, il allait me dire qu'il me trouvait bien grandi, je me félicitai de notre rencontre. « Vous étiez dans les forts, me dit-il en style de collègue, ce qui me fit plaisir. — Et aussi dans les turbulents, lui répondis-je. — Ah ! monsieur, j'ai tout oublié », reprit-il avec une bonasserie magistrale qui me fit rire aux éclats, ainsi que ses élèves.

Décidément, les reconnaissances me pleuvaient. J'ac-

(1) Moreau de Jonnés, qui fit partie de l'expédition, appelle ce personnage *Crosnier*, et ses élèves, Isaac et Placide Louverture. « Le savant précepteur en tirait plus de vanité que s'il eût été Fénelon et qu'il se fût agi des descendants de Louis XIV. » (*Aventures de guerre*, p. 337-338.)

(2) François-Dominique-Toussaint Louverture (1743-1803), esclave noir, s'était proclamé gouverneur général de Saint-Domingue.

compagnai un jour le général en chef à la visite du bague, qui renfermait alors quatre mille forçats, le tiers habituel des condamnés que se partagent les bagnes de Brest, de Rochefort et de Toulon : monstrueuse dépense, dont l'emploi pourrait être si utilement réparti entre les pauvres habitants de notre littoral et la transplantation à vie de tant de malfaiteurs dans nos colonies maritimes les plus éloignées. En parcourant une vaste salle où suivant l'usage les galériens étaient accouplés par une chaîne aux pieds, je reconnus, assis vis-à-vis d'une table où étaient quelques provisions, l'ex-directeur de la loterie d'Angers avec son complice. C'était bien lui, ce Comant, dont le visage bronzé et le regard ardent m'avaient si fortement impressionné dans la cour du greffe de la Force, deux ans plus tôt, comme ils parlaient ensemble pour le bague. Ce fut pour moi une étrange destinée que celle qui dans les circonstances les plus importantes de ma vie me fit voir ce visage inoubliable. Car dix ans après, malgré les plus opiniâtres dénégations de ma mémoire, je dus le reconnaître, sous un autre nom, assis à ma propre table à Rome, et deux années plus tard je devais le retrouver à Paris, avec la cocarde blanche, en uniforme de colonel, et dîner à mon tour chez lui rue Saint-Lazare en bonne compagnie !

Au surplus, Comant jouissait au bague d'une sorte de protection qui parlait en sa faveur, et ce qui pouvait prouver que l'on était revenu sur la rigueur de sa condamnation, c'est qu'il était exempté de ces horribles services de la chiourme, soit intérieurs, soit extérieurs, où la santé et la vie du forçat sont comptés pour rien. J'en fus le témoin avec toute la population de Brest entassée sur les quais du port malgré un affreux ouragan, un jour où une de nos frégates, ayant brisé ses amarres, courait

des bordées désespérées sans moyen de sauvetage, et fut au moment de sombrer corps et biens. Soudain, l'on aperçut de loin la chiourme s'élançant dans de vastes barques, se précipiter avec elles à force de rames au milieu des flots, dont elles étaient à chaque instant submergées, et enfin, après les plus énergiques efforts de vigueur et d'audace, parvenir à lancer dans la frégate un câble énorme qui fut son salut. Mais dès l'instant où la frégate remorquée par les forçats eut repris sa sécurité et son rang dans notre escadre, tout fut encore pour elle et rien pour ceux qui venaient de la sauver et de nous la rendre avec sa garnison et son équipage. — Quant à moi, les angoisses et la joie de la multitude, les efforts et les périls des forçats, la lutte inutile de la belle frégate contre le ciel, la terre et la mer, m'imprimèrent une de ces sensations que le cœur de l'homme semble ne pouvoir pas recevoir sans se briser, et dont je retrouvai depuis les analogues sur les champs de bataille de l'Empire.

Le port de Brest et sa rade forment une véritable mer intérieure, dont la nature a largement creusé le bassin. Aussi la flotte y était à l'aise et elle pouvait y manœuvrer, bien qu'elle fût composée de trente-quatre bâtiments français et espagnols, dont dix-huit vaisseaux de ligne de 74 à 80 canons, l'*Océan*, vaisseau amiral de 120, seize frégates de 36 à 44 et quelques avisos, cutters, etc. Cette flotte devait se compléter des escadres de Rochefort, de Lorient, de Toulon, sous les ordres de l'amiral Latouche-Tréville (1), et réunir sous le commandement de l'amiral Villaret-Joyeuse (2) une force de cinquante-cinq voiles,

(1) Louis-René-Madeleine Levassor de Latouche-Tréville (1745-1804), capitaine de frégate sous l'ancien régime, chancelier du duc d'Orléans, député aux États généraux par la noblesse de Montargis, vice-amiral en 1804.

(2) Louis-Thomas, comte Villaret de Joyeuse (1750-1812), se distingua avant et pendant la Révolution; député aux Cinq-Cents, il fut proscrit en

destinées à porter vingt mille hommes qui venaient de faire la grande guerre sous Moreau. Ah! si au lieu d'aller périr misérablement en détail à Saint-Domingue presque jusqu'à leur dernier homme, cette armée et cette flotte eussent fait voile pour l'Inde! Mais depuis deux ans l'empire des Mahrattes, nos vieux alliés, était tombé avec Tippoo-Saëb sous le fer britannique, et ce n'était que par une sorte d'acompte sur la paix, qui ne devait être signée que le 25 mars suivant, que notre fatale expédition avait été consentie à Londres. — L'amiral Gravina (1), marin de premier ordre, commandait l'escadre espagnole stationnée à Brest et dont le premier Consul avait obtenu la coopération. Le fait est que cette belle escadre, forte de cinq vaisseaux de haut bord et d'une frégate, était dans le port de Brest plutôt en otage qu'en hospitalité, en raison de ce qui venait d'avoir lieu en Espagne par rapport à la guerre avec le Portugal. Ces événements avaient nécessité de la part de la France une double intervention également active, celle de son ambassadeur et celle d'une de ses armées. C'était cette armée que commandait le général Leclerc, quand immédiatement après les traités de Madrid et de Lisbonne il fut rappelé pour diriger l'expédition de Saint-Domingue.

Le premier Consul avait bien choisi. Un général qui n'eût été qu'un preneur de villes n'aurait pas suffi pour mener à bien une telle entreprise; il fallait de plus un administrateur pour organiser la conquête et un diplomate pour traiter soit avec les possessions espagnoles du golfe du Mexique, soit avec la Jamaïque, soit enfin avec

Fructidor. Après l'expédition, il fut capitaine général de la Martinique, puis gouverneur de Venise.

(1) Charles, duc de Gravina (1747-1806), mortellement blessé à Trafalgar: il passait pour fils naturel du roi Charles III.

les États-Unis, en raison, ou des relations de bon voisinage, ou des besoins de toute nature, subsistances, commerce et crédit, que les phases quelconques de notre expédition devaient nécessairement produire. Or, sous le rapport administratif et politique comme au point de vue militaire, Leclerc avait fait ses preuves. Simple capitaine, à l'âge de vingt et un ans, il commandait la colonne qui, au siège de Toulon, contribua si puissamment par la prise du fort Faron à celle de la ville : action mémorable, origine glorieuse de l'amitié de Bonaparte. Aussi, après avoir été nommé chef de bataillon sur le champ de bataille, Leclerc fut-il chargé par le général en chef Dugommier (1) d'aller porter à Paris la nouvelle de la prise de Toulon. De là, envoyé à l'armée des Ardennes, il s'était fait remarquer à la fameuse bataille de Fleurus. Appelé à l'armée des Alpes, Leclerc y fut chargé du commandement de l'extrême gauche sur les sommets du mont Cenis, où il passa l'hiver de 94 à 95, le plus rude dont on eût gardé le souvenir, et là, il eut l'habileté de maintenir la discipline, le bien-être et le courage de ses troupes. Passé au commandement bien plus difficile de la ville de Marseille, déchirée alors par tant de factions, Leclerc parvint à rétablir l'empire des lois, l'ordre, la sécurité et l'abondance ; ce fut alors qu'il obtint de Mme Bonaparte, réfugiée à Marseille avec ses filles, la main de Pauline, qu'il épousa à Milan, après les grandes campagnes d'Italie. Bonaparte, nommé général en chef, se souvint de la prise de Toulon, et s'attacha, comme sous-chef de l'état-major général, le chef de brigade Leclerc, désormais investi de sa plus intime confiance : car Ber-

(1) Jean-François Coquille-Dugommier (1736-1794), créole de la Guadeloupe, député de la Martinique à la Convention, renonça à son mandat pour rester en activité, et fut tué à la tête de l'armée des Pyrénées-Orientales.

thier, en sa qualité de chef de l'état-major, était exclusivement chargé de la partie militaire, tandis que Leclerc le fut de la correspondance politique. Sans doute, il ne pouvait pas débiter à plus grande école. Mais l'administrateur de Marseille devait encore reparaitre après le diplomate de Milan; le Directoire nomma Leclerc au commandement supérieur de Lyon, avec des pouvoirs extraordinaires. Là, par la fermeté de son caractère et ses connaissances pratiques en administration, il parvint à organiser et à former en une petite armée disciplinée, soldée et équipée, la garnison qui venait de rendre Mantoue et la foule des Italiens qui s'étaient dévoués à la cause de la République, et dont la misère et le mécontentement inquiétaient vivement nos départements méridionaux. Après cette pénible mission, Leclerc se trouva inopinément réuni à Paris au général Bonaparte de retour d'Égypte, et il contribua activement à la révolution du 18 brumaire, en faisant évacuer par ses grenadiers la salle des Cinq-Cents, à Saint-Cloud. Peu après, nommé général de division à l'armée du Rhin, sous Moreau, il s'y distingua par la prise de Landshut, et passa de là à Dijon, au commandement supérieur des 17^e, 18^e et 19^e divisions militaires. De Dijon, Leclerc alla commander l'armée de la Gironde, destinée à agir en Portugal. Ce fut après cette suite non interrompue de services que le premier Consul, reconnaissant dans son beau-frère toutes les facultés et les qualités désirables pour diriger l'expédition et effectuer le rétablissement colonial de Saint-Domingue, lui confia cette haute mission. L'esprit du général Leclerc était du petit nombre de ceux qui ne se fatiguent jamais et se renouvellent toujours. Admis dans la plus intime familiarité qui puisse exister, non entre un inférieur et son chef, mais entre

deux amis habitués et portés à penser tout haut ensemble, je déclare avoir rarement rencontré un homme d'une perspicacité plus clairvoyante, d'une passion plus constante et plus éclairée pour le devoir, et d'une aménité de mœurs plus inaltérable (1).

C'était la première fois que je voyais la mer, et elle n'est pas encore affaiblie en moi, l'impression que me causa l'aspect de cette immensité, à qui mes yeux, désespérés de sa ressemblance avec l'éternité, demandaient vainement un rivage pour s'y reposer. Je ne fus distrait de ce grand étonnement qu'en reportant mes regards sur des créations humaines qui m'offraient aussi des miracles nouveaux pour moi. Ces prodiges, c'étaient nos vaisseaux, c'était surtout leur arrimage. En voyant le port se couvrir de meules de foin, de chevaux, de bestiaux, de cages à poules, de meubles, d'équipements de toute sorte, de provisions de toute nature, de bagages de toute espèce, etc., je croyais voir le matériel d'un bourg voisin à qui on allait rendre tout ce que l'incendie lui avait dévoré; et je fus surpris jusqu'à l'incrédulité quand j'appris que tout cet immense attirail était destiné non à composer, mais à compléter seulement la cargaison du vaisseau amiral, où entre les rangs des cent vingt canons dix-sept cents hommes allaient être réunis! Un autre miracle était de faire disparaître instantanément tout ce matériel gigantesque, quand l'ordre de branle-bas de

(1) Les lettres intimes de Norvins, conservées dans ses papiers, témoignent du même enthousiasme pour Leclerc. Mais le propre beau-père de Norvins, Thiébauld, trace de ce général un portrait tout différent, lui reprochant de copier le costume et les allures de son illustre beau-frère, au point de se faire surnommer le *Bonaparte blond*. « Ses manières, ne pouvant être de la dignité, n'étaient que de la suffisance; on ne peut pas dire cependant que ce ne fût pas un homme d'esprit, mais on ne peut pas nier non plus que ce fût un homme fort au-dessous de sa position et de l'idée qu'il avait de lui-même. » (*Mémoires*, t. III, p. 200-201.)

combat métamorphoserait soudain en trois places d'armes les trois ponts débarrassés des cloisons, des cadres, des meubles, des habitudes de la vie, pour revêtir exclusivement l'appareil de la guerre. Je tombais donc d'un étonnement dans un autre.

Une autre population attendait comme nous que l'armement de chaque vaisseau fût complet pour y monter. Un matin, j'examinais dans un chantier de construction la carcasse d'un navire géant, percé à cent cinquante canons, qui, sous le nom de *Vengeur*, devait remplacer celui qui, le 1^{er} juin 1794, avait préféré s'engloutir dans les flots avec tout son équipage au cri de *Vive la République!* plutôt que de se rendre prisonnier à la flotte anglaise. Le *Vengeur* faisait partie des vaisseaux qu'aurait sans doute sauvés notre amiral Villaret, qui les commandait, si le représentant du peuple Jeanbon Saint-André (1), qui commandait Villaret, n'eût pas décidé leur perte en forçant l'amiral de fuir avec lui. Aussi rien n'était resté du *Vengeur* que l'héroïsme de son équipage et la lâcheté du conventionnel, recueillis également par l'admiration et la malédiction contemporaines. L'on construisait donc un autre *Vengeur* sur des proportions colossales, et je m'étonnais du nombre de rats qui circulaient dans sa vaste coque non encore terminée : « Ils viennent, me dit un vieux matelot, ils viennent le reconnaître pour s'y établir un jour. Chaque vaisseau a ses rats, qui s'embarquent et débarquent avec nous; quelquefois nous les mangeons. Tenez, voyez là-bas : ils se jettent à la mer. Suivez le sillage ! Voyez, ils vont chacun à leur bord. Ils ne se trompent jamais : il n'y a pas de danger que les

(1) André, baron Jeanbon Saint-André (1749-1813), pasteur protestant, député du Lot à la Convention, consul à Alger et à Smyrne, préfet du Mont-Tonnerre (Mayence).

vieux du *Patriote* aillent au *Neptune*... » En effet, je vis ces Argonautes voraces se diviser, et chaque troupe se diriger vers le navire qu'elle avait quitté et dont elle savait probablement que l'arrimage était complet. A bord du *Patriote*, où je fus embarqué, vaisseau de 74, que l'infortuné Louis XVI avait monté dans la rade de Cherbourg, je fus à même de reconnaître la vérité du récit de ce matelot. Quelques-uns de ces rats étaient apprivoisés par l'équipage et avaient fait avec lui plusieurs traversées. C'est un fait tellement avéré à bord qu'il y a toujours la soute aux rats, où on leur abandonne comme à des passagers inévitables les provisions avariées, afin qu'ils s'abstiennent des autres.

L'amiral Villaret, désirant fêter à son bord, avant de les y établir pour la traversée, le beau-frère et la sœur du premier Consul, les invita, ainsi que tout l'état-major de l'armée, à un festival solennel. Il avait mis toutes les embarcations des deux escadres à la disposition de ses nombreux invités, et son canot amiral, élégamment décoré, spécialement à celle de M. et Mme Leclerc. J'y trouvai place, et tout en voguant vers l'*Océan*, qui s'élevait comme un palais au milieu de la flotte, avisant avec intérêt la physionomie sévère et expressive du maître canotier, je lui demandai, en raison de cette prescience, de cette seconde vue que s'attribuent volontiers les vieux marins, ce qu'il pensait de notre expédition : « Rien de bon, me dit-il. — Pourquoi ? — C'est que c'est Villaret qui commande. — Que dites-vous ? — Je dis ce qui est vrai, et vous le verrez. Il y a dix ans que je navigue avec lui, et rien ne nous a jamais réussi. » Et il donna à son équipage un vigoureux coup de sifflet.

Je fus frappé de cette sinistre prédiction, qui, malheureusement, ne fut que trop justifiée, et aussi du calme

fataliste avec lequel il prophétisait sa ruine et la nôtre. Mais soudain, involontairement et par une inspiration secrète de la nature, je fis ce que chacun fait dans une armée en présence de l'ennemi : le danger, quand on y songe, s'estime alors par têtes d'hommes, et il se divise tellement que la part qui peut en revenir à chacun lui devient imperceptible. Et puis, il y a le courage, qui espère toujours. Et puis, comme me disait un vieil officier qui me résumait ainsi les émotions du champ de bataille, et puis, il y a encore la mort, qui finit tout. Toutefois, malgré la prédiction du maître canotier, il me resta en montant à bord du navire enchanté assez de philosophie, celle au moins du *Carpe diem*, pour accepter les séductions que l'amiral avait multipliées dans son île flottante, en l'honneur de l'Armide de l'expédition et en avant-gout de son hospitalité pendant la traversée. Ce jour-là, j'eus l'idée du génie extraordinaire des marins pour le luxe et la recherche de la table, pour l'ordonnance et la réunion de tout ce qui, dans une saison aussi rude qu'une fin d'automne de Brest, peut la faire totalement oublier.

Trois jours après, le 12 novembre, nous devions mettre à la voile. Toute l'armée était déjà embarquée. Mon établissement était fait sur le *Patriote*, où, y compris le Nestor de l'entreprise, le vieil Égyptien Dugua (1), au front chauve, à l'énorme corpulence, ainsi que l'état-major dont il était le chef et un bataillon de la 7^e légère, nous étions casernés quatorze cents hommes de terre et de mer. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour

(1) Charles-François-Joseph Dugua (1740-1802), ancien militaire ayant repris du service en 1790, général de brigade, chef d'état-major de Dugommier devant Toulon, gouverneur du Caire pendant la campagne de Syrie, après Brumaire préfet du Calvados et membre du Corps législatif.

compléter nos approvisionnements généraux et privés. Quelques jours auparavant, j'avais assisté au procès-verbal de réception des médicaments destinés à nos hôpitaux militaires. Cette opération, à laquelle intervint notre conseil médical, l'ordonnateur en chef Hector d'Aure (1), devenu mon ami depuis un mois, le préfet colonial Benezech (2), le général en chef, etc., eut pour résultat le refus de ces médicaments, dont l'avarie et la mauvaise qualité furent dûment constatées, mais, puisqu'il faut le dire, inutilement. Car le ministre Decrès (3), l'autre ennemi de notre expédition, malgré un refus motivé si officiel, osa nous renvoyer au Cap ces mêmes médicaments condamnés à Brest, et on dut, après nouveau procès-verbal, les jeter à la mer, où ils purent empoisonner les requins au lieu de nos malades. — Je ne crois pas qu'il se soit jamais commis une plus mauvaise action. Mais j'aurai encore à compter avec M. le duc Decrès dans le cours de ces souvenirs, qu'il me rend si pénibles.

Comme l'amiral Villaret avait un état-major considérable, celui du général Leclerc, encore plus nombreux, fut divisé partie sur l'*Océan*, partie sur le *Patriote*. Mon excellent hôte, M. Le Goff, avait à mon insu fait porter à

(1) Jean-Pierre-Paulin-Hector, comte d'Aure ou Daure (1775-1846), entré en 1791 au service et dès 1792 dans l'administration militaire, commissaire ordonnateur du corps de Desaix dans la haute Égypte, ordonnateur en chef de l'armée d'Égypte pendant l'expédition de Syrie, puis de l'armée de Saint-Domingue; après quelques années de disgrâce, il fut envoyé en 1809 à Naples, où Murat le fit conseiller d'État, puis ministre à la fois de la guerre, de la marine et de la police; revenu en France en 1811, il fut, en 1813, commissaire en chef des subsistances à la Grande Armée, aux Cent-jours intendant général de l'armée de Waterloo. Il contribua, sous la Restauration, à réorganiser l'intendance.

(2) Pierre Benezech (1745-1802), homme d'affaires, ministre de l'intérieur sous le Directoire, conseiller d'État sous le Consulat.

(3) Denis, duc Decrès (1761-1820), contre-amiral à Aboukir, préfet maritime à Lorient, ministre de la marine de 1802 à 1814.

bord, par le domestique-cuisinier qu'il m'avait donné, des provisions de luxe dont l'usage devait être agréable à mes amis..... Car bien que nous ne nous connussions pour la plupart que depuis quinze jours ou un mois au plus, nous étions déjà en pleine familiarité. Rien ne lie plus les hommes que les grandes aventures : la fraternité du champ de bataille est une des plus généreuses et des plus sincères expressions de la langue française. — Enfin, le moment de la séparation étant venu pour l'embarquement, les canots respectifs de l'*Océan* et du *Patriote* vinrent prendre leurs nouveaux hôtes, le 11 novembre. Il était presque nuit quand nous montâmes à bord ; sauf les marins de service, nous trouvâmes tout le monde couché. Comme nos logements étaient faits dans la batterie d'en bas, nous ne pûmes en douter : car en descendant les escaliers des deux étages qui y conduisaient, nos têtes heurtèrent contre six rangs de hamacs, dont chacun portait un soldat qui, plus ou moins endormi ou réveillé, nous régala de ses malédictions. Quand on est plusieurs, on souffre en commun et, par conséquent, on souffre moins : mais aussi quand on rit, on rit davantage ; c'est ce que nous fîmes en examinant les cadres étroits où nous devions coucher. C'était tomber de haut que de tomber du beau lit nuptial de Mlle Le Goff dans le petit cadre qui m'était destiné. Mais alors, j'étais mince et jeune, et je finis par m'y endormir profondément, au milieu des lazzi de mes compagnons et du bercement du roulis, qui battait bruyamment les parois de notre alcôve.

Le lendemain, réveillé par le canon des forts et secouant brusquement les brouillards de la nuit amphibie que je venais de passer, je grimpai les échelons qui menaient au paradis du grand air. J'eus le plaisir, en traversant les entreponts, de ne pas heurter mon visage contre ces

hamacs qui les encombraient la veille au soir ; la garnison était déjà sur le pont, et son dortoir était soumis à l'indispensable fumigation. Un spectacle d'une nouveauté sublime enchantait mes yeux. La flotte appareillait majestueuse, sous les menaces du ciel. Belle de son péril, elle marchait au grand Océan, malgré les horribles rafales d'un ouragan d'hiver, comme si la nature elle-même, nous prenant en pitié, s'opposait à notre départ. Instinctivement guidé par mon admiration, j'allai me tapir sur la dunette, où assis sur un rouleau de cables, et embrassant fortement contre la tempête deux grosses amarres, abrité un peu par la grande voile d'artimon, je contemplai immobile cette lutte incessante des flots, des vents et de nos voilures, et cette marche lente et puissante de l'escadre sur trois lignes, dont Gravina formait la droite avec ses vaisseaux espagnols. Je ne fus arraché à cette étrange excentricité qui me rendait impassible à la bourrasque, à la grêle, à la pluie ruisselante sur mes vêtements, que par la cloche du déjeuner, ou plutôt par les fréquents appels de mes camarades, dont la curiosité était moins intéressée que la mienne et à qui les fétides entreponts avaient offert un asile contre les beautés de la tempête. Ils se moquèrent de moi, et les marins se moquèrent d'eux : car déjà à ce premier repas plusieurs se sentirent atteints d'une sorte de malaise qui leur prescrivit quelque sobriété. Après le déjeuner, m'étant muni d'un bon manteau, sur lequel un matelot eut l'obligeance d'étaler encore un lambeau de pavillon, j'étais allé reprendre mon poste, et je m'amarinais ainsi contre le mal de mer. Ma journée, sauf l'heure du diner, se passa à la même place, et sans l'officier de quart, qui ne pouvait, dit-il, me répondre qu'un coup de vent ou un coup de voile démarrée ne m'enlevât pendant la nuit, j'aurais fait la

rude veillée de ma chevalerie maritime. Je suivis encore le même régime pendant deux ou trois jours, et je m'en trouvai bien, tandis que les esprits forts, qui m'avaient berné de leurs plaisanteries, restèrent à peu de chose près couchés et souffrants pendant les quarante-cinq jours que nous tinmes la mer entre la rade de Brest et la rade du Cap-Haïtien (1). L'amour du nouveau me fut salutaire.

Un jour cependant, ou plutôt une nuit, et une nuit fort longue, il fallut bien que valides ou invalides, chacun fût debout : la terreur, autre maladie plus forte que le mal de mer, était à bord. Après une journée où la houle avait, par des crises alternatives de roulis et de tangage, causé la plus affreuse perturbation dans les estomacs novices, et où chacun de nos Argonautes parodiait à sa manière le mot de Molière : *Que diable allait-il faire dans cette galère?* le ciel tout entier, le ciel profondément noir s'abattit sur la flotte en épais brouillard, d'une densité tout à coup si effrayante que les fanaux de nos vaisseaux cessèrent de donner leur clarté. Il résultait de l'agitation des flots, des rafales des vents et de cette totale et lourde obscurité l'impossibilité, non de garder l'ordre de marche rompu tout d'abord, mais de se diriger, de se maintenir isolément, et l'horrible crainte pour chacun de ces navires, portant de mille à quinze cents hommes, de se heurter, de se briser, de s'entr'ouvrir. Pour le capitaine, ses officiers, ses quartiers-maitres, la nuit se passa à héler avec les porte-voix les vaisseaux que nous entendions bruire autour du nôtre, et qui de leur côté, par la même manœuvre de sauvetage oral, nous donnaient les mêmes avis sur leur voisinage et sur leur détresse. Ces appels rudes, fréquents, réciproques : « Qui êtes-vous? —

(1) Nom actuel de la ville qui s'appelait alors le Cap-Français et était la capitale de Saint-Domingue.

Le *Patriote*; et vous? — Le *San Pablo*. — Évite, évite! — Évite à bâbord! — Largue, largue! » etc., ces brusques appels, rapides et impérieuses expressions du danger, du courage et de l'intelligence, brisaient seuls le silence où chaque capitaine tenait son vaisseau. Aussi, malheur à qui se trouvait sur le passage des matelots lancés aux manœuvres : il était renversé, foulé aux pieds impitoyablement. Le service du bord est inexorable; là se professe le précepte évangélique : *Il faut qu'un homme périsse pour le salut de tous*. Quand le jour parut, il n'y avait sur le pont que l'équipage et moi.

Je n'oublierai jamais que dans cette nuit affreuse, le *Patriote* se trouva pendant plusieurs minutes si prochainement entouré, à bâbord et à tribord, à l'avant et à l'arrière, que je regardai son salut comme un miracle. L'extrême habileté et la vigoureuse présence d'esprit du capitaine Mestrel, pour qui ce genre de péril n'était pas nouveau, l'activité et l'obéissance de ses marins furent les instruments dévoués de la Providence. Aussi pendant cette nuit, la plus longue de toutes celles de ma longue vie, j'eus le loisir de vérifier la sagesse de cet autre précepte : *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

Mais d'autres malheurs plus graves encore nous étaient réservés, un surtout causé non par les attaques des éléments, mais par les instructions du ministère de la marine. Ce fut l'ordre d'attendre, d'*espérer*, comme dit la langue navale, dans le malencontreux golfe de Gascogne, l'escadre de Rochefort. On devait rallier à Belle-Isle, aux Canaries, à Samana. Mais pour s'épargner des avaries dans ces parages dangereux, au lieu d'y guetter notre croisière, elle avait, sous les ordres du vice-amiral Latouche-Tréville, fait voile pour Samana, dernier rendez-vous des vaisseaux expéditionnaires partant de tous nos ports.

Après plusieurs jours d'une recherche inutile, qui fatigua beaucoup notre escadre, et qui obligea le *Mont Blanc*, de 74, à aller se réparer en Espagne, nous continuâmes notre route. Or, il était déjà résulté de ces funestes instructions, indépendamment de la perte de temps, d'abord l'inconvénient grave de faire croiser malgré le mauvais temps une flotte aussi chargée que la nôtre, en second lieu le mal, irréparable déjà à notre insu, d'avoir par l'arrivée isolée et prématurée de la division de Rochefort dans les eaux de Samana donné à Toussaint-Louverture l'éveil sur notre expédition, enfin l'incident d'un conflit qui s'éleva sur le vaisseau *l'Océan* entre le général en chef et l'amiral, au sujet de cette maudite croisière, et qui dura jusqu'à notre débarquement. Ainsi tout au début se vérifiait largement la prophétie du maître canotier de Villaret.

Cependant nous arrivâmes à ces mers plus humaines qui baignent les Canaries, ces îles que les anciens nommèrent Fortunées et qui le sont sans doute pour ceux qui y sont nés, qui n'en sont jamais sortis et pour qui le petit paradis que chacune d'elles peut leur offrir au milieu des flots ne saurait être, comme il me le serait à moi esprit continental, une prison tout à fait insupportable. Nous approchâmes assez près du groupe de ces vingt filles du grand Océan pour pouvoir distinguer à l'œil nu le cône de verdure que semble former l'île de Palma, la jolie ville de Santa Cruz de las Palmas couchée à ses pieds, et d'innombrables petites voiles blanches voguant à l'entour, entrant, sortant, ainsi que les abeilles approvisionnent sans cesse la ruche natale. Il me fallut prendre la langue du capitaine pour voir le pic volcanique de Ténériffe, qui, malheureusement pour l'égoïsme de ma curiosité voyageuse, jouissait d'un profond repos. A l'aspect de

tous ces pics, dont chaque agrégation paraît être une île, sans autre territoire que leurs contreforts étagés en vignes et en plantations de toute sorte, je fus décidément entraîné à croire à l'engloutissement de l'Atlantide, dont l'immense naufrage se révélait à mes yeux par les sommets de ses plus hautes montagnes. En regardant les excellentes cartes du capitaine et me remémorant mes souvenirs de Platon, je recomposai hardiment son Atlantide avec les Açores et les Canaries : je me surpris même au moment de joindre encore à ces deux groupes celui des îles du Cap-Vert, tant j'avais le désir de retrouver le royaume où régnèrent à la fois dix fils de Neptune !

Mais bientôt un trait de l'histoire moderne vint substituer sa grotesque réalité aux folles spéculations de mon platonisme. Un bruit étrange, une vraie rumeur de carnaval et de charivari m'appela sur le pont, où un spectacle à la fois bizarre et hideux affecta peu agréablement mes regards. C'était la procession mythologique de l'équipage en l'honneur du tropique du Cancer, dont sans nous en douter nous traversions le domaine. C'est une fête trop aimée des matelots que celle du bonhomme *la Ligne*, pour qu'elle en eût été oubliée quand ils avaient des hôtes tels que nous et des novices à ondoyer tels que nos réquisitionnaires. Aussi chaque vaisseau eut sa représentation, et, suivant l'usage, nous rachetâmes l'inévitable baptême, *selon notre générosité*. Mais en revanche, comme il faut qu'il y ait toujours beaucoup d'eau répandue, nos jeunes soldats furent traités avec recherche par les marins. La plaisanterie était d'ailleurs d'autant plus innocente que nous nous trouvions en plein été sous cette latitude. Aussi un changement total de costume avait été général sur le vaisseau. Chacun de nous s'était avec joie dépouillé des lourds vêtements commandés par l'hiver de Brest et

par les ouragans glacés que nous avons éprouvés, pour se promener sur le pont en gilet et en pantalon de cotonnade. Ce fut une véritable allégresse : nous nous moquions de nos amis de Paris, grelottant au mois de décembre malgré leurs grands feux et leurs fourrures, tandis que, ravivés par un soleil qui ne devait plus nous quitter, nous aurions en les revoyant à leur raconter un été de douze mois sous le plus beau ciel de la nature. Nous poétisions ainsi notre avenir, insoucians déjà de cette mortelle fièvre jaune dont on nous avait prédit les fléaux. Ceci, un soir à Brest, chez le général Leclerc, nous avait inspiré l'idée d'une tontine au profit des survivants; elle n'eut pas lieu parce que le général Debelle (1), le Pâris de l'expédition pour la beauté seulement, voulut absolument en faire partie, quoique marié et père de famille. De tous ces amateurs de tontine, il reste encore aujourd'hui (1846) les généraux Bourke, Boyer (2), moi, et Bachelu (3), alors non moins beau que Debelle.

Les équipages attachent un sentiment superstitieux à cette extravagante cérémonie du baptême au passage des tropiques et de l'Équateur, et particulièrement au supplice volontaire du tatouage, qui reçoit de ces jours de fête

(1) Alexandre-César Debelle (1767-1802), beau-frère de Hoche, lieutenant d'artillerie à quinze ans, capitaine à la Révolution, général de brigade en 1794, commanda en 1796 l'artillerie de l'armée de Sambre-et-Meuse. C'est son frère, le général baron Debelle, qui, en 1815, fut battu par le duc d'Angoulême dans la vallée du Rhône.

(2) Pierre-François-Xavier, baron Boyer (1772-1851), aide de camp de Kellermann en 1792, fit les campagnes d'Italie, d'Égypte, de Prusse, d'Autriche, et se distingua en Espagne. Proscrit sous la Restauration, il passa au service du pacha d'Égypte. Sous Louis-Philippe, il commanda une division en Algérie.

(3) Gilbert-Désiré-Joseph Bachelu (1777-1849), officier du génie, prit part à la retraite de Moreau en 1796 et à l'expédition d'Égypte, fut chef de l'état-major du génie au camp de Boulogne, général de brigade en 1809, de division en 1812, commanda une division à Waterloo, fut exilé de 1815 à 1817 et député sous Louis-Philippe.

une consécration spéciale. Comme il n'y avait pas de philosophes dans la garnison ni dans l'équipage bas breton du *Patriote*, le tatouage fut également infligé aux mousses novices et à nos jeunes recrues, dont les vieux matelots exploitaient la crédulité tout en la partageant. Aussi y avait-il presse autour du tatoueur émérite, qui montrait avec orgueil sur sa vaste poitrine les trois croix du Calvaire. Mais on pouvait se contenter, pour être garanti de la mort ou du naufrage, du saint nom de Dieu ou de l'image du patron. C'était curieux de voir avec quelle avidité nos jeunes républicains, à qui depuis leur naissance aucune dévotion n'avait rappelé leur baptême, acceptaient les paroles du jongleur et couraient au martyre. — « Comment t'appelles-tu? demanda-t-il à l'un d'eux. — Antoine, citoyen. — C'est bon. » — Quand l'opération, qui consiste en piqûres au vif, bronzées par l'inflammation de la poudre rendue impalpable, eut été terminée au grand contentement du patient et à la joie bien plus vive des assistants, on lui apporta un miroir. Mais dès qu'il vit qu'au lieu de son patron il avait un cochon gravé sur la poitrine, il se mit dans une colère horrible. — « De quoi te plains-tu? lui dit l'artiste; ne t'appelles-tu pas Antoine? — Oui. — Eh bien, il n'y a pas de vrai Antoine sans cochon. » — Le fantassin réfléchit, puis répondit : « C'est vrai, matelot. — A présent, je vais te faire sur la poitrine un beau saint Antoine. — Non, ça ira comme ça », dit le soldat qui en avait assez pour un jour. Il paya de bonne grâce le prix convenu, et, par-dessus le marché, la chambrée se moqua de lui.

L'influence du beau temps agit sur nous tout autrement et tourna tout à coup au profit de notre savoir-vivre intérieur. De concert avec le capitaine Perrin, aide de camp

du général en chef, garçon d'assez d'esprit et qui ne manquait pas d'instruction, je fondai un cabinet de lecture entre deux pièces de 36. Des morceaux de voiles en furent les cloisons; un banc, une table et quelques étagères promptement fabriquées, car un vaisseau est une ville, en composèrent l'ameublement. L'appel fait aux malles de nos amis produisit environ cent cinquante volumes. Pour moi, mon contingent excita les plus vifs applaudissements : il se composait de la collection complète in-douze de tous nos théâtres, récemment publiée à Paris, de l'*Histoire d'Amérique* de Robertson et du *Génie du christianisme*, qui venait de paraître. Excepté quelques ouvrages militaires, vrais bouquins de garnison, les autres, tels que des romans dépareillés et des recueils de poésies érotiques et de chansons, se ressentaient du portemanteau de jeunes officiers à qui, même en dehors du champ de bataille, la vie était légère. Cet asile nous fut très agréable : on s'y réunissait pour causer à l'ombre, et comme Perrin et moi, nous étions doués d'un organe infatigable, nous lisions à nos auditeurs des tragédies et des comédies. Ainsi, une affiche piquée avec une épingle dans la toile qui nous servait de porte annonçait pour telle heure la représentation de *Phèdre*, suivie du *Bourgeois gentilhomme*. Cela nous procura l'étonnante bonne fortune de trouver parmi les officiers du bord des gens à qui Racine et Molière étaient totalement inconnus, et à qui Molière surtout causa un plaisir extravagant. L'éducation de ces officiers du *maximum* s'était faite à bord des vaisseaux, où révolutionnairement, en l'absence de nos officiers de la marine royale réfugiés dans l'émigration et égorgés à Quiberon, ils avaient passé par ancienneté du poste de timonier ou de contremaître à l'emploi de lieutenant. Leur ignorance en dehors de la pratique matérielle de leur service était

telle que l'un d'eux, par exemple, premier lieutenant, ne manquait jamais de dire « lord Ganay » et « le duc de Trouin » au lieu de l'*Argonaute* et du *Duguay-Trouin*, qui étaient deux beaux vaisseaux de 74 de notre escadre. Ce qui égayait beaucoup notre réunion, c'était, en dehors de Molière qu'ils comprenaient souvent, leur complète inintelligence de toute tragédie et surtout la naïveté des explications qu'ils nous demandaient. A la fin, ils se dégoûtèrent tout à fait de la tragédie, et ne paraissaient plus qu'aux lectures de Molière; mais le hasard ayant amené un jour celle du *Tartufe* et le lendemain celle du *Misanthrope*, ils prirent ces pièces pour des tragédies et ne revinrent plus, persuadés que nous avions voulu leur jouer un mauvais tour. La comédie pour eux était uniquement ce qui les faisait rire.

« Où sommes-nous, capitaine? demandai-je de grand matin à M. Mestrel, à la clarté d'une de ces aurores tropicales dont nous ferions nos plus belles journées. — Nous sommes, me dit-il, à quatre-vingts lieues du cap Blanc, et il me le montra sur la carte. — Mais c'est la grande route de l'Inde. — Oui, c'était celle que nous primes avec notre grand bailli de Suffren pour aller y battre les Anglais. — Est-ce que par bonheur nous irions à Pondichéry? » Mais le capitaine, au lieu de me répondre, demanda vivement son canot : un signal de l'*Océan* appelait tous les capitaines. Un moment après, leur petite flottille voguait et abordait le vaisseau amiral. Dans ces belles mers, la flotte avait repris son ordre de marche, et trois grandes lignes bien espacées les sillonnaient de concert; c'était un magnifique spectacle. Cependant nous raisonnions sur cet appel général : il s'agissait, ou d'un conseil pour une détermination importante, ou d'une communication en vertu de l'ouverture à cette latitude d'ordres

secrets émanés de Paris. Quant à moi, reprenant encore pour boussole mon désir favori, je suivais tacitement la route du bailli de Suffren, et je rêvais à nos vieux alliés les Mahrattes, à nos amis sacrifiés du Mysore ; je ne voulais voir dans notre paix avec l'Angleterre que la trêve nécessaire à la sûreté de notre traversée, et une fois dans l'Inde, me disais-je, nous verrons ! C'était bien aussi l'opinion du capitaine, que les préliminaires de cette paix rendaient peu crédule sur sa durée. Quand il revint, le général Dugua et plusieurs de l'état-major, nous l'entourâmes ; mais il nous dit qu'il n'avait été question que de dispositions relatives aux débarquements partiels qui devaient simultanément avoir lieu sur le littoral de Saint-Domingue. Alors je retombai dans la réalité, et pour m'en consoler j'allai faire une visite aux gabiers. Car plusieurs d'entre nous, autorisés par le capitaine, entretenaient leurs forces par des exercices de gymnastique qui profitaient aux matelots. Ceux-ci nous apprenaient à monter rapidement aux échelles de corde qui menaient dans les hunes, ou à y arriver à force de reins et de poignets par les palans, cordages flottants dont les gabiers, pour qui l'échelle de corde fixe est la grande route, se servent comme de sentiers pour abrégier le chemin. Grâce aux vents alizés, grands zéphyrus peu rafraichissants, la mer ne formait qu'un immense lac, à peine ridé à la surface, sans vagues et par conséquent sans roulis ; nous pouvions agir sur le pont comme dans une vaste salle d'exercice. Aussi les soldats de terre et de mer et les gens de l'équipage y étaient-ils chaque jour appelés à l'instruction. On y donnait également des leçons d'armes et des leçons de danse ; c'était un vieux matelot qui, raclant un horrible violon, présidait à cette grotesque chorégraphie. Ce qui variait encore nos plaisirs, c'était la pêche au trident.

L'eau était tellement limpide que l'on distinguait parfaitement les espèces de poissons qui nageaient ou qui dormaient au fond de la mer ; quand il se trouvait quelques belles dorades, dignes de figurer sur la table du capitaine ou sur la nôtre, les harponneurs se mettaient à l'œuvre. Plusieurs fois nous eûmes de ces régals impromptus, dus à l'adresse et au coup d'œil merveilleux des marins. Un jour, dans un tout autre intérêt, on harponna un jeune requin, et il fallut voir avec quelle promptitude et quelle vigueur un matelot d'un seul coup de hache lui trancha la queue, où git toute la force de ce monstre anthropophage, si haï des marins. « Ça ne nous rapporte rien, disait en voyant le requin mort un homme de l'équipage, mais j'aime mieux ça que vingt dorades que vous nous payez bien. Nous mangeons les dorades, mais les requins nous mangent. »

Il y avait à bord un doux mystère, qui dès le lendemain de notre départ avait été découvert. Deux petits jeunes gens à peu près du même âge, de la même figure et de la même taille, vêtus aussi d'un même plumage, comme le seraient deux frères, ou bien un serin et une serine, avaient été non dénoncés, mais révélés au capitaine par la voix publique. Nos yeux exercés n'avaient pu s'y tromper, malgré le costume masculin. M. Mestrel, ne trouvant sur le registre d'embarquement que l'un de ces deux passagers, fut bien convaincu que l'autre, la jeune fille, avait profité de la nuit pour s'embarquer, comme l'on dit, *par-dessus le bord*. On était déjà trop loin de terre et la mer était trop mauvaise pour la renvoyer à Brest. D'ailleurs, M. Mestrel, très rude marin, était le plus humain des capitaines, bien qu'il eût naturellement un peu d'humeur d'avoir été dupé par ce jeune couple. Appelés en sa présence, ils eurent d'abord l'idée de se dire

frère et sœur. Mais la jeune sœur aurait trouvé sur le *Patriote* trop de gens à qui parler, et Mestrel détestait ce genre de conversation. Ils virent donc tout de suite qu'il valait mieux confesser la vérité. Elle était bien simple : le jeune homme, élevé pour le commerce, s'était décidé à aller chercher fortune à Saint-Domingue; la jeune fille s'était enfuie de chez ses parents pour suivre son amoureux, et pour tous deux, le mariage était en perspective. Après cette confession, le capitaine avait arrangé ainsi l'affaire. Il avait accordé à la demoiselle le logement et la subsistance du matelot, mais il l'avait hermétiquement séquestrée pendant toute la traversée entre les mains de l'épouse d'un gabier, la seule femme qui fût à bord. Celle-ci, en bonne duègne, faisait de temps à autre prendre l'air à sa compagne sur le gaillard d'avant, quand tout le monde était couché, et ce fut là que je la revis plusieurs fois dans mes accès de somnambulisme. Le jeune homme, pour qui la séparation fut rigoureusement observée, s'était lié d'amitié avec le gabier; il lui remettait pour sa prisonnière tantôt une petite lettre, tantôt quelques petites douceurs qu'il achetait à la cambuse. Je pourrais partir de là pour écrire un roman, mais j'avoue ingénument que depuis mon débarquement au Cap je n'entendis plus parler de ces deux amants, qui peut-être, et Dieu en soit béni, auront fait une grande fortune et donné le jour à beaucoup d'enfants.

Les épisodes ne manquent jamais à bord. Quant aux incidents, ils fourmillaient uniquement par suite du contact des deux armées de terre et de mer : il y eut tant de provocations échangées entre les officiers, les matelots et les soldats, que si à terre on se fût tenu parole, Toussaint-Louverture aurait pris grand plaisir à voir s'entre-tuer en bataille rangée tous ceux qui venaient le renverser. Mais,

par une singulière ressemblance entre ces colères de navigation et le mal de mer, aux approches de la terre, la haine et la maladie s'apaisaient instinctivement avec les vagues qui les portaient. Le *Patriote*, où j'amassai tant de petite philosophie pratique, avait eu aussi son drame, dont la tempête précipita le dénouement. Notre blanchisseur, après avoir soigneusement remis à chacun son linge, grimpa froidement à la grande hune, embrassa le gabier et se lança dans la mer. On jeta bien vite après lui les bouées de sauvetage; le malheureux, on le voyait bien, s'efforçait de les saisir pour s'y cramponner; le besoin de la vie lui était revenu. Ses camarades lui criaient : « Courage, François! Courage! » Mais l'impétuosité des vagues et des vents, tout en l'emportant, rejetait vers le navire les bouées et le canot où courageusement ses compagnons s'étaient précipités pour le sauver. On l'apercevait au loin de temps en temps, qui luttait contre la mort; puis l'homme à la longue-vue de la hune cria : « Je ne le vois plus! » La tristesse de l'équipage honora dignement sa mémoire. Rien de plus profondément lugubre que la douleur de ces hommes de mer : ils étaient silencieux, abattus; point de larmes, point de gémissements; le deuil était tout intérieur. François était né avec eux, et il en était aimé. Il n'y avait que les petits mousses qui pleuraient, groupés autour du cabestan. Ces enfants de la grève bretonne, déjà rudes comme ses hivers, vêtus de grosse toile à voiles toute goudronnée, luisaient au soleil comme de grands scarabées. Je frémissais de les voir, dans les gros temps, grimper imperceptibles aux voilures les plus élevées et s'attacher aux vergues, s'enlevant ou plongeant avec elles, comme les insectes d'un arbrisseau suivent cachés dans ses feuilles les mouvements de l'ouragan. Quand ce périlleux service était terminé, on les voyait filer

le long des palans et sauter gaiement sur le pont, insoucians déjà et riant au danger.

Enfin on signala six vaisseaux de haut bord et onze frégates et bâtiments légers. C'était l'escadre de Lorient et de Rochefort; nous étions au cap de Samana. Le vice-amiral Latouche-Tréville, qui commandait cette escadre, se rendit à bord de l'*Océan*. Toussaint-Louverture, qui des hauteurs de la partie espagnole vit la réunion de cette grande flotte de cinquante-cinq voiles, s'écria : « C'est la France tout entière qui vient nous attaquer! » Il vit aussi insensiblement se détacher les bâtiments à qui des ordres de descente partielle étaient donnés. Ainsi l'amiral Latouche-Tréville et la division Boudet (1) firent voile pour Port-au-Prince, le général Rochambeau (2) avec deux mille hommes pour le fort Dauphin, le général Kerverseaux (3) avec mille hommes pour Santo-Domingo; le général en chef s'était réservé la division Hardy (4) et l'attaque du Cap. Il savait que malgré la soumission de Toussaint-Louverture et sa nomination de gouverneur général de Saint-Domingue pour la République à la date du 1^{er} juillet de cette même année, ce noir, traître à son mandat et à ses propres actes, avait signé avec le général

(1) Jean, comte Boudet (1769-1809), ancien soldat aux dragons, rentra au service en 1792, devint divisionnaire en 1796, commanda à Marengo l'avant-garde de Desaix, s'illustra à Essling et mourut d'épuisement quelques semaines plus tard.

(2) Donatien-Marie-Joseph de Vimeur, vicomte de Rochambeau (1750-1813), fils du maréchal, militaire à douze ans, colonel en 1779, maréchal de camp en 1791, lieutenant général en 1792, combattit les insurgés de Saint-Domingue, puis passa à la Martinique, où il fut pris par les Anglais en 1794; on verra qu'il succéda à Leclerc comme capitaine général; pris de nouveau en 1803 et échangé en 1811, il fut tué à Leipzig.

(3) Nous n'avons pu trouver de détails sur cet officier, que Pamphile Lacroix indique comme retraité en 1819.

(4) J. Hardy (1763-1802), général de brigade en 1794, commanda en 1798 une expédition en Irlande, fut nommé divisionnaire en 1799 et fut quelque temps inspecteur en chef aux revues.

Nugent (1), gouverneur de la Jamaïque, une convention d'assistance réciproque, que venaient, il est vrai, d'annuler les préliminaires de la paix britannique. Ainsi, si de notre côté les dispositions se prenaient en mer pour l'attaque, Toussaint ne perdit pas un moment pour armer contre nous tous ses moyens de défense, parmi lesquels l'incendie et le massacre des blancs ne devaient pas être oubliés.

Quand nous arrivâmes en vue du port du Cap, dont Toussaint avait fait enlever les balises, le général Leclerc ayant demandé à l'amiral d'y suppléer par un pilote pratique de cette baie dangereuse, il lui fut répondu « qu'il n'y en avait pas sur la flotte ». Jamais plus inexcusable fatalité n'avait frappé une expédition. L'amiral avait négligé de s'en pourvoir à Brest, où il n'en manquait pas. M. Mestrel n'en revenait pas : il en eût emmené, s'il avait pu prévoir un oubli aussi capital. Telle fut l'unique cause de l'incendie de cette ville, qui comptait trente mille habitants ! La prophétie du maître canotier se vérifiait de plus en plus. — Ainsi, faute d'un pilote, manqua le premier but de l'expédition, la conservation et la prise de la capitale. De plus, la désunion la plus complète régnait entre nos deux chefs, chacun d'eux s'attribuant à la vue de la terre le droit exclusif d'ordonner le débarquement. Les éléments s'en mêlèrent aussi, et nous fûmes pendant trois jours assaillis d'un gros temps qui, à chaque minute, rendait plus impérieusement nécessaire l'asile du port et plus fatale pour une flotte de près de soixante voiles et pour une armée de

(1) Sir George Nugent (1757-1849), enfant naturel, prit part à la guerre contre les colonies américaines, et, en 1793, à la campagne de Flandre; colonel (1793), brigadier général (1794), major général (1796), lieutenant gouverneur et commandant en chef à la Jamaïque (1801), baronnet (1806), commandant en chef aux Indes (1811), feld-maréchal (1846), membre du Parlement à diverses reprises.

vingt mille hommes l'impossibilité d'y entrer. Ainsi, par l'enlèvement de quelques perches surmontées d'un baril ou d'un fagot, un nègre traître et révolté retenait dans les périls de la mer et de la côte un armement qui eût suffi pour conquérir et fonder un empire.

Les moindres circonstances devenaient pour nous d'un intérêt palpitant. Un canot monté par des noirs étant sorti du port, on s'en servit pour envoyer au Cap en parlementaire M. Lebrun, alors aide de camp de l'amiral. Malgré la couleur de l'équipage et à cause de la couleur de l'officier, le fort Picolet tira sur le canot. Quand Lebrun revint de sa mission, il déclara que tout était prêt pour incendier la ville. Le capitaine de port, s'étant rendu à bord de l'amiral, lui dit que l'on attendait les ordres de Toussaint pour laisser entrer la flotte. A défaut de pilote, l'amiral voulut se servir de ce capitaine pour guider la flotte, mais rien ne put ébranler sa fidélité. On lui offrit trente mille francs; on lui mit la corde au cou : il resta invincible dans son refus. Cet officier était un mulâtre, nommé Sangos; tel était l'empire de Toussaint même sur un homme d'une couleur ennemie, dont sa haine avait déjà commencé et sa politique seule suspendu la destruction! — Toutefois, la municipalité conduite par son maire, le noir Thélémaque (et ce noir sera encore pour moi l'objet d'une nouvelle reconnaissance), la municipalité avait supplié Christophe (1) de ne pas compromettre le salut de la ville dans une résistance inutile, et en avait obtenu l'autorisation de se rendre à bord de l'*Océan* pour négocier une suspension d'armes. Après avoir été accueillie

(1) Henri Christophe (1767-1820), esclave noir affranchi, hôtelier au Cap, devenu général après l'insurrection; on verra qu'il se soumit, puis reprit les armes. Plus tard, il s'insurgea contre Dessalines, et en 1811 se proclama roi du nord de l'île, sous le nom de Henri I^{er}. Il se tua au cours d'une insurrection.

de la manière la plus favorable par le général Leclerc, qui lui remit les proclamations du premier Consul, la députation retourna au Cap et apporta à Christophe l'ultimatum du général en chef, c'est-à-dire la remise immédiate des forts Belair et Picolet ou la menace d'un débarquement de quinze mille hommes. Mais Christophe, ayant reçu de nouveaux ordres de Toussaint, se mit en état de défense.

Ainsi s'écoula en vue du Cap un temps précieux, dont la perte devait être bien fatale. Car nous avions précédé de quarante-huit heures Toussaint, qui se trouvait à Santo-Domingo, à quatre-vingts lieues du Cap, à l'apparition de la flotte dans les eaux de Samana. Nos instructions portaient de forcer l'entrée du port, si elle était défendue. Tout prescrivait donc au général Leclerc une prompte détermination, l'ordre du premier Consul, la fatigue des équipages, celle de l'armée, la violence des vents qui portaient à la côte et surtout l'espoir d'arriver encore à temps pour sauver la ville. En conséquence, après un conseil entre lui, l'amiral Villaret et l'amiral Gravina, conseil orageux où, sur le refus de Villaret de livrer les embarcations de la flotte, Leclerc dut lui déclarer qu'il allait les faire prendre de force par ses troupes(1), il fut à la fin décidé que dans la nuit le général Leclerc et le général Hardy s'embarqueraient, malgré le gros temps, avec six mille hommes et iraient forcer le débarquement à la pointe du Sicubé, au nord du Cap, sous la protection du canon des vaisseaux. Immédiatement après ce conseil, un canon vint nous appeler à bord de l'*Océan*, le général Dugua, chef de l'état-major, le capitaine Mestrel, trois aides de camp du général Leclerc

(1) Une fois débarqué, Leclerc écrivait à Bonaparte : « Je dis du bien de l'amiral Villaret dans ma relation. Je le traite bien ici, mais il n'est pas propre à rétablir la marine française, qui est bien malade. Il est trop incertain et trop irrésolu. » (20 pluviôse an X-9 février 1802. Archives nationales, AF. IV, 1213.)

et moi. La mer était affreuse : à force de rames, car toute voilure à peu près avait été amenée sur toute la flotte, nous arrivâmes à l'Océan percés jusque aux os. Là j'eus le bonheur de revoir le général Leclerc, qui me raconta sa dernière scène avec Villaret. Sur la demande que je lui fis de m'embarquer avec lui pour la descente au Sicubé, il me dit que mon vaisseau le *Patriote* devant le lendemain avec le *Scipion* forcer la passe du Cap, j'y suivrais le général Humbert (1), qui allait avoir l'ordre d'y débarquer à la tête de deux bataillons et de faire avec lui sa jonction au Haut-du-Cap. Le général Dugua reçut les instructions en conséquence, ainsi que le capitaine Mestrel. Je retrouvai Mme Leclerc, belle comme un ange, souffrante et caressant son fils, enfant superbe âgé de près de trois ans, mais dont la force singulière faisait presque autant craindre qu'espérer pour sa conservation. Ce fut dans le magnifique salon dont elle occupait si gracieusement l'ottomane que j'entendis Gravina dire très haut : « Si j'avais commandé une telle expédition pour le Roi mon souverain, à tout risque j'aurais forcé les passes et je serais entré comme la foudre. » Je jugeai alors que Villaret avait eu affaire à forte partie.

Après avoir pris congé du général en chef jusqu'au lendemain, nous nous rembarquâmes dans notre canot, où nous manquâmes vingt fois d'être submergés; la violence de la mer semblait nous ordonner le débarquement *quand même*. « Mais où est donc le *Patriote*? » demandai-je au capi-

(1) Jean-Robert-Marie Humbert (1755-1823), marchand de peaux de lapin d'après la légende, volontaire de 1792, général de brigade en 1794, employé avec succès en Vendée; en 1798 il débarqua en Irlande, seul général de toute l'expédition commandée par Hoche, et fut fait prisonnier; après la mort de Leclerc, il accompagna Pauline en France, ne dissimula ni ses sentiments pour elle ni son républicanisme, et se déroba à une arrestation imminente en s'embarquant pour l'Amérique, d'où il ne revint jamais.

taine en approchant de la place qu'il avait à notre départ. Comme il avait été démâté de son misaine par un coup de vent, je ne pouvais le reconnaître. Quant à Mestrel, il l'avait bien reconnu et me répondit seulement : « Bon, voilà mes gens qui travaillent ! » En effet, les charpentiers ajustaient un autre mât, et peu après le *Patriote*, cet excellent voilier, ce vieux serviteur de notre glorieuse marine, reprenait toute sa beauté. Le soir, nous dérivâmes presque sur les rochers : nous en étions si près que je distinguais parfaitement les formes des arbres et des plantes qui les couvraient. L'excitation de ma curiosité redoublait. L'inconnu exerce un véritable empire sur certaines organisations : la mienne était, est encore du nombre. Enfin, comme avant tout il faut manger pour vivre, nous allâmes souper d'une tortue de mer énorme que des nègres pêcheurs, venus de je ne sais quelle partie de la côte, nous avaient apportée le matin avec des bananes, des oranges, des sapotilles, etc. Je prends acte de ce vieux souvenir gastronomique pour reconnaître et déclarer que la soupe à la tortue qui n'est pas faite avec de la tortue est une excellente chose!...

A peine hors de table et par conséquent sur le pont, des nuages d'une immense fumée rouge et noire tourbillonnèrent sur les mornes, lançant d'horribles ombres et d'horribles clartés, dont se coloraient au gré des vents les rochers, les bois et la mer. Ces nuages sinistres s'abattirent aussi sur la flotte, et chaque vaisseau reçut à la fois le terrible avis de la destruction... C'en était fait! Toussaint l'avait ordonné! Christophe incendiait la belle ville du Cap... faute d'un pilote oublié par l'amiral!

CHAPITRE II

PRISE DU CAP-FRANÇAIS ET CONQUÊTE DE L'ILE

Le général Leclerc était un homme de résolution et d'activité; il lui tardait de gagner ses éperons de capitaine général en plantant sur la terre révoltée le drapeau que le premier Consul lui avait confié. Il venait de triompher des résistances de l'amiral; l'opposition de la mer devait avoir le même sort. Les embarcations mises à flot malgré la tourmente avaient reçu les six mille hommes de la division Hardy, dont le général en chef allait commander le débarquement, sous la protection de quelques frégates. La nuit avait à peine suffi à cette pénible navigation, qui ne fut pas sans péril. Les noirs, surpris tout à coup par une attaque aussi imprévue, n'avaient opposé qu'une faible défense. Mais à l'apparition de l'escadrille, les cavaliers de Christophe avaient été en porter rapidement la nouvelle à Toussaint, qui, apprenant en même temps la prise du Fort-Dauphin par le général Rochambeau et se voyant pris entre deux feux dans sa position du Haut-du-Cap, au lieu de se réserver un moyen infailible de négociation par la conservation et la reddition de la belle ville du Cap, avait à l'instant même, en nègre féroce qu'il était, ordonné à Christophe, sous peine de la vie, de livrer le Cap au pillage et aux flammes. Il avait été complètement obéi, et

sans la courageuse et généreuse résolution du maire Thélemaque, qui emmena avec lui dans les mornes de la Vigie les blancs et les habitants noirs et mulâtres attachés à la France, ils auraient tous été massacrés. La marche rapide du général Leclerc au revers de ces mornes en éloigna seule les vengeances de Toussaint, qui des hauteurs qu'il occupait goûtait l'atroce jouissance de voir détruire la ville la plus riche de sa patrie.

La prise du Fort-Dauphin avait coûté à l'armée un officier de la plus belle espérance, le jeune de La Châtre (1) ; c'était le fils unique de la comtesse de Jaucourt, cette femme si distinguée que j'avais eu le bonheur de connaître en Suisse chez Mme de Staël. La Châtre était neveu et aide de camp du général Rochambeau. Malheureusement, il était affecté d'une surdité dont il n'aimait pas qu'on plaisantât. Pendant la traversée, son oncle lui avait dit qu'il n'entendrait pas les coups de fusil, ce à quoi le neveu avait répondu : « Si je ne les entends pas, je les verrai de plus près que vous ! » On n'avait plus pensé à cette taquinerie de famille, mais La Châtre ne l'avait pas oubliée. Aussi quand le débarquement s'opéra devant le Fort-Dauphin, défendu par un fossé large et profond et un feu très vif de mousqueterie, il s'élança en avant des troupes, et jetant son chapeau dans le fossé : « Je vais, dit-il, où va mon chapeau ! » Et en effet il s'y précipita et y tomba criblé de balles.

Cependant, tandis que le général Leclerc tournait avec sa petite armée pendant une marche de huit à dix lieues cette vaste agrégation de mornes sur lesquels serpentait la route qui conduisait au Haut-du-Cap, deux vaisseaux,

(1) Alphonse-Louis-Nicolas de La Châtre (1779-1802). On sait que sa mère avait divorcé pour épouser Jaucourt ; son père, Louis-Claude, fut fait duc de la Châtre en 1817.

le *Patriote* et le *Scipion*, recevaient l'ordre de branle-bas de combat; se détachant de la flotte, ils devaient à la suite de canotiers sondeurs forcer les passes du port du Cap, foudroyer au besoin les forts Belair et Picolet, et protéger la descente du général Humbert contre les troupes incendiaires. Notre marche fut lente, soumise qu'elle était aux explorations de la sonde; par là même, nos deux vaisseaux eussent été exposés sans défense à l'action meurtrière des batteries ennemies, si avant de s'engager dans les passes l'ordre de branle-bas de combat ne les eût tout à coup métamorphosés en citadelles. Vraiment, pour croire à ce prodige de la discipline navale, il faut avoir vu s'opérer en moins d'une heure le déménagement intérieur total d'un vaisseau de ligne, et la disparition de tout ce qui remplissait les longs corridors des batteries, tout à coup changés en galeries silencieuses, où il n'y avait plus d'autre mobilier que les lourds affûts des canons ni d'autres habitants que les artilleurs, que de distance en distance, d'après les vives intonations du porte-voix du capitaine, commandaient quelques officiers l'épée nue à la main. Tout avait donc disparu, nos cadres, nos cloisons, nos malles, notre cabinet de lecture. Ces gros vaisseaux ont des catacombes sous-marines, où s'entasse et s'ensevelit à l'instant tout ce qui peut nuire à la sûreté ou à la gloire du pavillon, et Dieu seul sait encore quel fut l'asile de nos pénates domestiques et littéraires, tant j'étais occupé de tout cet inconnu qui se passait au-dessus et autour de moi. Dans ces moments, le passager le plus important, le général de division Dugua, chef d'état-major de l'armée, se trouvait en état de déchéance aussi complet que le petit aventurier de Brest et sa compagne. Jamais dans aucune circonstance de ma vie je ne me suis vu réduit à une telle dépréciation. Car nous étions tous as-

servis par l'équipage, qui de plus ne voulait pas se servir de nous, et qui nous défendait même l'usage de la parole. Nos soldats seuls aidaient à la manœuvre sous les matelots.

Mais l'impression de cette annihilation absolue fut soudain remplacée par une autre encore plus vive. Malgré le courage dont je suis doué autant qu'un autre, lorsque je vis nos artilleurs ouvrir sous nos pieds la soute aux poudres et y descendre rapidement, armés de falots à vitres de corne, avec leurs souliers ferrés, je fut atteint d'une sorte de fascination, qui me rendait invinciblement curieux du risque, souvent renouvelé par les descentes des canonniers dans la soute fatale, de sauter en l'air avec le *Patriote*, ses soixante-quatorze canons et ses quatorze cents habitants, pour être ensuite engloutis tous ensemble dans les flots qui nous amenaient au port. Les flammes qui sous nos yeux dévoraient la ville complétaient le dramatique de la situation, à laquelle je m'attachais comme dans un cauchemar, par l'impossibilité de m'y soustraire. Tout le monde était en armes sur le pont : moi seul de passager, et armé aussi, j'étais resté dans la batterie basse, que j'habitais depuis quarante jours, et où je me sentais retenu par le même attrait sans doute qui entraîne lentement l'oiseau dans le gosier de la couleuvre. D'ailleurs, j'ai toujours aimé à sentir et à agir à part, à jouir ou à souffrir de mes impressions sans témoins. Le silence morne qui régnait dans les étages du vaisseau n'était pas troublé par le battement régulier du flot qui le balançait : il n'était brisé que par le cri des manœuvres et par les mouvements des artilleurs, qui allaient en dehors des embrasures charger leurs pièces, tandis que derrière celles-ci et à leur droite se tenaient immobiles, armés d'une longue mèche allumée, ceux qui au commandement

de *Feu!* devaient l'exécuter sur toute la ligne. La foudroyante explosion qui soudain fit craquer, comme si elle allait s'entr'ouvrir, toute la charpente du *Patriote*, sans y causer cependant aucun dommage, me faisant oublier la sainte-barbe, m'exalta d'une sorte d'horreur admirative, qui m'eût fait adorer ce vaisseau ignivome, si j'avais été moins civilisé. Le feu des forts Belair et Picolet nous causa quelque brisure dans les agrès et fut bientôt éteint par le nôtre. Ces deux forts dégringolèrent plus ou moins dans la mer, avec leurs canons et quelques cadavres.

J'eus le bonheur de n'avoir pas payé d'une surdité complète mon expérience pyrotechnique dans les entrepôts, tandis que je vis saigner les oreilles aguerries de plusieurs artilleurs. Le bombardement étant terminé de part et d'autre, je remontai à l'air libre sur le pont, d'où se développait dans toute son étendue l'incendie général de la ville. L'indéfinissable émotion qui me saisit à cet aspect d'une calamité gigantesque me fit oublier toutes celles que je venais d'éprouver, et je me précipitai des premiers dans les embarcations pour m'élancer avec nos soldats sur le rivage embrasé. Mais à peine eûmes-nous touché le sable que nous nous vîmes assaillis, entourés, pressés, touchés, caressés par une foule d'enfants des deux sexes et de je ne sais combien de couleurs, noirs, mulâtres, griffons, mistifs, etc., entièrement nus; leurs nombrils monstrueux, leurs genoux difformes, leurs talons saillants et leurs jambes arquées pouvaient nous les faire prendre pour une espèce entre l'homme et le singe, si nous ne nous étions entendu appeler *papas blancs* par ces petites créatures, accourues vers nous comme une nuée de sauterelles des mornes de la Vigie au travers des flammes. Cette vision avait quelque chose d'inferral. Mais nous n'avions pas le temps de reconnaître cette étrange pater-

nité que nous donnait l'incendie : il fallait marcher à l'ennemi, et rejoindre ou attendre au Haut-du-Cap le général en chef et la colonne débarquée au Sicubé. Ce ne fut qu'au retour, à la nuit, que nous pûmes connaître toute l'étendue du crime de Toussaint-Louverture, qui avait froidement ordonné la destruction de la capitale du Nord.

Les troupes s'étant formées sous le général Humbert, je partis en avant en éclaireur avec quelques officiers du général Leclerc et de l'état-major. En ma qualité de volontaire civil, j'avais été le maître de mon équipement : aussi, vêtu d'une veste de coutil, coiffé d'un chapeau rond, deux pistolets à la ceinture, le sabre au côté, la carabine sur l'épaule, je ressuscitais le costume des flibustiers. Le soir arrivait, mais éclairé par ces innombrables voies étoilées qui appartiennent au ciel des tropiques. Nos jambes, endormies malgré nos essais gymnastiques à bord, retrouvèrent bientôt leur élasticité, et nous gravimes presque au pas de course les pentes de la route du Haut-du-Cap. Parfois nous nous retournions avec désespoir vers l'horrible scène de l'incendie qui projetait au loin ses lueurs sinistres et qui donnait un si fatal augure à notre expédition. Enfin, après deux heures d'une marche que la prudence n'avait pas toujours accompagnée, arrivés à une élévation coupée d'arbres et de ravins, nous fûmes tout à coup salués de coups de fusil dont les balles sifflèrent à nos oreilles. Mais au « Qui vive ? » qui les suivit contre l'ordre accoutumé, je m'étais porté seul en avant en criant de tous mes poumons : « France ! amis ! colonne de Humbert ! » Le feu des postes avancés cessa, et bientôt je parvins auprès du général en chef, qui se mit à rire en voyant mon costume de pirate.

La jonction du Haut-du-Cap avait des témoins cachés

et nombreux, mais moins nombreux que nous. A deux cents pas tout au plus, sur notre droite, un vaste rideau de haziers et d'arbres gigantesques couvrait Toussaint-Louverture et ses gardes du corps, Christophe et ses incendiaires. Aucun bruit, aucun mouvement ne trahissait leur voisinage. Cette absence totale d'ennemis, loin de nous engager à la sécurité, nous conseillait la méfiance. Le général en chef jugea bien que les troupes de ces deux chefs ne pouvaient être loin, et qu'elles étaient protégées par les bois, par la nuit et par leur couleur. Mais aussi, ne se voyant pas attaqué, il ne put douter de leur grande infériorité numérique. Alors il s'était décidé à laisser au Haut-du-Cap Humbert et sa colonne et à ordonner la marche vers la ville, en plaçant sur la route quelques petits postes intermédiaires. Cependant au loin derrière nous s'élevèrent les nuages d'une fumée ardente; c'était l'incendie des plantations qui allait éclairer la retraite de Toussaint et successivement notre marche dans toutes les parties de la colonie. Mais la guerre des noirs devait être plus atroce encore : partout sans exception le massacre des blancs devait suivre l'incendie de leurs propriétés. Ainsi, en mettant le pied sur cette horrible terre, nous nous vîmes condamnés à causer la ruine et la mort de nos compatriotes.

Nous arrivâmes au Cap avec l'impérieux besoin, surtout pour les soldats qui la nuit précédente avaient débarqué au Sicubé, de prendre du repos et de la nourriture. Malheureusement le Cap n'offrait, au milieu de l'embrassement qui continuait de le dévorer, ni asile, ni moyens de subsistance pour les troupes. Elles durent bivouaquer aux portes, sur le bord de la mer, au pied des mornes qui entourent la ville. Cette dernière nécessité s'imposait d'autant plus qu'il fallait se garder contre les surprises

dont le boisement et les ravins de ces mornes, si bien connus des noirs, pouvaient leur inspirer le projet. Les vaisseaux fournirent aux troupes les vivres nécessaires, et la faim au moins fut apaisée. Huit à neuf cents maisons brûlaient; ce fut à qui chercherait un asile pour la nuit dans les trente ou quarante maisons que le feu respectait encore. Une d'elles fut choisie pour le général en chef et une partie de son état-major seulement; elle était petite et entièrement démeublée par le pillage des soldats de Christophe; on pourvut au nécessaire à l'aide des vaisseaux, qui étaient d'inépuisables magasins. Les généraux s'établirent de la même manière dans les autres maisons. Cependant deux de mes camarades et moi, n'ayant pu trouver place sous le toit du général en chef, nous allâmes en manœuvre indépendante chercher un gîte; nous parcourions les rues où le vent ne poussait pas les flammes, quand je fus appelé par mon serviteur, qui s'était cantonné dans la partie encore intacte, sauf le pillage, d'une maison dont l'autre partie était déjà attaquée par les flammes et continuait assez tranquillement à s'anéantir. La faim, la soif, le sommeil nous pressaient tous également. A peine installés dans une grande salle basse où Lesage (c'était son nom) avait soigneusement entassé de la paille de maïs pour y dormir, ou pour y être plus tôt brûlé par la moindre étincelle, la faim plus forte que la fatigue nous éparpilla en croisière dans la rue. Je poussai un cri de joie à ébranler les mornes en voyant courir un énorme dindon, qui, devenu libre par la flamme qui venait de consumer son gîte, cherchait à éviter le même sort pour lui-même. Mais on ne peut se soustraire à sa destinée : après l'avoir chassé plusieurs minutes, il se trouva au pouvoir de Lesage. Le feu ne nous manquait pas, non plus que les aides. Car mon serviteur, homme très pratique de

Saint-Domingue, prit tout à coup à son service en guise de tournebroche deux négrillons égarés. Il ne nous manquait plus que du pain et du vin. Pour le pain, il n'y fallait pas songer. Quant au vin, nous nous mimes en quête, et notre bonheur voulut qu'au beau milieu de la rue voisine se trouvât un tonneau plein, que les nègres n'avaient pas eu le temps de boire ou de défoncer. Une grande cruche restée intacte dans notre maison fut bientôt remplie de très bon vin de Médoc, qui nous aida à attendre le dindon. Enfin, après avoir soupé, comme nous étions tous plongés dans le plus profond sommeil, le toit de la maison soudain embrasé croula avec un horrible fracas sur le faible plafond qui nous en séparait, et nous nous hâtâmes de rompre avec une hospitalité devenue si brûlante. Le matin était venu. J'indiquai charitablement le tonneau salutaire à des soldats en maraude, et nous allâmes faire philosophiquement l'exploration de la ville, c'est-à-dire de ce qui pourrait en rester après l'incendie. Presque tous les rez-de-chaussée étaient des magasins. C'étaient eux qui vomissaient les flammes et qui exhalaient au loin les parfums des piles de café brûlantes, dont l'arome ruisselait sur une lave de sirop de sucre, cristallisée par les flots ardents des huiles et des eaux-de-vie, dont les tonneaux éclataient successivement. L'atmosphère était à la fois enivrante et torride. Je ne pouvais pas me plaindre de l'uniformité de mes sensations depuis vingt-quatre heures.

Le jour même, ayant trouvé un asile dans la maison du général en chef, j'en profitai pour écrire à Méjean une très longue lettre, relation complète et détaillée de tout ce dont j'avais été témoin depuis l'arrivée en vue du Cap. Deux mois après, j'appris par sa réponse que le premier Consul lui avait fait demander cette lettre et qu'il ne

paraissait pas disposé à la lui rendre. En effet, elle ne fut jamais rendue (1). Je n'avais rien caché à Méjean, et sans doute ma lettre avait appris au premier Consul ce que la correspondance officielle ne lui avait pas fait connaître et ce qu'il voulait, par conséquent, que l'on ignorât. Il s'était contenté de répondre à de nouvelles instances de Maret, ami intime de Méjean et secrétaire d'État : « C'est une lettre importante : je la garde. » Tel fut mon début avec Napoléon.

Je devais apprendre par une perte toute personnelle que l'ordre du massacre des blancs avait été donné par Toussaint en même temps que celui de l'incendie du Cap et des habitations. Avant mon départ de Paris, mon cousin germain, M. de La Guillaumye, ancien intendant de la Corse, m'avait remis des lettres pour ses deux fils, alors à Saint-Domingue; je m'étais engagé de grand cœur à les prendre avec moi une fois en fonctions quelconques, et à les lui ramener dans un an, terme que le général Leclerc mettait à son retour en France. Le soir donc j'allai aux informations dans une grande halle près du port, où j'appris que successivement depuis la veille venaient se réfugier des mornes voisins les habitants des deux sexes et de toutes les couleurs, dans l'espoir de soustraire à l'incendie leurs maisons et leurs marchandises. Là je sus la mort cruelle du jeune Dupaty (2), égorgé la veille pendant la nuit par ses propres nègres avec mon cousin de La Guillaumye, le second des deux frères; quant à l'ainé, il s'était séparé d'eux momentanément deux jours aupara-

(1) Cette lettre n'est point, aux Archives nationales, dans les deux cartons du fonds de la secrétairerie d'État qui contiennent les notes et correspondances relatives à Saint-Domingue.

(2) Fils sans doute du magistrat publiciste du parlement de Bordeaux, frère du sculpteur, membre de l'Académie des Beaux-Arts, et de l'auteur dramatique et satirique, membre de l'Académie française.

vant, et on ignorait ce qu'il était devenu. Le lendemain, je retournai dans cette halle déjà convertie en une espèce de café, où quelques habitants vendaient ce qu'ils avaient pu arracher aux flammes. J'appelai à toute voix M. de La Guillaumye, et ce fut lui qui me répondit... Je ne l'avais pas revu depuis l'année de mon émigration, où je l'avais laissé dans la belle maison de campagne de sa mère au Port-à-l'Anglais, de sorte que pour nous reconnaître tout à fait après douze ans de séparation, les lettres de son père ne furent pas inutiles. Il me dit que le matin même qui avait suivi la nuit si fatale à son frère et à Dupaty, il retournait tranquillement chez celui-ci d'une course pour affaires, quand il rencontra un homme de couleur qui lui apprit cet horrible assassinat et ainsi lui sauva la vie. Retrouver en moi, sans pouvoir s'y attendre, un ami d'enfance et un protecteur eût été sans doute pour lui un bonheur sans mélange, si son âme n'avait été déchirée par une douleur inconsolable et par la passion d'une vengeance égale à sa douleur. Ce ne fut qu'au bout de quelques jours qu'il put reprendre avec moi les sentiments et les habitudes d'une affection qui avait commencé avec nos premiers ans. — Ainsi notre expédition me coûtait déjà la perte d'un de mes plus proches parents. Ils avaient été, Dupaty et lui, surpris dans leur sommeil et égorgés de la manière la plus barbare par de jeunes nègres avec lesquels, selon leur habitude, ils venaient de se livrer pendant la soirée à divers exercices de leur âge.

Peu de jours après, un homme très âgé, propriétaire d'une habitation au delà du Fort-Dauphin que nous occupions, arrivé sur un navire bordelais, se présente chez moi à son débarqué et me demande un passeport pour se rendre le jour même à sa plantation. Je le lui refuse, d'après les nouvelles que nous avons chaque jour de la continua-

tion de l'insurrection dans cette partie de l'île, malgré la présence de nos troupes dans le voisinage. « Ah ! monsieur, me dit-il, mes noirs me regardent comme leur père... Je ne leur ai jamais fait que du bien... Mon habitation n'est pas détruite : ils me la conservent... Aussitôt qu'ils me verront, ils se mettront tous à genoux devant moi, etc. » Malgré la confiance de ce vieillard, je persistai dans mon refus du passeport, ne voulant pas prendre la responsabilité de sa mort. Il s'en alla mécontent, en me disant que c'étaient les colons qu'il fallait consulter pour rétablir l'ordre dans la colonie. — Que fit-il ensuite ? Il alla jusqu'au Fort-Dauphin dans une chaloupe, obtint une passe du commandant de l'un de nos postes et arriva sur son habitation. Deux jours après, un rapport nous apprit que ce malheureux vieillard avait été *mis en croix par ses nègres*, et qu'après un supplice de *vingt-quatre heures*, signalé par des barbaries que la plume se refuse à retracer, il avait expiré dans les flammes.

L'inévitable et inexorable proscription qui dès lors frappait la couleur blanche dans toute la colonie m'empêchait, en raison de l'espionnage dont nous entouraient les émissaires de Toussaint, de prononcer devant témoins jusqu'au nom de Pascal, son secrétaire, cet ami que Méjean m'avait confié s'il parvenait jusqu'à moi. C'eût été le signal de sa mort; j'étais d'ailleurs porté à craindre que Toussaint n'eût déjà sacrifié une victime qu'il avait sous les yeux et dont à notre arrivée il pouvait redouter la trahison. J'étais livré à cette anxiété, quand à ma grande surprise Pascal entra chez moi, dans l'horrible désordre d'un proscrit qui depuis trois jours fuyait devant la mort. Il avait été averti de mon arrivée prochaine et de mes engagements avec Méjean par leur ami commun le négociant du Havre, et dès ce moment il s'était occupé jour et nuit de sa déli-

vrance; mais, ainsi que je l'avais prévu, Toussaint ne le perdait pas de vue, et quand il s'absentait, il le laissait sous une surveillance maitresse de sa vie : Toussaint le lui avait dit, et Pascal était habitué à le croire, surtout quand il menaçait. Enfin il avait pendant la nuit profité d'un moment de liberté pour se jeter dans les bois; après avoir, à son estime, dépassé les postes que Christophe avait placés depuis les grands mornes jusqu'à une faible distance de ceux que nous avions laissés au Haut-du-Cap, il était parvenu, par la connaissance qu'il avait du terrain, à s'approcher de ces derniers. Je le crus sur parole quand il me dit qu'au : « Qui vive? » de nos sentinelles il avait éprouvé l'émotion la plus heureuse de sa vie. Peu après sa fuite, il avait entendu dans les haziers des pas qui cherchaient les siens, et il avait dû se blottir, comme une bête fauve poursuivie par les chasseurs, afin d'enlever aux limiers de Toussaint toute trace de lui-même. — Comme je l'avais promis à Méjean, Pascal trouva chez moi un asile, et je pourvus à tous ses besoins, ainsi que le général en chef, à qui je m'empressai de le présenter.

Voici les principaux traits que je recueillis dans nos conversations sur le sujet qu'il importait tant au général Leclerc d'approfondir. Toussaint-Louverture ne connaissait ni l'amitié, ni la haine, ni les liens du sang. S'il ne frappait pas toujours, il ne pardonnait jamais. Sa volonté, inconnue, inébranlable, terrible, était la loi suprême et sans appel. Les espions qu'il envoyait partout, autour de ses généraux et de ses agents, dans les habitations, dans les cases des noirs, étaient les muets de ce despote ombrageux. Lui-même parvenait à se rendre pour ainsi dire invisible où il était, visible où il n'était pas; il semblait avoir dérobé au tigre la spontanéité de ses mouvements. Quand on le croyait au Cap, il était à Santo-Domingo, où

souvent il arrivait seul la nuit, surprenant ses troupes et les habitants; peu de jours après, tandis qu'on le croyait enfermé chez lui avec ses secrétaires, il paraissait à Port-au-Prince. Des chevaux d'une grande vitesse, placés sur toutes les routes, facilitaient ces apparitions soudaines, dont ses vengeances marquèrent souvent les époques. On n'avait ainsi ni la pensée de le tromper, ni le temps de le trahir. Impénétrable dans ses desseins, auxquels il n'appela jamais un confident, Toussaint dictait séparément en langue créole à ses secrétaires ce qu'ils écrivaient en français; l'affaire que l'un d'eux avait commencée sous sa dictée était constamment continuée par un autre, et afin d'empêcher entre eux toute communication, dont leur mort eût d'ailleurs été le résultat, il exilait à soixante ou quatre-vingts lieues de sa résidence et pour un temps inconnu celui à qui il avait fait la première dictée. La cruauté ou la clémence, la violence ou la justice n'étaient pour lui que des instruments politiques. Il était aussi patient qu'impassible, aussi prudent que passionné; de l'esclavage où il était né, il avait conservé la frugalité et la vigueur. Son orgueil était insatiable; il l'avait bien prouvé en écrivant au premier Consul : « Le premier des noirs au premier des blancs... » et en se faisant aussi nommer dictateur à vie. Indépendamment de la passion de dominer exclusivement à Saint-Domingue, celle de lutter contre le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte ne fut pas une des moindres causes de sa rébellion.

Il ressortait de ces révélations de Pascal sur le caractère et les intentions de Toussaint la nécessité d'une guerre à outrance et celle de lui imprimer au début une activité sans repos, qui dérouterait et découragerait les nègres, incapables de résister aux fatigues des marches forcées et à l'impétuosité d'une armée aguerrie telle que la nôtre.

Cependant, depuis la prise du Fort-Dauphin par le général Rochambeau et par le contre-amiral Magon (1), mon ami, commandant le *Mont Blanc* de 74, nous avons appris l'occupation de Santo-Domingo par le général Ker-seaux et la soumission de Paul Louverture, frère de Toussaint, qui y commandait; elle fut due à la puissante intervention de l'évêque Mauvielle. Il en avait été de même pour le môle Saint-Nicolas et le Port-de-Paix, dont s'était emparé le général Humbert. Enfin le général Boudet et le vice-amiral Latouche-Tréville venaient de conquérir la capitale de l'Ouest, Port-au-Prince, avec une telle vigueur que les noirs n'avaient pas eu le temps d'y mettre le feu. Le chef de bataillon Sabès et un lieutenant de vaisseau, envoyés en parlementaires à Toussaint, ne revinrent pas. Les noirs avaient emmené de Port-au-Prince toute la population blanche des deux sexes, qui n'avait pu s'échapper, et chaque jour ils marquaient par le sang de plusieurs de ces captifs les stations de leur retraite et de leur réunion à Toussaint, qui avait ordonné cette extermination. Dessalines (2) commandait leurs hordes meurtrières : il avait toute la férocité nécessaire pour remplir une aussi atroce mission. Je n'oublierai jamais ce que ce nègre sanguinaire me répondit au Cap trois mois plus tard, quand je lui reprochai ces actes de carnage : « Le général Toussaint me l'avait ordonné. Il était mon chef : j'ai dû lui obéir. Le général Leclerc est mon chef aujourd'hui : s'il me commandait de tuer le général Toussaint, je le tuerais. » C'était agréable d'avoir été à table le voisin d'un

(1) Charles-René Magon (1763-1805), marin à quatorze ans, capitaine de vaisseau en 1795, contre-amiral en 1801, tué à Trafalgar.

(2) Jean-Jacques Dessalines (1758-1806), esclave nègre, prit part à l'insurrection de 1791 et devint général de division. Norvins raconte son rôle pendant l'expédition. En 1804, il se proclama empereur d'Haïti, sous le nom de Jacques I^{er}. Il périt assassiné.

tel convive; c'est pourtant ce qui venait de m'arriver.

Toussaint concentrait sa défense dans les mornes du Grand-Chaos, qu'il croyait inexpugnables. De son côté, le général Leclerc organisait son armée pour aller l'attaquer; il assurait en même temps les services des subsistances et des hôpitaux, et par de secrètes négociations il détachait quelques chefs de la cause de Toussaint. Avant de s'avancer contre celui-ci, il voulut tenter une dernière démarche. Il lui envoya ses deux fils sous la conduite du citoyen Couasnon, qu'il rendit porteur de la lettre du premier Consul. Cette lettre, qui était un véritable brevet d'honneur, accompagnait l'arrêté nommant le général de division Toussaint-Louverture lieutenant du capitaine général. A cette lecture, Toussaint parut ébranlé : mais rentrant aussitôt dans son caractère et dans sa politique, il ne donna qu'une réponse évasive, dont il chargea ses fils, et demanda du temps pour se consulter. Le général Leclerc lui accorda quatre jours et lui renvoya ses enfants : cette fois Toussaint les garda et ne répondit plus. Alors le capitaine général le mit hors la loi, le déclarant rebelle, ainsi que ses adhérents. La proclamation assurait toutefois aux chefs noirs qui se soumettraient leur incorporation avec leurs grades et celle de leurs troupes dans l'armée de la République. L'arrivée des escadres de Toulon et de Cadix et des renforts qu'elles apportaient hàta notre entrée en campagne, qui eut lieu le 17 février 1802.

La veille du départ, le général Leclerc me dit que je serais au Cap l'intermédiaire de toute sa correspondance avec la France et avec la colonie. Je me mis à rire, ce qui l'étonna un peu, car il organisait ainsi le secrétariat général de la capitainerie qu'il me réservait. « Mon cher général, lui dis-je, je ne suis venu ici ni pour *changer d'air*, ni pour remplir et garder des cartons, mais pour être avec

vous et pour vous partout où vous serez, au cabinet et sur le champ de bataille. Ainsi, ou je pars avec vous pour faire la campagne, ou je retourne en France. » Leclerc m'embrassa, me fit donner le cheval du jeune Arrighi, son officier d'ordonnance, qui venait de tomber malade et que nous ne revîmes plus. Nous nous mîmes en marche : je fis naturellement partie du groupe de l'état-major et plus souvent de l'avant-garde. J'avais trente-deux ans, trois ans de plus que Leclerc, deux mois de plus que le premier Consul. Nous étions tous dans la force de l'âge, tous ayant leur fortune à faire, excepté moi qui ne voyais dans cette expédition qu'une fortune de plus à courir. Ce fut la faute de toute ma vie, et elle commença à Saint-Domingue, où réellement je n'avais que faire, ayant d'ailleurs une vocation aussi peu décidée pour moi-même.

La nature de ces Mémoires, souvenirs épars qui survivent à ma vieillesse, ne me permet pas de retracer nos opérations militaires. Le pourrais-je d'ailleurs, étant à deux cents lieues des documents que notre correspondance officielle ne cessa pendant un an d'adresser au premier Consul et aux ministres de la guerre et de la marine ? Par une singulière exception, l'une des entreprises les plus mémorables et les plus malheureuses de la France, celle qui sous les feux des tropiques signala aussi cruellement l'avènement de Napoléon que les glaces de la Russie signalèrent sa décadence, cette grande catastrophe n'a pas eu et n'aura pas d'historien. Les tombes qui recouvrent les cendres de plus de cinquante mille Français de tout sexe et de tout âge, dont quarante-cinq mille furent dévorés par un climat de feu, ces tombes devraient cependant trouver leur place dans les douleurs de la patrie à côté des cercueils de glace qui dix ans plus tard, fermés sur les vainqueurs de l'Europe depuis Moscou jusqu'à

Posen, attestèrent ainsi qu'à Saint-Domingue non la victoire de nos ennemis, mais le crime des éléments.

Notre marche fut constamment si rapide à travers les mornes, où les noirs, au lieu de nous attendre, fuyaient devant nous, que nous arrivions presque toujours en même temps qu'eux à leurs positions. Nous franchîmes ainsi les défilés à pic du Dondon et de la Marmelade, malgré les pierres et les coups de fusil que les nègres faisaient pleuvoir sur nous du haut des rochers dont la route était dominée. Provoqués par leur cris sauvages, nos tirailleurs escaladaient ces rochers avec une singulière intrépidité, de sorte que toujours poussés, les noirs ne pouvaient jamais nous faire face, et qu'après avoir laissé partout sur notre passage beaucoup de morts et de blessés, ils n'avaient d'autres ressources que de se jeter dans les ravins et dans les haziers impénétrables pour tout autre que pour eux. Nous marchions sur Ennery, séjour et domaine de Tous-saint. A trois lieues du bourg, à la Ravine à Coulevres, le général en chef laissa un poste, fit une courte halte et se porta en avant. Là, mon cheval tomba mort, et je me trouvai à pied. On crut naturellement que je resterais avec le détachement destiné à couvrir la marche de l'armée. Mais après avoir épuisé sur mon pauvre cheval tous les moyens de résurrection, et avoir confié à un officier tout ce qu'il portait indépendamment de ma personne, deux heures après le départ de la colonne du général en chef, je me décidai à marcher *seul* sur Ennery, dont la route en plaine, au travers de terrains bas et boisés au loin, si elle ne me défendait pas des atteintes d'un soleil dévorant, semblait me rassurer contre celles des noirs. Je partis donc seul, malgré tout le monde, armé comme je l'étais à mon débarquement et résolu à ne pas donner ma vie sans combat. Après une heure d'une marche fort tranquille, ne

doutant plus que le passage de notre colonne n'eût tout balayé à droite et à gauche, je continuais de cheminer à grands pas, quand j'entendis siffler à mes oreilles plusieurs balles qui partirent d'un buisson éloigné sur ma droite. J'armai ma carabine, et tout en marchant je me préparai à riposter : mais je n'aperçus personne. Plus loin, et cette fois c'était sur ma gauche, je fus encore salué de quelques coups de fusil auxquels également je ne pus répondre. Enfin, couvert de sueur et de poussière, exténué de fatigue et de besoin, je fis mon entrée triomphante à Ennery, où je tombai au milieu d'un groupe de généraux et d'officiers qui entouraient un tonneau de vin de Bordeaux tout ouvert, et qui n'osaient pas en boire de peur que ce vin n'eût été empoisonné. Pour moi, que la soif et la chaleur dévoraient cruellement, me rappelant le tonneau de la rue du Cap, mourant si je ne buvais pas, mourant peut-être si je buvais, je plongeai dans le tonneau un grand gobelet de fer-blanc que tenait un soldat, et je l'avalai gaillardement d'un trait, puis le remplissant une seconde fois, je le bus à la santé du général en chef, à la grande admiration des spectateurs. Personne toutefois n'osa m'imiter; des officiers de santé guettaient sur mon visage les effets du poison. L'anecdote étant parvenue aux oreilles du général en chef, il arriva avec mes camarades. Après m'avoir grondé et félicité de ma campagne solitaire, il accepta, et c'était un beau présent, le tonneau dont mon audace m'avait rendu seul et légitime propriétaire; comme il en ordonna la distribution, il se trouva qu'en me sacrifiant à mon propre salut, je m'étais sacrifié évangéliquement pour le salut de plusieurs.

Je raconte ce fait parce qu'il est caractéristique en faveur des noirs, malgré le serment d'extermination juré par eux à notre couleur. La terre de Saint-Domingue est

couverte de poisons mortels, qu'ils connaissent tous et dont au temps de l'esclavage ils se servaient pour se venger de leurs maîtres par leur propre mort. Eh bien, il faut le dire, partout où nous avons trouvé des populations blanches massacrées ou brûlées vives de la manière la plus barbare, jamais aucun indice de poison n'a paru ni dans les fontaines, ni dans les bouteilles de sirop de sucre ou de tafia, ni dans aucun des liquides ou vivres quelconques échappés à la destruction. Les noirs n'employèrent constamment contre la race blanche que le fer et le feu (c'était bien assez, sans doute), mais le poison, jamais. Je suis personnellement autorisé à leur rendre grâces de s'être abstenus envers nous de ce troisième moyen de destruction, qui leur était si facile et si connu. En l'honneur de l'humanité, dont ils font partie, je me trouve heureux de consigner ici un mal qu'ils ne nous aient pas fait. C'est le seul bien que je puisse dire des nègres dans la guerre fatale de Saint-Domingue. Toussaint n'y avait pas pensé.

C'était la division Rochambeau qui, la veille et la nuit, avait attaqué et qui, le matin même, avait encore poursuivi Toussaint et ses troupes d'élite; elle avait fini par enlever Ennery et s'en rendre maîtresse, après lui avoir tué beaucoup de monde. Partout on voyait les traces d'un combat. L'attaque avait été si vive que les noirs n'avaient pas eu le temps d'incendier le bourg; mais ils l'avaient pillé et en avaient emmené avec eux sur les mornes les femmes et les enfants. Il n'y restait plus aucune provision. La faim et la soif sont à la guerre des ennemis de premier ordre, dont il est urgent de se défaire pour avoir meilleur marché des autres. Notre corps d'armée avait de vingt-cinq à trente ans; à cet âge, et sous un climat où la déperdition des forces était continuelle, le besoin de les réparer était impérieux. Faute de vivres, il

ne restait d'autre ressource que d'aller chasser les cochons marrons et les pintades. Mais presque encore en présence de l'ennemi et toujours sur la défensive, il était contre la discipline de donner l'alerte par des coups de fusil dans les bois où était le gibier. Nous raisonnions entre nous de cet appétit et de cette défense sur une assez grande place gazonnée qui s'étendait devant la maison de Toussaint, quand nous vîmes arriver un convoi de femmes et d'enfants de tout âge et de toute couleur, que nos avant-postes venaient d'enlever aux noirs et qui avaient eux-mêmes facilité leur délivrance. De loin, nous crûmes qu'ils nous apportaient des provisions : au contraire, ils venaient nous en demander. Ils étaient d'Ennery, et aussi des différents villages que nous avons traversés depuis le Cap. Exténuée de fatigue et de besoin, cette population, dont la plus grande partie était très jeune et très jolie, s'établit d'instinct et de lassitude sur le gazon, et devint chastement l'objet, non des galanteries, mais des soins généreux de nos soldats; ceux-ci partagèrent entre les femmes et les enfants leurs rations de riz et de biscuit, et aussi le peu de linge qu'ils avaient dans leurs sacs. Je n'oublierai jamais que le soir vers dix heures, revenant coucher au quartier général, je fus si émerveillé du silence et du repos de cette tribu féminine profondément endormie et de nos jeunes soldats dormant également autour d'elle, tandis que la lune couvrait de ses plus sereines clartés ce bivouac des temps d'innocence, que je ne pus m'empêcher de rendre le général Leclerc témoin de ce spectacle. « Venez, lui dis-je, venez voir dormir ensemble des Scipions et des filles africaines, sous la lune des tropiques. » Nous fîmes le tour de ce dortoir à ciel ouvert, et le général avoua qu'il n'avait jamais rien vu de pareil, même sur le Danube et en plein hiver.

Cependant, dans la soirée, il y avait eu une espèce d'alerte, causée par des coups de fusil dans les bois. C'était, puisqu'il faut le dire, l'effet très prévu dans notre conversation gastronomique, dont le secret n'avait pas été gardé. Il était résulté du nombre des coupables qui avaient été à la chasse qu'il n'y en eut aucun de puni et qu'il y eut le soir beaucoup de pintades dans le pot-au-feu. Je revenais de l'un de ces festins, qui avait réparé comme par enchantement les fatigues de la matinée, quand le harem de la vertu attira mes regards. — En fait d'alerte, nous en avions eu une pendant la nuit précédente tellement forte que toute la division avait pris les armes. Nous avions été réveillés par un feu de mousqueterie très vif et très suivi : il avait cela de particulier qu'aucune voix humaine ne s'y mêlait et que l'on ne voyait personne. En effet, c'était tout bonnement une plantation de grands roseaux, espèces de bambous, à qui les nègres avaient mis le feu, et dont les tuyaux régulièrement espacés imitaient merveilleusement le feu de file à mesure que la flamme les faisait éclater. — Les caïmans eurent aussi le mérite d'une autre sorte d'alerte, quand nous campâmes sur les bords de l'Aster et de l'Artibonite ; mais chassés par les cris des soldats, qui les poursuivirent à coups de fusil et de bonnets de police, ils durent s'en retourner à jeun, comme ils étaient venus. Une surprise plus gaie nous attendait au delà du Cebao, où nous longeâmes un moment la partie espagnole : ce fut une nuée de petits perroquets verts, qui, entendant pour la première fois les tambours et la musique de l'infanterie, y répondirent par des cris vraiment convulsifs, exprimant à la fois la curiosité, l'admiration et la terreur. On en tua quelques-uns dont les soldats firent de la soupe. Ce qu'il y a d'étrange et ce qu'aucun des officiers noirs et mulâtres qui marchaient

avec nous ne pouvait expliquer, c'est que jamais ces oiseaux ne volent ni ne s'abattent sur la partie française; en effet, une fois la limite espagnole dépassée, nous n'en vîmes plus.

Les opérations de nos généraux, simultanément combinées de tous leurs points de départ, avaient complètement réussi, et le Nord fut bientôt délivré. Partout les noirs avaient été battus, Christophe par Hardy, Toussaint par Rochambeau, etc. Le nègre Dumesnil avait remis Plaisance à Desfourneaux (1), le noir Laplume (2) nous avait conservé le Sud, et le meilleur général de Toussaint, Maurepas (3), s'était soumis; ses troupes étaient incorporées dans nos divisions, et lui-même avait été envoyé comme commandant à Port-au-Prince. Dessalines fuyait devant Boudet, qui l'atteignit après une marche de vingt lieues exécutée en deux jours, au grand étonnement des noirs. L'incendie de la jolie ville de Saint-Marc nous apprit la défaite et la féroce vengeance de Dessalines, continuant de marquer son passage par la flamme qui consumait les habitations et par le massacre des blancs. Se croyant échappé à Boudet, qui l'avait prévenu, Dessalines marcha sur Port-au-Prince pour l'incendier, mais il en fut repoussé par l'adjudant général Pamphile Lacroix (4) et par

(1) Edme-Étienne Borne, comte Desfourneaux (1767-1849), entré jeune au service; lieutenant-colonel en 1792; fut envoyé en 1793 à Saint-Domingue et devint en 1798 gouverneur de la Guadeloupe; non employé après l'expédition, il fut nommé en 1811 membre du Corps législatif, dont il devint vice-président en 1813; il siégea aussi à la Chambre des Cent-jours.

(2) Pamphile Lacroix indique que ce personnage mourut en France.

(3) D'après le même auteur, Maurepas fut plus tard précipité dans la mer.

(4) François-Joseph-Pamphile, vicomte de Lacroix (1774-1842), adjudant général à vingt-deux ans, se distingua en Italie; après l'expédition, il fut disgracié, comme ami de Moreau et de Macdonald, et ne devint divisionnaire qu'en 1813; à Waterloo, il était chef d'état-major du corps de Reille sous la Restauration, son énergie comme commandant de division à Grenoble et à Strasbourg lors des complots militaires le fit nommer vicomte et

Les équipages de marine du vice-amiral Latouche-Tréville. Cependant les deux bourgs des Verettes, étant devenus le point de concentration des forces restées à Toussaint, y appelaient naturellement les nôtres. Aussi le général Leclerc se porta vivement sur les Gonaïves, où il devait s'embarquer pour prendre la division Boudet à Port-au-Prince et diriger à sa tête l'attaque des Verettes.

Après avoir traversé avec une admiration constante les belles scènes que chaque jour nous offrait la nature, à deux lieues, je crois, des Gonaïves, nous descendîmes par une brusque transition sur un sol aride, brûlant, coupé de monticules sinistres, où s'élevaient de distance en distance, comme des fourches patibulaires, ces plantes tropicales connues sous le nom de cierges, cactoïdes de vingt à trente pieds de hauteur, qui dominaient de monstrueux aloès épars et une foule de plantes grasses, horribles à la vue, dangereuses au toucher, espèces qui sembleraient maudites par la création, si la nature ne s'était crue obligée de parer des fleurs les plus belles leurs capricieuses difformités. Mais le temps de leur floraison n'était pas arrivé, et nous traversâmes cette oasis de monstruosité végétales avec une sorte d'horreur. En effet, elle nous conduisait à une épouvantable découverte.

J'étais à cheval avec l'avant-garde, composée des guides du général en chef, commandés par deux de mes camarades de bord, bons amis que je regrette toujours, le colonel Mathis et son beau-frère le chef d'escadrons Lapointe (1), intrépides enfants de la Lorraine. Nous cheminions tranquillement, nous récréant de ce grand

gentilhomme de la chambre. Il a publié en 1819 de très intéressants *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*.

(1) N., baron de Lapointe, se distingua en Espagne, devint général de brigade en 1813 et commanda la place de Hambourg pendant le siège.

spectacle de la mer, qui s'étendait sur notre droite et venait baigner doucement le rivage des Gonaïves incendiées, quand les deux vedettes qui nous éclairaient revinrent sur nous au galop et terrifiées. Après quelques mots d'explication, nous primes aussi le galop et nous nous trouvâmes en face d'une sorte de tertre dont les formes étranges affectèrent douloureusement nos yeux, quand nous reconnûmes un amoncellement de cadavres d'hommes, de femmes et d'enfants de notre couleur, récemment égorgés et confusément entassés au point de section des routes qui conduisent aux Verettes et aux Gonaïves. Dessalines avait passé par là, et il nous indiquait ainsi le chemin qu'il avait pris.

Enfin, quand nous fûmes assez près de la ville, trois dames échappées d'un bois voisin coururent vers nous. Elles avaient été enlevées de Port-au-Prince à la première attaque du général Boudet, et, destinées au même sort qu'avaient subi les victimes que nous venions de voir, elles avaient trouvé le moyen de se sauver la nuit et de vivre cachées et sans secours dans les profondeurs des haziers. Ces dames étaient, autant que je me le rappelle, Mmes du Cahos, de Talhouët et de Fontanges, dont je connaissais bien les familles. Nous leur prodiguâmes les secours dont elles avaient le plus grand besoin, le général Leclerc les prit à bord, et nous eûmes le bonheur de les ramener dans leurs maisons, qu'elles avaient bien cru ne plus revoir. Cet épisode, tout consolant qu'il était, ne pouvait nous faire oublier le tertre sanglant de la plaine. J'appris de ces dames, que je vis chaque jour à Port-au-Prince, les noms de plusieurs de leurs amies qui avaient dû suivre la colonne sanguinaire de Dessalines. Parmi elles étaient la belle Mme Lartigues et sa fille non moins belle, âgée de quinze ans, que peu de mois après nous

vimes mariée avec le capitaine de cavalerie Lallemand (1), envoyé en mission par le premier Consul et attaché à l'état-major du général en chef.

Les divisions Rochambeau, Debelle et Hardy se dirigeaient chacune par des routes différentes sur les bourgs des Verettes. Desfourneaux resta seul à Plaisance pour couvrir le Nord; le fort de la guerre s'était transporté dans l'Ouest. Dessalines rappelé par Toussaint se retirait sur le fort de la Crête à Pierrot, qui fournit à notre brillante campagne son dernier épisode. Toussaint cependant et Christophe, battus par Rochambeau, s'étaient jetés sur le Nord dans l'espoir de l'insurger de nouveau. Dessalines se trouva attaqué par Debelle dans sa marche sur la Crête à Pierrot; il fut même poursuivi jusque sous le canon du fort, que Debelle voulut enlever de vive force. Mais ce fort était défendu par le mulâtre Lamartinière, officier du génie élevé en France. Debelle fut repoussé par un feu de mitraille et de mousqueterie; il fut blessé, ainsi que le général Devaux (2), et il eut deux cents hommes hors de combat. Sa division passa sous les ordres du général Dugua. Depuis notre départ du Cap, un invisible espionnage n'avait cessé d'informer de l'état de nos forces et de la direction de nos mouvements cet autre Vieux de la Montagne, ce nouveau prince des Assassins, qui, lui aussi,

(1) François-Antoine, baron Lallemand (1774-1839), fut fait colonel après l'expédition, se distingua à Austerlitz et en Espagne, et devint général de brigade en 1811; il fut avec son frère, en mars 1815, un des principaux chefs du complot militaire du Nord; Napoléon le nomma lieutenant général et pair; condamné à mort par contumace en 1816, il tenta de fonder au Texas, sous le nom de *Champ d'asile*, une colonie de proscrits politiques; il devint pair de France sous la monarchie de Juillet.

(2) Pierre, baron Devaux (1762-1818), soldat à vingt ans, se distingua à l'armée de Sambre-et-Meuse, servit sous Bonaparte comme adjudant général au 13 vendémiaire, en Italie et en Égypte; général de brigade en 1802, il fut ensuite employé en Espagne, et, en 1813, en Allemagne.

avait inspiré aux noirs le fanatisme du dévouement. Blottis sur les arbres ou dans les rochers à notre arrivée et à notre départ, ils suivaient et précédaient notre marche au travers des bois, où le marronnage et l'instinct de la sauvagerie leur avaient de tout temps tracé, par certains signes uniquement connus d'eux, non des sentiers, mais des passages que leurs yeux seuls pouvaient reconnaître et où l'aspect des étoiles suffisait pour les guider par les nuits les plus sombres. Toussaint faisait habituellement parvenir ses ordres, au moment où l'on s'y attendait le moins, par ces limiers de sa politique, qui n'en trahirent jamais le secret; et ces ordres, quels qu'ils fussent, étaient toujours exécutés comme s'il eût été présent.

Le séjour du général en chef à Port-au-Prince fut laborieusement consacré à régler les affaires de la haute administration politique et militaire. Resté le seul survivant des témoins d'une scène des plus vives, relativement à l'enlèvement de la caisse de cette ville, je m'abstiens d'en parler; mais le caractère de justice et de générosité que déploya à cette occasion le général Leclerc m'est encore présent aujourd'hui, et, en justifiant le penchant qui m'attachait à lui, justifie l'hommage que je rends à sa mémoire. — Nous habitons le palais de la résidence de Toussaint. Ce fut là, dans une grande armoire de son cabinet, qu'en faisant l'examen des papiers qu'elle renfermait, je mis la main sur une grosse liasse de lettres qui, à la honte de l'humanité et de la civilisation, nous révéla les nombreuses galanteries du vieux nègre avec des dames créoles distinguées par leur naissance et leur beauté. Ces lettres étaient toutes signées, et rien, pas même la *jalousie*, n'y était oublié. Sauf le général en chef et moi, personne n'en eut connaissance; elles furent brûlées à

l'instant même. Mais dans la dépêche où je rendis compte au premier Consul de l'occupation de Port-au-Prince, le général Leclerc voulut avec raison qu'un fait de cette nature ne fût pas ignoré de son beau-frère, à qui il en resta une telle impression, qu'un an après, dans l'audience qu'il m'accorda à mon retour, le général Bonaparte me remercia d'avoir anéanti « ces témoignages honteux de la prostitution des blanches ».

Jaloux de terminer par un coup d'éclat la guerre atroce à laquelle nous étions condamnés, le général en chef conçut le projet audacieux, et nous l'exécutâmes, d'aller prendre à revers l'armée noire par les plaines de l'Artibonite, d'y ramasser toutes les troupes qui y étaient échelonnées et de couronner dignement la campagne par les attaques simultanées des Verettes et de la Crête à Pierrot. Dans le but de dérouter (et c'était capital) l'espionnage qui veillait jour et nuit sur toutes nos démarches, un ordre du jour annonça pour le lendemain une inspection à quelques milles de Port-au-Prince. Mais la nuit nous primes, au nombre d'une vingtaine de cavaliers, une route tout opposée, sous la condition impérieuse du plus profond silence. Au point du jour nous trouvâmes engagés dans les plus horribles défilés que nous eussions encore vus : aussi ce paysage s'appelait-il, autant que je puis me le rappeler, le *col du Diable* ou la *gorge de l'Enfer*. Nous ne pouvions gravir qu'un à un l'affreux sentier que dominaient des deux côtés et en avant et en arrière des rochers à pic hérissés de lianes et d'épais arbustes, où deux nègres cachés auraient pu facilement nous tuer l'un après l'autre à coups de fusil. La situation devenant tant soit peu aventureuse, et nos chevaux étant fatigués, nous fîmes dans une petite clairière une halte pour les laisser souffler. Le général en chef en profita

pour vérifier les ressources qu'en cas de surprise nous pourrions trouver dans les carabines de l'escorte et dans nos pistolets. A notre grand étonnement, il se trouva qu'entre nous tous nous aurions à peine dix coups de feu à tirer; et il n'y avait pas une cartouche dans les gibernes des guides, et les pistolets du général n'étaient pas chargés! Nous nous mîmes à rire, suivant l'usage français, et nous continuâmes à gravir silencieusement l'interminable côte. Enfin arrivés au sommet, nos regards s'épanouirent ainsi que nos esprits au brillant aspect des plaines fécondes de l'Artibonite et du Mirebalais. Au lieu d'être surpris par les noirs, nous surprîmes nos premiers postes, à qui cet étrange passage était inconnu et qui nous crurent tombés du ciel.

Notre surprise fut grande aussi en approchant de ne savoir à quoi attribuer le travestissement de nos soldats et des officiers, qui nous parurent tous vêtus de blanc; mais nous devons le lendemain reconnaître en nous la même métamorphose, après avoir couché comme eux sur des piles de coton brut, dont les maisons étaient remplies (1). Nous nous mîmes en marche sur le Mirebalais, ramassant tous les postes que nous rencontrions. En traversant dans toute sa longueur ce bassin d'une fertilité merveilleuse, qu'arrose l'Artibonite, entre les âpres solitudes des montagnes du Chaos et celles que nous venions de franchir, il nous fut facile à chaque pas de juger avec quelle scrupuleuse recherche Toussaint avait rempli son serment, *détruire ce qu'on ne pourra défendre*. Toutes les récoltes de coton et de café emmaga-

(1) Au cours de cette campagne, Norvins terminait ainsi une lettre : « Adieu, mon cher ami, je descends de cheval pour y remonter à deux heures du matin. Qu'on se garde bien de croire à Paris que je mène une vie fort douce, quoique je couche souvent en plein air sur du coton. » (3 germinal an X-24 mars 1802 : *Papiers de Norvins.*)

sinées dans les habitations, dont le pillage avait eu lieu et dont les toitures avaient été enlevées, étaient à demi brûlées et abandonnées aux intempéries, et périssaient ainsi faute de moyens de transport. Quant aux immenses amphithéâtres de cotonniers et de caféiers qui au-dessous des forêts couvraient des deux côtés de la vallée le pied des montagnes, les arbustes étaient arrachés ou brûlés. Ce fut à travers cette haie de désastres incalculables que nous arrivâmes à la grande rivière, où nous fûmes guidés par les cadavres des blancs. Le paradis conquis par les troupes de Satan pourrait donner l'idée du spectacle qui désolait les rives fleuries de l'Artibonite, dans cette longue vallée qui est sans contredit l'une des plus ravissantes créations de la nature. Il n'y avait d'heureux sur ses bords que les caïmans gigantesques, à qui Dessalines avait donné une abondante pâture, qu'ils venaient chercher la nuit.

Avant d'arriver à la grande rivière, nous avons traversé une belle habitation, où à défaut d'habitants il restait quelques bœufs, qui furent pris pour le service de l'armée; quelques-uns furent attelés à de grands chariots que Dessalines n'avait pas eu le temps d'emmener, et l'on partit. Le soir, à la grande rivière, un homme très basané accourut tout essoufflé et désolé. On faisait alors une distribution de vivres. Une mauvaise veste de toile, un pantalon déchiré, un chapeau de paille, un fouet passé autour du cou, les jambes nues lui donnaient tout l'extérieur d'un homme de couleur attaché aux charrois de l'armée. Comme je montais un joli cheval que j'avais conquis sur Toussaint dans un pâturage à Ennery, cet homme vint à moi, et, malgré mon costume civil de fantaisie m'appelant *mon général*, il se plaignit du refus de rations qu'il venait d'essayer. Au premier mot, son accent gascon m'avait

séduit : « Vous n'êtes donc pas », lui dis-je, « dans les charrois ? Alors que faites-vous ici, et quel droit avez-vous aux distributions ? » — Le commissaire des guerres, Alphonse Colbert (1), ne lui avait pas mieux parlé ; mais il n'avait pas attendu sa réponse. Comme j'étais moins occupé, j'appris de ce pauvre homme que tous les bœufs, dont une partie trainait nos bagages et dont l'autre était destinée à nous nourrir, lui appartenaient. « Il était le propriétaire de la belle habitation où nous les avons trouvés ; il était allé dans les bois la nuit pour tâcher de rattraper *ses femmes* et ses cultivateurs... Il mourait de faim, et enfin, disait-il, il avait droit à manger du bœuf qui était à lui, etc. » Il n'y avait rien à répondre à des titres si bien acquis : je le conduisis à mon ami d'Aure, ordonnateur en chef, qui à l'instant lui fit donner double ration. Puis, sur sa demande et ses renseignements, un détachement fut commandé pour aller à la recherche de ses gens et de ceux des habitations voisines, que Dessalines avait emmenés de force avec lui. Cet homme, dont le langage révélait l'extraction la plus vulgaire, me dit se nommer Labbadie et être né à Bordeaux. L'origine première de sa fortune était une petite pacotille de chapeaux bien vendus à Saint-Domingue ; puis, après quelques opérations de commerce également heureuses, il avait été gérant d'une habitation, et à force d'*économie*, ajoutait-il, il était parvenu à en devenir le propriétaire. Il savait

(1) Louis-Pierre-Alphonse, vicomte de Colbert-Chabanais (1776-1843), de la branche des Colbert de Saint-Pouange, était le second de ces trois frères qui s'engagèrent au lieu d'émigrer et firent une grande fortune militaire. Soldat en 1794, entré dans l'intendance en 1797, commissaire des guerres en Égypte et à Saint-Domingue, ordonnateur des réserves au camp de Boulogne, il passa deux ans à Naples comme colonel et aide de camp de Murat ; revenu en France et passé dans l'armée active, il devint général de brigade en 1814, commanda une brigade de lanciers à Waterloo et fut fait lieutenant général en 1838.

compter et signer son nom, rien de plus ; cela lui avait suffi, et il s'était fait créole sous tous les rapports. En effet, le lendemain j'eus le plaisir d'assister au retour de ce qu'il appelait bien justement sa famille, c'est-à-dire d'une vingtaine d'individus des deux sexes et d'enfants de trois ou quatre couleurs, que ramena notre détachement. Ils se jetèrent à son cou et à ses pieds avec une joie qui me prouva combien Labbadie était aimé et méritait de l'être de ses femmes, de ses enfants et de ses serviteurs ; c'était une scène tout à fait biblique. En raison de mon origine bordelaise, j'étais doublement le compatriote de Labbadie ; déjà reconnu comme son protecteur officieux, j'obtins facilement du général en chef la restitution de ses attelages, sur lesquels il fit monter son harem et les enfants. Pour lui, à pied, à la tête du convoi, il marcha vers la terre, non promise, mais délivrée, comme un patriarche des anciens jours.

Arrivés aux bourgs des Verettes, nous y trouvâmes pour habitants douze cents cadavres, qui en composaient deux jours plus tôt toute la population blanche. Une partie de ces corps étaient encore attachés aux lits, aux gros meubles des maisons embrasées, et avaient été vivants consumés par le feu. Toussaint avait commandé cette horrible hécatombe à son fidèle Dessalines, et sa confiance n'avait pas été trompée. Ce monstre, battu et chassé par Debelle, s'était réfugié dans la Crête à Pierrot, dernier asile militaire de Toussaint. A tout prix, il fallait enlever ce fort, qui était la clef du dédale du Chaos, ainsi que du Mirebalais et de l'Artibonite. Les noirs avaient de l'artillerie pour s'y défendre, nous n'en avions malheureusement pas pour l'attaquer : aussi nous échouâmes deux fois. A la seconde attaque, où le général en chef, que je ne quittais pas un moment, se porta en avant à

pied à la tête des troupes, une balle s'amortit heureusement dans les plis de sa ceinture, et une autre atteignit au pied le général Dugua, pendant que j'étais appuyé sur son cheval. Je le conduisis à l'ambulance, qui se remplissait à chaque instant. Comme je revenais auprès du général en chef, je vis passer deux noirs prisonniers que leurs congénères, dont nous avons incorporé plusieurs demi-brigades, allaient fusiller. Nous avons pu remarquer l'acharnement avec lequel ces demi-brigades se battaient contre leurs amis de la veille, mais leur barbarie envers les prisonniers nous était inconnue. N'entendant pas de détonation, je courus à la recherche de cette exécution silencieuse, et je vis nos noirs qui, ayant placé entre eux les deux victimes, les tailladaient avec leurs baïonnettes et leurs sabres pendant la marche lente à laquelle ils les contraignaient. Quelques soldats que j'appelai vinrent terminer avec deux coups de fusil cet horrible supplice, et dès ce jour les noirs ne furent plus commandés pour les exécutions.

Enfin le général en chef, après avoir avec son infanterie détruit les noirs qui avaient osé sortir du fort, ne voulant plus exposer ses troupes sans représailles à la mitraille et aux boulets qui les décimaient à découvert, prit le parti d'aller attendre dans la petite ville maritime de Saint-Marc, également dépeuplée et dévastée, l'artillerie qu'il demanda. Nous y allâmes le lendemain de la seconde attaque, après laquelle nous bivouaquâmes sur un terrain boisé, à la droite du champ de bataille. Notre quartier général fut un de ces arbres gigantesques, nommés mapous, dont les racines largement espacées présentent des cloisons perpendiculaires au sol à la hauteur de deux à trois pieds et forment autant de pièces séparées. Le général Leclerc voulut que je partageasse la plus grande avec lui; son état-

major s'établit dans les autres compartiments. Le feuillage de cet arbre était si immense que nos chevaux y furent à l'abri au piquet, ainsi que nos domestiques. Je fus très glorieux et bien étonné quand à la réunion des généraux et des chefs de corps, qui eut lieu avant la nuit sous cet arbre, le général Leclerc proposa de me nommer chef de bataillon, en raison de la bravoure, disait-il, que j'avais montrée pendant ces deux journées et de ma conduite depuis le commencement de la campagne. Je dois dire à la honte de mon discernement que, malgré le suffrage des assistants, j'eus la niaiserie de refuser cette faveur inattendue de la fortune, répondant par des lieux communs de modestie aux témoignages d'estime que je recevais. L'opiniâtreté de ma stupidité fut telle, que le général Leclerc ne put la vaincre. Cependant, et je me le rappelle mot pour mot encore, il me dit en me prenant les deux mains : « Aujourd'hui je vous fais chef de bataillon et mon aide de camp, et vous conserverez toujours la direction du cabinet; quand nous reviendrons ensemble en France, vous y arriverez avec le brevet de chef de brigade. » J'employai, au lieu d'en profiter pour moi, le crédit dont m'honorait Leclerc à lui faire nommer général de brigade l'adjudant général Pamphile Lacroix, à qui une récompense était due pour sa défense de Port-au-Prince contre Dessalines. Cette nomination, pour laquelle je dus insister en raison de certaines préventions, rédigée et écrite par moi dans une case du mapou, doit exister dans les états de service du général Lacroix, alors âgé de vingt-huit ans.

Le lendemain matin je fus réveillé par un gazouillement dont la mélodie m'était inconnue. Je me levai pour saluer aussi l'aurore, et, à l'instant, je vis l'immense feuillage du mapou lancer tout autour de lui comme des myriades de

fleurs et d'abeilles, dont les riches couleurs scintillaient du plus vif éclat. Cette vision, vraiment féerique sur un champ de bataille, me causa un délicieux ravissement. Ces fleurs, ces abeilles, jetées au vent du matin, étaient un vol d'oiseaux-mouches, dont l'arbre gigantesque était la patrie. Ils formaient un peuple heureux et indépendant, entre les fureurs des hommes qui ensanglantaient leur sol natal et les rayons du soleil qui le couvraient des fleurs dont ils se nourrissaient.

Pendant le court séjour du quartier général à Saint-Marc, les divisions Boudet et Debelle, commandées l'une par le général Pamphile Lacroix, l'autre par le général Dugua, continuèrent le blocus du fort. Toussaint et Christophe, qui l'avaient quitté pour aller attaquer Plaisance, furent battus par le général Desfourneaux. Le général Rochambeau les chassa aussi de la Ravine à Couleuvre et franchit la chaîne du Chaos, puis, débouchant sur le Mirabalais, il se présenta encore devant la Crête à Pierrot. Le général Hardy avait pris la même position sur le revers opposé, lorsqu'il rencontra Dessalines, qui, par une brusque attaque, se trouva coupé du fort et repoussé avec perte sur les hauts mornes. Ainsi, la Crête à Pierrot, défendue seulement désormais par le mulâtre Lamartinière et ses douze cents noirs, se trouva investie de toutes parts. Les troupes et l'artillerie attendues étant arrivées à Saint-Marc le 21 mars, nous quittâmes cette ville, et le quartier général fut porté au Bac d'en bas à la division de Pamphile Lacroix, appuyée de la réserve commandée par le chef de bataillon Bourke, excellent officier, aide de camp du général en chef. Le jour même Rochambeau, ayant eu de nouveau la malheureuse idée d'emporter le fort avec son infanterie, y avait perdu deux à trois cents hommes. En raison de l'immense découvert qui isolait

L'élévation de la Crête à Pierrot, deux canons chargés à mitraille auraient suffi pour anéantir tout assiégeant sans artillerie; chaque fois que, lancés au galop, nous avons parcouru la circonférence du terrain, nous avons été foudroyés. Enfin, le 22, on dressa nos batteries; le chef de brigade Bachelu, commandant du génie, les établit. Le 23, notre canon annonça à celui du fort que sa dernière heure était venue. Le mulâtre Lamartinière, en bon militaire, le comprit ainsi. Sa mission était finie; trois fois il nous avait repoussés avec perte : son devoir lui commandait, non la retraite qui était impossible, mais la fuite. Dans la nuit du 23 au 24, après avoir eu leurs batteries démontées par les nôtres, les noirs évacuèrent silencieusement leur dernière forteresse; par une de ces marches des hommes sauvages, qui ne font aucun bruit et ne laissent aucune trace, la garnison s'était glissée en rampant, comme une troupe de caïmans, au milieu des haziers épineux, entre les postes du général Brunet (1), de la division Lacroix, et ceux de la réserve du commandant Bourke. Ceux-ci étaient composés de la 13^e demi-brigade noire, sous les ordres du mulâtre Pétion (2), depuis fondateur et président de la République d'Haïti : bien que doués de la perfection du sens auditif qui caractérise les noirs, ils ne soupçonnèrent seulement pas le passage des fugitifs. Les esprits forts, car il s'en était glissé parmi nous, ainsi que des négrophiles (3), disaient bien que les noirs de Pétion

(1) Jean-Baptiste Brunet (1765-1824) s'était distingué aux armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin et d'Italie; il devint divisionnaire pendant l'expédition et fut ensuite fait prisonnier par les Anglais.

(2) Alexandre Sabès, dit Pétion (1770-1818), avait lutté contre l'invasion anglaise, puis contre Toussaint, et s'était réfugié en France, d'où il était revenu avec Leclerc. Il organisa la révolte d'octobre 1802, devint président de la République d'Haïti en 1807, et fut surnommé le *Washington de Saint-Domingue*.

(3) Un propriétaire du Cap écrivait en France, à la fin de 1802 : « L'armée

avaient voulu laisser passer les noirs de Lamartinière. Mais quand on avait vu, depuis l'incorporation des demi-brigades noires, quelle était la férocité de leur acharnement contre ceux de leur couleur, il était bien impossible de leur supposer l'humanité de cette trahison. Rien ne prouva mieux à mon observation philosophique du champ de bataille le penchant inné du nègre pour un joug quelconque, que la facilité avec laquelle, *du jour au lendemain*, ils avaient accepté la mission de détruire leurs frères, si peu de temps après avoir opéré l'extermination des blancs. Au passage de l'Artibonite, qu'ils franchirent à la nage, les fuyards, atteints par les éclaireurs du général Brunet, perdirent deux à trois cents hommes sans chercher à se défendre. On trouva dans le fort quinze pièces de canon, deux mille fusils anglais et une grande quantité de cadavres; le même jour il fut désarmé. Le palladium de la rébellion de Toussaint n'existait plus; l'Ouest était délivré.

Toutefois, les noirs s'étaient réunis sur les positions que nous avions forcées pour marcher sur le Mirebalais; c'était, en désespoir de cause, leur dernier effort pour disputer à notre armée le retour au Cap. Le général Hardy s'y porta avec son ardeur accoutumée et culbuta l'ennemi sur les hauteurs de la Marmelade et du Dondon, qui lui étaient bien connues. Il arriva ainsi toujours battant au Cap, où l'escadre batave débarquait deux mille cinq cents hommes. Nous, cependant, nous étions retournés à Port-au-Prince, précédés par Brunet, qui battit, dans sa route, le noir Belair (1). Enfin, vers le milieu d'avril, nous revînmes au

était imbue en général de ce principe, que les blancs de ce pays-ci étaient des tyrans, et que les nègres étaient de malheureux paysans qui combattaient pour leur liberté, comme eux avaient fait en France en 1789 et 1790. » (Arch. nat., AF. IV, 1312.)

(1) Charles Belair, fusillé quelques mois plus tard.

Cap par mer. Neuf semaines auparavant, nous avions laissé la ville en cendres; rien ne peut donner l'idée de notre étonnement, quand, du milieu de la rade, nous découvrimés une ville entière debout, totalement neuve, étalant avec grâce l'amphithéâtre circulaire de ses mille maisons, ses toitures luisantes de bois blanc, ses quais peuplés, sa résurrection miraculeuse. Nous ne pouvions en croire nos yeux fascinés par ce singulier enchantement : si nous avions pu admettre la possibilité d'une erreur de route de la part du vaisseau qui portait le capitaine général et son état-major, nous aurions cru aborder une ville étrangère. Telle était la merveille opérée par la confiance des habitants et par leur haine pour les noirs, dont l'empire venait d'être détruit par nos armes. Aussi jamais triomphe plus doux, plus glorieux, plus patriotique, n'accueillit un général victorieux. Chacun de nous, dans cette grande et touchante ovation, chacun de nous prenait sa part de gloire, et toute l'armée, toute la population se félicitaient d'avoir rendu Saint-Domingue à la France.

Il était au moins dans les convenances de bon voisinage de faire part de nos succès à nos voisins de la Jamaïque. Le capitaine général fit choix pour cette mission de son aide de camp le chef de bataillon Bourke, de noble origine irlandaise, qui s'était particulièrement distingué pendant la campagne, et notamment à la tête de la division de réserve. Les amiraux et les généraux anglais furent frappés d'étonnement quand ils apprirent qu'avec sa petite armée de quinze mille hommes, employés à la guerre active, le général Leclerc avait, en quarante jours, conquis, soumis et pacifié l'île entière de Saint-Domingue : tandis que pendant ses trois années de guerre contre Toussaint-Louverture,

l'occupation d'une moitié seulement de la partie française avait coûté à la Grande-Bretagne quarante mille hommes et trois cents millions! Mais elle devait bientôt nous faire payer cher cette glorification si légitime de nos armes.

CHAPITRE III

SOUSSION, EMBARQUEMENT ET DÉTENTION DE TOUSSAINT-LOUVERTURE

Après quarante jours d'une guerre atroce, dont la destruction de l'armée noire et aussi celle de la colonie avaient été le résultat, nous avons l'impérieux besoin de respirer un air pur, que les massacres, les incendies et les champs de bataille n'eussent pas corrompu, et de reposer enfin nos yeux sur une terre calme, féconde et hospitalière. Cette nécessité se présentait plus absolue encore au capitaine général pour la fondation d'un hôpital militaire, où nos convalescents se rétabliraient des fatigues de la campagne et des atteintes dont la fièvre jaune périodique devait bientôt menacer l'armée. L'île de la Tortue, à dix lieues au nord de Saint-Domingue, longue de huit lieues sur deux de large, propriété de feu M. Labattut, riche Bordelais, parut réunir complètement la double condition sanitaire et agréable pour un hôpital et une villégiature. En conséquence, le général Leclerc y transporta momentanément son quartier général et sa famille, sous la protection d'un fort détachement de sa garde, que la soumission des noirs ne rendait pas inutile. La capitale de cette sœur cadette des Antilles était convenablement représentée par l'habitation Labattut, dont la maison et les nombreuses dépendances donnaient

assez l'idée d'un castel entouré de son village. Tous ces bâtiments groupés ou jetés au hasard au milieu de plantations de toute nature se trouvèrent bientôt peuplés d'hôtes qui leur étaient inconnus. Les cases des nègres étaient vides depuis longtemps, à cause des réquisitions de Toussaint pour son armée, ou de l'ancienne insurrection causée par la Révolution de France, ou simplement par le fait si connu du marronnage. Quelques cultivateurs seulement, ainsi que de vieilles négresses et plusieurs femmes qui avaient des enfants, étaient restés dans leurs cases, et pendant que leur race subissait sur la grande terre de Saint-Domingue toute la destinée de son émancipation, cette tribu oubliée vivait paisiblement et largement des produits que la fertilité du sol et la mer lui offraient presque sans travail. Elle s'était ainsi constituée l'héritière sans contestation de son maître, dont la succession était restée vacante.

Cette petite peuplade, se trouvant trop faible pour nous refuser l'hospitalité, se mit philosophiquement à nous servir et à nous fournir de légumes, de fruits et de poisson. Il est vrai que l'incomparable beauté de Mme Leclerc avait charmé subitement ces nègres et ces négresses : leur admiration à sa vue avait été si énergique que, malgré nous et malgré aussi celle qui la causait, ils l'avaient tumultueusement suivie dans la maison, dont nous eûmes beaucoup de peine à les faire sortir. Pendant notre séjour ils stationnèrent constamment devant la porte, guettant aux fenêtres l'apparition de la déesse ; il fallut la consigne d'un cordon sanitaire pour leur défendre l'entrée. Mais aussi rien ne pouvait les empêcher de nous suivre à la promenade, sauf la distance à laquelle les contraignaient les plantons. La garde du général en chef n'eut réellement pas d'autre service que de protéger sa femme contre les

adorations des nègres de cette île enchantée. Ils semblaient tous fascinés par ce regard qui s'est à tout jamais éteint avec Pauline Bonaparte.

Mais toute reine, toute déesse qu'elle était, il fallait bien reconnaître les empressements de cette population d'une manière qui lui fût agréable. Aussi, sachant que la danse est la passion des nègres, nous imaginâmes de nous donner à tous le singulier spectacle de celle qui se nomme *chica*, dont la faveur était alors universelle parmi les noirs, mais que nous étions bien loin de croire aussi *caractéristique* qu'elle le fut. Il était de rigueur que cette danse fût exécutée en plein air. Une vaste clairière fut choisie dans le bois voisin, et les marins de la flottille qui nous avait transportés, déjà familiers avec les plaisirs et les habitudes des noirs de nos colonies, furent chargés par le contre-amiral Magon, commandant le vaisseau de ligne *le Swiftshire*, d'organiser la fête et de pourvoir à tout ce qui pourrait convenir aux acteurs du bal africain. Vieux, jeunes, enfants des deux sexes, tous y accoururent : il n'en resta aucun dans les cases, et de loin nous pûmes juger, par les cris qui arrivèrent jusqu'à nous, qu'ils n'avaient pas songé à nous attendre pour commencer. Aussi, le soir, quand, à la fraîcheur de la brise de mer, Mme Leclerc arriva escortée de sa troupe dorée, nous surprimes l'étrange pantomime de la *chica* dans le plus haut degré de son exaltation, encouragée de plus qu'elle était par nos soldats et nos matelots. Nous fûmes réellement très embarrassés, d'abord pour notre ravissante générale, et aussi pour nous-mêmes, de notre contenance de simples spectateurs. Cependant, pour n'avoir pas l'air de mépriser les pauvres nègres dans leurs plaisirs, quels que fussent l'économie de leur costume et l'imprévu intraduisible de leurs agitations, Mme Leclerc alla prendre place sur un grand sofa de feuilles de bana-

nier, pavoisé de pavillons, que nos marins avaient élégamment placé sous une voûte de frangipaniers et de lauriers-roses odorants, et à une distance convenable du pandémonium. Enfin, après avoir eu le courage de voir et d'entendre cette bacchanale infernale, surexcitée sans cesse et sans repos par des chants sauvages et des hurlements barbares, par les frémisses convulsifs des tam-tams et des tambourins, au point de voir ces effroyables couples tomber d'épuisement et se relever sous l'aiguillon de véritables fureurs, nous regagnâmes le quartier général, asphyxiés pour ainsi dire par un dégoût dont l'horreur me poursuit encore : tandis que les noirs, infatigables corybantes, prolongèrent jusqu'au jour cette orgie abominable. — Il est vrai qu'un mois plus tôt ou quelques mois plus tard, ces mêmes noirs qui s'agenouillaient sur le passage de Mme Leclerc l'auraient égorgée avec la même ivresse, elle et son enfant, beau comme elle. Nous le savions bien quand nous les fimes danser.

Le capitaine général n'avait pas perdu un moment pour s'occuper de l'établissement des convalescents. Il avait été merveilleusement secondé par les connaissances pratiques de l'adjudant général Bachelu, commandant l'arme du génie, et par les généraux de division Debelle et Desfourneaux, dont l'expérience en administration militaire lui était connue. Un hôpital de quatre cents lits, divisé en plusieurs bâtiments, fut résolu, et les ordres immédiatement donnés à l'ordonnateur en chef d'Aure pour qu'il fût pourvu de tous les effets nécessaires. Le chef de bataillon Lacroix, frère du général de brigade, en fut nommé commandant. L'activité déployée à cet égard par le général Leclerc était d'autant plus importante que nos moments de repos à la Tortue étaient plus incertains et qu'une circonstance majeure pouvait d'un instant à l'autre rappeler

au Cap le quartier général. Nous étions bien loin de croire, au milieu des soins donnés à l'organisation de cet hôpital, qu'en préparant un tel asile à la convalescence de nos soldats, nous leur préparions la destinée d'une mort cruelle et sans vengeance. L'île de la Tortue devait être pour nous un lazaret trompeur entre deux fléaux.

Dans la semaine qui après la campagne avait suivi notre retour au Cap, le général Leclerc avait, à son grand étonnement, reçu la soumission de Christophe, l'incendiaire de cette ville, et celle aussi du féroce Dessalines, le grand massacreur des blancs. L'un et l'autre avaient réclamé sans pudeur le bénéfice de la proclamation du général en chef, à l'exemple de Paul Louverture (1), de Laplume, de Clervaux (2), de Maurepas, etc., qui jouissaient de leurs grades et de leurs traitements de généraux. Cet empressement, bien qu'il parût suspect et évidemment commandé par Toussaint, avait été compris et accueilli comme une manœuvre préliminaire annonçant la soumission de leur chef, qui terminait définitivement l'hostilité de la couleur noire et réalisait pour la France le bénéfice de l'expédition. En effet, à peine Leclerc avait-il terminé l'établissement sanitaire de la Tortue, qu'une lettre de Toussaint l'informa de sa soumission. Il fut à l'instant répondu à cette lettre par l'invitation de se rendre au Cap avec sa garde et son état-major, sous toutes les garanties de l'honneur et avec les assurances d'une bienveillance personnelle. Le titre de lieutenant du capitaine général, en vertu de l'arrêté du premier Consul, donné à Toussaint dans cette lettre, ne pouvait lui laisser aucun doute sur la loyauté des intentions du général Leclerc.

(1) Paul Louverture, frère de Toussaint, fut tué par ordre de Dessalines.

(2) Clervaux, mulâtre, mourut de la fièvre jaune.

Peu de jours après, de retour au Cap (1), [nous dinions à bord du vice-amiral Latouche-Tréville, quand au milieu du repas une salve d'artillerie en l'honneur du lieutenant du capitaine général nous apprit son arrivée. Un aide de camp vint la confirmer au général en chef, ajoutant que Toussaint avait avec lui tous ses gardes, troupe nombreuse de cavalerie, remarquable par le choix des hommes, par leur nombre, la beauté de leurs chevaux et l'éclat de leurs uniformes. Aussi les ordres avaient été donnés de doubler la garde autour de la résidence et de faire paraître dans la ville assez de troupes pour enlever à Toussaint l'idée d'une nouvelle trahison. Ce rapport était exact. Nous fûmes frappés à notre arrivée de la vue de cette troupe dévouée, qui nous regardait comme des victimes soustraites à la vengeance de son maître. Quant à lui, après d'assez profondes salutations, il affecta avec le général en chef une taciturnité qui attendait les questions au lieu de les prévenir, et les éludait au lieu d'y répondre. Il avait suivi Leclerc dans un salon où ils s'assirent l'un et l'autre sur un canapé en face de la porte. Je n'étais pas très rassuré sur cet entretien, ni sur le maintien passablement hautain des gardes nombreux de Toussaint, qui remplissaient, appuyés sur leurs sabres, les environs, la cour et les appartements de la résidence, tandis que d'autres gardaient leurs chevaux : d'autant que Toussaint s'appuyait également sur son sabre, qu'il tenait debout entre ses jambes. En conséquence, je tins entr'ouverte la porte de ce salon, m'appuyant aussi sur le mien avec l'intention d'en faire usage dans le cas où je m'y verrais engagé par quelque mouvement tant soit peu brusque de l'interlocuteur noir. Tout était à craindre de la part d'un être aussi

(1) Les passages entre crochets sont extraits d'articles publiés par Norvins en 1836 dans le journal *la Presse*, comme il le dit plus loin.

dissimulé qu'audacieux. Sous le prétexte de sa soumission, une trahison pouvait être cachée, et à un signal quelconque pouvaient sortir du fourreau toutes ces lames trempées tant de fois dans le sang des blancs, et dont les gardes du corps de Toussaint tenaient si fortement les poignées.

Je voyais et j'entendais très distinctement. Leclerc disait à Toussaint avec chaleur qu'il n'était pas excusable, après avoir reçu la lettre du premier Consul et les embrassements de ses fils, et leur témoignage sur la manière paternelle dont ils avaient été élevés à Paris, d'avoir pris les armes contre la République; qu'il avait commis un acte de rébellion, et qu'en acceptant la soumission qu'il lui faisait aujourd'hui par nécessité, lui-même outrepassait les instructions du premier Consul. Toussaint, coiffé de son madras et les deux mains sur son arme, répondait froidement : « Pourquoi le premier Consul n'a-t-il pas répondu à mes lettres? Je lui ai toujours obéi avant l'arrivée de la flotte. Vous venez avec une armée; les noirs ont dit que c'était pour les remettre en esclavage. » — Leclerc reparlait de ses enfants : « Au moins ceux-là étaient croyables pour lui. » Toussaint répondait : « Moi trop vieille barbe grise pour croire à ces enfants-là », et il se taisait sur le reste. Leclerc lui reprochait les massacres des blancs. Toussaint répondait : « C'est Dessalines. » Il ajoutait : « Je n'ai pas tué M. Sabès, le chef de bataillon, ni votre lieutenant de vaisseau; je les ai gardés près de moi, je les ai bien traités, et je vous les ai renvoyés l'autre jour. » Ces deux officiers, envoyés en parlementaires à Port-au-Prince, avaient été retenus par Toussaint, menacés chaque jour de la mort, et avaient passé dans un supplice continuel le temps de leur captivité. On les avait rendus témoins du massacre des blancs; ils s'attendaient à être sacrifiés toutes les fois que Toussaint apprenait la défaite

des siens. — Leclerc disait encore : « Pourquoi avez-vous fait brûler le Cap? » Toussaint répondait : « C'est les noirs qui ont mis le feu, c'était le général Christophe qui commandait. » — Leclerc reprenait : « Eh bien! je veux tout oublier. Vous savez les intentions du premier Consul : vous êtes mon lieutenant. Vous commanderez ici sous mes ordres. » Toussaint répondait : « Mon général, je suis trop vieux, trop malade : j'ai besoin de repos et de vivre à la campagne. Je ne puis plus servir la République. Je veux aller avec mes enfants dans mon habitation d'Ennery. Si vous avez besoin de moi, quand je serai rétabli et reposé, je vous obéirai. — Mais, disait Leclerc, vous avez un grand crédit sur les hommes de votre couleur; je compte sur vous pour les engager à se tenir tranquilles et à servir la France. » Toussaint répondait : « Je les ai mis sur les habitations et dans les demi-brigades, et ils ont obéi. Ils vous obéiront bien à vous, qui êtes supérieur à moi. »

De cette conférence, dont j'ai retenu les points principaux, il résultait dans l'esprit du général Leclerc que rien n'était fini avec Toussaint, qui n'avait cessé de dissimuler et de nier. Ils se levèrent, et Leclerc l'invita à dîner pour le lendemain avec son état-major et nos généraux de terre et de mer. C'était un festin solennel; j'étais assis presque en face de Toussaint, qui était arrivé suivi de ses aides de camp, et son madras sur la tête. Il se dit malade, et ne mangea même pas de soupe; il ne voulut pas non plus boire de vin. Seulement, au dessert, je lui offris du fromage de Gruyère : il prit le plat, en coupa un morceau carré, dont il détacha à une assez grande épaisseur les quatre côtés, prit dans ses doigts ce qui restait de cette singulière opération, le mangea sans pain, et but un verre d'eau d'une carafe entamée depuis le dîner; ce fut ainsi

qu'il fit honneur à la table du général en chef. Évidemment il nous montra le soupçon d'être empoisonné à ce repas, et je compris alors bien moins comment il avait négligé contre nous ce moyen de destruction. Christophe, son frère et Dessalines (car il faut le dire, ce bourreau des blancs dina avec nous) se conduisirent avec plus de confiance, et réparèrent, autant qu'il fut en eux, l'injure que leur ancien chef faisait au festin du capitaine général.]

Leclerc ne se doutait pas qu'il avait à sa table, indépendamment du dictateur détrôné, quatre futurs souverains dans la personne de Christophe, de Dessalines, de Pétion et de Boyer (1), deux noirs et deux mulâtres.

[Le lendemain, Toussaint, dont la démission avait été acceptée, repartit pour Ennery avec une escorte moins nombreuse. Une partie de ses gardes fut disséminée dans nos cantonnements, une autre resta au Cap, servant de guides à nos généraux. De cette manière, Toussaint avait conservé sur tous les points des émissaires à notre solde, indépendamment de ceux qu'il avait dans les ateliers. A sa retraite d'Ennery aboutissaient tous les fils du réseau que sa surveillance avait jeté sur la colonie : il savait tout ce qui se passait parmi nous, et continuait ainsi, sous le voile d'un repos absolu, sa domination première. Aussi les généraux Brunet et Thouvenot (2), dont les commandements étaient voisins d'Ennery, avaient pour instruction de surveiller le repos de Toussaint-Louverture.

(1) Jean-Pierre Boyer (1776-1850), mulâtre, fit ses études en France, se déclara contre Toussaint, quitta l'île et ne revint qu'avec Leclerc. Devenu président en 1818, à la mort de Pétion, il fit reconnaître par la France l'indépendance d'Haïti, fut renversé en 1843 et mourut à Paris.

(2) Pamphile Lacroix dit que ce général mourut de maladie en France, antérieurement à 1819; il ne faut pas le confondre avec Pierre Thouvenot, aide de camp de Dumouriez, qui passa la frontière avec ce dernier et rentra dans l'armée sous l'Empire.

Malheureusement le 7 mai, jour de la soumission, les noirs de la Guadeloupe étaient remis sous le joug, et leur esclavage rétabli : cette nouvelle se répandit bientôt dans l'île entière de Saint-Domingue, et jeta parmi les noirs la plus vive anxiété. Plus malheureusement encore s'approchait la saison de ce terrible fléau des Antilles, de la fièvre jaune, dont le retour périodique était silencieusement attendu par Toussaint. Les avant-coureurs de cette peste mortelle ne furent pas l'état languissant, ni les symptômes communs d'une épidémie parmi nos soldats, mais une sourde fermentation dans les ateliers et les bataillons coloniaux, et des rassemblements de cultivateurs armés autour de la retraite de Toussaint. Bientôt, par un horrible jeu de mots qui outrageait à la fois Dieu et les hommes, l'arrêt de notre armée sortit de la retraite d'Ennery : « Moi compter sur la *Providence* », dit Toussaint ; c'était le nom du grand hôpital du Cap.

En effet, la fièvre jaune peupla bientôt chaque jour nos hôpitaux, que chaque jour vidait la mort. L'intensité du fléau était telle, que je ne connus le débarquement de plusieurs personnes qui me furent adressées de France que par leur extrait mortuaire, qui enveloppait leurs passeports et leurs lettres de recommandation. Enfin, les rassemblements de noirs autour d'Ennery devinrent si fréquents et si nombreux qu'en les réunissant à ceux qui se formaient sur les montagnes et dont nos troupes arrêtaient quelques détachements, Toussaint, qui les avait tous ordonnés, se retrouvait sans sortir de son habitation à la tête d'une armée. Fidèle à son imperturbable dissimulation, quand le général Brunet lui demanda pourquoi il avait armé ses cultivateurs, il lui répondit tranquillement que c'était pour se défendre contre les brigands des mornes, dont plusieurs avaient déjà été pris par les Fran-

çais. Mais quelques lettres interceptées de Toussaint à ses affidés ne laissant plus aucun doute sur sa trahison dans l'esprit du capitaine général, dont la fièvre jaune moissonnait toutes les ressources, son arrestation fut résolue. En conséquence, on surchargea de troupes le canton d'Ennery. Les habitants se plainquirent, et Toussaint avec eux ; alors le général Brunet, à qui Toussaint avait écrit à cet égard, l'invita à se rendre près de lui, ayant besoin de ses lumières pour ordonner, d'après les localités qu'il connaissait mal, une meilleure disposition des troupes. L'astucieux Toussaint fut pris à ce piège par son orgueil : « Ah ! ah ! dit-il en se faisant lire la lettre de Brunet, ces messieurs blancs qui savent tout sont forcés de consulter le vieux Toussaint. » Pour mieux cacher sa trahison, il se rendit au lieu indiqué pour la conférence, non loin des Gonaïves. A peine arrivé dans la maison désignée, son escorte fut désarmée. Ferrari, aide de camp du général en chef, lui demanda son épée, et malgré le serment qu'il avait fait, disait-il, de ne jamais mettre le pied sur un navire, il fut embarqué sur la frégate *la Créole*, qui fit voile pour le Cap. Là, il fut transféré sur le vaisseau *le Héros*, et vingt jours après, ayant pris terre à Landerneau, il arriva à Paris sous escorte et fut conduit dans la prison du Temple. Son silence ayant constamment déconcerté toutes les démarches que fit faire auprès de lui le premier Consul pour l'engager à certaines révélations, au nombre desquelles était celle du lieu où, à l'apparition de la flotte expéditionnaire, il avait fait cacher ses trésors, Toussaint fut transporté au fort de Joux, où dix mois après, le 27 avril 1803, il mourut d'apoplexie.

On croira facilement que la découverte du trésor de Toussaint, que l'on n'estimait pas dans la colonie au-dessous d'une trentaine de millions, avait été souvent



l'objet de nos recherches ; ses anciens secrétaires et autres en certifiaient l'existence, mais ils affirmaient également que Toussaint seul avait le secret de l'endroit où il l'avait fait enfouir dans les montagnes du Chaos, et que pour que ce secret devint à jamais le sien, il avait fait tuer la nuit pendant leur sommeil ceux qui avaient été chargés de cette opération, hommes fidèles et dévoués que lui seul avait conduits dans le lieu choisi. Une fois en France et en prison, Toussaint n'avait plus rien à dire à personne : il ne lutta qu'avec le silence contre une captivité qu'il jugea bien devoir être éternelle. La même volonté, qui de tout temps lui avait fait renfermer en lui seul tous ses projets, lui servit à renfermer en lui seul tous ses chagrins. Depuis son embarquement aux Gonaïves jusqu'à sa mort au fort de Joux, aucune plainte ne sortit de sa bouche, jaloux qu'il était de mourir tout entier et sans confident, comme il avait vécu.]

J'ai publié dans le journal *la Presse*, en novembre 1836, une série d'articles biographiques sur Toussaint-Louverture, dont j'ai reproduit plusieurs passages relatifs à l'expédition. Grâce à une bienveillance privée, je peux compléter ici par quelques détails sur ses derniers moments la vie de cet homme extraordinaire, tout en regrettant, faute d'une autorisation spéciale, de ne pouvoir nommer l'auteur de la lettre d'où je les ai tirés et que j'ai sous les yeux.

Extrait d'une lettre datée de Lorient, le 9 janvier 1829, écrite par M. A... à M. M... :

« M. Amiot était chef de bataillon, commandant d'armes au fort de Joux, lorsque, le 19 thermidor an X (7 août 1802), le général de division Ménard, commandant la 5^e division militaire à Besançon, lui donna avis que Toussaint-Louverture allait arriver au château de

Joux pour y être détenu au secret sous sa garde et sa surveillance particulière. Ce chef des noirs arriva quelque temps après sous l'escorte de deux compagnies de la 61^e demi-brigade. Personne autre que le commandant Amiot ne pouvait communiquer avec lui; il en répondait sur sa tête, et il lui était enjoint d'aller le voir deux fois par jour et de rendre compte au ministre et au général divisionnaire du résultat de ses visites journalières.

« Le 17 germinal an XI (1), allant le matin faire sa visite ordinaire, le commandant Amiot le trouva mort au coin de son feu, assis sur sa chaise (depuis longtemps, il se plaignait de maux d'estomac et d'étourdissements). Le juge de paix et plusieurs médecins furent appelés pour procéder à l'ouverture du cadavre. Quelques biographes ont prétendu qu'il avait été empoisonné : c'est une erreur. Il fut reconnu dans le procès-verbal d'autopsie..... que la rate, les intestins, l'estomac, les poumons, etc., étaient parfaitement sains, et que l'apoplexie avait pu seule être cause de sa mort.

« Lors de la levée des scellés, le commandant Amiot écrivit, le 14 floréal an XI (4 mai 1803), au général Ménard qu'il venait de découvrir dans les deux mouchoirs que Toussaint portait journellement sur sa tête un *mémoire* enveloppé et cousu dans un linge. Sur la réponse du général, que le commandant eût à transmettre de suite ce mémoire au ministre... il l'adressa immédiatement à Paris. »

Après quelques lignes relatives aux bons procédés du commandant envers ce prisonnier, l'auteur de la lettre ajoute (et cette curieuse révélation confirme ce que la

(1) Cette date est contraire à celle donnée par les biographes, qui placent la mort de Toussaint au 7 floréal an XI (27 avril 1803). (*Note de l'auteur.*)

voix publique nous avait appris à notre arrivée à Saint-Domingue) :

« Aussi Toussaint, profondément touché (de la conduite du commandant à son égard), crut ne pouvoir mieux lui donner un témoignage de sa reconnaissance qu'en lui faisant connaître l'endroit où il avait fait enfouir par des nègres, qu'il fit fusiller immédiatement, une somme de quinze millions prise aux Français. Comme Toussaint connaissait parfaitement l'île de Saint-Domingue, il s'occupait à établir d'idée le plan topographique de l'île, afin de faciliter au commandant Amiot la recherche de cet endroit, lorsque l'impitoyable mort vint l'enlever subitement avec son secret.

« Indépendamment de Toussaint, le commandant Amiot avait encore sous sa garde d'autres prisonniers d'État, tels que Rigaud (1), Martial, etc., tous généraux mulâtres. Mais ceux-ci, après une détention de quelques mois, furent mis en liberté par ordre du premier Consul. »

Il est bien probable que Toussaint et Rigaud, ces chefs des deux couleurs rivales dont la haine et l'ambition ne cessèrent d'ensanglanter Saint-Domingue, ignorèrent que la même justice les détenait sous les mêmes verrous. L'entrevue de ces deux ennemis mortels dans le fort de Joux est une bonne fortune qui manque à cette époque si dramatique de notre histoire. Rigaud s'était embarqué avec nous à Brest; le premier Consul avait attaché un intérêt politique à montrer à Toussaint, parmi les généraux de l'armée expéditionnaire, celui dont il devait le plus redouter la présence. Il marcha avec le quartier général,

(1) Benoit-Joseph Rigaud (1761-1811), mulâtre, résista en 1794 à l'invasion anglaise, puis à Toussaint, se réfugia en France, revint avec Leclerc, qui le renvoya, puis retourna une seconde fois dans l'île en 1810 et lutta contre Pétion.

sans commandement, pendant toute la campagne, et il dut être l'objet d'une surveillance qui, à ses propres yeux, pouvait le faire passer pour un auxiliaire suspect. En effet, d'insignifiants renseignements sur les localités et les individus furent pour le général en chef des services trop peu importants pour balancer le danger des relations avec les gens de sa couleur, alors tout aussi ennemie de la nôtre que la noire. Ce ne fut pourtant que d'après certains avis, dont la garantie n'était pas douteuse, que Leclerc se décida à ordonner l'embarquement de Rigaud et d'autres officiers mulâtres avant la fin de la campagne : ils étaient réellement de trop pour eux et pour nous à notre quartier général. Sans doute, Rigaud était déjà au fort de Joux quand Toussaint y fut conduit. Le général Leclerc fit alors à l'égard de ces deux rivaux ce que nécessairement il aurait été contraint de faire plus tard.

Ces Mémoires, et cela leur arrivera encore, prenant presque malgré moi une allure historique, je manquerais au devoir que m'impose cette nouvelle condition si, après avoir parlé des crimes, des spoliations, de l'usurpation, de la rébellion et des trahisons de Toussaint-Louverture, je n'expliquais encore, par l'emploi de ses hautes facultés et par les miracles de l'organisation dont jouissait Saint-Domingue à notre arrivée, l'empire absolu qu'il y exerçait. Il me reste donc à dire succinctement comment cet homme, ce noir, cet esclave, était parvenu non seulement à soumettre, mais encore à rendre amies les populations des trois couleurs, naguère irréconciliables dans toute l'étendue de ce vaste territoire. D'où lui vint cet empire, le plus absolu des temps modernes, qui courba tout à coup sous sa tyrannie l'affranchissement que lui dut sa propre race ? Le voici : car le règne de Toussaint ne peut passer

comme un songe dans l'histoire contemporaine, dont il occupa la voix pendant douze ans.

Toussaint était parti de ce mot étrange, jeté par lui solitairement dans une case de l'habitation Bréda : « Raynal est prophète à moi ! » Il avait marché sans relâche et sans scrupules à l'accomplissement complet de la prophétie de Raynal. Neuf ans après, à la nouvelle de la chute du Directoire, à la tête de son armée, il fit aussi son 18 brumaire au Cap contre les agents de la République, et il s'écria : « Bonaparte est modèle à moi ! »

Après l'expulsion des commissaires du Directoire et l'embarquement du général Rigaud, chef de la race mulâtre, Toussaint, vainqueur des Espagnols et des Anglais, devenu seul maître de Saint-Domingue, s'en fit tout à coup le législateur et l'administrateur, voulant à la fois établir et conserver. Par son ordre, la culture avait repris son cours régulier dans le Nord et dans l'Ouest. Il avait préalablement remplacé dans les ateliers tous les nègres, dont il ne voulait plus pour soldats. Quand le général Hédouville (1), en sa qualité de commissaire de la République, avait fait afficher une proclamation relative à l'état civil et politique des blancs et des noirs, Toussaint, par une contre-proclamation, avait décrété une amnistie générale en faveur des émigrés que le Directoire fusillait toujours en France : c'était par la faveur de cette haute intelligence de fondateur-réparateur que, soit rappelés sur leurs habitations, soit assurés d'un asile, les

(1) Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte de Hédouville (1755-1825), sous-lieutenant en 1773, refusa d'émigrer, devint général de brigade en 1793, fut poursuivi et acquitté sous la Terreur; général de division après Thermidor, il contribua à pacifier la Vendée, fut envoyé en 1797 à Saint-Domingue, retourna en Vendée au début du Consulat, reçut en 1800 une mission à la cour de Russie, puis devint sénateur et chambellan de Napoléon; la Restauration le fit pair de France.

colons et les émigrés avaient afflué à Saint-Domingue, attirés de plus qu'ils étaient par la fiction d'une seconde patrie française, dont ils acceptèrent ce que la première leur refusait. Sans doute, ils ne devaient pas s'attendre, ainsi que les jeunes Dupaty et La Guillaumye et tant d'autres, à périr de la main qui leur avait ouvert un asile. Mais, d'une part, la légitimité, de l'autre, l'usurpation aveuglèrent également, l'une, le premier Consul de la République, l'autre, le gouverneur de sa colonie ; celle-là conseilla l'expédition, et celle-ci la résistance. L'inspiration du général Bonaparte, vainqueur à la fois de la Révolution et des ennemis de la France, était bien naturelle, si elle fut peu éclairée, c'est-à-dire si cette inspiration fut plutôt le résultat de son devoir de chef de l'État que de l'examen de l'esprit le plus vaste et, en même temps, le plus pénétrant qui fut jamais. De plus, car il faut faire la part du caractère et de la position, de plus, l'omnipotence qui, dès le 18 brumaire, éleva Bonaparte au-dessus de tous les partis comme de tous les trônes, ne lui permettait, sans doute, pas de se laisser parodier plus longtemps par un esclave usurpateur. L'idée d'une lutte et surtout d'une transaction entre lui et Toussaint ne pouvait, ne devait que lui être insupportable, et rentrait dans l'impossible, mot qui, déjà, n'était plus français pour lui.

Si l'on me demandait encore aujourd'hui si le premier Consul, dans l'état où le génie de Toussaint avait remplacé Saint-Domingue, devait ou non ordonner l'expédition, je répondrais non, mille fois non. Et j'ajouterais qu'au lieu d'une flotte de cinquante-quatre vaisseaux portant vingt mille soldats victorieux de l'armée du Rhin, une frégate portant un aide de camp, tel que Lauriston ou Duroc, chargé d'une lettre ou d'un décret du premier Consul et

accompagné de plusieurs agents consulaires, aurait suffi pour assurer le maintien des relations de la métropole avec sa grande colonie. Une telle mission, en reconnaissant et confirmant de nouveau les pouvoirs de Toussaint comme gouverneur à vie, aurait épargné à la France, indépendamment de la perte de plus de trente millions de denrées récoltées ou en pleine récolte à notre arrivée, et de celle d'une terre de deux cent cinquante lieues de côtes, la mort d'environ cinquante mille blancs moissonnés par la guerre, les massacres et la fièvre jaune. Toussaint, demeuré seul délégué de la République, n'était pas à craindre, parce qu'il ne pouvait conserver le pouvoir qu'en conservant la prospérité qui en était la cause et la preuve. Toussaint ne pouvait concevoir un égal : le renvoi du général Hédouville et de ses prédécesseurs l'avait prouvé au Directoire comme à la Convention ; il pouvait encore moins concevoir un supérieur. Toussaint, dans son domaine d'Ennery, et Leclerc, dans le palais du Cap, étaient impossibles l'un à l'autre et à la colonie, tandis que la suprématie lointaine de Napoléon n'eût pas empêché Toussaint de dire à ses conseils et à ses généraux : « Bonaparte est le premier des blancs, et Toussaint le premier des noirs. » La distance seule des lieux eût établi à ses yeux une raison d'égalité suffisante entre l'Empereur et lui ; son orgueil se fût trouvé satisfait. D'ailleurs, Toussaint était vieux ; des signes de décrépitude révélaient son âge qu'il ignorait lui-même ; il était cassé, souffrant, criblé de blessures, épuisé de fatigues, de chagrins et de débauches. Il n'aurait pas trôné longtemps. Mort gouverneur pour l'Empire, un général, à la tête de quelques troupes, serait venu le remplacer paisiblement, successeur non contesté d'un ordre établi. En attendant, la seule plaine du Cap aurait continué d'envoyer chaque

année dans le port du Havre pour trente millions de ses produits..... Les esclaves, il faut bien le faire observer, n'avaient fait que changer de nom sous la dictature de Toussaint : il les avait appelés *cultivateurs*, mais il les avait enrôlés, attachés à la glèbe, sous peine de mort s'ils désertaient leurs ateliers.

Mais l'expédition une fois terminée, le général Leclerc, dominé sans cesse par des ordres venus de Paris et surtout par les circonstances locales de l'occupation et du climat, pouvait-il agir autrement qu'il ne l'a fait? Je répondrai aussi non, mille fois non, et avec une égale conviction. Après avoir été obligé de réduire par la force des armes la rébellion préméditée et organisée par Toussaint, après avoir toutefois rendu une éclatante justice à son administration en maintenant sagement dans les emplois et dans le régime colonial soit les hommes, soit les règlements de son choix et de son fait, le capitaine général, se voyant tout à coup pressé avec son armée victorieuse entre l'invasion de la trahison et celle de la fièvre jaune, devait à sa mission de détruire celui de ces deux fléaux qu'il lui était permis de conjurer.

Il fallait voir comme nous, qui pleurions chaque jour un compagnon, un ami, une centaine de soldats de terre et de mer, d'employés, de passagers enlevés par la fièvre jaune, et parfois des états-majors tout entiers, généraux en tête comme devant l'ennemi, il fallait voir la joie sombre et silencieuse de nos frères d'armes noirs et mulâtres! Il fallait voir avec quelle atroce dissimulation, peu de jours avant celui fixé déjà depuis plus d'un mois pour la révolte universelle des brigades et des ateliers, les chefs eux-mêmes égorgeaient les noirs qui, contrairement aux ordres du capitaine général, n'avaient pas rapporté leurs armes! Ces assassinats sur leur propre

couleur n'étaient pour eux que de simples, mais de bien sûrs moyens de trahison, pour nous convaincre à tout prix de leur fidélité jusqu'au jour convenu de l'explosion générale. Ainsi, à l'exemple et après l'embarquement de Toussaint, Dessalines ayant fait arrêter son propre neveu, le général Belair, coupable d'une insurrection prématurée, le fit condamner à mort par une commission présidée par le général mulâtre Clervaux, qui peu après s'insurgea aussi avec ses troupes, ainsi que Dessalines lui-même (1). La révolte ouverte des noirs devait donc être moins criminelle et moins fatale pour nous que leur soumission.

(1) Leclerc écrivait à Bonaparte, le 29 fructidor an X-16 septembre 1802 : « Dessalines est, dans ce moment, le boucher des noirs. C'est par lui que je fais exécuter toutes les mesures odieuses. Je le garderai tant que j'en aurai besoin. J'ai mis auprès de lui deux aides de camp qui le surveillent et qui lui parlent constamment du bonheur que l'on a en France d'avoir de la fortune. Il m'a déjà prié de ne pas le laisser à Saint-Domingue après moi. » (Arch. nat., AF. IV, 1213.)

APPENDICE

LE DOSSIER DE POLICE DE NORVINS

Grâce à l'obligeante intervention du regretté M. Pierre Bonnassieux, j'ai pu obtenir communication aux Archives nationales des pièces officielles inédites (1) relatives à l'affaire Norvins, de celles du moins qui subsistent; elles sont presque toutes contenues dans un dossier du carton F 7, 5645. Comme il a été dit plus haut, elles confirment et complètent le récit du *Mémorial*: aussi n'est-il peut-être point inutile d'en donner ici l'analyse.

L'ordre de sursis du général Lemoine, qui n'avait qu'un caractère provisoire, fut confirmé à bref délai, et sans doute grâce à la même influence (2), par le ministre de la police générale, dans les attributions duquel étaient les affaires d'émigrés. Ce ministre intervint avec insistance pour dessaisir entièrement la justice militaire, comme le prouve sa lettre du 18 brumaire an VI-8 novembre 1797, au président de la commission militaire (Cathol) :

« En prononçant, citoyen, un sursis à toutes poursuites ultérieures contre le citoyen Marquet Montbreton Norvins, détenu à la prison du Bureau central et traduit à la commission militaire, je vous ai invité à me transmettre toutes les pièces relatives à cette affaire. Je viens vous rappeler ma demande et vous engage à me les faire passer dès ma lettre reçue. »

(1) Dans l'intéressant recueil de documents qu'il a publié en 1893 sous le titre de *18 Fructidor*, M. Victor PIERRE s'est contenté de reproduire, en ce qui concerne Norvins, le récit de Mme de Staël (p. 457 et 458).

(2) Lacretelle jeune raconte que Mme de Staël sauva Norvins en entraînant Mme Tallien au Luxembourg et en implorant avec elle la générosité de Barras. (*Dix années d'épreuves*, p. 343.) Cette démarche, dont il est seul à parler, peut avoir eu lieu après la visite au général Lemoine.

Cathol s'exécuta cette fois. A peine en possession des pièces, le ministre les transmet (24 brumaire-14 novembre) à l'administration centrale du département de la Seine, en lui demandant « dans le plus court délai » son avis sur le point de savoir si Norvins était ou non émigré. L'administration centrale, en dépit de cette formule pressante, reçut sans doute l'avis officieux de faire trainer les choses, car elle mit trois semaines à répondre (14 frimaire-4 décembre) : « Nous allons nous occuper de suite de cette affaire, et aussitôt que nous aurons pris un arrêté, nous vous en transmettrons expédition, en vous faisant repasser toutes les pièces. »

S'il y eut un arrêté pris (il n'en reste point de trace aux Archives nationales), ce fut sans doute cet arrêté de déportation que, d'après le récit de Norvins, Réal, commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, aurait intercepté et indéfiniment gardé dans son bureau. Quant aux pièces, il est à supposer qu'elles sont demeurées à l'Hôtel de ville et qu'elles ont péri dans l'incendie de mai 1871, si elles n'avaient point été détruites auparavant.

Il n'en reste aux Archives nationales qu'un simple état récapitulatif, dont voici la reproduction. Il eût été sans doute fort intéressant de connaître le contenu de certaines pièces, comme les lettres de Mine d'Affry ou les interrogatoires de Norvins : mais cette nomenclature succincte suffit à établir la parfaite véracité du *Mémorial*.

Pièces concernant le nommé Jacques Marquet Montbreton Norvins, prévenu d'émigration.

- 1° Une carte de sûreté ;
- 2° Certificat de non-émigration délivré audit Norvins par le Dépôt ;
- 3° Autre délivré au même par le chargé d'affaires de la République en Basse-Saxe, attestant la résidence à Hambourg dudit Norvins ;
- 4° Lettre sans date à l'adresse dudit Norvins, rue d'Anjou, faubourg Honoré, n° 1370 ;
- 5° Billet signé Ad. Daffry, née de Garville ;
- 6° Passeport délivré audit Norvins par l'ambassadeur de la République en Suisse ;
- 7° Procès-verbal de visite et de perquisition faite au domicile dudit Norvins ;
- 8° Copie d'une lettre du ministre de la police générale au Bureau central :

- 9° Interrogatoire dudit Norvins par le Bureau central ;
 10° Arrêté du Bureau central qui traduit ledit Norvins devant la commission militaire comme prévenu d'émigration ;
 11° Interrogatoire dudit Norvins devant la commission militaire ;
 12° Certificat du ministre des relations extérieures, constatant qu'il a été délivré un passeport audit Norvins en 1791 pour aller à Gœttingue ;
 13° Certificat délivré par le ministre de la police générale, constatant le nombre des pièces déposées à la troisième division de son ministère concernant la demande en radiation dudit Norvins ;
 14° Articles relatifs aux émigrés français en Suisse, certifiés par le ministre des relations extérieures comme extraits fidèlement d'un décret de l'avoyer et du conseil souverain de la ville et république de Berne ;
 15° Lettre du ministre à la commission militaire pour lui demander les pièces relatives à Norvins ;
 16° Réponse de la commission annonçant l'envoi de ces pièces ;
 17° Copie de la lettre du ministre portant ordre de surseoir à l'examen de l'affaire de Norvins ;
 18° Pétition dudit Norvins au ministre de la police générale.

Ce fut également le ministre de la police générale qui fit transférer Norvins à la Force, comme il résulte d'une liste des *Détenus envoyés en dépôt à la Force par ordre du ministre de la police générale ou des juges de paix près de lui* (Arch. nat., F 7, 3299¹⁸). Ce document, qui paraît se rapporter à l'an VII, porte en effet : « Marquet Montbreton Norvins, du 1^{er} nivôse an VI (1), ordre du citoyen Hanoteau, juge de paix alors près le ministre. »

Enfin, Norvins fit dans l'été de 1799, après la demi-révolution du 30 prairial, une démarche dont il ne parle point dans son autobiographie. Son dossier se termine en effet par une longue *Note* sans adresse, sans date et signature ; du texte même, il résulte que ce document, destiné au Directoire ou au ministre de la police, fut composé vers le mois de messidor an VII ; quant à l'auteur, il suffit d'avoir feuilleté les manuscrits de Norvins pour reconnaître son écriture. Le lecteur admirera l'aisance avec laquelle, lui qui fait si volontiers profession d'extrême franchise, il travestit ici la vérité sur son séjour et sa vie hors de France ; mais si jamais mensonge fut excusable, c'est bien en pareil cas.

(1) 21 décembre 1797.

*Note sur l'affaire de Jacques Marquet Montbreton Norvins fils,
détenu à la Force depuis le 8 brumaire de l'an VI (1).*

Norvins, destiné au commerce depuis la Révolution, partit de Paris au mois de septembre 1791, par l'ordre de ses parents, avec un *passport* du ministre des affaires étrangères, pour aller à Göttingen, université, Hambourg, ville neutre et commerçante, dans lesquelles villes il résida, jusqu'à ce que, les bruits de guerre entre la France et l'Empereur s'étant accrédités, il quitta le territoire germanique, et pour ne pas manquer le but de son voyage, il se rendit en Suisse, où les mêmes ressources lui étaient offertes chez son oncle maternel, domicilié et naturalisé dans ce pays depuis vingt années.

Pour avoir en Suisse un séjour paisible, il eut besoin de prouver au gouvernement du canton qu'il habitait qu'il n'était pas émigré, qu'il n'était pas regardé comme tel dans sa patrie, etc., et ayant obtenu du département de la Seine un *certificat de non-inscription* sur la liste des émigrés, après l'avoir fait légaliser à l'ambassade française à Bâle, il fut autorisé spécialement par les cantons de Berne et de Fribourg à résider sur leur territoire comme citoyen français, les lois sur l'expulsion des émigrés étant alors rigoureusement observées d'après l'intimation faite aux cantons suisses par le ministre des relations extérieures Charles La Croix (2).

Ayant enfin rempli le but qui le tenait depuis près de six années absent de sa patrie, Norvins y retourna au mois de floréal an V, avec un *passport* de l'ambassadeur de la République, et il arriva à Paris, sa ville natale, où, d'après l'exhibition qu'il fit au ministre de la police de ses *passports* et des *preuves de sa non-émigration*, il en obtint un ordre pour sa municipalité (du Roule), afin qu'il lui fût délivré une *carte de citoyen*, et de suite il fut inscrit sur les registres civils et militaires de son arrondissement.

Au mois de brumaire an VI, Norvins fut traduit au Bureau central, en vertu d'un *mandat d'amener*.

La cause de cette arrestation imprévue n'était autre chose qu'une *lettre* écrite à lui de Suisse par sa cousine germaine, fille de l'oncle chez lequel il avait habité. Cette lettre fut interceptée à la poste et envoyée à la police générale. La soustraction de cette lettre eut lieu quatre mois avant l'arrestation de Norvins, c'est-à-dire en messidor an V.

Il subit au Bureau central divers interrogatoires, où il exposa ce qui est ci-dessus énoncé, en y joignant les pièces à l'appui. Malgré cette justifica-

(1) 29 octobre 1797. C'est sans doute la date de son arrestation, car on vient de voir qu'il ne fut transféré à la Force qu'en vertu d'une décision du 21 décembre.

(2) Charles Delacroix (1741-1805), avocat, député de la Marne à la Convention et aux Anciens, ministre des relations extérieures, ministre plénipotentiaire à la Haye, préfet des Bouches-du-Rhône et de la Gironde. Le grand peintre Eugène Delacroix était son fils.

tion, il fut envoyé à la commission militaire, sans avoir été préalablement interrogé par le capitaine rapporteur, ce qui est d'un usage prescrit, ce qui prépare l'accusé à sa défense, etc.

À cette époque, il n'existait pas à ce tribunal de défenseur officieux.

Le ministre de la police Sotin, instruit que Norvins était devant la commission militaire, et qu'elle était incompétente pour juger une affaire purement *civile* et dont la cause était *antérieure* au 18 fructidor an V, envoya sur-le-champ ordre à ce tribunal de s'en dessaisir, retira les pièces de la commission et les envoya de suite au département de la Seine, où elles sont toujours.

Le département étant investi de cette affaire, Norvins s'est empressé de compléter ses pièces justificatives et les a fait successivement parvenir dans les bureaux. En voici l'énumération (1) :

.....

OBSERVATIONS

Norvins n'a point eu de mandat d'arrêt et n'a point d'écrou; n'est inscrit sur aucune liste d'émigrés.

Il ne s'agit pas d'une radiation. — Son affaire n'est connue que des bureaux du département, où elle est restée comme en dépôt, et ne l'est pas de l'administration. — Il n'a jamais habité que des villes et pays neutres. — Il n'a aucune dénonciation contre lui. — Il est détenu depuis vingt mois

(1) Cette nomenclature est sans intérêt : elle comprend dix pièces.

TABLE DES MATIÈRES

TROISIÈME PARTIE

L'ÉMIGRATION EN SUISSE. — LES PRISONS DU DIRECTOIRE DÉBUTS DU CONSULAT.

	Pages.
I. — Le château de Greng.....	3
II. — Fribourg.....	12
III. — Mademoiselle d'Orléans. — Le marquis de Montesquiou.....	23
IV. — M. de Malesherbes; sa mort. — Supplice de Madame Élisabeth et de la famille de Loménie.....	29
V. — Séjour dans le canton de Berne.....	35
VI. — L'abbé Rousseau et l'évêque de Saint-Dié. — Le château du Lowenberg.....	45
VII. — Lord Northampton. — Le baron de Grandcour.....	60
VIII. — Le duc d'Ayen. — M. Jacquot Tronchin. — Le lac de Morat.....	68
IX. — Mme de Staël. — La société de Lausanne.....	80
X. — Réunion chez Mme de Staël à Lausanne. — Suicide de Benjamin Constant.....	90
XI. — Mme de Staël à Greng. — Coppet.....	100
XII. — Société de Genève.....	110
XIII. — Retour en France et arrestation.....	116
XIV. — Le bureau central, le Dépôt et la commission militaire.....	128
XV. — Deux ans de détention à la Force.....	154
XVI. — A la préfecture de la Seine.....	221
XVII. — Complots contre le premier Consul.....	258
XVIII. — La société parisienne en 1801. — Départ pour Saint- Domingue.....	278

QUATRIÈME PARTIE

EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE. — L'EMPIRE.

	Pages.
I. — Brest. — Traversée. — Incendie du Cap-Français.....	315
II. — Prise du Cap-Français et conquête de toute l'île.....	350
III. — Soumission, embarquement et détention de Toussaint-Louverture.....	389

APPENDICE

Le dossier de police de Norvins.....	411
--------------------------------------	-----

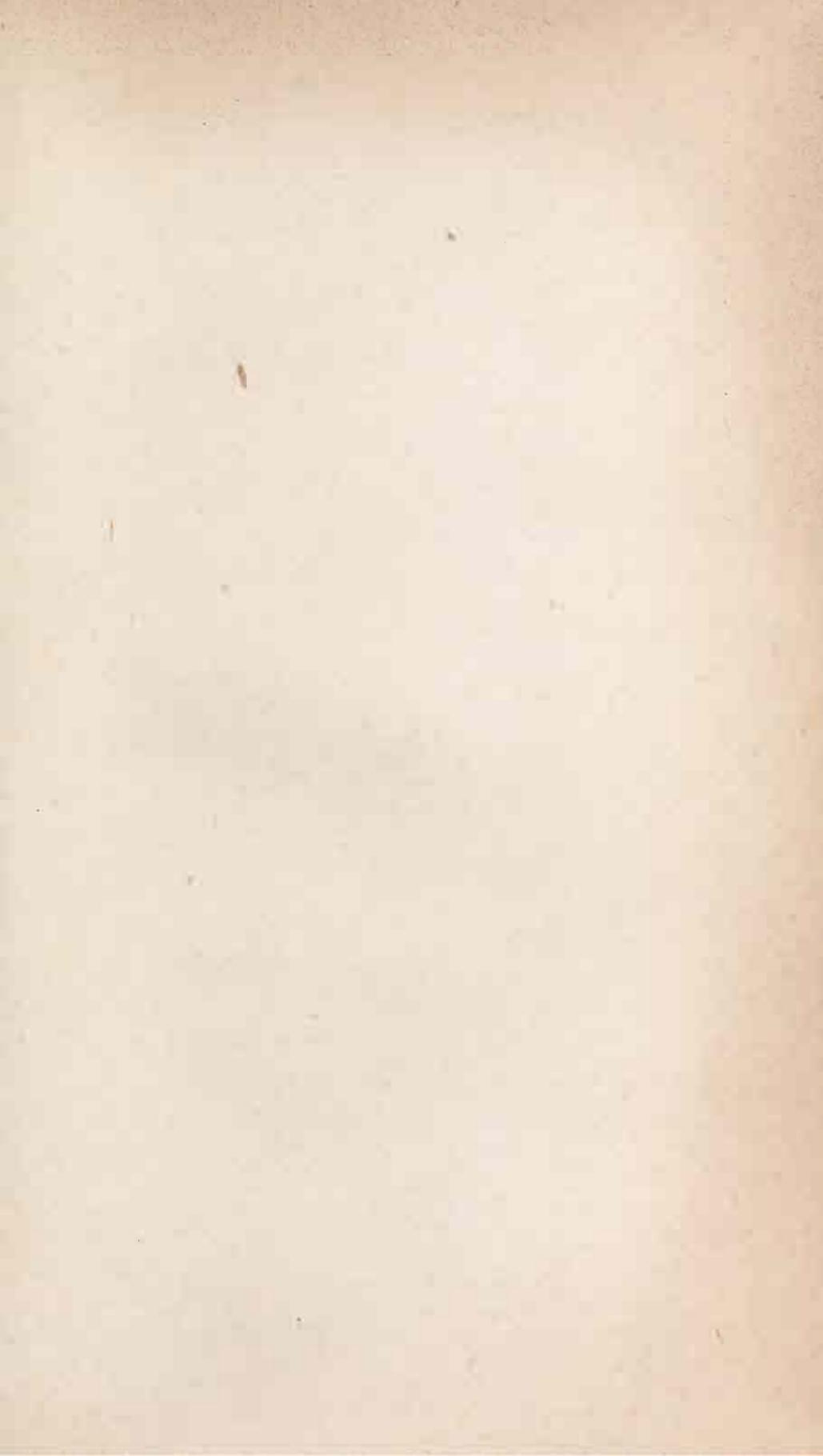
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME DEUXIÈME.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE E. PLOX, NOURRIT ET C^{te}

Rue Garancière, 8





137416

BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0018670

